

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT  
DGALN/DHUP Direction générale de l'aménagement, du  
logement et de la nature /  
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages  
Arche de la Défense – Paroi Sud  
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX 04

MINISTÈRE DE L'OUTRE – MER  
Délégation Générale à l'Outre – Mer (DéGéOM)  
Service des politiques publiques  
Département de l'Écologie, du logement du développement  
et de l'aménagement durable  
Place Beauvau - 75008 PARIS

## TRANCHE 2 - LIVRABLE N°2

### ÉTUDE SUR LA CONNAISSANCE DES GISEMENTS D'ÉCONOMIES DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE – MER

**Mascareignes Expertise Diagnostic Ingénierie**  
N°39 rue Guy Damour  
97441 SAINTE SUZANNE - LA RÉUNION  
Tél : +262 262 293 650 / GSM : +262 692 854 619



**CiEA**

**CiEA**  
8, rue des Conques  
97434 - LA SALINE LES BAINS – LA RÉUNION  
Tél. /Fax +262 262 418 156 / GSM +262 692  
877 533



**Philippe VILLARD**  
Consultant

**Philippe VILLARD consultant**

7 rue des Colibris  
97231 LE ROBERT  
Tél : 05 96 65 55 05 / Port : 06 96 45 90 19

### IDENTIFICATION DE PISTES DE GISEMENTS D'ÉCONOMIES DU COÛT DE LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS DANS LES DOM

#### RAPPORT PROVISOIRE

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION		Phase :	Tranche 2
	27/02/2013	V2	Groupement Mascareignes EDI CiEA Philippe Villard Consultant	Maria BONNOT		
		Antoine GEOFFROY				
		Philippe VILLARD				
		Caroline DELEGLISE				

## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1 OBJET DE L'ÉTUDE.....	3
1.2 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE .....	3
1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	4
1.3.1 COLLECTE DES DONNEES ET ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE .....	4
1.3.2. ENTRETIENS ET INTERVIEWS DES ACTEURS .....	4
<b>2. PHASE N°1 – ETAT DES LIEUX - LA REGLEMENTATION TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION DANS LES DOM .....</b>	<b>6</b>
2.1 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER .....	7
2.1.1. LA LOI "HANDICAP" DU 11 FÉVRIER 2005 ET SES TEXTES D'APPLICATION.....	8
2.1.2 LA LOI PARASISMIQUE DU 11 MAI 2011 .....	8
2.1.3. LA RTAA DOM : RÈGLEMENTATION THERMIQUE ACOUSTIQUE ET AÉRATION.....	9
2.2 UN CAS PARTICULIER : LA REGLEMENTATION THERMIQUE GUADELOUPE EN VIGUEUR .....	10
2.2.1 LES ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIFS.....	10
2.2.2 LES PRINCIPES DE LA RTG.....	10
2.2.3 QUELQUES EXEMPLES D'ADAPTATIONS ISSUES DE LA RTG .....	10
<b>3. PHASE N°1 – ETAT DES LIEUX - LA STRUCTURE DE LA FILIERE DE LA CONSTRUCTION DANS LES DOM .....</b>	<b>12</b>
3.1 GENESE DE LA FORMATION .....	12
3.2. LES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION DU POINT COMMUN A LA SPECIFICITE LOCALE DOM. ....	13
3.2.1 LA FORMATION CONTINUE .....	13
3.2.2 SE FORMER POUR DIRIGER UNE ENTREPRISE .....	13
3.2.3 AU NIVEAU PLUS GÉNÉRAL, LE SYSTÈME D'ÉDUCATION AVEC SON ORGANISATION ET SES STRUCTURES.....	13
3.3. A LA REUNION .....	14
3.3.1 LE COÛT DE LA FORMATION .....	16
3.3.2 EVOLUTION ET AUTRE APPROCHE PLUS PARLANTE POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS D'HABITATIONS COLLECTIVES .....	17
3.3.3 ANALYSE DE LA DIVERSITÉ DES OFFRES DE FORMATION.....	17
3.3.4 LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES ET dans quel domaine ?.....	21
3.3.5 CROISEMENT AVEC LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE : UN EXEMPLE DE MÉTIER RECHERCHÉ .....	22
3.4. EN GUYANE .....	24
3.4.1 LES GRANDS PRINCIPES.....	24
3.4.2 PRÉSENTATION DES ORGANISMES DE FORMATION DANS LE BTP EN GUYANE (LISTE NON EXHAUSTIVE).....	26
3.4.3 FORMATION PROFESSIONNELLE - LE GEIQ BTP .....	30
3.4.4. RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE .....	34
3.4.5 EXTRAIT DE L'ATELIER SUR LA RÉNOVATION DU DIALOGUE SOCIAL ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN GUYANE .....	35
3.5. EN MARTINIQUE.....	36
3.5.1 BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2012 (ENQUÊTE BMO PÔLE EMPLOI 2012) ...	37
3.5.2 FORMATION professionnelle initiale sous statut scolaire .....	38
3.5.3 Formation initiale en apprentissage .....	39
3.5.4 Formation continue des salariés .....	39
3.5.5 Formation continue des demandeurs D'EMPLOI .....	40
3.5.6 PROSPECTIVE et actions à mettre en place.....	40
3.6. EN GUADELOUPE .....	40
3.6.1. BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2012.....	41
3.6.2. Formation initiale EN MILIEU scolaire.....	42
3.6.3. Formation continue des salariés .....	43
3.6.4. Prospective et actions à mettre en place .....	43
3.7. CORRELATION ENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE ET ADAPTATION DES PROFESSIONNELS AUX EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES DANS LA CONSTRUCTION .....	44
3.7.1 A LA RÉUNION .....	44
3.7.2 EN GUYANE .....	44
3.7.3 EN MARTINIQUE .....	45
3.7.4 EN GUADELOUPE .....	47
3.8. ETAT DES LIEUX DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION LOCALES .....	48
3.8.1 UNE FILIERE DISPERSEE ASSOCIANT ENTREPRISES DE TRAVAUX, INDUSTRIELS ET SERVICES .....	48
3.8.2 A LA RÉUNION .....	49

3.8.3 EN GUYANE .....	55
3.8.4 EN MARTINIQUE .....	61
3.8.5 EN GUADELOUPE .....	65
3.9. POSITIONNEMENT DES ENTREPRISES LOCALES FACE A LA CONCURRENCE ETRANGERE ET AUX ENTREPRISES DE CONSTRUCTION FRANCAISES	
BASEES EN METROPOLE .....	68
3.9.1 LA RÉUNION .....	69
3.9.2 LA GUYANE.....	69
3.9.3 LES ANTILLES.....	69
<b>4. PHASE N°1 – ETAT DES LIEUX - LES MATERIAUX ET EQUIPEMENTS DANS LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS DANS LES DOM .....</b>	<b>71</b>
4.1 ETAT DES LIEUX DES PRINCIPAUX MATERIAUX ET EQUIPEMENTS UTILISES .....	71
4.2 ORGANISATION DES DIFFÉRENTES FILIERES A LA REUNION .....	71
4.2.1 LA FILIÈRE HUMIDE : AGRÉGATS, CIMENTS, BÉTON ET OUVRAGES PRÉFABRIQUÉS .....	72
4.2.2 LA FILIÈRE SÈCHE : LE BOIS ET LE MÉTAL.....	77
4.2.3 LE SECOND ŒUVRE AMÉNAGEMENT ET FINITION .....	81
4.2.4 LE SECOND ŒUVRE TECHNIQUE .....	82
4.2.5 LE TRANSPORT ET LES TAXES DOUANIÈRES .....	83
4.3. ORGANISATION DES DIFFÉRENTES FILIERES AUX ANTILLES .....	85
4.3.1 PRÉSENTATION DE LA CHAÎNE DE VALEURS .....	85
4.3.2 FABRICATIONS LOCALES DE MATÉRIAUX.....	86
4.3.3 LES MATIÈRES PREMIÈRES (BOIS LOCAL ET AGRÉGATS ENTRANT DANS LA COMPOSITION DE BÉTON) .....	87
4.3.4 L'OFFRE EN « PRODUITS FINIS ».....	89
4.3.5 ORGANISATION DES DIFFÉRENTES FILIÈRES D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION .....	91
4.3. ORGANISATION DES DIFFÉRENTES FILIERES D'IMPORTATION OU D'EXPORTATION DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION EN GUYANE .....	93
4.4.1 LE TRAFIC PORTUAIRE .....	93
4.4.2 LES IMPORTATIONS / EXPORTATIONS DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION.....	94
4.4.3 REDEVANCES ET TAXES DOUANIERES .....	95
4.4.4 LES MATERIAUX DANS LA CONSTRUCTION.....	97
4.5. LES REGLEMENTATIONS EUROPEENNESS RELATIVES AUX PRODUITS DE LA CONSTRUCTION ET EN PARTICULIER LE MARQUAGE CE. ....	98
4.5.1 QU'EST-CE QUE LE MARQUAGE CE ?.....	98
4.5.2 CARACTÉRISTIQUES DU MARQUAGE CE .....	98
4.5.3 CONSÉQUENCES LÉGALES .....	99
4.5.4 LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DU MARQUAGE CE DES MATÉRIAUX .....	99
<b>5. PHASE N°2 - PROPOSITIONS DE PISTES D'ADAPTATION.....</b>	<b>100</b>
5.1 LES PISTES D'ADAPTATION, DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES .....	100
5.1.1 LA LOI « HANDICAP » ET SES TEXTES D'APPLICATION.....	101
5.1.2 LA RTAA DOM .....	102
5.1.3 LES PISTES D'ADAPTATION DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES A LA REUNION.....	103
5.1.4 LES PISTES D'ADAPTATION DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES EN GUYANE.....	103
5.1.5 LES PISTES D'ADAPTATION DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES AUX ANTILLES .....	104
5.1.6 LES EUROCODES.....	107
5.1.7 LA REGLEMENTATION INCENDIE.....	107
5.2. LES PISTES POUR UNE MEILLEURE STRUCTURATION DE LA FILIERE .....	108
5.2.1 PROPOSITION D'UNE EVOLUTION DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION.....	108
5.2.1.1. LA RÉUNION .....	108
5.2.1.2. LA GUYANE.....	109
5.2.1.3. MARTINIQUE ET GUADELOUPE.....	111
5.2.2. EVALUATION QUALITATIVE QUE PEUT AVOIR CETTE EVOLUTION SUR LE COÛT DE LA MAIN D'OEUVRE.....	112
5.3. LES PISTES POUR UNE DIMINUTION DES PRIX DES MATERIAUX ET EQUIPEMENTS .....	113
5.3.1 PISTES COMMUNES.....	113
5.3.2 LES ANTILLES .....	114
5.3.3 LA REUNION .....	117
5.3.4 LA GUYANE.....	124
<b>6. PHASE N°3 – PROPOSITION DE PLAN D'ACTION POUR L'ETAT .....</b>	<b>128</b>
<b>7. GLOSSAIRE - INDEX DES SIGLES .....</b>	<b>130</b>

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 OBJET DE L'ETUDE

Les Ministères du Logement et de l'Outre-mer disposent de peu de données, ou de données disparates ou non compilées sur les coûts de la construction dans les DOM ne permettant pas de définir les pistes les plus pertinentes afin de les réduire.

C'est à ce titre qu'ils ont lancé cette étude qui va permettre :

- D'identifier et de mesurer les gisements d'économies du coût de la construction de logements neufs sociaux ou privés situés dans les DOM.

L'étude est décomposée en deux tranches.

La première tranche intitulée : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU COUT DE LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS NEUFS DANS LES DOM est terminée et livrée en septembre 2012.

La deuxième tranche, objet de la présente étude a démarré en novembre 2012 et porte sur :

IDENTIFICATION DE PISTES DE GISEMENTS D'ECONOMIES DU COUT DE LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS DANS LES DOM., elle concerne quatre départements d'Outre-mer :

- LA REUNION
- LA GUYANE
- MARTINIQUE
- GUADELOUPE



### 1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE

- Identifier les pistes d'adaptations des exigences réglementaires techniques de la construction (accessibilité aux personnes handicapées, sismique, RTAA Dom...) qui permettraient de diminuer les coûts de la construction des logements sans que les objectifs de ces réglementations se soient remis en cause.
- Proposer des pistes susceptibles d'améliorer la formation des professionnels.
- Évaluer l'impact qualitatif que pourront avoir l'évolution de la formation professionnelle sur le coût de la main d'œuvre.
- Présentation de l'environnement concurrentiel (en termes de part de marché) des entreprises de construction locale par rapport à la concurrence étrangère ou basée en métropole.
- Analyser des pistes pour une diminution des prix des matériaux et équipement dans la construction.



### 1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE

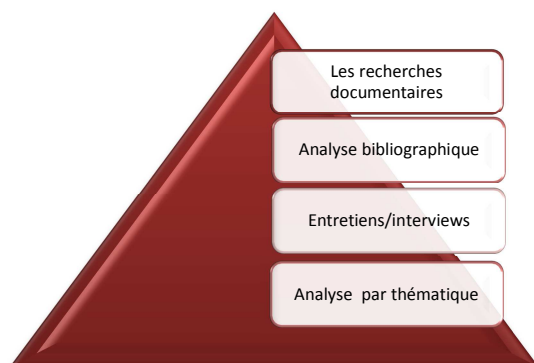
La démarche s'articule autour de deux grandes étapes à savoir :

- ✓ Un état des lieux, en insistant sur les sources d'information ponctionnées à cette occasion.
- ✓ Une analyse des pistes sur les thématiques et des limites imposées à notre démarche.

On notera que la mise en œuvre de cette méthodologie s'est effectuée sous le contrôle continu de nos référents sur site tels que les DEAL, les FERBTP, les Région, les CROA par le biais des échanges de mails et de contacts téléphoniques.

La méthodologie comporte deux volets :

- Collecte des données et analyse bibliographique.
- Entretiens et interviews complémentaires des acteurs.



#### 1.3.1 COLLECTE DES DONNEES ET ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Pour mener cette étude, nous procédons d'emblée à une recherche exhaustive des rapports ou études existantes en lien avec les thématiques :

- Les réglementations techniques de la construction.
- La formation professionnelle de la construction.
- L'organisation du marché concurrentiel du BTP.
- Les matériaux et marques dans le BTP.

De ces données nous ferons :

- Un état de lieux de la situation.
- Une analyse qualitative des sujets.

Pour pouvoir in fine :

- Proposer les pistes d' :
  - o Adaptation des exigences règlementaires de la construction.
  - o Amélioration de la formation des professionnels de la construction.
- Diminution des prix des matériaux et équipements.

Nous nous appuyerons également sur :

- des pistes dégagées lors de la première tranche de cette étude,
- des pistes issues du travail des groupes de réflexion dans les DOM,
- des pistes évoquées dans des études existantes sur ces territoires,
- des propos recueillis lors des entretiens précédents ou complémentaires.

#### 1.3.2. ENTRETIENS ET INTERVIEWS DES ACTEURS

Nous avons choisi comme méthode de recueil de données l'entretien semi-directif.

Objectif :

- Compléter les données.

- Recouper les informations écrites/orales.
- Voir ou revoir les personnes morales ou organismes sur des thématiques différentes.

Dans le cadre des entretiens ou interviews, notre approche consiste à rencontrer les personnes morales et/ou organismes identiques et existantes commun à toutes les DOM tels que :

- Conseil de l'ordre des Architectes
- L'Adema,
- La Région,
- Le CARIF – OREF
- Le Centre de Formation des apprentis (CFA)
- La Chambre des Métiers
- Le bureau de contrôle
- La Fédération des Bâtiment
- La Douane
- L'IEDOM

### LES LIMITES DE LA DEMARCHE

En pratique, il semble nécessaire de souligner que les démarches d'investigation mises en œuvre ont buté sur plusieurs difficultés notables :

- Une pauvreté avérée d'une partie des informations qui n'ont pas été actualisées (Exp : des sources de 2009 ou 2010).
- Une implication faible des principaux acteurs de la construction sur certaines thématiques.
- Des enquêtes en cours non exploitables lors de notre passage - Exp : INSEE Guyane.

## 2. PHASE N°1 – ETAT DES LIEUX - LA REGLEMENTATION TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION DANS LES DOM

### Synthèse relative à la réglementation technique de la construction dans les DOM.

- Le même statut que les départements métropolitains dans les quatre DOM (Réunion, Guyane, Martinique, Guadeloupe).
- Dans les règles de construction, il faut distinguer :
  - Les textes officiels à caractère obligatoire, normatif ou informatif correspondant à l'action de l'état dans le domaine de la construction.
  - Les textes professionnels, qui sont des documents techniques de référence issus de consensus au sein du milieu professionnel.
- Les réglementations techniques de la construction concernent :
  - Les bâtiments neufs et les bâtiments existants faisant l'objet de travaux d'importance ou touchant à la sécurité des personnes.
  - Les bâtiments d'habitation et les bâtiments recevant du public.
  - Les normes qui deviennent obligatoires par voie réglementaire lorsqu'elles concernent la sécurité des personnes :
    - les installations électriques (NFC 14-100 et NFC 15 -100) ;
    - la réglementation parasismique (NF P 06-013 et NF – P 06-014) ;
    - la sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs (NF EN 81-70).
  - **La loi « handicap » du 11 février 2005 et ses textes d'application**, pour l'égalité des droits et des chances. La loi fixe des obligations de résultats et des délais à respecter.
  - **Les décrets d'octobre 2010 sur la prévention du risque sismique :**
    - Les départements de la Guadeloupe et de la Martinique sont classés en zone de sismicité forte (zone 5).
    - Le département de la Réunion est classé en zone de sismicité faible (zone 2).
    - La Guyane en zone de sismicité très faible (zone 1).
- 0 **La RTAA DOM** : réglementation thermique, acoustique et aération, elle est spécifique aux départements d'outre-mer (décrets et arrêtés en date du 17 avril 2009).
  - Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010, est concernée toute personne qui construit un bâtiment d'habitation neuf et/ou une extension de bâtiment existant faisant objet d'une demande de permis de construire ou d'une demande de déclaration préalable.
  - **La réglementation thermique Guadeloupe en vigueur, dont les principes sont les suivants :**
    - *Obligations de résultat et non plus de moyen, décrivant le niveau de performance globale du bâtiment en laissant au concepteur le choix des solutions.*
    - *Prise en compte des spécificités locales et micro- locales.*
    - *Cohérence avec le dispositif réglementaire existant.*

Les quatre départements d'outre-mer (DOM) à savoir : La Réunion, Guyane, Martinique, Guadeloupe, créés par la loi du 19 mars 1946, ont le même statut que les départements métropolitains, même si l'article 73 de la constitution prévoit la possibilité d'adapter les textes législatifs et leur organisation administrative à des situations plus spécifiques.

En terme de population, les départements d'outre – mer représentent environ 2 millions d'habitants avec une densité de population très importante, bien supérieure à celle de la Métropole.

Chaque département se définit par des conditions climatiques, sociales et économiques très diverses. Un simple coup d'œil à une carte des DOM suffit d'ailleurs pour comprendre les évidentes et profondes différences d'environnement qui séparent un pays d'Amérique latine (La Guyane) d'un pays de l'Océan Indien (La Réunion) ou des Antilles (Martinique, Guadeloupe).

## **2.1 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

### **Législation, réglementation technique, normalisation.**

Le terme générique « réglementation » désigne des textes de nature très différente.

La réglementation est, au sens large, un ensemble d'indications, de lois, de prescriptions, de règles, et autres textes juridiques régissant une activité sociale, et aussi de règlements.

Il peut aussi simplement s'agir de l'ensemble des mesures légales et réglementaires qui régissent une question. La réglementation est rédigée par les administrations compétentes ou les personnes mandatées.

En matière de règles de construction, il faut distinguer :

- les textes officiels à caractère obligatoire ou informatif correspondant à l'action de l'état dans le domaine de la construction,
- les textes professionnels, qui sont des documents techniques de référence issus de consensus au sein du milieu professionnel.

### **Les textes officiels obligatoires**

Lois Textes votés par le parlement Portée générale

Texte législatifs et réglementaires en partie codifiés : code de la construction et de l'habitation (CCH), code de l'urbanisme, code de la santé, ...

Décrets, Règlements d'application d'une loi, Arrêtés, Conditions d'application de lois ou de décrets informatifs

Circulaires, Directives, instructions, notes, commentaires de lois et règlements, ...

### **Les textes professionnels**

Issus d'un consensus, d'application volontaire, servent d'appui pour les assurances.

Normes Documents techniques unifiés (DTU), Euro codes applicables aux produits et à leur mise en œuvre

Avis techniques (Atec).

Appréciation technique d'expérimentation (Ate).

Agréments techniques européens (Ate) applicables aux procédés, matériaux ou équipements relevant de techniques innovantes.

Certifications référentielles applicables soit :

- aux produits et services
- aux entreprises
- aux personnes

### **Les domaines réglementés de la construction**

Les réglementations techniques de la construction concernent :

- les bâtiments neufs et les bâtiments existants faisant l'objet de travaux d'importance ou touchant à la sécurité des personnes,
- les bâtiments d'habitation et les bâtiments recevant du public.

Les normes peuvent devenir obligatoires par voie réglementaire lorsqu'elles concernent la sécurité des Personnes ; elles concernent :

- les installations électriques (NF C 14-100 et NF C 15-100),
- la réglementation parasismique (NF P 06-013 et NF P 06-014),
- la sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs (NF EN 81-70).

Pour ce qui concerne le logement, la liste suivante résume les différents domaines réglementés dans la construction inscrite au Code de la construction de l'habitation :

### **Domaines - Sujets**

- Sécurité
- Structure
- Installation électrique et gaz
- Risques incendie
- Risque de chute (fenêtre, garde-corps)

- Termites et autres insectes xylophages
- Parasismique et para cyclonique
- Ascenseurs
- Portes automatiques de garages
- Piscines
- Travaux d'offices (immeubles collectifs, habitat existant)
- Santé et confort
- Qualité de l'air intérieur / aération
- Éclairage naturel
- Acoustique
- Monoxyde de carbone
- Qualité de l'eau distribuée
- Accessibilité
- Passage du brancard
- Environnement
- Assainissement
- Infiltration et remontées d'eau
- Thermique et énergie
- Comptage d'eau
- Règles générales Radiodiffusion, télévision et très haut débit
- Ravalement des immeubles
- Assurances construction
- Responsabilité des constructeurs
- Travaux de construction
- Vérification de l'application des règles de construction
- Contrôle du respect des règles de construction
- Contrôle technique réglementé dans certains cas et pour certaines exigences
- Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
- Attestation de conformité réglementaire (accessibilité, parasismique, thermique, ...)
- Diagnostics techniques Diagnostic performance énergétique

#### 2.1.1. LA LOI "HANDICAP" DU 11 FÉVRIER 2005 ET SES TEXTES D'APPLICATION

La loi 2005/102 du 11/02/2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation des personnes handicapées » apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées. La loi définit le handicap dans toute sa diversité : « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».

La loi fixe des obligations de résultats et des délais à respecter.

L'implication de ce texte de loi est vaste : elle s'adresse aussi bien à tous les acteurs de la vie sociale, à toute personne responsable de l'exécution de travaux, à toute collectivité territoriale, à tout particulier concerné par le sujet (accessibilité à toute la chaîne du déplacement, accessibilité des établissements recevant du public, aux locaux d'habitation neufs, privés ou publics, et locaux d'habitation existants s'ils font l'objet de travaux).

Les autorisations sont à obtenir avant la construction dans le cas particulier des bâtiments collectifs d'habitation concernés par la réglementation, de 2 types : selon code urbanisme et code de la construction.

La loi définit également les autorisations à obtenir avant l'ouverture du bâtiment, dont l'attestation de prise en compte des règles d'accessibilité à joindre à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) qui doit être remise à la mairie (autorité compétente) laquelle peut la contester si elle l'estime non conforme... et lui ouvrant le droit de procéder ou faire procéder à un récolement des travaux.

#### 2.1.2 LA LOI PARASISMIQUE DU 11 MAI 2011

L'aléa sismique est présent partout à la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. La France n'échappe pas à la règle, puisque le niveau de sismicité est considéré comme étant très faible à moyen en métropole, et fort aux Antilles. Certaines communes vont devoir désormais appliquer des normes parasismiques à toutes les constructions neuves hormis les petits aménagements (garages, perrons, mur de clôture) et les bâtiments agricoles. Dans l'ancien zonage, elles n'étaient soumises à aucune obligation. Pour les communes qui voient uniquement les valeurs d'accélération changer (typiquement Grenoble), seul le dimensionnement des structures évolue.

Dans le cadre de la prévention du risque sismique, deux décrets sont parus au Journal officiel du 24 octobre 2010.

A partir du 1er mai 2011, le territoire national sera divisé en 5 zones de sismicité :

- la zone de sismicité 1 (très faible),
- la zone de sismicité 2 (faible),
- la zone de sismicité 3 (modérée),
- la zone de sismicité 4 (moyenne),
- la zone de sismicité 5 (forte).

19 départements sont classés en zone de sismicité moyenne suivants : Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ariège, Bouches-du-Rhône, Doubs, Drôme, Haute-Garonne, Isère, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Savoie, Haute-Savoie, Var, Vaucluse et Territoire de Belfort.

Les Départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de Saint-Martin sont classés en zone de sismicité forte (zone 5).

Le département de la Réunion est classé en zone de sismicité faible. (Zone : 2) et la Guyane en zone de sismicité très faible (zone 1).

### 2.1.3. LA RTAA DOM : RÉGLEMENTATION THERMIQUE ACOUSTIQUE ET AÉRATION

Elle est spécifique aux départements d'outre-mer (Décret et arrêtés en date du 17 avril 2009)

C'est un ensemble de trois règles portant sur la thermique, l'acoustique et l'aération des logements et leur performance énergétique dans les départements d'outre-mer.

Elle vise un standard minimum de confort et de performance dans les logements neufs, tout en :

- limitant la consommation d'énergie liée à la climatisation et au chauffage ;
- favorisant l'utilisation des énergies renouvelables (chauffe –eau-solaire) ;
- réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées à notre production d'électricité, d'origine fossile en grande partie ;
- en améliorant la qualité de l'air intérieur, grâce au flux d'air traversant et aux ouvertures minimales.

Depuis le 1er mai 2010, est concernée toute personne qui construit un bâtiment d'habitation neuf et/ou une extension de bâtiment existant faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une demande de déclaration préalable.

Les services de la DEAL peuvent vérifier la conformité aux règles de construction pendant les travaux et durant une période de 3 ans après l'achèvement des travaux :

- ils dressent un procès-verbal en cas de non-conformité ;
- le maître d'ouvrage ou toute personne responsable de l'exécution des travaux encourt alors des poursuites pénales.

En France, la réglementation acoustique concerne quatre catégories de bâtiments : habitations, hôtels, locaux dédiés à l'enseignement et établissements de santé. Pour chacune d'elles, l'isolement acoustique entre l'extérieur et l'intérieur des ouvrages doit être au minimum de 30 dB, à l'exception de certaines zones proches des aéroports et d'infrastructures de transports terrestres pour lesquelles le seuil d'isolement peut aller jusqu'à 47 dB. "Ces dispositions concernent les ouvrages dans leur ensemble : il n'existe pas de texte déterminant les performances pour les baies elles-mêmes. Celles-ci sont considérées comme des éléments constitutifs d'un tout - les façades – pour lequel un objectif quantitatif global est fixé.

Le 17 avril 2009, un arrêté spécifique aux départements d'outre-mer (DOM) a été publié. Il fixe la distance minimale entre deux fenêtres posées sur une même façade et exige un affaiblissement acoustique d'au moins 30 dB pour les parties ouvrantes des baies.

Mais d'autres changements vont bientôt affecter les réglementations en place, et plus particulièrement celles relatives aux consignes applicables près des aéroports et des transports terrestres :

- Les textes datant de 1978 et de 1996 seront réactualisés et refondus en un seul document qui devrait être publié fin 2012. Principales modifications ? La prise en compte d'indices d'isolation acoustique européens remplaçant les indices français d'une part, et la validation de nouveaux indices aéroportuaires adaptés aux spectres sonores émis par les avions modernes, d'autre part.
- Les dispositifs réglementaires en termes d'isolation acoustique s'étendront progressivement à de nouveaux types de bâtiments, notamment aux locaux sportifs et à ceux accueillant les enfants de moins de six ans tels que les crèches. Leur publication est programmée pour la fin 2012.

## 2.2 UN CAS PARTICULIER : LA REGLEMENTATION THERMIQUE GUADELOUPE EN VIGUEUR

### 2.2.1 LES ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIFS

Moins d'un an après l'adoption du PRERURE ((Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie), par la délibération n° 2009-269 du 27 mars 2009, le Conseil Régional de Guadeloupe a demandé une habilitation, telle que prévue à l'Article 73 de la Constitution de la République française, afin de légiférer et réglementer dans le domaine de l'environnement et de l'énergie sur son territoire.

Cette habilitation lui a été accordée au travers de l'Article 69 de la Loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-Mer

C'est en fonction de cette habilitation, et devant le mauvais accueil réservé à la RTAA DOM par les professionnels de la construction, que la Région Guadeloupe a adopté une réglementation propre concernant le volet Thermique de la construction : la Réglementation Thermique Guadeloupe (RTG) ; les volets acoustiques et aération de la RTAA DOM restent en vigueur.

Le principal objectif de la RTG était de permettre une plus grande flexibilité et donc une meilleure optimisation des surcoûts de construction. Les bâtiments nouveaux et les parties nouvelles des bâtiments existants sont concernés par cette RTG.

La Réglementation Thermique Guadeloupe (RTG) est constituée d'un ensemble de délibérations du 19 avril 2011 du Conseil Régional de la Guadeloupe. Elle est officiellement applicable depuis le 20 mai 2011. Afin de permettre de contrôler l'application de cette réglementation, la Région Guadeloupe s'appuie sur un réseau de diagnostiqueurs certifiés Qualixpert, organisme habilité par la région Guadeloupe à délivrer cette certification.

### 2.2.2 LES PRINCIPES DE LA RTG

Les principes de cette réglementation sont les suivants :

- Obligations de résultat et non plus de moyens, décrivant le niveau de performance globale du bâtiment en laissant au concepteur le choix des solutions
- Prise en compte des spécificités locales et micro-locales
- Cohérence avec le dispositif réglementaire existant.

En fin de travaux, un certificat de conformité du projet doit être établi par une personne certifiée. Dans le cas d'un bâtiment climatisé, un Diagnostic de Performances Énergétiques (DPE), adapté par rapport au DPE métropolitain, doit aussi être établi.

La RTG consiste donc à corriger des contraintes imposées par la RTAA DOM au regard des spécificités locales de construction, pour le volet Thermique. Le document, très technique, laisse une plus large marge de manœuvre sur les solutions et méthodes à adopter par les opérateurs pour atteindre l'efficacité énergétique préconisée sans augmenter les coûts de construction. Les nouvelles caractéristiques thermiques de l'enveloppe des bâtiments tiennent compte, par exemple, des zones de vent pour calculer le taux d'ouverture des façades, qui ne doivent plus nécessairement correspondre à 20% des façades. Les maîtres d'ouvrage ont de toute manière la possibilité de demander l'agrément de leur propre solution technique applicable et justifiant que les performances visées par la loi sont atteintes.

### 2.2.3 QUELQUES EXEMPLES D'ADAPTATIONS ISSUES DE LA RTG

Art 12 et art 22 : toutes les communes de Guadeloupe ont été découpées selon quatre zones (zone au vent, zone continentale, zone sous le vent et zone urbaine dense –parcelles de la commune de Pointe-à-Pitre dont le COS est supérieur à 1,2). Un coefficient de vent de référence et un coefficient de vent à atteindre dans chacune des zones ont été définis. Si ce dernier est atteint, l'ouverture des façades recevant le vent doit être de 20% ; s'il n'est pas atteint, l'ouverture doit alors passer de 20 à 25% (ici la contrainte peut s'avérer plus importante que dans la RTAA DOM mais est mieux adaptée aux différentes situations...).

Coefficient de vent	Projet	Référence
Zone au vent	1,25	1,125
Zone continentale	1	1
Zone sous le vent	0,75	0,875
Zone urbanisation dense (parcelles de Pointe-à-Pitre de COS supérieur à 1,2)	0,75	0,875

- Art 13 : Dans la RTAA DOM il est précisé que chaque façade devait avoir 20% d'ouverture. Ici dans la RTG, art 13, il est précisé que l'ouverture de la façade devait être de 20% de la surface des façades soumises au vent dominant (ou sous le vent dominant). Pour les façades parallèles à la direction du vent dominant, l'ouverture requise est de 0%. La RTG s'adapte ici aux particularités de chaque projet et de son positionnement par rapport aux vents dominants.
- Art 18 : la zone de nuit du logement est équipée d'attente pour ventilateur de plafond (descriptif de ce que l'on entend par attente....). En fait les bailleurs rencontrés préfèrent équiper totalement ces pièces de brasseurs d'air.
- Art 23 : les maîtres d'ouvrage peuvent demander sinon l'application de leur propre solution technique (dossier technique et justificatif à présenter).

**La RTG est bien mieux adaptée au contexte local que la RTAA DOM. Ces différentes mesures vont permettre une meilleure efficacité des mesures constructives et un plus faible coût énergétique de gestion de ces logements mais ne va pas réduire immédiatement de manière substantielle le coût de construction. Mais on peut penser qu'à moyen terme, les concepteurs rechercheront les solutions les moins coûteuses pour parvenir au résultat escompté, et que le coût global de la construction pourrait en être diminué. L'Union des Maisons Françaises, par l'intermédiaire de son Président Antilles-Guyane, estime que le surcoût dû à la RTAA DOM en matière de construction de maisons individuelles, qui était de 3,5% est dorénavant avec la RTG de 2,5%. Un bilan de l'ensemble du dispositif en vigueur depuis deux ans est engagé. D'autre part, la Région Guadeloupe n'exclut pas d'étendre la RTG aux volets acoustiques et aération de la RTAA DOM.**



### 3. PHASE N°1 – ETAT DES LIEUX - LA STRUCTURE DE LA FILIERE DE LA CONSTRUCTION DANS LES DOM

#### 3.1 GENESE DE LA FORMATION

##### Synthèse relative à la structure de la filière formation dans les DOM.

- Diversifié, complexe, polysémique est le langage concernant le champ de la formation dans les DOM.
- **La formation est avant tout l'acquisition de connaissances, de compétences, de qualifications**, processus qui se déroule dans le temps, avec des moments situés dans un espace social déterminé, voire une alternance entre des temps de formation et des temps de travail et de repos, ou loisir, à l'intérieur d'une nouvelle problématique des temps sociaux .
- **La formation est un processus institutionnalisé, mais aussi comme une intervention et un projet d'action volontaire.**
- Elle permet l'augmentation de la qualification professionnelle et l'accroissement des compétences individuelles.
- **Il y a différentes types de formations :**
  - La formation continue
    - pour les salariés,
    - le demandeur d'emploi,
    - pour diriger une entreprise,
    - pour les collaborateurs du chef d'entreprise artisanale.
  - La formation à temps plein ou en alternance.

Diversifié, complexe, polysémique est le langage concernant le champ de la FORMATION.

La formation est avant tout l'acquisition de connaissances, de compétences, de qualifications, processus qui se déroule dans le temps, avec des moments situés dans un espace social déterminé, voire une alternance entre des temps de formation et des temps de travail et de repos, ou loisir, à l'intérieur d'une nouvelle problématique des temps sociaux.

Si historiquement, la formation remonte à la nuit des temps et n'a fait irruption qu'au XX siècle, sa systématisation, son extension et sa formalisation, y compris en termes juridiques et en « ardente obligation » sont relativement récentes.

Contrairement à une idée reçue, la formation professionnelle continue n'est pas née en France avec la loi du 16 juillet 1971 : ce texte n'est qu'un avatar de la longue histoire du vieux couple formation/travail. Depuis des siècles, l'évolution du travail et le progrès des techniques ont exigé des individus une adaptation continue, qui trouve pour partie une réponse dans la formation.

La formation se présente donc comme un processus institutionnalisé, mais aussi comme une intervention et un projet d'action volontaire. Elle permet avant tout l'augmentation de la qualification professionnelle et l'accroissement des compétences individuelles, elle répond à un processus historique fondamental qui est l'adaptation de l'individu à sa profession et à son milieu, c'est-à-dire à sa société, à son groupe social et à la culture.

Aussi dans le cadre de cette étude, nous efforçons d'analyser particulièrement l'interactivité entre les acteurs de la construction et leurs situations où s'exercent leurs pratiques, le champ social des institutions et systèmes et l'analyse des relations entre les différents éléments de ce champ :

- Au niveau micro pédagogique, tous les éléments constitutifs de la situation de formation professionnelle de la construction.
- Au niveau intermédiaire, les institutions et organismes de formation de la construction.
- Au niveau plus général, le système d'éducation avec son organisation et ses structures.

## 3.2. LES DIFFERENTS TYPES DE FORMATION DU POINT COMMUN A LA SPECIFICITE LOCALE DOM.

### 3.2.1 LA FORMATION CONTINUE

La formation ne s'arrête pas à la formation initiale. Lorsque l'on est salarié ou demandeur d'emploi on peut continuer à se former tout au long de sa vie. Le bâtiment offre de formidables possibilités de progresser dans son métier, de changer de fonction ou d'accéder à de nouvelles responsabilités.

Elle permet aussi aux entreprises de s'adapter en permanence aux évolutions des produits ou des marchés.

Pour les salariés :

- Un entretien professionnel réalisé par l'entreprise (2 ans ancienneté). Cet entretien permet d'élaborer un projet professionnel à partir du souhait du salarié, son aptitude et de la situation de l'entreprise. Il détermine les actions de formation que le salarié pourrait suivre.

Pour le demandeur d'emploi :

- La personne pourrait bénéficier :
  - o D'un contrat de professionnalisation. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (révolus) et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Il associe en alternance des périodes de formation et des mises en situation de travail. C'est un CDD ou un CDI dont l'objectif est de former aux métiers, de professionnaliser et de conduire à une qualification.
  - o De formations pour acquérir une qualification dans un des métiers du Bâtiment.
  - o De tests, évaluations en milieu de travail, et autres dispositifs proposés par le Pôle emploi.

Le travail est également formateur. Le salarié peut additionner des compétences tout au long de sa vie active. Que la personne soit salarié ou demandeur d'emploi, elle a la possibilité de les faire reconnaître officiellement au moyen de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

La VAE : la personne peut obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'Éducation Nationale, d'un titre du Ministère du Travail ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP).

### 3.2.2 SE FORMER POUR DIRIGER UNE ENTREPRISE

Les départs en retraite des chefs d'entreprise seront très nombreux dans les années à venir, plusieurs milliers d'entre eux sont prêts à passer le relais.

Par ailleurs, depuis 1996 pour s'installer comme artisan, il faut avoir au moins un diplôme de niveau V (CAP ou titre équivalent) ou une expérience professionnelle de 3 ans.

#### 3.2.2.1 L'école supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment (ESJDB)

En 1994, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) a créé sa propre école pour former dirigeants dans le bâtiment, près de 3000 stagiaires en ont déjà bénéficié.

Cette école propose :

- Un cursus de 70 jours de formation « Entrepreneur du bâtiment » pour réfléchir et définir un projet de création ou de reprise d'entreprise à court moyen ou long terme. Il s'appuie sur des études de cas réels et de partages d'expériences. Tous les outils de pilotage d'une entreprise de bâtiment sont développés par des intervenants spécialistes du fonctionnement des entreprises. Cette formation se déroule localement. Elle débouche sur un titre homologué au niveau III (bac +2).
- Une formation/action pour le dirigeant déjà en poste : cette formation a pour objectif de développer une vision stratégique pour développer l'entreprise et garantir sa pérennité. Sa durée de 18 jours en alternance est adaptée aux contraintes de planning des dirigeants.

#### 3.2.2.2 Un cursus pour les conjoints et collaborateurs de chef d'entreprise artisanale

Une formation spécifique a été mise en place pour les conjoints et collaborateurs du chef d'entreprise ayant 2 ans d'expérience dans l'entreprise artisanale.

Le Brevet de Collaborateur de chef d'entreprise Artisanale (BCCEA) est un titre homologué de niveau IV (Bac/BP) délivré par la Chambre des métiers et de l'artisanat.

La durée de la formation est de 495 h en centre de formation. La formation comprend les modules suivants :

- Communication, gestion et management, secrétariat et bureautique, stratégie et techniques commerciales.

### 3.2.3 AU NIVEAU PLUS GÉNÉRAL, LE SYSTÈME D'ÉDUCATION AVEC SON ORGANISATION ET SES STRUCTURES

Le Bâtiment comporte un large éventail de métiers. Chaque métier fait appel à des aptitudes différentes. Pour se former à ces métiers, il existe près de 70 diplômes de l'Éducation nationale, 75 titres du Ministère du Travail et 34 certificats de qualification professionnelle (CQP) spécialisés.

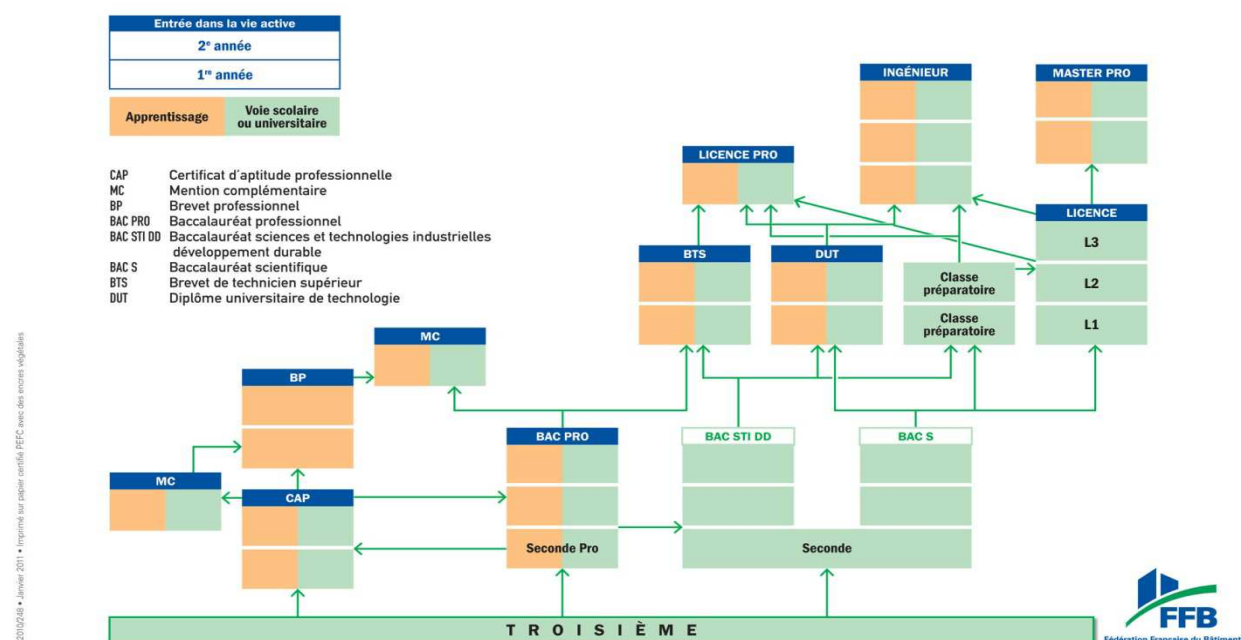
On peut se former **à temps plein ou en alternance** :

- **A temps plein** : par la voie scolaire ou universitaire, en lycée, IUT ou école d'ingénieur. Des stages en entreprise sont intégrés aux études.
- **En alternance** (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) : avec une partie du temps en établissement de formation et l'autre en entreprise. Ce dispositif est privilégié dans le bâtiment, car les métiers s'apprennent d'abord sur le terrain.
  - o **L'alternance** prépare à des diplômes, des titres ou des certifications professionnelles de tous les niveaux, du CAP au diplôme d'ingénieur.

Pour entrer dans le Bâtiment, plusieurs voies sont possibles. On peut entrer en CAP ou Bac pro (3 ans) directement après la 3ème ou bien s'orienter vers les filières post-bac du secteur du Bâtiment à la suite d'un Bac S ou d'un Bac STIDD. C'est la garantie d'être formé à la pratique du métier aux méthodes de l'entreprise, et d'être opérationnel dès la fin de la formation.

L'alternance offre la possibilité de construire son propre parcours de formation, quel que soit son niveau d'entrée. En fonction de son objectif professionnel, il est possible, à chaque étape, d'acquérir des compétences complémentaires, d'enchaîner des formations débouchant sur une qualification plus élevée (Ex. : un BP après un CAP) ou d'entrer dans la vie active.

## LE SCHÉMA DES FORMATIONS DU BÂTIMENT



### 3.3. A LA REUNION

#### Synthèse relative à la structure de la filière formation à La Réunion

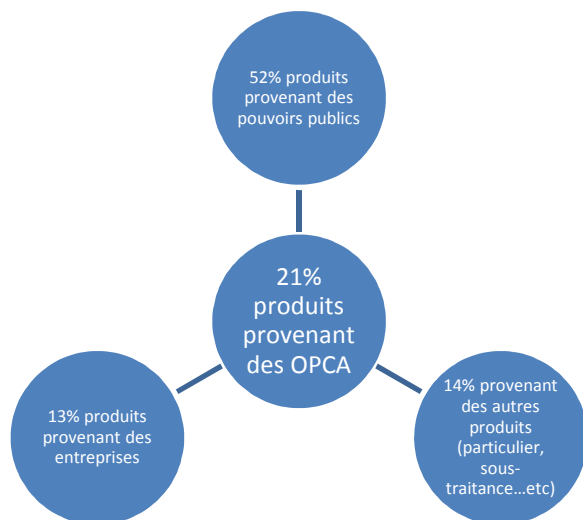
- Le marché de la formation professionnelle continue à La Réunion a généré en 2010 un CA de 126 M€, soit une hausse de 18% sur trois ans, réalisée principalement par les organismes privés.
- La formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) issue de la Loi du 24 nov. 2009, impose aux prestataires de déposer annuellement un bilan pédagogique et financier de leur activité.
- L'offre de formation destinée aux professionnels, sur le marché concurrentiel à La Réunion exige une grande proximité avec les entreprises et une qualité en constante évolution.
- En 2010, il y a :
  - o 620 organismes privés de formation dont 214 travailleurs indépendants (nombre en constante évolution en trois ans (+25%).
  - o 13 établissements de formation publics et parapublics.

- Selon le CARIF – OREF avec ses partenaires, la formation pour le BTP couvrait en 2010 :
  - 3866 personnes par l'enseignement initial école université.
  - 989 personnes par voie de l'apprentissage.
  - 116 personnes par voie de contrat de professionnalisation par alternance.
  
- Les formations les plus demandées :
  - La fonction sécurité.
  - Les fonctions études, encadrement dont conduite de travaux, assistant de gestion.
  - Les corps d'état traitant d prestations d'aménagement-finitions (peinture, menuiserie...etc).
  
- Selon le Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CDRDFP) pour la période 2011 -2015 la formation est :
  - Un outil en faveur de l'emploi et du développement économique.
  - Que le public prioritaire est le demandeur d'emploi.
  - Que le BTP est un secteur prioritaire parmi les neuf autres.
- Le budget de la Région Réunion consacré à la formation professionnelle (y compris l'apprentissage) est de 120 M€ en 2011.
  
- L'AFPAR 2020, une entreprise au service de l'homme, de l'économie et du territoire :
  - 40 000 Réunionnais formé par l'AFPAR en 50 années d'existence.
  - 25 actions de formation,
  - 52 titres professionnels et plus d'un million d'heures vécues en formation par près de 2900 stagiaires.
- Le projet de l'AFPAR se décline en trois axes :
  - La formation professionnelle pour adultes (FPA).
  - La formation en alternance.
  - La formation continue.
  
- Le RSMA Réunion de la Formation professionnelle à travers le service militaire adapté :  
2013 : 1050 stagiaires Le RSMA Réunion est la plus grosse antenne de l'Outre – mer.  
Budget 2013 : 36 M€.
  
- Réservé aux jeunes volontaires de 18 à 25 ans, le RSMA apporte :
  - Une éducation militaire, scolaire et une formation professionnelle.
  - Un large panel de métiers dans des domaines diversifiés dont le bâtiment.
  - A la fin de la période de formation, les stagiaires intègrent des entreprises ou des collectivités territoriales sur l'île ou en Métropole.
- La formation des salariés d'entreprises :
  - 3367 participants ont pu bénéficier d'actions de formation en 2009.
  - La durée moyenne des stages est importante dans le domaine technique (220h en moyenne), courte pour le volet sécurité (19 heures) mais concerne plus de stagiaires.
  - La formation dans le domaine de nouvelles réglementation porte sur le programme FEBAT DOM ( amélioration énergétique des bâtiments, isolation des toitures...etc).

Le marché de la formation professionnelle continue à la Réunion a généré en 2010 un chiffre d'affaires global de 126 M€. Une hausse de 18% sur trois ans, réalisée principalement par les organismes privés. Destinée aux entreprises et aux salariés, elle représente le marché privilégié des structures indépendantes, capables de se spécialiser suivant l'évolution de la demande avec une grande réactivité.

*« L'offre de formation destinée aux professionnels, sur le marché concurrentiel exige une grande proximité avec les entreprises et une qualité en constante évolution ». affirme M Thierry Fayet – président de la FFP Réunion (Fédération de la formation professionnelle).*

La loi du 24 novembre 2009 sur l'organisation de la Formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) impose aux prestataires de déposer annuellement un bilan pédagogique et financier de leur activité. Ce contrôle de la pertinence des actions de formation, en regard des financements utilisés, produit aussi des données statistiques précises. 620 organismes privés, dont 214 travailleurs indépendants, ont réalisé 68% du chiffre d'affaires de la formation continue en 2010. Leur nombre a augmenté de 25% en trois ans, alors qu'on dénombre 13 établissements de formation publics et parapublics.



### ✓ Répartition des ressources des organismes de formation en 2010

Selon les chiffres figurant au tableau de bord Emploi-formation du BTP, une publication du CARIF-OREF avec les partenaires, la formation pour le BTP couvrait **en 2010** :

- 3 866 personnes par l'enseignement initial école université
- 989 personnes par voie de l'apprentissage
- 116 personnes par voie de contrat de professionnalisation par alternance.

Par ailleurs le nombre de salariés inscrits en formation continue était de 3 357.

**Soit plus de 8 000 personnes** engagés dans une voie de formation.

3 domaines couvrent 65 % de ce chiffre :

- La fonction sécurité : 14,7%
- Les fonctions études, encadrement dont conduite de travaux, assistant de gestion : 34.4%
- Les corps d'état traitant de prestations d'aménagement-finitions (peinture, menuiseries, carrelages, plâtrerie) pour 14,7 %

entreprises BTP	2008	2009	2010	%	GO		Travaux publics				Charpente - couverture			Aménagement, finitions				Divers			
					Maçonnerie et connexe	Travaux publics	conducteurs et mécaniciens d'engins	Monteurs réseaux électriques	charpente bois	Structures métalliques	Couverture	Peinture-vitrerie et revêtement	Menuiserie	Carrelage	Plâtrerie	menuiserie métallique	électricité - téléphone - télévision		plomberie sanitaire - traitement		
source : Carif-oref tableau de bord emploi formation du BTP (Ile Réunion), croisée du tableau éco artisanat																					
																			génie	divers	
<b>formation</b>																					
université			3866				185	20		158	211	27	107	702	59	82	380	246	71	359	112
nombre d'apprentis inscrits		1078	989				6	19		18	21		85	89	17	0	162	127	72	77	235
nombre salariés en formation continue (> 10 salariés)		2441	2570																		
nombre salariés en formation continue (<=10 salariés)		926	787			98	95	140									85	0	59	76	-5
Alternance par contrat de pro			116				21	12													6
Total			8 328			119		477		435				1 226			542	432	225	436	342
%						1,4%		5,7%		5,2%				14,7%			6,5%	5,2%	7,9%	436	4,1%

Ce chiffre de 8 000 est à rapprocher du nombre d'entreprises dans les secteurs du Bâtiment et de l'industrie, constitué des entreprises employeuses au nombre de 2 478 (dont 2 031 de moins de 10 salariés) et des entreprises artisanales non employeuses au nombre estimé de 3 378 (55 % du nombre d'entreprises artisanales).

**Soit 5 800 entreprises en 2010.**

Ce chiffre de 8 000 est également à rapprocher du nombre de salariés toutes fonctions confondues -27 250. Si on y retire la part fonctions d'encadrement, études, assistant de gestion – 3 443 personnes – et la part activités de Travaux Publics – 1 920 pers – il reste un **effectif salarié de 21 800 personnes environ...** auquel il faut ajouter les artisans sans salariés – 3 378 personnes – Soit **25 000 à 26 000 emplois sur chantiers en 2010** (y compris encadrement).

Le chiffre d'affaire généré dans la branche bâtiment par cet effectif est **de 970 M€** dont 69% pour la partie logement.

#### 3.3.1 LE COÛT DE LA FORMATION

Le budget de la Région Réunion consacré à l'apprentissage en 2011 est de 32 Millions d'euros, répartissant ses efforts vers 10 structures différentes.

Celui globalement consacré à la formation professionnelle (y compris l'apprentissage) est de 120 M€ ; le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDFP) approuvé en 2011 et document de référence pour la période 2011-2015 stipule que la formation est d'abord un outil en faveur de l'emploi et du développement économique, que le public prioritaire est le demandeur d'emploi, que le BTP est un secteur prioritaire (parmi 9 autres).

### 3.3.2 EVOLUTION ET AUTRE APPROCHE PLUS PARLANTE POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS D'HABITATIONS COLLECTIVES.

Les effectifs ne sont pas connus en 2011 – seule la brochure des tableaux économiques de l'artisanat établis pour 2011 avance le chiffre de 9130 salariés et précise : « ...l'emploi dans le secteur baisse de 1,9% en 2011. Les activités particulièrement sous tension sont celles du gros-œuvre, du terrassement, de la métallerie, et du travail du bois. Dans le second-œuvre, quelques activités ont réussi à maintenir leurs effectifs. C'est le cas notamment de l'électricité, de la plomberie et des revêtements de sols et murs »

Toutes les entreprises listées ci-dessus n'œuvrent pas dans la construction de BHC – domaine qui nous intéresse : Approcher la réalité des dispositifs de formation et de leur adéquation passe par la production de chiffres plus parlants de l'activité : combien d'entreprises interviennent sur le Bâtiment d'habitation collectif.

Une récente publication<sup>1</sup> sur les opérations construites sur les 3 ou 4 dernières années, listant les programmes leur taille en nombre de logements et caractéristiques, les maîtres d'ouvrage et la mention des entreprises ayant réalisé les travaux, par corps d'état (ce que ne permet pas la simple observation des types de consultations lancés par les MO) nous a permis une approche quantitative.

**Base** : 2169 logements, répartis en 49 programmes, dont 36 en collectifs et 13 assimilables à de la maison de ville + 1 étage. En ne considérant que les corps d'état « consommateurs » de main-d'œuvre et de matériaux et équipements, il apparaît que 170 sont intervenues, et certaines régulièrement, sur ces programmes de logements récents.

### 3.3.3 ANALYSE DE LA DIVERSITÉ DES OFFRES DE FORMATION

#### 3.3.3.1. Données

La formation sur le département de la Réunion couvre aujourd'hui correctement tous les domaines des métiers du bâtiment et de l'industrie.

En effet les différentes structures de formation proposant tant des diplômes nationaux que des Titres Professionnels délivrés par la Dieccte, ou encore des Certificats de compétences professionnelles couvrent toutes les compétences classiques propres à l'exécution des tâches de chacun des corps d'état habituels (nous en avons relevé 13 sur un appel d'offres en TCE lancé par la SIDR en décembre 2012)

Le tableau de la page suivante récapitule les formations inscrites en 2011<sup>2</sup>.

Cependant nous n'avons pu obtenir la répartition des stagiaires ou des apprentis par thème de formation, non plus que le nombre des enseignants.

- Le nombre d'apprentis formés par les CFA de la Chambre des Métiers est d'environ 600
- L'AFPAP a délivré 510 titres professionnels et a formé 175 demandeurs d'emplois sur demande du pôle-emploi.

#### 3.3.3.2. L'AFPAP 2020, une entreprise au service de l'homme, de l'économie et du territoire.

En 50 années d'existence, l'AFPAP a formé plus de 40 000 Réunionnais aux métiers qui ont façonné le développement de la Réunion. Cette institution pionnière en matière de formation professionnelle est née en 1963 avec la mission de transmettre les savoir – faire et les gestes professionnels qui fondent les corporations artisanales et les spécialités industrielles.

#### **Le projet AFPAP 2020 rassemble l'unanimité des parties prenantes :**

Avec une telle expérience de sa mission, qui se décline aujourd'hui en 245 actions de formation, 52 titres professionnels et plus d'un million d'heures vécues en formation par près de 2 900 stagiaires, l'AFPAP aborde son prochain demi-siècle, le 28 juillet 2013, avec le projet AFPAP 2020 ; Un projet en trois axes, validé à l'unanimité, pour la première fois de son histoire, par toutes les parties prenantes dans l'entreprise. La Formation professionnelle pour adultes (FPA), la formation en alternance et la formation continue sur le secteur mar-

<sup>1</sup> Revue Construire-Promouvoir n°9 - REUNION-MAYOTTE, édition sofre & com 1012

<sup>2</sup> En ce qui concerne les Titres Professionnels, les reconnaissances de titres par la DIECCTE sont valables pour une durée de 5 ans à partir de leur homologation.

chand seront les actions fortes pour le développement de l'offre de l'AFPAR au-delà de la prochaine décennie. Une offre de service pour tous les actifs.

### 3.3.3.3. RSMA Réunion – de la formation professionnelle à travers le service militaire adapté

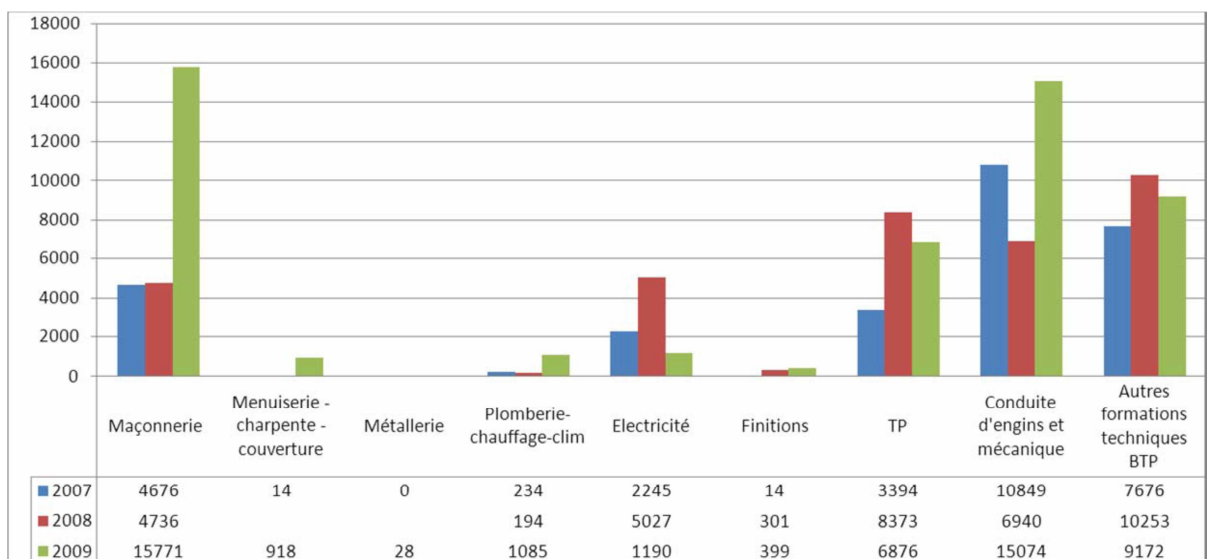
Avec 1050 stagiaires en formation 2013, le Régiment du service militaire adapté (RSMA) de La Réunion est la plus grosse antenne de l'Outre – mer. Un effectif en croissance et un taux d'insertion professionnelle autour de 65% en 2012. Réservé aux jeunes volontaires de 18 à 25 ans, le RSMA apporte une éducation militaire, scolaire et une formation professionnelle « Nos résultats progressent et le chômage aussi, ce qui pourrait paraître contradictoire, constate le chef de bataillon Sébastien Bartier, 90% des jeunes que nous accueillons n'ont pas de formation ou se trouvent en échec scolaire, mais ils sont tous motivés pour réussir. C'est une structure qui marche bien. Je pense que c'est la solution au chômage des jeunes et cette réussite est en partie due au savoir – être militaire, aux règles qu'on fixe».

Depuis 2009, l'effectif du RSMA est en constante progression et devrait atteindre 1350 volontaires en 2016. De gros travaux de rénovation et d'agrandissement des infrastructures ont été effectués afin de décentraliser la quasi-totalité des activités sur le site de Terre Sainte. Une trentaine de filières de formation sont proposées couvrant un large panel de métiers dans des domaines aussi diversifiés que le bâtiment, le tourisme, la mécanique, la restauration et l'aide à la personne. « On s'adapte aux besoins de la conjoncture actuelle, précise le chef de bataillon Sébastien Bartier. L'objectif est que le jeune en sortant de sa formation, ait un travail stable et sécurisé ; ». A la fin de la période de formation, les stagiaires intègrent des entreprises ou des collectivités territoriales, sur l'île ou en Métropole.

« Nous recevons des retours très favorables de la part des employeurs. Nous avons maintenant des structures qui nous font confiance et qui nous font régulièrement appel à nos jeunes ».

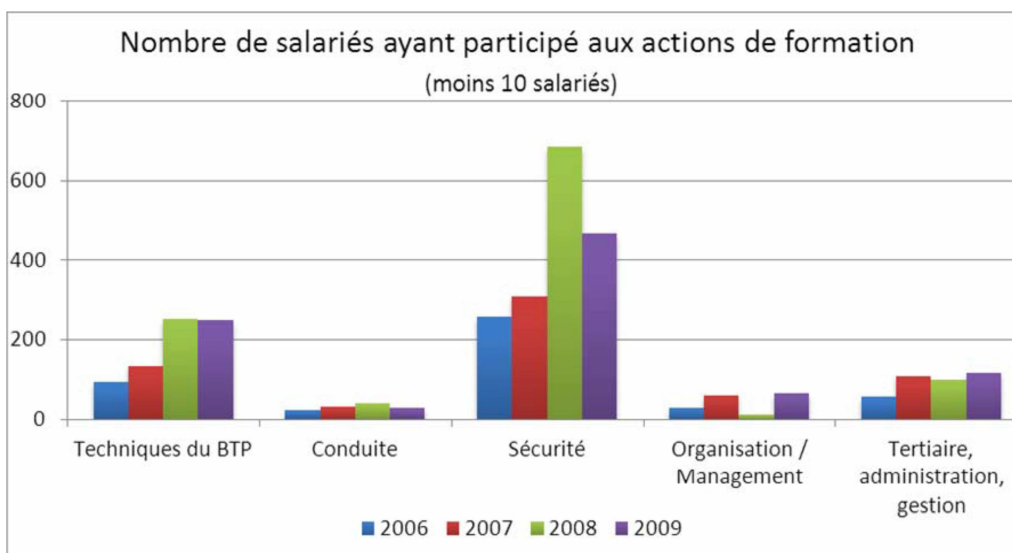
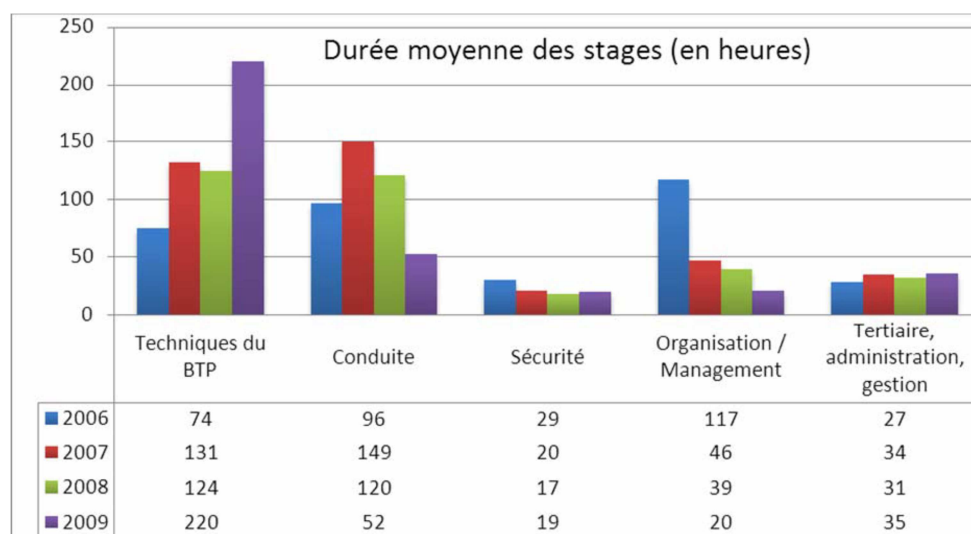
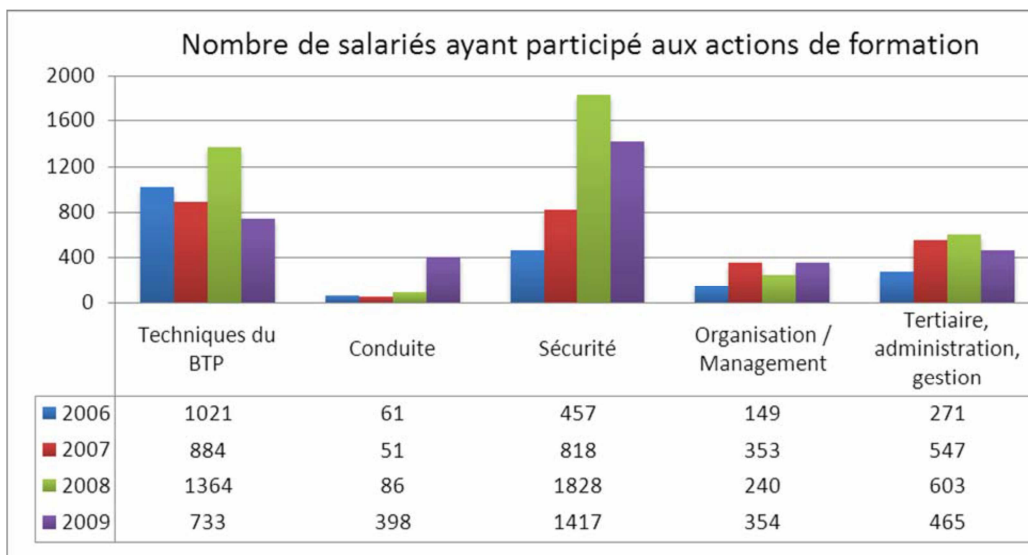
En 2013, le budget du RSMA de La Réunion s'élève à 36 M€ ; il reste stable par rapport à l'année dernière. La Formation et la prise en charge des jeunes sont financées à 30% par le Ministère de l'Outre – Mer et à 70% par la Région et l'Europe. Par ailleurs, en tant qu'organisme de formation professionnelle, le régiment est éligible à la taxe d'apprentissage.

### 3.3.3.4. La formation continue des salariés - Détail des formations dans les techniques du BTP Pour les entreprises de 10 salariés et plus (en volume horaire : ensemble des heures stagiaires)



En 2009, 3 367 participants ont pu bénéficier d'actions de formation. La durée moyenne des stages est importante dans le domaine technique (220 heures en moyenne), courte pour le volet sécurité (19 heures) mais concerne deux fois plus de stagiaires. La formation continue a profité à moins d'actifs en 2009 par rapport à 2008. Le volume horaire est stable.





Les ¾ de ces participants sont issus d'entreprises de 10 salariés et plus.



Consult Sidr / Mondon A,B,C 85 log dont 7MDV - 20 mois délais TRX - CES - lancement dec-2012		CENTRE DE FORMATION		RSMAI	RSMAI	CCI	CCI-CESI	URMA CF			APPAR			Educ Net	
							I	CAP	BP	BACpro	CAP	BP	BACpro		
								13		16					
				FP	FP			Appr(16-25ans)		FC	TP		dem PoLe	ET	
N° lot	Allotissement type	corpus FORMATION													
				Nbre de formés / 2011	?	?		environ 600			510		175		
10.1	clôtures - aménagements extérieurs	Maçonnerie et connexe :													
1	gros oeuvre – terrassement - VRD;	Montage de blocs coffreurs-bancheurs		X				X	X		X				
		TP construct routes						X			X BACpro*				
		TP construct ouvrages d'arts						X							
		TP canalisations		X				X							
		Conducteur d'engins de TP et carrières		X				X							
		Conducteur de grue à tour											X		
1.1	charpente – couverture – bardage métallique	ouvrages de bâtiment Métallerie								X					
		Constructeur bois (MOB)						X							
5.1	isolation - étanchéité	Etancheur du bat et TP						X			X				
9	ascenseur	Conduite et mécanique													
6	revêtements durs	Carreleur mosaïste		X				X							
4	menuiserie bois – habillages de façade – brise soleils	Menuiserie bois		X				X	X						
7	menuiserie métallique - serrurerie	Serrurerie métallerie		X				X							
		soudeur										X			
		Métallier									X				
8	cloisons sèches – faux plafonds	Plaquiste		X							MC (mention complémt)	X			
5	peinture et revêtement sol souple	Peintre applicateur de revêtements		X				X	X		X				
		vitrierie, sols souples													
3	électricité - téléphone - télévision	Electricité									X				
2	plomberie sanitaire – traitement d'air	Plomberie		X						X					
		Installateur sanitaire		X				X							
		Froid et clim						X							
		monteur dépanneur froid-clim technique de froid et conditmt d'air								X					
2.1	eau chaude solaire	Génie climatique ?		X											
7.1	menuiserie aluminium	Construct ouvrages alu, verre, mat synthèse						X	X						
11	basse tension														
13	espaces verts														
		Agent d'entretien		X											
		Maintenance						X							
	Etudes	Technicien études bâtiment option dessin										X			
		Encadrement chantier										X			
		Conducteur travaux				X									
		Assistant chef de chantier GO										X			
	Fonctions d'encadrement	Chef d'équipe GO									X				
		Secrétaire assistant*													
		Chef chantier GO										X			
		Chargé d'affaires bâtiment										X			
	Finitions	Conducteur travaux du bâtiment										X			
		Ingénieur BTP					X								
		technicien de chantier aménagement- finitions										X			
		Sécurité		X											
		BAC Pro routes		niveau III - destinée aux majors TP et services techniques des collectivités											
		MC		mention complémentaire : qualification spécialisée											
		BP		niveau IV											
		secrétaire assistant,		niveau IV : pluralité d'organismes publics et privés											

### 3.3.3.5 Formation dans le domaine des nouvelles réglementations

Il faut noter les formations sur le programme FEEBAT DOM :

- M1 « Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments »
- M3 « Isolation des toitures et des parois » lancés en 2012 par l'AFPAR. Pas d'informations sur le nombre de formés.

Les formations s'adressant aux chefs d'entreprises, techniciens bureaux d'études pour M1, et personnel d'encadrement de chantier pour M2 - durée 2 jours, coût de 720 € chaque.

### 3.3.3.6 Autres formations utilisées, disponibles

2 titres professionnels de niveau licence, par l'URMA est en collaboration avec le CNAM

- Le TEPE Développement commercial des petites entreprises – démarrage 2012 – ouvert à 12 stagiaires
- La licence PRO Management des petites entreprises – démarrage 2012 – 12 stagiaires

### 3.3.3.7. Mesure croisée de l'impact des formations existantes

A partir de la liste des titres professionnels du ministère de l'emploi accessibles par la voie de la formation et de la validation des acquis de l'expérience à la Réunion, nous avons avec l'aide des services de la DIECCTE questionné la base VALCE

Résultats ; nombre de titres délivrés en 2011 :

Niveau III :

- conducteur de travaux bâtiment = 0
- chargé d'affaires bâtiment = 0

Niveau IV :

- technicien études bâtiment = 12
- technicien de chantier aménagement-finitions = 0
- chef d'équipe gros-œuvre = 4

Niveau V :

- plaquiste = 9
- maçon = 32

## 3.3.4 LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES ET DANS QUEL DOMAINE ?

### 3.3.4.1. L'entreprise SOGEA

La SOGEA, filiale de VINCI a un effectif variant entre 250 et 300 personnes

Son budget de formation en 2012 était de 35 K€, ce qui est peu : cela confirme ainsi les résultats de l'approche faite par le groupe AMNYOS en 2011 « La formation professionnelle, modalités et efficacité en Outre-mer »

A savoir : *des grands groupes très autonomes dans leur stratégie de formation*. L'essentiel des formations du personnel se fait en interne, utilisant les moyens du groupe.

3.3.4.2. Le groupe Vulcain (métiers de la métallurgie pour le bâtiment, 80 personnes en 4 structures). Localisation : Sainte-Clotilde, Le Port.

La SA émerge à la fois sur le secteur INDUSTRIE et le secteur BATIMENT ; groupe innovant axé sur la métallurgie et les services et prestations dérivées à destination du bâtiment tels :

- le façonnage d'éléments de métallurgie (auvents, escaliers, portails, clôtures, mobilier urbain) à partir d'aciers achetés localement : 200 tonnes/ an dont environ 30 % pour le logement.
- la galvanisation à chaud : 3 000 T traitées/an, sur un potentiel de 10 000 T. la protection anticorrosion est pourtant un facteur important empêchant dégradation dans les secteurs constructibles proche de l'océan. Coût du traitement = 0.80€ le kg, 300 T de Zn consommées annuel. La concurrence dans ce domaine est l'importation de charpentes galvanisées et les peintures :
- Le thermo laquage.
- La pose de cloisons en placo et de faux-plafond, essentiellement pour les équipements publics et les bâtiments tertiaires (1 seule intervention sur les 47 programmes ci-dessus).

Le groupe avait investi dans une usine de profilage d'éléments métalliques fins galvanisés : cette activité a été revendue au groupe Mittal en 2008. Son Chiffre d'affaires consolidé : 11.5 à 12 M€

### **Actions de formation en 2012 : répondre aux besoins de mise à niveau des compétences existantes, et d'adaptation aux évolutions des réglementations des métiers de la métallurgie.**

- Son budget formation a été de : NON COMMUNIQUE
- Pour le secteur façonnage : formation de 3 personnes de l'atelier à Autocad dessin par un organisme privé. L'entreprise doit concevoir ses modèles de mobiliers de métallerie.
- Pour le secteur thermo laquage : formation générale à destination des opérateurs, parce que le niveau scolaire est bas. En jeu la compréhension des impératifs de gestion de la production de l'atelier
- Maîtrise des éléments du métier dans sa globalité : formation en contrôle des peintures permettant une reconnaissance de niveau expertise, contrôle des soudures, examen radio du contenu des peintures. Ces formations se sont déroulées en Métropole

#### 3.3.4.3. L'EURL LEGROS – Gros-Œuvre bâtiment

Localisation : Saint-Benoît (ZI2), aire d'activité St-Benoît et St-Denis. Les destinations proches telles Salazie, Plaine des Palmistes, Sainte-Rose ne l'intéressent pas (conditions climatiques).

L'entreprise existe depuis 1987 : entreprise individuelle transformée en EURL en 1990

Chiffre d'affaires : 20M€ en 2008 aujourd'hui 7M€

75 à 85 salariés aujourd'hui (280 en pic d'activité avant la crise)

L'entreprise, sous garantie personnelle a su passer le cap de la réduction d'activité et faire face à ses échéances négociées. Aujourd'hui le matériel est « payé »

L'activité logement : positionnée sur la défiscalisation Girardin, elle a su revenir vers le logement social en 2008. Son activité aujourd'hui basée à 80% sur le logement se retournera : 20 % en prévision pour les années à venir. **Elle ne rentre plus dans les prix** du logement qui ont tendance à baisser alors que les prestations demandées sont de plus grande qualité, à surface habitable égale (concurrence déloyale sur les prix, développement des profils d'entreprises qui visent des « coups » et se retirent rapidement en laissant une dette fiscale et sociale (1 milliard d'euros de dette aujourd'hui). Pourtant l'entreprise a une parfaite connaissance des coûts : Les ratios du Bâtiment : 25 ouvriers, 1 chef de chantier, une grue ; 1 conducteur des travaux pour 3 chantiers.

La formation du personnel :

- son budget formation en 2012
- Le savoir –faire : études de prix, organisations commerciales qui se réduisent (puisqu'il y a de moins en moins de gré à gré – perte de connaissance de l'intuite-personae aujourd'hui)
- Formations sur la sécurité sur chantiers (localement)
- Les conducteurs de travaux ont des ingénieurs
- L'analyse de la production est un élément indispensable.
- L'optimisation de l'utilisation du matériel acquis se fait par les fabricants.

#### 3.3.5 CROISEMENT AVEC LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE : UN EXEMPLE DE MÉTIER RECHERCHÉ

L'exemple donné par l'entreprise LEGROS est représentatif de la forme de structuration de la filière, pour ces entreprises qui ont comme valeur la pérennité de leur structure (à l'instar de nombre d'entreprises des DOM si l'on s'en réfère à l'analyse faite par le groupe Amnyos déjà citée).

L'activité d'entrepreneur de BTP est une activité de commerce tout d'abord – achats des matériaux et équipements – puis une activité de transformation et de montage. :

##### 3.3.5.1 Place de la formation et identification d'un métier

Dès lors que tous les éléments sont maîtrisés

- Son souci : comment optimiser le temps des ouvriers réellement consacré à la production ? un chiffre de 5 h 30 de travail effectif sur les 7 heures quotidiennes est avancé

L'entreprise réfléchit à une compétence **de ferrailleur-bancheur qui permettrait d'éliminer les temps de transfert à un tiers avant coulage.**

- ✓ **Le programme stabilisation–régulation du marché des entreprises locales par la construction de logements neufs, peut-il être un objectif, et à travers quel plan de formation adapté ?**

Le plan de formation spécialement mis en place par la Région - l'achat de « diplômant » **en sectoriel BTP** – pour préparer le prochain grand chantier de la route du littoral (début travaux prévisible 2013, et livraison 1ère

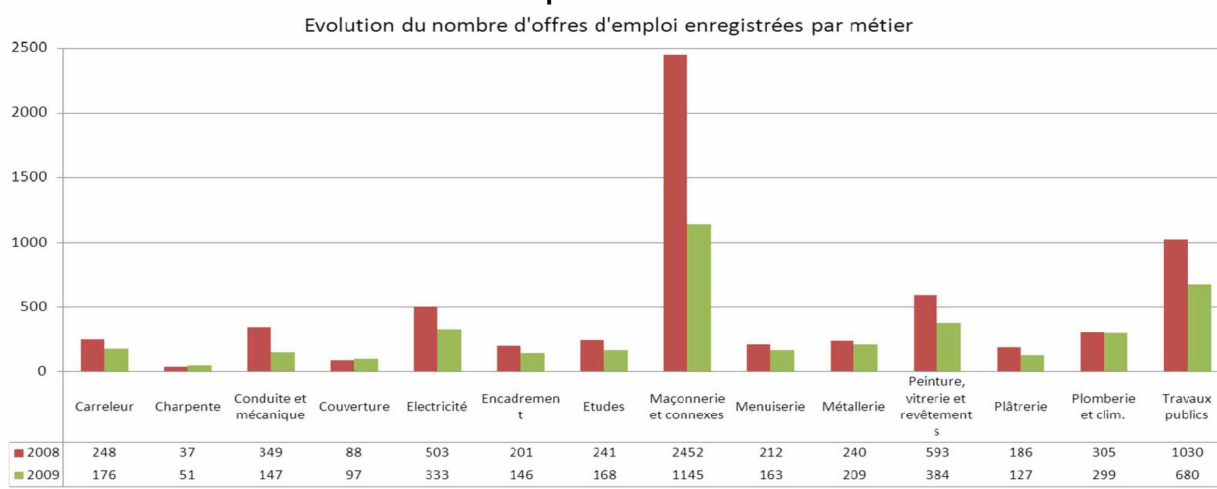
tranche 2018, totalité 2020) et qui a conduit à une approche détaillée des besoins-métiers et de l'adaptation des formations pourrait-elle s'appliquer au logement ?

Ou plus précisément, est-ce que l'effort produit pour la coordination de 2 compétences régionales – en l'occurrence compétence sur les routes nationale, et compétence sur la formation – serait reproductible sur une problématique logement à la Réunion ?

La personne interviewée (voir compte-rendu correspondant) directrice de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et qui a conduit l'élaboration du CPRDFP n'en a pas écarté la possibilité.

**Cela accompagnerait la mise en œuvre d'une vision pragmatique pour l'ensemble de la structure : chacune des personnes interviewées en effet appelle à une lisibilité des actions et des besoins en la matière.**

✓ **MARCHE DU TRAVAIL - L'offre d'emploi dans le BTP**

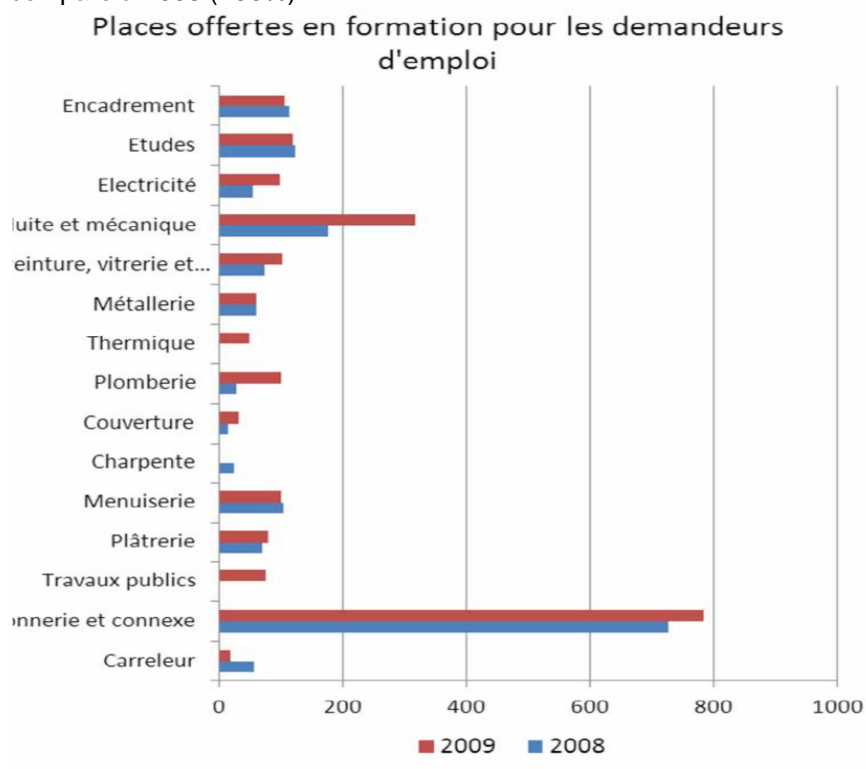


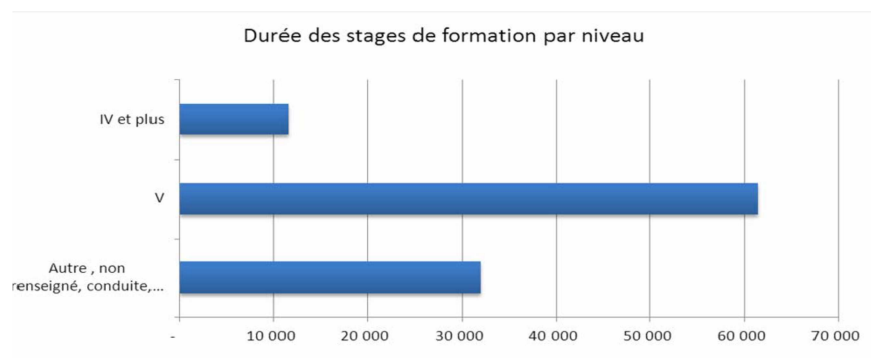
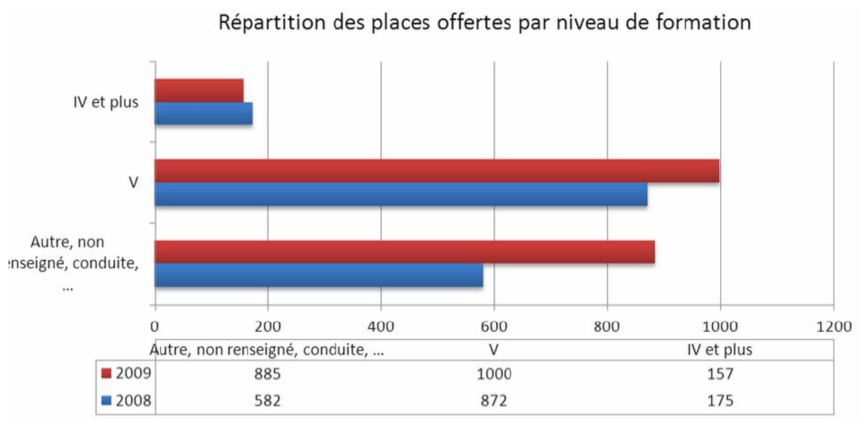
Source : tableau de Bord du BTP Réunion – édition 2010

Les offres d'emploi enregistrées dans le réseau des agences Pôle emploi ont diminué de 38 % entre 2008 et 2009, pour atteindre 4 125 offres d'emploi en 2009.

Ce sont les métiers de maçons qui ont le plus chuté (-53%), soit une diminution de 1 307 offres.

A l'inverse, plomberie et climatisation sont des domaines qui ont collecté relativement plus d'offres en 2009 comparé à 2008 (+33%).





Source : Tableau de bord du BTP Réunion – édition 2010

### 3.4. EN GUYANE

#### 3.4.1 LES GRANDS PRINCIPES

#### Synthèse relative à la structure de la filière « formation » en Guyane

- En Guyane la population présente la caractéristique d'être jeune, plus de la moitié des habitants a moins de 25 ans et plus de 35% a moins de 15 ans (contre 10% en France Hexagonale). Les actifs sont moins formés et leur moindre niveau de formation le pénalise à plusieurs titres. La formation est donc le meilleur moyen d'insertion dans un milieu socioprofessionnel.
- Près de 40% de l'offre de formation est concentrée sur les communes de Cayenne et Kourou.
- La politique régionale de la formation professionnelle en Guyane s'articule autour trois objectifs :
  - *Soutenir la politique de l'emploi.*
  - *Soutenir le développement économique régional.*
  - *Soutenir la formation professionnelle des 16 -25 ans demandeurs d'emploi.*
- La formation professionnelle continue concerne les personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'engagent en vue de :
  - *Faciliter leur adaptation à l'évolution des techniques et des conditions de travail.*
  - *Maintenir ou améliorer leur qualification professionnelle.*
  - *Favoriser leur promotion sociale et professionnelle.*
- En 2009, le budget de la formation professionnelle en Guyane s'élève à : 24 M€. Les principaux partenaires sont :
  - La Région Guyane (49%)
  - l'AGEFOS (15,40%)
  - Des partenaires privées.
  - La CCI via le point A, la maison des entreprises et de la formation de l'Ouest Guyanais, l'ACIF.
- 6 établissements dispensent des formations continues dans l'activité du BTP :
  - AFPA – association pour la formation professionnelle des adultes en Guyane.

- 
- CFPA Guyane – centre de formation professionnelle pour adultes.
- CFA – centre de formation d'apprentis exp : le CFA de Cayenne.
- **Constat** : La Chambres de métiers n'a pas de vision ni à court terme ni à long terme en matière de formation. Elle a besoin d'être accompagnée pour pouvoir se redresser.  
Le tableau d'effectif est en baisse et il n'y a pas de pilotage cohérent dans les actions.  
Et pourtant les pouvoirs publics affichent une volonté politique d'améliorer les compétences des hommes tout au long de leur vie.
- En 2012, le pôle emploi a dispensé des formations portant sur :
  - La construction et couverture.
  - Bâtiment : finitions.
- Le GEICQ : outil d'un collectif d'entreprises solidaires (Nb : 20 environs) destiné à :
  - Organiser des parcours continus d'insertion et de qualification au profit de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.
  - Répondre aux besoins structurels de main d'œuvre des entreprises.
  - Optimiser la clause sociale d'insertion dans les marchés publics.
  - Réaliser des contrats en alternance et élabore des plans de formation individualisée.
  - Assurer un accompagnement social et professionnel.
  - Durée moyenne des contrats : 16 mois
  - Résultat 2012 : 7 contrats d'apprentissage, 41 contrats de professionnalisation.
    - Sur les 48 contrats, 4 femmes.
- Le Geicq représente l'interface et un réel espace de discussion entre les centres de formation initiale et continue afin d'améliorer les rapports et les distances creusées entre les employeurs et les pour voyeurs.

#### 3.4.1.1. La formation professionnelle pour quoi faire ?

L'ampleur des changements économiques et sociaux en Europe, l'évolution rapide vers une société basée sur la connaissance et les tendances au vieillissement démographique (en métropole) exigent une approche fondamentalement nouvelle de l'éducation et de la formation.

En Guyane, la population présente la caractéristique d'être jeune, plus de la moitié des habitants a moins de 25 ans et plus de 35% a moins de 15 ans (contre 10% en France hexagonale).

La formation est donc la meilleure moyenne d'insertion dans un milieu socioprofessionnel.

#### 3.4.1.2. Quels sont les dispositifs en faveur de la formation professionnelle et qui les met en place ?

Les Conseils Régionaux détiennent depuis les lois de décentralisation de 82 et 83 la compétence en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage.

Ces compétences sont renforcées par la loi quinquennale de 1993, qui transfère depuis le 1er janvier 1999 aux Régions la compétence de formation professionnelle continue des jeunes (formation pré qualifiante).

La Région se trouve donc en tant qu'initiateur, acteur et partenaire au centre d'un réseau constitué notamment par les organismes de formation et d'apprentissage, et la Mission Locale Régionale.

#### 3.4.1.3. Quels sont les objectifs du Conseil Régional en la matière ?

La politique régionale de la formation professionnelle en Guyane s'articule autour de deux objectifs :

- **Soutenir la politique de l'emploi** : Possibilité pour les jeunes, les demandeurs d'emploi d'acquérir des qualifications nécessaires aux emplois offerts par les entreprises de la Région.
- **Soutenir le développement économique régional** : Financement de stages permettant d'obtenir une qualification adaptée aux besoins du tissu économique régional.
- **Soutenir la formation professionnelle des 16 – 25 ans** demandeurs d'emploi, elle met en place et finance :
  - Des actions qualifiantes permettant aux jeunes d'acquérir une qualification pour faciliter leur accès au marché de l'emploi.
  - Des actions pré-qualifiantes ayant pour objectif de permettre aux jeunes de maîtriser les pré-requis facilitant leur entrée en stage de qualification.
  - Des mesures d'accompagnement, de suivi, d'aide à l'orientation des jeunes (visites médicales, bilans...)

#### 3.4.1.4. Qu'est- ce que la Formation Professionnelle Continue ?

La Formation professionnelle continue concerne les personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'engagent en vue de :

- **Faciliter leur adaptation à l'évolution des techniques et des conditions de travail.**
- **Maintenir ou améliorer leur qualification professionnelle.**
- **Favoriser leur promotion sociale et professionnelle.**

Partenaires	Dépenses allouées à la formation (en €)	Part en %
Conseil Régional	11 816 320,00	49%
Agefos - Pme	3 710 023,00	15,4%
Prefob	3 331 148,00	13,8 %
Pôle emploi	2 297 086,40	9,5%
Adi	1 192 190,00	4,9%
CNFPT	799 751,87	3,3%
UEBS	725 773,02	3,0%
GSMA	240 000,00	1,0%
<b>Total</b>	<b>24 112 292,29€</b>	<b>100%</b>

Source : Carif – Oref 23/09/2011

Avec plus de 24 M€ en 2009, la formation professionnelle en Guyane s'est donnée les moyens financiers pour améliorer les compétences des hommes tout au long de leur vie. Cette dotation a pour but de relever un défi :

**« ELEVER LE NIVEAU DE QUALIFICATION DE LA POPULATION LOCALE QUI EST LA CONDITION NECESSAIRE A L'ESSOR ECONOMIQUE DE LA GUYANE ».**

Dans cette enveloppe budgétaire, les principaux partenaires restent le Conseil Régional (49%) et l'AGEFOS PME (15,4%) marque une forte volonté des pouvoirs publics et des partenaires privés d'accompagner les structures dans ses trois principales missions :

- **Permettre l'accès à tous à l'éducation de base.**
- **Participer à la construction de la cohésion sociale.**
- **Favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi.**

L'État, la Région, les entreprises et les partenaires sociaux concourent à l'élaboration de la politique de formation professionnelle.

L'État et la Région se partagent la responsabilité de la mise en œuvre de la formation professionnelle continue.

Les Régions ont une compétence générale, elles sont libres d'élaborer leur politique de formation.

L'État exerce des compétences limitativement énumérées par la loi.

Les entreprises sont à la fois, les lieux privilégiés de mise en œuvre de la formation.

Les organisations professionnelles et syndicales participent à l'élaboration des dispositions relatives à la formation professionnelle continue.

#### 3.4.2 PRÉSENTATION DES ORGANISMES DE FORMATION DANS LE BTP EN GUYANE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

3.4.2.1. La FORMATION CONTINUE : 6 établissements dispensent des formations continues dans l'activité du BTP ; Il s'agit de l'AFPA, du 3ème RSMA, de l'IFOIP, du GRETA, du GSMA et du CNAM, l'ACIF

- **L' AFPA Guyane , Association pour la Formation Professionnelle des Adultes de Guyane**, depuis sa création en 1968, joue un rôle prépondérante dans le champ de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle, au profit des jeunes sans qualification, des demandeurs d'emplois adultes, des salariés d'entreprises, des travailleurs handicapés, des agents de collectivités locales .

L'AFPA à Kourou et à Saint – Laurent dispense des formations pour les métiers du bâtiment de second – œuvre : maçonnerie, entretien du bâtiment, menuiserie, électricité, des chantiers écoles bâtiment (Pré qualifications multi filières).

- **Le CFPA Guyane, Centre de Formation Professionnelle pour Adultes** dispense des formations

Professionnelles couvrant le champ de la préformation, de la formation qualifiante et diplomate. Il possède des espaces et des équipements professionnels permettant la mise en œuvre de formations professionnelles dans des secteurs tels que le bâtiment ;

- **Le CFA, Centre de Formation d'Apprentis**, un organisme spécialement destiné à former des jeunes de façon théorique et pratique. L'enseignement est organisé de façon très différente par rapport au système scolaire ou universitaire traditionnel, notamment ce qui concerne le rythme.

Exemple : le CFA de Cayenne

A la rentrée 2007-2008, le centre de formation de la Guyane accueille 212 apprentis, soit 16 apprentis de moins qu'en 2006-2007.

En 2007-2008, la grande majorité des apprentis se retrouve toujours en niveau V. L'enseignement du certificat d'aptitude professionnelle rassemble 202 élèves contre 10 apprentis en bac professionnel.

Les formations de niveau III ne sont pas accessibles. En 2007-2008, un tiers des apprentis préparent un diplôme de mécanique, d'électricité, d'électronique. La filière des services aux personnes représente 28 % des apprentis, suivie par la filière des transformations (22 %), puis la filière du génie civil, de la construction et du bois (13 %) et la filière Échanges et Gestion (4 %).

Le CFA de la Chambre des Métiers Guyane prépare à :

- CAP menuiserie agencement.
- CAP serrurerie – métallerie
- CAP froid et climatisation.
- CAP carrelage mosaïque.
- CAP construction maçonnerie béton armé.

**Qu'en est-il en 2012 ?**

Section	Session 2011/2012					
	1ère année		2ème année		3ème année	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Electricité	2	37	1	24	0	0
Froid Climatisation	0	19	0	17	0	0
Menuiserie /Ebénisterie	0	7	0	5	0	0
Métallerie	0	8	0	13	0	0
Installateur sanitaire	0	16	0	10	0	0
Maçon	0	0	0	0	0	0
BP IEE	0	10	0	5	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	99		75		0	
<b>TOTAL</b>	174					

Le taux d'insertion par session des élevés est de : 57% en 2012 contre 62% en 2011.

*Source : Extrait de suivi statistique de l'apprentissage des métiers du bâtiment CFA de Cayenne.*

« Extrait d'un entretien avec M Bernus – Responsable Formation à la Chambre des Métiers de Cayenne.

*La situation de l'apprentissage est dramatique depuis quelques années dans la filière du BTP en Guyane. Exemple : sur le cursus CHARPENTE... nous n'avons plus d'inscrits. Sur les trois dernières années, on n'a pas supprimé la filière bien qu'aucune demande en 2012 n'ait été enregistrée.*

*Conséquence directe sur l'emploi, on fait appel à des charpentiers Brésiliens qui travaillent rapidement et qui coûtent moins cher en tant que main d'œuvre.*

*Idem sur la filière maçonnerie, elle est suspendue depuis trois ans dans l'attente d'une étude d'opportunité. Le BTP n'intéresse pas les jeunes Guyanais malgré toutes les campagnes de communications sur cette filière.*

*Exemple, sur Cayenne on n'a pas su faire face au développement de la concurrence pour trouver des menuisiers locaux quand il y a eu la construction des magasins BUT et CONFORAMA.*

*Le cursus Electricité est en progression, le niveau est un peu plus élevé – niveau : 4 /BEP mais le recrutement au niveau des entreprises reste irrégulier.*



## CONSTAT :

**La Chambre des métiers n'a pas de vision ni à court terme ni à long terme en matière de formation. La Chambre des métiers a besoin d'être accompagné pour pouvoir se redresser.**

**Tableaux d'effectif en baisse.**

**Il n'y a pas de pilotage cohérent dans les actions.**

**Un partenaire privilégié de la Chambre des métiers le GEICQ »**

« *Extrait de l'entretien avec M. Rainteau du Carif – Oref :*

*Six formations proposées par le CFA (Centre de Formation Des Apprentis) sont sanctionnées par un diplôme de niveau V (CAP) validé par l'Education Nationale ; Seulement 65 jeunes ont suivi ces formations en 2010/2011 dont 31 en 1ère année et 34 en 2ème année.*

*En matière d'apprentis dans le Génie civil et construction bois : 30 élèves seulement en 2009... et une dizaine en 2011 ».*

**Bilan des effectifs stagiaires en 2009 :** En franchissant le cap de 14 000 stagiaires dans la formation continue, les pouvoirs publics affichent leur volonté politique d'améliorer les compétences des hommes tout au long de leur vie.

Au niveau de la répartition des effectifs, les principaux bénéficiaires sont les salariés issus des collectivités territoriales (29,6%) et ceux des entreprises éligibles par l'AGEFOS – PME (24,9%). En troisième position avec 12,8% de l'effectif globale vient le PREFOB (Programme Régional d'Éducation et de formation de Base).

**L'apprentissage**, qui est une voie privilégiée pour l'insertion notamment des jeunes, a atteint un cap de 400 apprentis en 2009. 78,4% de ces effectifs sont localisés dans le bassin de Cayenne dont 65% sont situés au niveau du Centre de formation des Apprentis (CFA) de Cayenne.

### Définition :

**Apprentis :** Jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou Professionnel dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

**Niveau III :** sortis avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles de formations Sanitaires ou sociales, etc.).

**Niveau IV :** Baccalauréat ou abandons de scolarisation post-baccalauréat avant d'atteindre le Niveau III.

**Niveau V :** CAP ou BEP.

- **L'ACIF : Association Consulaire Interprofessionnelle de Formation.**  
Créée en décembre 2007 elle est issue du rapprochement de la CCI Guyane et du Medef Guyane, dans leur volonté commune de créer un outil de formation adapté aux besoins des entreprises du département. Son calendrier de formations s'adresse principalement aux salariés et aux chefs d'entreprises, sans oublier les demandeurs d'emploi.
- **Maison des Entreprises et de la Formation de l'Ouest Guyanais**, inaugurée en août 2009, elle permet à la CCIG d'étendre son offre de formation sur l'Ouest du territoire. Ainsi, les premiers BTS en alternance ont été mis en place en septembre 2009, avec l'appui du Com Apprentissage et l'ACIF est présente au titre de l'UFB Préfob sur la période 2011-2013.
- **Le point A :** ce service rattaché au réseau national consulaire des points A, a été créé au sein de la CCI au mois d'avril 2010. Sa mission principale est le développement de l'Alternance (Contrat d'apprentissage ou contrat de Professionnalisation). Sa mission secondaire concerne l'orientation des jeunes vers la découverte des métiers.
- **La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) de Guyane** offre des formations sur l'ensemble du territoire et offre des cursus de formation allant du jeune à la recherche d'un diplôme et d'une qualification jusqu'au chef d'entreprise ayant besoin d'une mise à jour de ses connaissances et, parallèlement lorsqu'elle contribue à l'effort collectif de relance économique en finançant une infrastructure qui génère de l'activité pour les entreprises du BTP du département. Plus de 800 jeunes Guyanais ont été formés, en partenariat avec près de 300 entreprises.

D'autres organismes tels que l'AGEFOS PME gèrent les fonds de la formation continue

**AGEFOS PME** est le premier gestionnaire privé des fonds de la formation professionnelle en France. Il bénéficie d'un agrément des pouvoirs publics en tant qu'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) pour :

- collecter les fonds de la formation professionnelle des entreprises et notamment des PME TPE,
- gérer et financer les actions de formation et les contrats de professionnalisation.

#### **AGEFOS PME partenaire des PME et TPE**

AGEFOS PME aide les entreprises à s'adapter, intégrer de nouvelles technologies, développer de nouvelles compétences par la mise en œuvre d'actions liées à la formation et à l'emploi.

#### **AGEFOS PME**

##### **Simplifie la formation et l'emploi en participant à**

- la conception des projets de formation de l'entreprise
- l'organisation des plans de financement correspondants,
- la gestion des formalités administratives,
- règlement des frais imputables,
- suivi analytique et évaluation des actions de formation.

##### **Il conseille et informe les dirigeants sur l'ensemble des dispositifs dont ils peuvent bénéficier en apportant des :**

- réponses adaptées au secteur d'activité et au contexte économique et social de l'entreprise,
- informations juridiques et fiscales,
- explications sur les différentes mesures d'aide à l'emploi et à la formation.

##### **Il mutualise les moyens disponibles au service de la formation des salariés de PME,**

##### **Il mobilise des financements régionaux, nationaux et européens pour cofinancer l'investissement formation des PME.**

##### **AGEFOS PME soutient les branches et les territoires et développe des services spécifiques pour les branches professionnelles, les groupes et les grandes entreprises :**

- organisation d'une collecte personnalisée,
- mutualisation des contributions par nature d'activité,
- transmission d'informations consolidées,
- désignation d'un conseiller au sein du siège national,
- désignation d'un animateur et d'un référent procédures au sein de chaque région,
- accompagnement pour la mise en œuvre des Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications de branches,
- conseil en ingénierie pédagogique et financière,
- appui en matière de communication et d'information des entreprises et des salariés,
- conseil et gestion de proximité par le réseau AGEFOS PME.

##### **AGEFOS PME apporte une dynamique interprofessionnelle et territoriale en**

- inscrivant la résolution des problématiques emploi-formation dans le cadre global des projets territoriaux,
- développant des partenariats territoriaux.

##### **Le projet stratégique Impulsion 2016 par AGEFOS PME poursuit trois grandes orientations :**

- **Anticiper les évolutions des entreprises et des territoires**  
Voir les marchés & Prévoir les tendances
- **Soutenir les phases clés de développement**  
Conseiller & Appuyer les entreprises dans leurs évolutions
- **Renforcer le rôle de la formation dans la sécurisation des parcours professionnels**  
Favoriser l'emploi & Sécuriser les parcours

##### **LE POLE EMPLOI en 2012 a formé dans les domaines de :**

- **NSF 232- Bâtiment** : construction et couverture 7 personnes dans le cadre de la FI (Formation individuelle) et 4 personnes en FC (Formation collective).

- **NSF 233 – Bâtiment** : finitions, 1 personne en VAE (Validation de l'acquis par l'expérience)

Ce qui est insignifiant (4,6%) comparé à la formation globale dispensée par le pôle emploi.

**Quant à l'effectif global des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une formation, il se répartit de la façon suivante :**

- 54,5% en formation Individuelle (FI).
- 41,8% en formation collective (FC)
- 3,7% en validation de l'acquis par l'expérience (VAE) ;

En fonction de la NFS, trois domaines recensent près de 46% de l'effectif global :

- 21,4% pour le transport, manutention, magasinage.
- 13,6% pour la sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.
- 10,9% pour le bâtiment : construction et couverture.

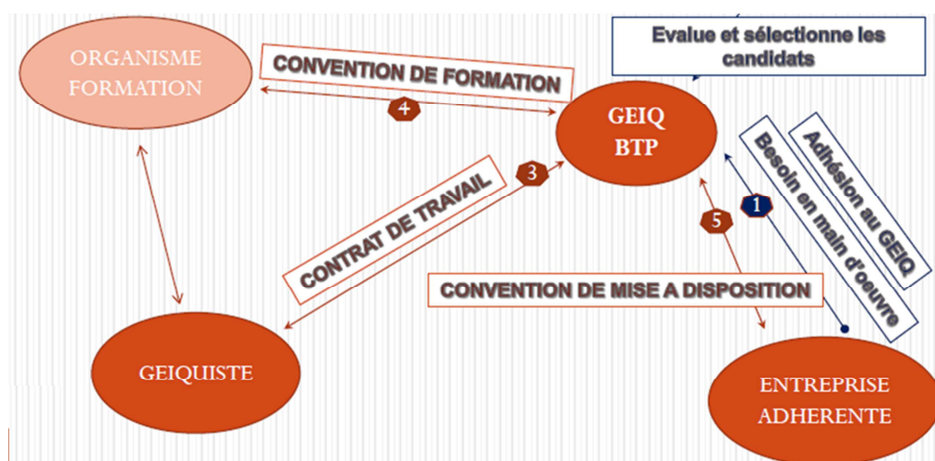
(\*) NSF : Nomenclature des Spécialités de Formation

### 3.4.3 FORMATION PROFESSIONNELLE - LE GEIQ BTP

#### 3.4.3.1. Qu'est-ce qu'un GEIQ ?

« Outil d'un collectif d'entreprises solidaires destiné à :

- Organiser des parcours continus d'insertion et de Qualification au profit de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.
- Répondre aux besoins structurels de main d'œuvre des entreprises.
- Optimiser la clause sociale d'insertion dans les marchés publics.
- Réaliser des contrats en alternance et élabore des plans de formation individualisé, il assure un accompagnement social et professionnel. ».



Le 9 juin 2011 les professions du BTP se sont engagées dans un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification avec les entreprises et les organisations socioprofessionnelles du secteur avec l'objectif affiché de créer des synergies entre tous les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'ensemble des acteurs du secteur. Le GEIQ BTP de Guyane compte à ce jour une vingtaine d'entreprises participant au dispositif.

La vocation des GEIQ ainsi que la réalité des parcours d'insertion et de qualification est commune à l'ensemble des GEIQ dans la mesure où elle est mise en œuvre dans le cadre de la charte nationale du réseau et du label attribué annuellement par la fédération, le CNCE-GEIQ. La qualité du label a été reconnue par l'État dans une instruction dédiée au développement des GEIQ ainsi qu'un décret affirmant le CNCE-GEIQ comme organisme de label des GEIQ.

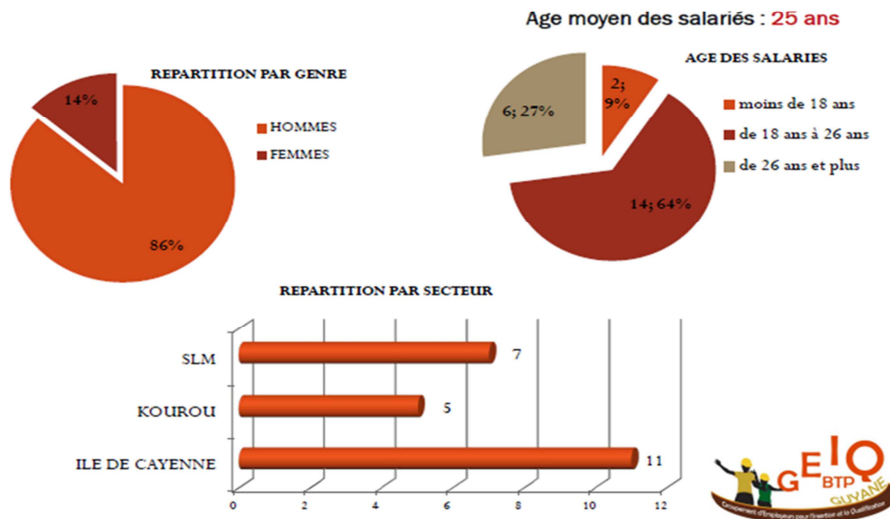
L'objectif est d'offrir aux entreprises guyanaises des jeunes qualifiés, employables rapidement, avec un débouché de 20 à 40 emplois durables par an, disposant de connaissances de terrain préalablement évaluées. A ce jour, près d'un intérimaire sur deux est employé dans le bâtiment et les travaux publics, permettant de faire face au pic saisonnier d'activité (pendant la saison sèche, plus propice aux constructions) ou pour des missions ponctuelles généralement le temps d'un chantier.

Monsieur O.MANTEZ Président du GEIQ BTP de Guyane a exposé tout l'intérêt que pouvait apporter leur groupement pour un développement intelligent du suivi et de la formation des jeunes dans les filières du BTP, en augmentant leur niveau de qualification et cela en adéquation avec la demande dans les secteurs et les professions ou le constat met en évidence une certaine carence. Grâce notamment à un accompagnement social et professionnel. Les GEIQ regroupent des entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes de recrutement, parient sur le potentiel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

Ainsi, les GEIQ sont des entreprises qui embauchent directement les publics ciblés (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI) puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes. Des accords sont déjà passé avec certains institutionnels et d'autres sont en cours de négociation dans le cadre notamment des marchés.

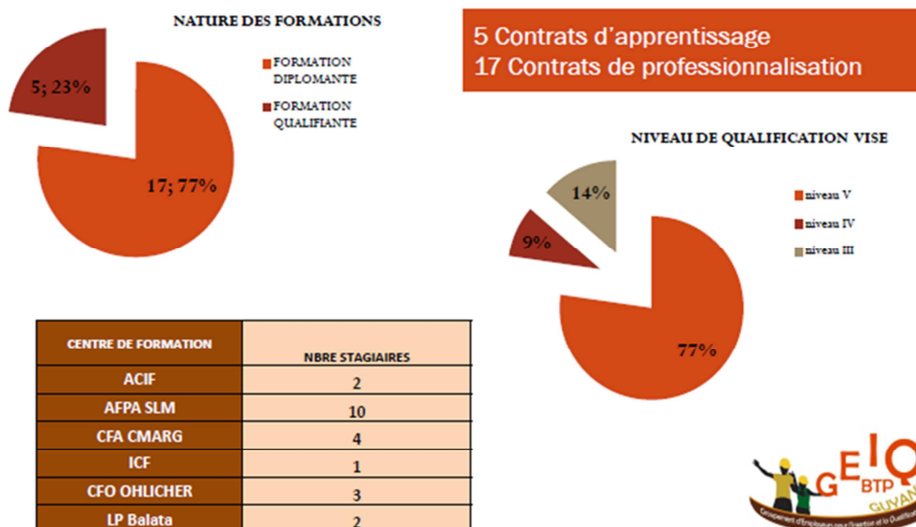
La spécificité du GEIQ réside non seulement dans l'implication et la volonté des entreprises adhérentes mais également dans les missions des permanents. Ceux-ci, en accompagnant les salariés, en mobilisant les organismes de formation mais également en optimisant la GRH des entreprises adhérentes, parviennent à mettre en œuvre des parcours d'insertion et de qualification débouchant vers l'emploi.

## GEIQ BTP GUYANE – LES SALARIES

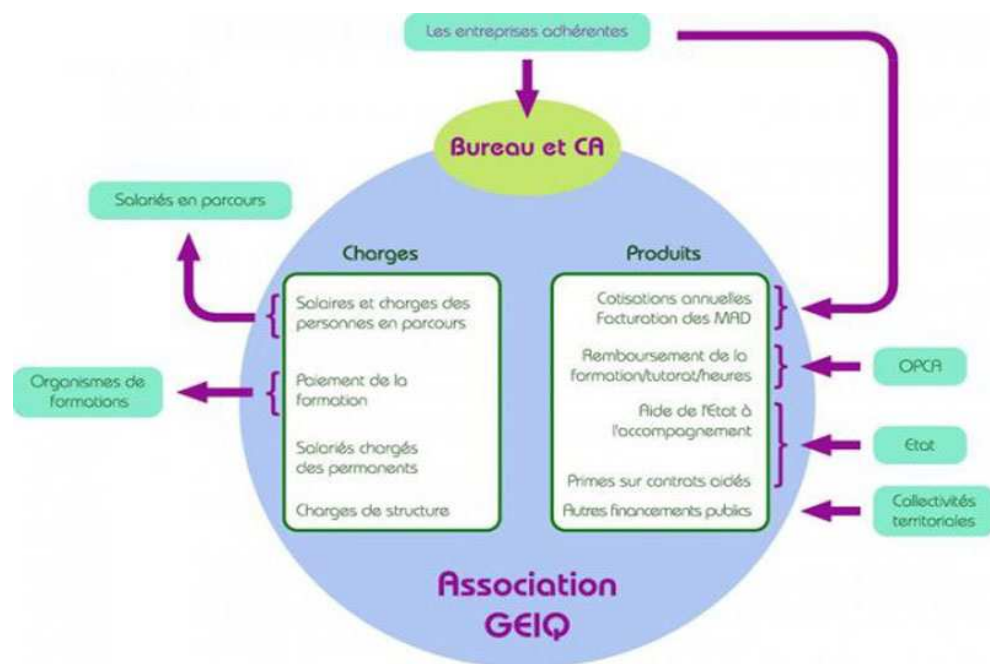


## GEIQ BTP GUYANE – LES PARCOURS DE FORMATION

- Durée moyenne des contrats : 16 mois



Le label GEIQ paraît pour le moins un gage de cohérence et l'on ne peut qu'approuver cette initiative sur notre département



### 3.4.3.2. Quelques dates

- 09 juin 2011 : signature des statuts de l'association
- 24 juin 2011 : tenue de l'assemblée générale constitutive – élection du bureau
- 1ER septembre 2011 : recrutement effectif de la directrice
- 20 septembre 2011 : labellisation 2011 par le Comité National de Coordination et d'évaluation
- 5 octobre 2011 : premier contrat GEIQ
- 02 novembre 2011 : recrutement d'une assistante
- 31 décembre 2011 : 10 contrats
- 01 avril 2012 : développement de l'activité : recours à des prestataires TUTORAT SOCIAL
- 14 avril : 1er contrat CLAUSE SOCIALE INSERTION
- 28 juin 2012 : 22 contrats actifs

### 3.4.3.3. Membres fondateurs

#### **24 entreprises adhérentes :**

CBCI, CBE, CELELEC, CIE, COGIT, DLE, GETELEC ENERGIE, GIG Guyane Infrastructures Générales, GUYANE AGREGATS, MTI, MULTI TRAVAUX GUYANE, NOFRAYANE, RIBAL TP, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS GUYANE, S.E.L.I.T.E., SBEG, SEFITEC, Société Guyanaise de Plomberie, SNTPG, SOCIETE DES CARRIERES DE CABASSOU, SOGEA GUYANE, VILLERONCE TP, CHLOROTECH, BRAMACA, VOLTA ENERGIES

#### **3 Organismes socioprofessionnels :**

FRBTPG, CAPEB, SETBA

#### **A réalisé 48 contrats sur 2012 : 7 apprentissages pour 41 contrats de professionnalisation**

Statuts avant contrat : 8 bénéficiaires RSA, autres sans emploi et jeune de – de 26 ans

#### **Effectif permanent** du GEIQ au 31/12/12 :

- 1 directrice, 1 assistante de direction et 1 coordinatrice insertion-formation
- 2 travailleurs sociaux indépendant missionnés par le GEIQ dans le cadre du tutorat social

#### **Chiffres actuels des salariés en insertion au 31/12/2012 : 48 contrats – 4 femmes**

**Moyenne d'âge** : 25 ans – plus jeune 16 ans – plus âgé 49 ans

12 moins de 21 ans soit 25%

20 de 21 à 25 ans soit 41%

26 de 26ans et plus soit 54%

### **Origines des publics**

9	entreprises/bouche à oreille
5	DICS
5	MLRG
14	Pole emploi E
15	RSMA

### **Centre de formation :**

2	CFA CCIG
2	ACIF
12	AFPA
6	CFA DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS
23	CFO OHLICHER
1	HD CONCEPTION
2	LP BALATA

### **Niveau de formation à atteindre :**

BTS	4	8%
CAP	6	13%
cap	14	29%
qualification	10	21%
titre professionnel	14	29%
	48	100%

### **Lieu de travail**

Cayenne	24	50%
Kourou	7	15%
Matoury	4	8%
rémire-montjoly	3	6%
Saint-Laurent	10	21%

### **Métiers**

- Agent d'entretien du bâtiment
- BTS assistante de gestion PME PMI
- Chauffeur poids lourd BTP
- Climatisation
- ELECTRICIEN
- Étude De l'Économie et de la Construction
- DESSINATEUR PROJETEUR
- Maçon coffreur bancheur
- Maçon finisseur
- Opérateur constructeur VRD
- Opérateur sur finisher polyvalent
- Operateur sur niveleuse polyvalent
- Opérateur travaux sur charpente
- Secrétaire technique du BTP

### **Social GEIQ**

- aide à régularisation papier
- garant pour logement
- prêts salariés pour acquisition moyen de transport
- prise de rendez-vous médecin
- aide à la recherche de logement
- avance

### **Perspectives**

2013 : 60 à 100 contrats

### **Relation avec le monde du BTP**

**Le GEIQ représente l'interface et un réelle espace de discussion entre les centres de formation initiale et continue afin d'améliorer es rapport et les distances creusées entre les employeurs et les pourvoyeurs . Il permet d'aiguiller les décisionnaires sur le développement de filières.**

- Il contribue au développement de nouvelle formation :
  - o Mécanique TP et développement des formations longues engins,
  - o Forte demande sur du assistant conducteur travaux/chantier
- Il centralise les informations
- Il milite activement pour la mise en place systématique de clause sociale dans les marchés publics.
- Il est un réel outil d'aide aux entreprises dans la réalisation de la clause sociale imposée dans les appels d'offres des marchés publics (projet de rénovation urbaine + engagement politique de certaines collectivités)  
Actuellement 8 contrats clauses sociales
- Le GEIQ représente bien souvent le secteur dans tous les évènements en lien avec la formation, le recrutement, l'insertion, le développement social
- Il participe aux évènements ci-dessous (la liste n'est pas exhaustive)
  - o NUIT DE L'ORIENTATION
  - o JOURNEE POUR L'EMPLOI 2011 ET 2012
  - o NUIT MISSION LOCALE
  - o MATINALE /DEJEUNER THEMATIQUE DIVERS
  - o MARDI DE L'APPRENTISSAGE
  - o JOURNEE PORTE OUVERTE LYCEE BALATA
  - o LES RENCONTRES DE L'ALTERNANCE MLRG 2011 2012
  - o LA RENTREE DE L'ALTERNANCE AFPA
  - o PRESENTATION RSMA
  - o COULISSE DU BTP
  - o Forum des collèges et lycées
- Il participe également au
  - o CONSEIL PERFECTIONNEMENT RSMA
  - o COMITE APPRENTISSAGE CFA EDUC NATIONALE
  - o Comité de pilotage du PRU MATOURY
  - o Comité de pilotage du PRU CAYENNE
  - o Comité de pilotage du GROUPE IMAGE BTP

#### 3.4.4. RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Au niveau de la localisation géographique, près de 40% de l'offre de formation est concentrée sur les communes de **Cayenne et Kourou**.

L'importance de l'offre de formation de Matoury (11,5%) s'explique principalement par l'implantation de l'AFPA au sein de cette commune.

La Région de l'Est apparaît nettement déficitaire avec 1,7% de l'offre global de formation professionnelle. Si près de 75% de l'offre de formation globale se fait en Guyane (dont près de 53% pour la seule zone de Cayenne), on constate que plus de 25% des formations se font hors du département.

#### 3.4.5.1. Le handicap de la formation

**Les niveaux de formation sont très nettement inférieurs à ceux constatés en France métropolitaine.** 58 % des jeunes de 25-34 ans n'ont pas de diplôme en Guyane. C'est le taux le plus élevé dans l'ensemble des régions françaises. La situation ne progresse pas contrairement aux autres Dom où un rattrapage important est constaté. La Guyane est la seule région française où le taux de sans diplôme n'a pas été réduit par rapport à la génération précédente (35-44 ans).

**En Guyane, les jeunes sont les moins formés : 60 % n'ont aucun diplôme et rares sont ceux qui poursuivent leurs études supérieures dans le département.** Parmi les 25-34 ans qui ont terminé leurs études, 66 % des femmes et 80 % des hommes seulement sont présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Le taux de chômage est élevé, particulièrement chez les jeunes femmes. Les jeunes qui travaillent ont cependant des emplois relativement qualifiés, près de la moitié des jeunes femmes occupant une profession intermédiaire ou un poste de cadre.

*Source : Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007, Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises, Insee Première n°1219, publié en janvier 2009*

#### 3.4.5.2. En Guyane, des actifs moins formés

**En 2009, le niveau de formation des actifs de la Guyane est beaucoup plus bas que la moyenne nationale,** et ce, quel que soit l'indicateur de référence. Ainsi, la proportion d'actifs sans diplôme est trois fois plus en Guyane, qu'en France métropolitaine :

**54 % des actifs en Guyane sont sans diplôme.** Les écarts persistants des niveaux de formation pénalisent l'emploi. La Guyane a remplacé la Réunion au dernier rang des régions françaises pour cet indicateur de formation. Pourtant les niveaux de formation se sont améliorés sur le long terme et s'élèvent parmi les générations plus jeunes. En 2009, 44 % des 25-34 ans n'avaient aucun diplôme, contre 65 % des plus de 60 ans. Toutefois, la scolarisation en Guyane se heurte à des difficultés spécifiques du fait de l'exceptionnelle croissance démographique. Plus diffuse que dans les autres Dom, la pauvreté pénalise en outre la réussite scolaire. De plus, en 2009, 41 % des Guyanais d'âge actif sont nés à l'étranger. Leurs niveaux de formation sont particulièrement bas, puisque 76 % d'entre eux sont enregistrés sans diplôme.

#### 3.4.5.3. Des effets pénalisants sur l'emploi

**Leur moindre niveau de formation pénalise à plusieurs titres les actifs guyanais.** Il est une cause de chômage. Moins formés qu'en métropole, les actifs des Dom exercent moins souvent des professions qualifiées : en 2009, 10 % des actifs des Dom ayant un emploi sont cadres, contre 15 % en métropole ; 35 % sont employés contre 29 % en métropole. À catégorie socioprofessionnelle identique, les actifs des Dom ayant un emploi sont moins diplômés que l'ensemble des Français : la moitié des ouvriers des Antilles n'ont aucun diplôme, un tiers en France métropolitaine ; les trois-quarts des agriculteurs guyanais n'ont aucun diplôme contre 12 % en métropole.

Cet écart s'observe pour toutes les catégories socioprofessionnelles à l'exception des cadres, dont les niveaux de formation sont très proches de la moyenne. D'une part, le diplôme conditionne l'accès au statut de cadre. D'autre part, les cadres du public, en moyenne plus diplômés, sont davantage représentés dans les Dom. Dans nos régions, au niveau collectif, la moindre formation des actifs à poste comparable est un déficit qui peut appeler des efforts spécifiques de formation continue ou de validation des acquis de l'expérience.

Au niveau individuel, les actifs qui accèdent à l'emploi parviennent à des postes plus qualifiés que ceux qui sont occupés en métropole par des actifs de même niveau de formation. Dans un contexte où les niveaux de formation sont moins favorables qu'en moyenne, le diplôme confère un avantage accru une fois que son titulaire est parvenu à accéder à l'emploi.

*Source : Revue Anti éco – Formation 2009*



#### Synthèse relative à la structure de la filière « formation » en Martinique

- CEP : Contrat d'Etude Prospective
  - **Les objectifs** : anticiper les changements et éclairer les stratégies d'action des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, en matière de politique de ressources humaines au service du développement de l'emploi et des compétences dans le secteur.
  - **Les conclusions** : l'offre de formation est dense en formation professionnelle initiale (cursus scolaire et apprentissage) mais que son processus d'élaboration n'associe pas suffisamment les professionnels. De plus, si l'offre est constante, elle est surtout concentrée sur les niveaux V et IV. Il n'y a aucune formation professionnelle initiale de niveau I, II ou III en gros – œuvre (par exemple chef de chantier) ou construction de manière générale. Les spécialités du BTP n'attirent que 1,8% des stagiaires de la formation professionnelle continue.
- Parmi les préconisations du Contrat d'Etude et Prospective réalisé par la Région sur le secteur BTP en 2012 figurent :
  - Développer un module générique « performance du bâti ».
  - Ouvrir un BTS multipolaire en apprentissage « Enveloppe du bâti ».
  - Proposer une meilleure offre de formation continue.
- Le secteur du BTP est en récession depuis la crise de 2008, malgré tout, sur les dix dernières années, c'est le secteur de l'économie qui a le plus embauché.
- On constate que 61,7% des projets de recrutements dans le domaine de la construction sont jugés difficiles par les employeurs. Le métier du gros – œuvre enregistre parmi les plus fortes variations à la hausse des projets de recrutement.
- Formation professionnelle initiale sous statut scolaire :
  - Le secteur du BTP attire 27% des effectifs de la formation professionnelle initiale : 2360 élèves en 2010.
  - La représentation du secteur BTP est surtout importante dans les formations de niveau V (CAP et BEP). Il n'y a aucune formation professionnelle initiale de niveau BTS en Bâtiment, GOE, construction et finition de la construction.
  - Constat : la répartition des effectifs dans les spécialités de formation ne reflète pas le dynamisme sectoriel du BTP. Il devrait y avoir de jeunes qui s'orientent dans le secteur de la construction.
- Formation initiale en apprentissage :

600 apprentis accueillis au CFA BTP (soit 30% des apprentis totaux) avec des effectifs assez constants depuis 2006. En majorité les formations sont de niveaux V et IV.  
Le point négatif est l'insertion non satisfaisante des apprentis dans le secteur du BTP.
- Formation continue des salariés :

Les spécialités du BTP n'attirent que 1,8% des stagiaires de la formation professionnelle continue alors que le BTP représente 7% de l'emploi salarié ( et 27% de la formation professionnelle continue en cursus scolaire et 30% de la formation professionnelle continue en apprentissage).  
Aux dires de l'OPCA BTP, la formation continue dans le BTP concerne des formations obligatoires (CPES pour les conducteurs d'engins, formations à la sécurité sur les chantiers).  
En 2010, 806 personnes ont reçu une formation dans le domaine du BTP dont 224 en Génie Civil et 352 en Energie et Génie climatique.
- Pour les demandeurs d'emplois :
  - Les secteurs d'activités ciblés sont en fonction des priorités économiques.

Les préoccupations concernant les ressources humaines du secteur du BTP ont conduit l'État (DIECCTE), le Conseil Régional et l'OPCA du secteur (CONSTRUCTYS) à réaliser une étude spécifique, dénommée **Contrat d'Étude Prospective (CEP)**. L'objectif du CEP est d'anticiper les changements et d'éclairer les stratégies d'action des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, en matière de politique de ressources humaines au service du développement de l'emploi et des compétences dans le secteur.

**La principale conclusion de cette étude est que l'offre de formation est dense en formation professionnelle initiale (cursus scolaire et apprentissage) mais que son processus d'élaboration n'associe pas suffisamment les professionnels. De plus, si l'offre est constante, elle est surtout concentrée sur les**

niveaux V et IV. Il n'y a aucune formation professionnelle initiale de niveau I, II ou III en gros-œuvre (par exemple, chef de chantier) ou construction de manière générale.

Par contre, les spécialités du BTP n'attirent que 1,8% des stagiaires de la formation professionnelle continue ces dernières années alors que l'emploi salarié dans le secteur de la construction représente 7% de l'emploi salarié total, et que l'emploi global (salariés + non-salariés) dans le secteur de la construction représente 1 emploi sur 9. Ce mauvais résultat de la formation professionnelle continue est à mettre en regard des difficultés actuelles du secteur.

- D'après l'enquête Besoins de Main-d'œuvre (BMO) 2012 de Pôle Emploi, le nombre d'embauches prévues par les employeurs en 2012 dans le secteur de la construction diminue contrairement à la Guadeloupe. **La construction ne vient qu'en 5<sup>ème</sup> place des secteurs recruteurs** en Martinique contre la deuxième place en Guadeloupe. Le secteur Construction regroupe **9% des besoins en main d'œuvre** contre 17% en Guadeloupe. En valeur absolue, il existe **657 projets de recrutement** dans le secteur Construction en Martinique en 2012 contre 1512 en Guadeloupe. Ramené à la main-d'œuvre globale du secteur (cf. note sur l'emploi salarié par secteurs), **ces embauches projetées représentent 10% de l'emploi salarié dans le secteur de la construction** en Martinique<sup>3</sup> et 19% en Guadeloupe<sup>4</sup>. **Le secteur du BTP est en récession depuis la crise de 2008. Malgré tout, sur les 10 dernières années, c'est le secteur de l'économie qui a le plus embauché.**
- Le secteur du BTP attire **27% des effectifs de la formation professionnelle initiale** (2630 élèves). Mais la représentation du secteur BTP est surtout importante dans les formations de niveau V (BEP-CAP) et IV (bac pro ou bac). Il n'y a aucune formation de niveau BTS en Bâtiment, Gros-Œuvre, Construction et Finition de la construction. Et on considère qu'il devrait y avoir structurellement plus de jeunes à s'orienter dans le secteur de la Construction.
- Aujourd'hui **600 apprentis sont accueillis au Centre de Formation des Apprentis (CFA) du BTP soit 30% des apprentis**, avec des effectifs assez constants depuis 2006 (majoritairement niveaux V et IV). Le point négatif est l'insertion non satisfaisante des apprentis. Un point positif par contre est que les apprentis du BTP sont mieux payés que dans d'autres secteurs d'activité.
- **Parmi les préconisations du Contrat Étude et Prospective réalisé par la Région sur le secteur BTP en 2012, figurent :**
  - Développer un module générique « performance du bâti »
  - Ouvrir un BTS multipolaire en apprentissage « Enveloppe du bâti »
  - Proposer une meilleure offre de formation continue.

### 3.5.1 BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2012 (ENQUÊTE BMO PÔLE EMPLOI 2012)

Globalement, la proportion d'entreprises/établissements prévoyant au moins une embauche en 2012 diminue par rapport à 2011, contrairement à la Guadeloupe, de deux points, à 18,4% (27,5% en Guadeloupe). Les besoins en Main d'œuvre retrouvent leur niveau de 2010 avec 7000 « projets de recrutements » (contre 9000 en Guadeloupe).

La construction n'est plus en tête des secteurs recruteurs : 657 projets de recrutements (contre 1512 projets en Guadeloupe).

*Le secteur de la Construction ne se redresse pas en Martinique, contrairement à la Guadeloupe.*

Avec 9% des besoins en main d'œuvre (contre 17% en Guadeloupe), le secteur de la Construction, est en diminution.

On constate que 61,7% des projets de recrutements dans le domaine de la Construction sont jugés difficile par les employeurs ; c'est plus qu'en 2011 et 2010.

Par contre la saisonnalité des projets de recrutement est faible en Martinique contrairement à la Guadeloupe : 14,4% en 2012 en Martinique (contre 25% en Guadeloupe).

Les 657 projets de recrutement concernent les sous-secteurs suivants :

- 238 ouvriers non qualifiés du gros-œuvre du bâtiment (dont 7,8% saisonniers et dont 77,7% sont jugés des projets de recrutement difficiles), contre 388 en Guadeloupe)

<sup>3</sup> Martinique : 657 projets en 2012/6789 salariés en 2011 = +10%

<sup>4</sup> Guadeloupe : 1512 projets en 2012/8053 salariés en 2011 = +19%

- 121 chefs de chantier et conducteurs de travaux non cadres (dont 50% des projets de recrutement sont considérés comme difficiles et dont 30% sont des projets saisonniers)
- 105 ouvriers non qualifiés travaux publics, béton et extraction
- 94 Conducteurs d'engins du BTP et de levage

Quatre métiers du gros-œuvre enregistrent parmi les plus fortes variations à la hausse des projets de recrutement :

- Ouvriers non qualifiés du gros-œuvre du bâtiment : 238 au lieu de 115
- Chefs de chantier : 121 au lieu de 30
- Ouvriers non qualifiés des travaux publics, béton et extractions : 105 au lieu de 58
- Conducteurs d'engins du BTP et engins de levage : 94 au lieu de 52.

Alors que parmi les 15 métiers qui enregistrent les plus fortes variations à la baisse figurent des métiers des corps d'état secondaires :

- Maçons, plâtriers et carreleurs : 33 au lieu de 390
- Ouvriers qualifiés de la peinture et finition des bâtiments : 33 au lieu de 99

L'étude des projets de recrutement par bassin d'emplois montre que deux métiers du bâtiment font partie en Martinique des 15 métiers les plus recherchés quel que soit le bassin d'emploi :

- Ouvriers non qualifiés du gros-œuvre et du bâtiment (238 dont 19 saisonniers)
- Chefs de chantier et conducteurs de travaux non cadres (121 dont 36 saisonniers).

En tête, parmi les 10 métiers les plus recherchés sur le Bassin d'emploi de Martinique-Centre :

- Ouvriers non qualifiés Gros-Œuvre du bâtiment : 103

En tête, parmi les 10 métiers les plus recherchés sur le Bassin d'emploi de Nord-Atlantique :

- Ouvriers non qualifiés Travaux publics, béton et extraction : 63
- Ouvriers non qualifiés gros-œuvre du bâtiment : 39
- Soudeurs qualifiés : 31

En tête, parmi les 10 métiers les plus recherchés sur le Bassin d'emploi du Nord-Caraïbe :

- Plombiers, chauffagistes, ouvriers qualifiés : 18

En tête, parmi les 10 métiers les plus recherchés sur le Bassin d'emploi de Martinique-Sud :

- Ouvriers non qualifiés Gros-œuvre du bâtiment : 95
- Chefs de chantier, conducteurs de travaux (non cadres) : 93

### 3.5.2 FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE SOUS STATUT SCOLAIRE

Le secteur du **BTP attire 27% des effectifs de la formation professionnelle initiale** : à la rentrée 2010, on comptait 2630 élèves dans le secteur du BTP.

Comme pour l'emploi, les effectifs les plus importants sont dans les domaines des travaux d'installation et de finition.

**Mais la représentation du secteur BTP est surtout importante dans les formations de niveau V (CAP et BEP) avec 31,4% de la formation professionnelle initiale et dans celles de niveau IV (Bac pro) avec 30,4% de la formation professionnelle initiale que pour celles de niveau III (BTS) avec 12,6% seulement de la formation professionnelle initiale répartir-en :**

- 5,2% en électricité et électronique
- 2,2% en énergie et génie climatique
- 2,8% en mines, carrière et génie civil
- 2,4% en génie civil et construction bois.

**Il n'a donc aucune formation professionnelle initiale de niveau BTS en Bâtiment, Gros-Œuvre, Construction et Finition de la construction.**

**De même au niveau des Bac pro, la répartition des sections de plus de 100 élèves est la suivante :**

- Électricité et électronique (944)
- Structures métalliques (165)
- Génie civil (163)

- Travail du bois (150)
- Énergie et génie climatique (133)

**De plus, la répartition des effectifs dans les spécialités de formation ne reflète pas le dynamisme sectoriel du BTP. Il devrait y avoir plus de jeunes qui s'orientent dans le secteur de la Construction.**

Ce dernier a été le secteur le plus créateur d'emplois en Martinique ces dix dernières années ; alors que ce secteur, hormis la spécialité Électricité et électronique, ne connaît pas d'effectifs importants en formation professionnelle initiale, sans doute à cause de l'image de secteur difficile couramment véhiculée.

Il est délicat pour l'Éducation nationale d'ajuster les places offertes en formation professionnelle initiale par rapport aux dynamiques sectorielles d'autant que les formations en BTP nécessitent des équipements coûteux. Ces formations ne répondent pas toujours non plus aux vœux exprimés par les jeunes en formation professionnelle initiale. Des formations en réponse à des besoins exprimés par les entreprises doivent être privilégiées telles que celles dispensées par le GRETA BTP.

### 3.5.3 FORMATION INITIALE EN APPRENTISSAGE

L'importance de l'alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) a été rappelée en 2010. L'objectif, France entière pour 2015, est de former ainsi 800.000 jeunes en alternance contre 600.000 jeunes aujourd'hui. **Le Conseil Régional de la Martinique a par ailleurs annoncé l'objectif de doublement du nombre d'apprentis pour passer de 2000 à 4000.**

**Aujourd'hui 600 apprentis sont accueillis au CFA BTP (soit 30% des apprentis totaux), avec des effectifs assez constants depuis 2006.**

Les formations dans le domaine de l'apprentissage BTP sont variées mais concernent majoritairement les niveaux V et IV : 245 en bac pro et 355 en CAP et BEP (seuls les CFA tertiaires accueillent des apprentis de niveau III, II et I).

Chaque section accueille de 1 à 51 élèves à l'exception du bac pro Électronique et énergie qui accueille 71 jeunes.

**Le point négatif est l'insertion non satisfaisante des apprentis dans le secteur BTP.** Le taux d'insertion est plus mauvais que dans les autres secteurs d'activité. Une majorité des jeunes sortants de formation serait au chômage d'après l'enquête de suivi... Une des critiques relevées est le manque d'implication et de qualification des maîtres d'apprentissage (cf. TPE, atomité du marché...). Aucun maître d'apprentissage venant du secteur privé ne s'est inscrit pour bénéficier d'actions de formation (cf. les difficultés du secteur du BTP depuis 2008).

Alors qu'un point positif est que les apprentis du BTP sont mieux payés par les entreprises que dans d'autres secteurs d'activité (depuis accord de branche de 2005, le salaire à l'embauche des apprentis est de 40% du SMIC au démarrage au lieu de 25%).

### 3.5.4 FORMATION CONTINUE DES SALARIES

**Les spécialités du BTP n'attirent que 1,8% des stagiaires de la formation professionnelle continue alors que le BTP représente 7% de l'emploi salarié** (et 27% de la formation professionnelle continue cursus scolaire et 30% de la formation professionnelle continue apprentissage). Au total, on estime que l'emploi dans le secteur Construction en Martinique est de 12.000 (6800 emplois salariés et 5005 gérants d'entreprise) sur 133.800 emplois martiniquais en 2011 (source INSEE), soit **un emploi sur 9**.

Aux dires de la responsable de Constructys (OPCA du secteur BTP), la formation continue dans le secteur du BTP concerne essentiellement des formations obligatoires (CPES pour les conducteurs d'engins, formations à la sécurité sur les chantiers...).

En 2010, 806 personnes ont reçu une formation dans le domaine du BTP dont 224 en Génie civil et 352 en Énergie et Génie climatique.

Il est vrai qu'il s'agit ici de la formation professionnelle continue repérée à travers les demandes de financement. Les organismes locaux de formation ne seraient pas qualifiés ou équipés pour certaines spécialités. Des entreprises se regroupent et font venir des formateurs de la France métropolitaine. Des formations intra-entreprise ou intragroupe sont réalisées aussi sans financement extérieur (exemple du Groupe Vinci).

Par ailleurs la politique régionale de formation professionnelle à l'égard des demandeurs d'emplois, jeunes et adultes, fait du BTP une de ses priorités.

### 3.5.5 FORMATION CONTINUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En 2010, il était prévu que la Région forme 1185 jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 26 ans non titulaires d'un diplôme de niveau V. Les secteurs d'activité ciblés le sont en fonction des priorités économiques régionales. Le secteur Industrie-BTP représente 30% de ces jeunes (330/1185). Les formations sont très diverses dont Assistant chef de chantier par exemple. Dans le Programme Régional de Formation Professionnelle adultes, 11% des formations concernent le secteur Industrie et Construction mais sont très spécifiques (sur les 66 formés, 12 chefs de chantier Gros-Œuvre, 12 grutiers, 12 ouvriers maître polyvalent BTP...).

Il existe très peu de Validations des Acquis de l'Expérience (VAE) et de Titres professionnels dans le secteur du BTP car ils sont peu reconnus par les entreprises. De même, seuls 3% des Contrats de professionnalisation concernent le secteur de la Construction.

**L'offre de formation est dense (surtout en formation professionnelle initiale cursus scolaire et apprentissage) mais son processus d'élaboration n'associe pas suffisamment les professionnels. De plus si l'offre est constante, elle est surtout concentrée sur les niveaux V et IV.**

### 3.5.6 PROSPECTIVE ET ACTIONS A METTRE EN PLACE

Les préconisations concernent la mise en place d'actions de formation répondant aux besoins. Le CEP BTP a préconisé entre autres quatre pistes d'action :

- Développer un module générique « performance du bâti »
- Ouvrir un BTS multipolaire en apprentissage concernant la spécialité « enveloppe du bâti »
- Ouvrir des formations supérieures aux thermiciens
- Proposer une offre de formation continue

Il est vrai que la situation économique du secteur du BTP depuis fin 2008 avec la perte d'emplois salariés sur les deux dernières années de 1500 en Martinique grève l'image positive du secteur de la Construction et qu'il faut peut-être plus s'intéresser aux emplois gagnés sur 10 ans qu'à ceux perdus sur les dernières années (Plus de 2500 emplois créés, le secteur qui a gagné le plus d'emplois en 10 ans en Martinique).

Les formations concernant le gros-œuvre et le bâtiment ainsi que l'application des préconisations environnementales manquaient totalement et nous ne pouvons qu'aller dans le sens du CEP BTP.

## 3.6. EN GUADELOUPE

### Synthèse relative à la structure de la filière « formation » en Guadeloupe

- La formation initiale est considérée comme bien développée en Guadeloupe : 2082 étudiants contre 2630 en Martinique. Il existe en tout cas des BTS et des Bac pro dans tous les domaines de la Construction.
- En Guadeloupe, le secteur d'activité qui accueille le plus d'apprentis en 2009 est comme en Martinique, celui de la Construction : 450 apprentis en 2009.
- Le secteur est considéré « **en tension** », c'est-à-dire qu'il n'y a pas assez de formations pour répondre aux besoins). 1 apprenti sur 4 travaille dans ce secteur.
- Une formation initiale considérée tous secteurs confondus comme bien développée en Guadeloupe (BTS, Bac pro, CAP, BEP). En formation initiale, les places proposées pouvant concerner le secteur Construction sont de 8352 : 1080 en électricité et électronique, 591 en bâtiment, équipement et finition, et 411 en bâtiment et gros-œuvre.
- Une formation initiale en apprentissage : le secteur de la Construction. 1 apprenti sur 4 travaille dans ce secteur (30% en Martinique).
- Même si le lien entre développement de la formation et diminution des coûts n'est pas apparu évident pour nombre de nos interlocuteurs, un retour sur investissement peut être attendu de la professionnalisation des personnels des entreprises. Notamment lorsque l'on sait (cf. enquête Bearing Point 2012, en partenariat avec Le Figaro économie, Ipsos et Sciences Po) que la professionnalisation est utilisée à 43% pour sécuriser certains profils et compétences, à 35% pour assurer des gains de productivité et à 30% pour accompagner les **transformations** de certaines fonctions.

Le manque de données récentes (le dernier Contrat d'Étude Prospective sur le BTP datant de 2006) rend plus aléatoire l'observation des éléments mis en exergue sur la Martinique.

*Rappel : les entreprises du secteur Construction en Guadeloupe représentent 14% de l'ensemble des entreprises guadeloupéennes (après le secteur Commerce de détail) et 2630 emplois salariés.*

Quoi qu'il en soit, l'enquête sur les Besoins de Main d'œuvre de Pôle Emploi 2012 a été exploitée, ainsi que des données récentes issues du CARIF-OREF.

- **La propension à recruter dans le secteur du BTP a augmenté sensiblement en 2012 en Guadeloupe. L'enquête BMO a recensé 1500 projets de recrutements, représentant 17% des besoins de main d'œuvre en 2012** (contre respectivement 657 projets et 9% des besoins en main d'œuvre en Martinique la même année). **La majorité des projets de recrutement concernent des ouvriers non qualifiés du gros-œuvre du bâtiment, des ouvriers non qualifiés du second œuvre et des maçons, plâtriers.**
- **La formation initiale est considérée comme bien développée en Guadeloupe : 2082 étudiants contre 2630 en Martinique. Il existe en tout cas des BTS et des Bac pro dans tous les domaines de la Construction.**
- En Guadeloupe, **le secteur d'activité qui accueille le plus d'apprentis en 2009** est comme en Martinique, celui de la Construction : **450 apprentis en 2009.**
- Le secteur est considéré « **en tension** », c'est-à-dire qu'il n'y a pas assez de formations pour répondre aux besoins). 1 apprenti sur 4 travaille dans ce secteur.

### 3.6.1. BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2012<sup>5</sup>

- Globalement, tous secteurs économiques confondus, la proportion d'entreprises/établissements prévoyant au moins une embauche en 2012 augmente par rapport à 2011 : 20% contre 16% (sur un total de près de 9000 projets). Les besoins en main d'œuvre progressent de 25%.
- Dans le secteur de la construction, la propension à recruter augmente sensiblement : + 12 points par rapport à 2011 à 27,5%. La construction reste en tête des secteurs les plus recruteurs derrière la vente et le social et médico-social : 1512 projets de recrutements. Les projets de recrutement dans le secteur de la Construction représentaient 15% de l'ensemble des projets en 2011 et 25% en 2010.

#### **En 2012, on observe clairement que le secteur se redresse et que l'optimisme revient.**

- Avec 17% des besoins en Main d'œuvre, le secteur de la Construction, est en progression de 3 points par rapport à 2011 (plus 500 projets).
- On constate que 49,4% des projets de construction dans le domaine de la Construction sont jugés difficile mais c'est moins qu'en 2011 et surtout qu'en 2010.
- On constate curieusement aussi une progression de la saisonnalité dans le domaine de la construction : 25% des projets de recrutement sont des recrutements saisonniers contre 20% en 2010 (augmentation de la saisonnalité dans beaucoup de secteurs).
- Les 1512 projets de recrutement concernent les sous-secteurs suivants :
  - 388 ouvriers non qualifiés du gros-œuvre du bâtiment (dont 110 saisonniers et dont 62% sont jugés projets de recrutement difficiles)
  - 287 maçons, plâtriers et carreleurs (qualifiés – dont 85 saisonniers)
  - 150 ouvriers non qualifiés du second-œuvre bâtiment
  - 112 électriciens du bâtiment (qualifiés)
  - 110 ouvriers qualifiés travaux publics, bétons et extractions (dont 41 projets de recrutement jugés difficiles).
- L'étude des projets de recrutement dans le secteur de la Construction par bassin d'emplois illustre que les métiers du bâtiment font partie en Guadeloupe contrairement à la France entière des 10 métiers les plus recherchés que l'on se situe dans le Bassin d'emploi de Grande-Terre, de Basse-Terre ou à Marie-Galante.
  - En tête, parmi les 10 métiers les plus recherchés sur le bassin d'emploi de Grande-Terre :
    - Ouvriers non qualifiés Gros-Œuvre du bâtiment
    - Maçons, plâtriers, carreleurs
    - Ouvriers non qualifiés du second-œuvre (peintre...)
  - En tête, parmi les 10 métiers les plus recherchés sur le bassin d'emploi de Basse-Terre :
    - Ouvriers non qualifiés Gros-Œuvre du bâtiment

<sup>5</sup> Étude de Pôle Emploi avec le concours du CREDOC

- Maçons, plâtriers, carreleurs
- En tête, parmi les 10 métiers les plus recherchés sur le bassin d'emploi de Marie-Galante :
  - Maçons, plâtriers, carreleurs
  - Ouvriers non qualifiés du Gros-œuvre bâtiment
  - Ouvriers qualifiés Travaux Publics, béton et extraction

### 3.6.2. FORMATION INITIALE EN MILIEU SCOLAIRE

Une formation initiale considérée tous secteurs confondus comme bien développée en Guadeloupe.

En formation initiale, les places proposées pouvant concerner le secteur Construction sont de 8352 : 1080 en électricité et électronique, 591 en bâtiment, équipement et finition, et 411 en bâtiment et gros-œuvre.

Parmi l'offre en formation initiale on retrouve, comme en Martinique, surtout des formations de niveau V et IV mais dans tous les domaines.

#### 3.6.2.1 Formations proposées en formation professionnelle initiale relevant du secteur de la construction<sup>6</sup>

- BTS :
  - Technico-commercial spécialité matériaux du bâtiment
  - Technico-commercial domotique bâtiment
- Bac pro
  - Électronique, énergie (4)
  - Ouvrage du bâtiment en aluminium, verre et matériaux synthèse
  - Aménagement et finition du bâtiment
  - Réalisation du Gros-œuvre
  - Finition ou ouvrages du bâtiment
  - Fabrication bois
  - Technicien menuisier
  - Technicien et études du bâtiment
  - Technicien du froid et conditionnement de l'air
- CAP et BEP
  - Réalisation ouvrages électriques
  - Menuisier
  - Charpentier
  - Carreleur
  - Construction en béton armé bâtiment
  - Installateurs sanitaires
  - Ébéniste
  - Peintre

#### 3.6.2.2. Formation initiale en apprentissage

**En Guadeloupe, le secteur d'activité des entreprises qui accueillent le plus d'apprentis en 2009 et en 2010 est, comme en Martinique, le secteur de la Construction. 1 apprenti sur 4 travaille dans ce secteur (30% en Martinique)<sup>7</sup>.**

Dans le domaine de la construction, 322 apprentis en 2008 et 449 en 2009<sup>8</sup>. Parmi les métiers reconnus en pénurie de main d'œuvre en 2009, en « tension » figurent les métiers du Bâtiment et des Travaux Publics.

Les contrats de professionnalisation très peu représentés dans la branche Construction en Martinique concernent en Guadeloupe 12% des contrats en 2010. Et ceux de la branche Construction étaient auparavant<sup>9</sup> au second rang de l'ensemble des contrats de professionnalisation.

Nous pouvons rappeler qu'en 2010, 13% des créations d'entreprises concernent le secteur de la construction contre 14% en 2009.

#### 3.6.2.3 Emploi intérimaire dans la construction en Guadeloupe et dans les DOM

<sup>6</sup> Diagnostic territorial préalable au CPRDF, CARIF, OREF, Pole Emploi, 2011

<sup>7</sup> Source : Étude DIECCTE

<sup>8</sup> Diagnostic territorial préalable au CPRDF, p 41

<sup>9</sup> Source : Étude DIECCTE



Comme dans l'ensemble des DOM où il ne représente qu'environ 1% de l'emploi salarié, l'intérim est peu présent en Guadeloupe. Cependant, quelques activités y monopolisent l'essentiel de l'intérim, dont le BTP<sup>10</sup>. L'intérimaire type est en effet un jeune homme, ouvrier, qui travaille dans le BTP. En Guadeloupe, en 2008, 21.500 contrats d'intérim ont été signés représentant 925 Emplois Équivalent Temps Plein (contre 1435 en Martinique).

Après une forte progression constatée, dans les DOM comme en France, sur la période précédant 2008, l'emploi intérimaire se stabilise.

Il y a donc un faible recours à l'intérim en Guadeloupe – 1,1%- (contre 1,8% en Martinique et 3,7% au plan national en 2008). Mais le taux de recours à l'intérim est supérieur à la moyenne en Guadeloupe dans le secteur de la construction. Un intérimaire sur 2 est employé en Guadeloupe dans le secteur BTP (45% dans l'ensemble des DOM et 20% pour l'ensemble de la France).

### 3.6.3. FORMATION CONTINUE DES SALARIES

Le Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle de la Région Guadeloupe a mis en exergue, dans les besoins sectoriels de formation continue, au titre du secteur BTP, quelques orientations fortes que nous reprenons ici :

Les besoins en formation concernent les métiers de maçons, et de manière plus générale les nouveaux matériaux et leur utilisation.

Deux besoins en formation continue apparaissent de manière spécifique :

- la gestion du chantier qui pose un vrai problème tant au niveau des délais qu'à celui de la qualité. Vient aussi s'ajouter dans ce besoin en formation lié à la vie de chantier, la sécurité et la connaissance des DTU.
- le développement de la polyvalence, nécessaire d'une part sur les petits chantiers de plus en plus nombreux en Guadeloupe, et d'autre part pour finir un chantier.

### 3.6.4. PROSPECTIVE ET ACTIONS A METTRE EN PLACE

Un Contrat d'Étude Prospective du BTP est sur le point d'être lancé en Guadeloupe. Nous ne pourrions donc pas l'exploiter contrairement à ce qui a été fait pour la Martinique. Il fera le point sur les différentes formations continues des salariés et des demandeurs d'emplois, et édictera des préconisations de formations spécifiquement adaptées aux besoins du secteur en Guadeloupe.

**Au total il ressort de nos investigations que, tant en Martinique qu'en Guadeloupe, de gros efforts doivent être faits en matière de formation.**

**Ils doivent concerner aussi bien la formation initiale (particulièrement en Martinique) que la formation continue des salariés, encore trop souvent consacrée aux formations de type obligatoire et trop peu aux formations qualifiantes qui seraient de nature à professionnaliser la main-d'œuvre du secteur.**

**Le développement des nouvelles techniques, l'application des normes constructives (thermiques, acoustiques, aération, para sismiques, etc.), mais également la gestion environnementale des chantiers sont les domaines de formation à privilégier. La gestion des entreprises (ressources humaines, gestion financière notamment) sont également des secteurs particulièrement importants pour conforter la situation des très petites entreprises qui forment, en Martinique comme en Guadeloupe, une grande partie du tissu économique du secteur de la construction.**

**Même si le lien entre développement de la formation et diminution des coûts n'est pas apparu évident pour nombre de nos interlocuteurs, un retour sur investissement peut être attendu de la professionnalisation des personnels des entreprises.**

**Notamment lorsque l'on sait (cf. enquête Bearing Point 2012, en partenariat avec Le Figaro économie, - Ipsos et Sciences Po) que la professionnalisation est utilisée à 43% pour sécuriser certains profils et compétences, à 35% pour assurer des gains de productivité et à 30% pour accompagner les transformations de certaines fonctions.**

<sup>10</sup> SEPES de Guadeloupe pour la Direction du Travail, L'emploi intérimaire en Guadeloupe et dans les DOM, janvier 2010.



### 3.7. CORRELATION ENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE ET ADAPTATION DES PROFESSIONNELS AUX EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES DANS LA CONSTRUCTION

#### 3.7.1 A LA RÉUNION

La Chambre des Métiers de la Réunion et la Chambre de Commerce développent pour leurs ressortissants la mission Marché Public ayant pour but de faciliter l'accès des artisans et PME à la commande publique, et aussi inciter les donneurs d'ordre à une ouverture vers les contraintes de production. Cette mission est coordonnée par la Haute Autorité de la Commande Publique mise en place sur le département.

La CMAR a pu dresser un bilan positif des actions sur 2011/2012, se traduisant par une assistance technique conduite auprès de 65 entreprises, et d'un CA généré de + 11 M€ pour une vingtaine d'entre elles retenues. Beaucoup de chemin reste encore à faire, tant pour la maîtrise d'ouvrage - bailleurs notamment qui n'utilisent pas pleinement les possibilités offertes par la réglementation sur les marchés.

Sur le thème de la réglementation RTAADOM, elle s'est impliquée particulièrement : Parmi les actions développées, l'information poussée, passant par la mise à portée des artisans du texte de la réglementation (vulgarisation), et formation pointue des artisans, leur permettant de bien comprendre les critères et obligations (mise en œuvre, matériaux, équipements).

Autre observation : on constate une amélioration qualitative nette de groupe de petites entreprises et TPE intervenant auprès d'un même opérateur sur opérations de maintenance et travaux d'entretien : SODEGIS

#### **Le secteur du BTP Réunion se prépare pour demain**

Constructys île de La Réunion, l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la construction – ancien Arfobat Aref BTP Réunion (\*) a enregistré en 2012 entre 300 et 3500 formations de salariés, pour un coût avoisinant les 3 M € (L'Etat, la Région et l'Europe contribuant pour 30% du budget) « 70% des salariés sont issus de grosses structures même si en volume d'heures, les proportions avec les entreprises de moins de dix salariés sont équivalentes » – précise Adrien Boisedu – secrétaire général.

« De façon récurrente, les formations que nous allons retrouver le plus souvent sont liées à la sécurité » constate-t-il. 50% à 60% des plans de formation professionnelle y sont ainsi consacrés, complétés par des formations techniques, de développement de compétences et d'adaptation aux évolutions réglementaires, législatives ou technologiques.

Sans être exhaustive, l'offre est en mesure de répondre à la demande, estime le secrétaire générale, même s'il identifie un manque pour répondre à la problématique de l'amiante « Aujourd'hui, nous avons des actions de formation sur ce thème, mais pas sur le retrait et le confinement. Quelque opérateurs existent, mais compte tenu des projets à venir, nous aurons besoin d'acteurs supplémentaires si nous souhaitons relancer l'activité de réhabilitation du bâtiment ».

Après avoir connu une forte baisse de son activité, le secteur du BTP devrait profiter de la croissance du logement social en 2013 et, surtout du lancement des grands chantiers régionaux.

La cellule EOGP (Emploi objectif grands projets) de Pôle emploi Réunion a pour mission d'anticiper et de mettre en œuvre les besoins en formation nécessaires. « Dans les fichiers de Pôle emploi, on dispose d'un vivier de ressources opérationnelles immédiatement. Mais pour certains chantiers, il y aura besoin de compétences nouvelles ou de faire évoluer les salariés vers d'autres aptitudes. Des formations sont déjà conseillées par la branche et cette cellule EOGP ».

(\*) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les OPCA- Organismes paritaires collecteurs agréés du bâtiment et des travaux publics pour les entreprises de dix salariés et plus, se sont regroupés avec le Fonds d'assurance formation (FAF) pour les entreprises du BTP de moins de 10 salariés, un OPCA unique pour l'ensemble du secteur : constructys.

#### 3.7.2 EN GUYANE

Constructys Guyane et le centre de formation APAVE à Kourou dispensent des formations aux entreprises du BTP, les Maîtres d'ouvrage, Maître d'œuvre des promoteurs immobilier voir des agents de collectivité publique dans le domaine des réglementations techniques dans la construction

Exp en 2012 : la formation sur la sécurité incendie (SSIAP), l'accessibilité des personnes handicapées et sécurité dans les ERP.

Ces formations passent le plus souvent par le DIF : droit à la formation individuelle ou le CIF : congé individuel de la formation.

Par ailleurs, l'ADEME ou le CROAG organisent également des conférences sur l'évolution des réglementations techniques, le développement durable.

Exp : colloque du 14 nov. 2012 sur « villes équatoriales guyanaises durables » portant sur différentes thématiques de l'urbanisme opérationnel aux réglementations techniques.

Mais force est de constater que, d'une part la démarche n'est pas si spontanée que ça de la part des entreprises du BTP Guyanais et d'autre part, le sujet n'est pas prioritaire.

### 3.7.3 EN MARTINIQUE

#### 3.7.3.1. Contexte

Le CEP BTP rappelle que les lois Grenelle prévoient que les énergies renouvelables doivent représenter 50% des consommations d'énergie de la Martinique d'ici à 2020, alors qu'elles n'en représentent aujourd'hui qu'environ 4%. L'objectif ne pourra être atteint que grâce à une politique vigoureuse de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans l'habitat et dans le tertiaire. Parallèlement, une sensibilité environnementale se développe chez les bailleurs sociaux et les constructeurs privés.

Par ailleurs, parmi les nombreuses évolutions réglementaires récentes, certaines ont des impacts plus ou moins forts en termes de transformation des pratiques et des savoir-faire, parfois même des techniques et des procédés constructifs :

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de "tous à tout", en prenant en compte tous les types de handicap, ainsi qu'en développant le thème de la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti. Elle a donc nécessité une remise en cause de la conception des bâtiments et de leurs abords, mais également des changements plus ou moins marqués dans la mise en œuvre de la construction.
- La nouvelle réglementation thermique, acoustique et aération est en vigueur dans les départements d'outre-mer depuis le 1er mai 2010. La RTAA DOM dont on rappellera les 4 objectifs fondamentaux (Améliorer le confort d'usage acoustique et hygrothermique, réduire la consommation d'énergie en limitant le recours à la climatisation, promouvoir les énergies renouvelables par l'obligation d'eau chaude sanitaire par énergie solaire et garantir la qualité de l'air intérieur) a également bouleversé bien des habitudes.
- La nouvelle réglementation parasismique applicable aux bâtiments, dite Eurocode 8, qui a succédé en 2010 aux règles PS 92, a édicté des règles de conception, mais également de mise en œuvre strictes qui nécessitent, pour respecter les dispositions constructives, de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée, un suivi de chantier rigoureux, apportant un soin particulier aux éléments de connexion (assemblages, longueur de recouvrement d'armatures, etc.).

Ces orientations environnementales et ces normes nouvelles ouvrent alors des perspectives en termes de nouveaux marchés pour le secteur de la construction mais elles interviennent dans un contexte budgétaire restreint. Quelle est aujourd'hui l'offre de formation dans le domaine des évolutions réglementaires de la construction ?

#### 3.7.3.2. L'offre en formation aux évolutions réglementaires

En Martinique, d'après les organismes de formation, l'offre est assurée par divers acteurs et répond globalement à la demande relativement faible exprimée par les entreprises.

La demande, dans le contexte de récession de l'activité du BTP local, est globalement peu active et des actions de sensibilisation doivent être menées auprès des entreprises.

##### 3.7.3.2.1. Formation initiale

Dans les bacs Pro et les BTS « Énergie, génie climatique » qui rassemblent cette année respectivement 133 et 41 étudiants, une formation dans le domaine des évolutions environnementales de la construction est assurée. Il en est de même, pour les CAP et Bac pro Énergie (146 élèves). Mais ces formations aux évolutions réglementaires environnementales de la construction ne concernent donc qu'environ 10% des étudiants en formation initiale dans les métiers du BTP. Les autres normes sont évoquées par les programmes, mais sans approfondissement.

### 3.7.3.2.2. Formation continue

Deux organismes de formation continue assurent des formations dans ce domaine : le GRETA BTP et PROFORM'BAT. Le GRETA BTP dispense une formation financée par le Conseil Régional en « Techniques au service du développement durable ». Quant à Proform'BTP, son axe principal est le développement du solaire thermique et du photovoltaïque. Ces formations concernent tout type de public (maître d'ouvrage, maître d'œuvre...) et ont pour but la mise en œuvre de la Haute Qualité Environnementale (HQE). Un grand nombre de formations proposées par cet organisme concernent l'étude et l'installation de chauffe-eau solaires.

Divers bureaux d'étude assurent aussi ponctuellement des prestations de formation notamment Transénergie (labels), H3CCaraïbes (écoconception) et Tecsol Antilles (énergie solaire).

Le nombre total de stagiaires de la formation continue dans le domaine de l'énergie et de l'énergie climatique (352) peut être rapporté au total des stagiaires du secteur BTP (806)<sup>11</sup>. C'est un des domaines en formation continue liée au BTP les plus développés mais il comprend aussi des formations « basiques » en électricité.

Une formation à la construction parasismique, initiée en 2009 par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a été reprise par la DEAL. Cette formation est **gratuite**. Elle est prise en charge par l'État, **s'adresse aux artisans et professionnels du secteur du BTP principalement impliqués dans les petits projets de construction** tels que les maisons individuelles.

Le programme de la formation se compose de neuf modules :

- 1• Introduction aux phénomènes d'origine sismique
- 2• Paramètres du comportement des bâtiments pendant un séisme
- 3• Construction parasismique des bâtiments en ossature et en murs de béton armé
- 4• Construction parasismique des bâtiments en maçonnerie chaînée et des planchers en béton armé
- 5• Construction parasismique des bâtiments en bois
- 6• Construction parasismique des bâtiments à structure métallique
- 7• Études, traitements de sols et fondation en zone sismique
- 8 et 9• L'entrepreneur en bâtiment en zone sismique

Cette formation avait été précédée d'une formation de 3<sup>ème</sup> cycle à destination des architectes, commune à la Martinique et à la Guadeloupe, qui a permis de former en 3 sessions (de 1999 à 2002) plus d'une centaine d'architectes des deux régions aux règles de la construction parasismique.

On peut donc tirer de cette analyse que l'application des normes nouvelles, notamment des normes environnementales et parasismiques, est un challenge qui nécessite un effort de formation dont les entreprises du secteur sont bien conscientes, puisque plus de 43% des formations y sont consacrées.

### 3.7.3.3. Certains outils nationaux sont peu utilisés en Martinique

Le FEEBAT est une formation développée par l'ADEME « Formation aux Économies d'Énergie des entreprises et artisans du BATIMENT' ». Cet outil comprend différents modules dans les DOM dont isolation des toitures, ouvrants, eau chaude sanitaire, éclairage et climatisation (soit les différents domaines développés par la RTAA DOM). Le GRETA BTP est le seul organisme de formation habilité dans ce domaine. Mais cet outil n'est pas utilisé en Martinique (aucun stagiaire depuis la mise en place de la RTAA DOM...). La plupart des artisans préféreraient un label de type SOLEY'EKO qui atteste seulement d'une qualité dans la pose des panneaux solaires.

L'outil PRAXIBAT (Plates-formes techniques pédagogiques de formation professionnelle dans le domaine de la performance énergétique) développé aussi par l'ADEME n'est encore que peu utilisé. Un recensement des plates-formes existantes et des besoins d'installation au niveau local serait nécessaire.

Le CEP BTP en conclut que des actions d'information et de communication sur les nouvelles réglementations environnementales à destination des professionnels seraient nécessaires.

### 3.7.3.4. Les labels

Des bureaux d'études locaux dispensent des formations permettant l'obtention de labels QUALI PV ELEC pour les installateurs de panneaux photovoltaïques ou QUALI SOL pour les installateurs de chauffe-eau solaires. Mais les entreprises ne sont intéressées plus généralement à ces formations que dans la mesure où elles permettent obtenir une assurance décennale.

<sup>11</sup> Chiffres provenant de la DIECCTE.

### 3.7.3.5. La demande exprimée par les entreprises reste timide

La demande est faible. L'offre de formation est donc en adéquation avec la demande... Devant les difficultés du secteur local du BTP, les entreprises de la construction ne voient pas de perspectives de marché et ne sont pas encouragées à se former et à former leur personnel à ces problématiques.

### 3.7.3.6. Implication de la DEAL Martinique

La DEAL Martinique est chargée d'informer les professionnels de la construction sur la mise en application des textes réglementaires. A cet effet, sont régulièrement organisées des réunions de type Groupe de Travail pour échanger sur ces thèmes (octobre 2009 « rencontre avec les professionnels de la construction », octobre 2010 « Efficacité énergétique et Pathologies de la construction »). Un travail d'accompagnement des acteurs locaux est en cours avec la collaboration des services centraux du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Cinq fiches d'application viennent d'être actualisées début 2013 et vont figurer dans le guide d'application de la RTAA DOM en Martinique qui sera disponible en février 2013. Ce guide très complet et pratique de plus de 80 pages « Exemples de solutions conformes à la RTAA DOM applicables aux bâtiments d'habitation à la Martinique » est à destination des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre. Il a nécessité plus d'un an de travail en concertation avec l'ensemble des professionnels locaux constructeurs, bureaux d'étude, filière des matériaux de construction. Il permettra d'apporter des éclairages pour faciliter l'application de la réglementation. Sur les règles de construction parasismique, la DEAL est également très mobilisée (cf. les formations décrites ci-dessus).

## 3. 7.4 EN GUADELOUPE

Le Contrat d'Étude Prospective (CEP) du BTP sera en principe lancé en 2013 (rédaction de l'appel d'offre pour solliciter un cabinet d'études en cours). Aucune information n'est donc encore disponible sur la formation spécifique concernant les évolutions réglementaires en particulier dans le domaine du Développement Durable. Le Région Guadeloupe qui a reçu une habilitation Énergie jusqu'en juillet 2013 s'est fortement impliquée dans ce domaine ainsi que la DEAL Guadeloupe. La RTG, applicable depuis mai 2011, est une des conséquences de cette implication. La promotion du développement durable en territorialisant le Grenelle de l'Environnement est une des 7 orientations stratégiques de la DEAL Guadeloupe.

Le Schéma Régional Climat – Air-Énergie (SRCAE), engagé depuis janvier 2011, est applicable depuis l'arrêté d'approbation du 20 décembre 2012. La Guadeloupe doit diviser par 4 ses émissions à effet de serre d'ici 2050 et d'ici 2020 pour concourir aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables. C'est le fruit d'un travail partagé entre l'État, via la DEAL, l'ADEME et le CR (40 structures locales ont été interrogées et 15 ateliers organisés). 37 fiches actions ont été établies dont une action portant sur le « bâtiment résidentiel durable ». Le SRCAE préconise qu'un des points de vigilance porte sur l'incitation à la formation des professionnels du bâtiment et des filières d'équipements concernées par l'action. Un des outils et leviers porte par ailleurs sur l'évolution de la RTG (son extension aux volets acoustique et aération).

La DEAL Guadeloupe a développé plusieurs outils pour la mise en œuvre de la RTG dont un logiciel de calcul de mise en œuvre de la RTG Construction, de même qu'un logiciel pour vérifier le dimensionnement de l'installation de climatisation, disponibles via internet.

Par ailleurs des règles spécifiques à la Guadeloupe en matière de certification de la performance énergétique des bâtiments nouveaux et existants ont été édictées, qui se traduisent notamment par la création du diagnostic de performance énergétique Guadeloupe (« DPE-G »).

Le CEP BTP permettra d'ici une année d'avoir une vue beaucoup plus précise des formations dispensées en matière d'évolution réglementaire de la construction notamment dans le domaine environnemental.

**Mais il est d'ores et déjà évident qu'en Martinique comme en Guadeloupe, une dynamique de formations liée aux réglementations de tous types est déjà largement enclenchée. Son développement est freiné, surtout en Martinique, par la situation économique du secteur de la construction, mais les entreprises ont bien intégré la nécessité de former leurs personnels à ces nouvelles réglementations et à leurs implications dans la construction.**

**Par contre, il est, et restera toujours très difficile de mesurer concrètement l'incidence des formations aux évolutions réglementaires de la construction et à leur impact, sur le coût de la construction lui-même.**

On peut juste supposer qu'une technique bien maîtrisée induira une relative diminution du coût de sa mise en œuvre pour recommander un développement de ces formations et un soutien renouvelé de la puissance publique (État et collectivités) à cet effort de formation.

### 3.8. ETAT DES LIEUX DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION LOCALES

#### 3.8.1 UNE FILIERE DISPERSÉE ASSOCIANT ENTREPRISES DE TRAVAUX, INDUSTRIELS ET SERVICES

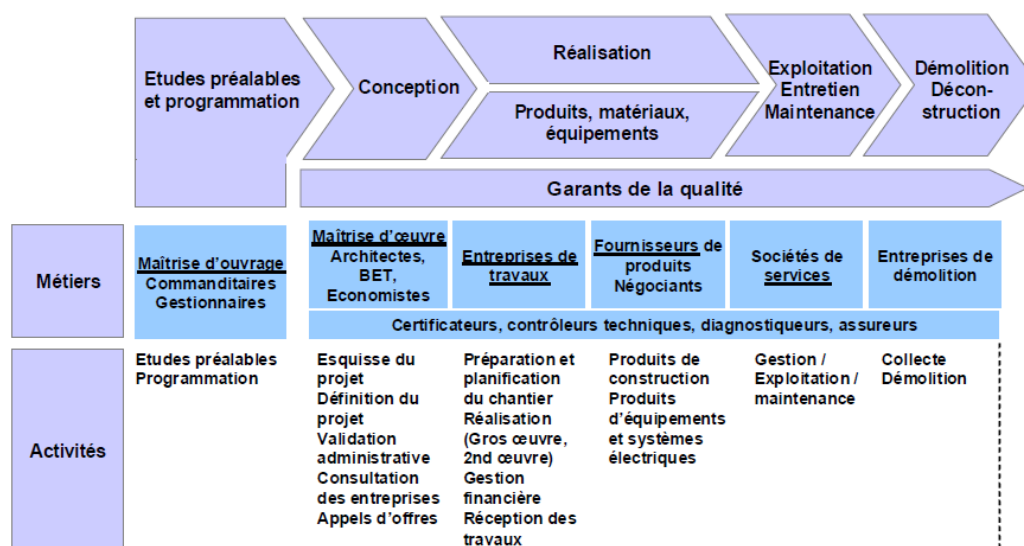
##### 3.8.1.1. Un large panel de métiers

La filière du bâtiment est diversifiée dans la mesure où concoure à la vie d'un bâtiment un large panel d'acteurs, depuis la programmation jusqu'à la gestion, en passant par la conception, la construction et l'exploitation.

On peut classer les acteurs par type de métiers : la maîtrise d'ouvrage, les architectes, les bureaux d'études et l'ingénierie, les économistes, les industriels, les distributeurs, les entreprises de mise en œuvre (entreprises et artisans), les entreprises de services (exploitation, diagnostics, ...), les entreprises de collecte des Déchets et de gestion de la démolition ou de la déconstruction.

Pris dans sa globalité, en incluant les emplois des entreprises de travaux, les activités liées à la production de matériaux de construction, les industries connexes (fabrication de construction métallique, menuiserie, charpente,...), les services marchands de négoce de matériaux, de conception (ingénierie, architecture, métreurs géomètres), de promotion, l'effectif total de la filière du bâtiment représente plus de 3,5 millions d'emplois

#### La filière Bâtiment : la chaîne de valeur



##### 3.8.1.2. Les DOM : 2 % de l'emploi en France

Fin 2009, les DOM comptent 560 000 emplois salariés et non-salariés, représentant 2 % de l'emploi total en France. La Réunion, département d'outre-mer le plus peuplé, concentre 241 000 emplois, la Martinique 136 000, la Guadeloupe 134 000, et la Guyane 48 000.

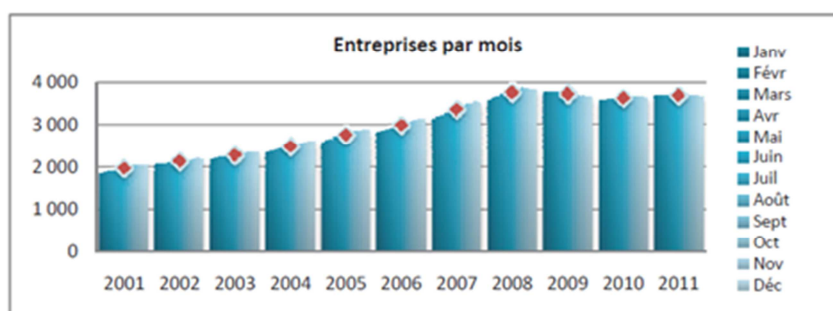
Dans les DOM, la structure de l'emploi est marquée par le poids du tertiaire non marchand, qui emploie 42,4 % des salariés, contre 32,3 % en France métropolitaine. En particulier, plus de la moitié des salariés Guyanais (51,1 %) travaillent dans ce secteur. À l'inverse, les secteurs industriels y sont peu implantés : 7,2 % des salariés des DOM y travaillent, soit deux fois moins qu'en France métropolitaine. Avec les politiques de grands travaux ainsi que le développement de l'urbanisation, le secteur de la construction joue un rôle important dans les économies locales. Il emploie 6,5 % des salariés des DOM, comme en France Métropolitaine. L'agriculture est plus importante dans l'ensemble des DOM où elle emploie 1,8 % des salariés (contre 0,9 % en France métropolitaine). Elle est particulièrement présente en Martinique (3,3 % des salariés), mais beaucoup moins en Guyane (0,6 %). L'emploi non salarié est peu développé dans les DOM. Il représente 7,2% de l'emploi total, contre 9,2 % en France métropolitaine.

### 3.8.2 A LA RÉUNION

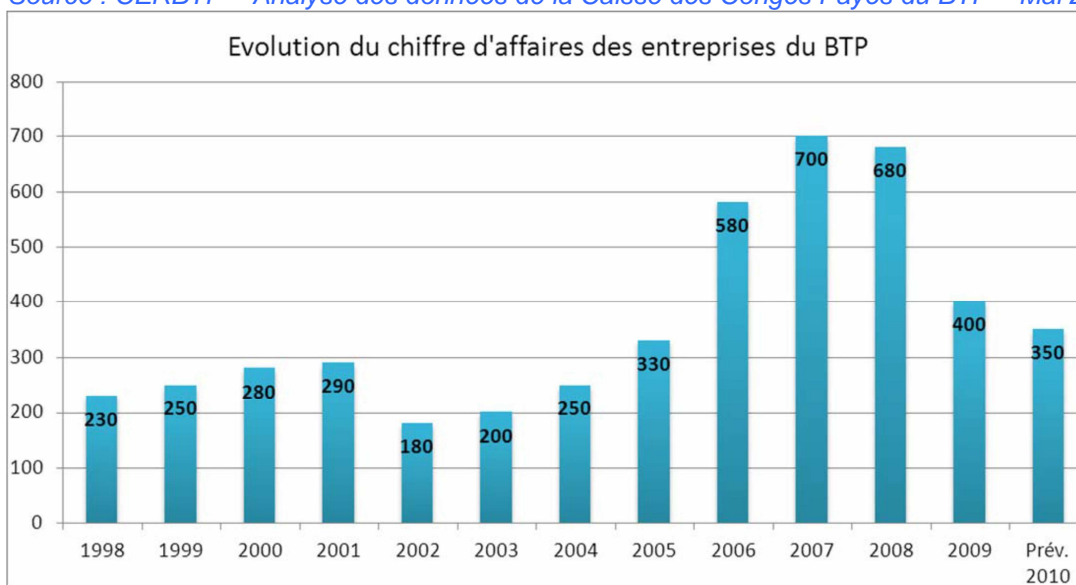
#### 3.8.2.1. Typologie des entreprises de BTP à La Réunion

##### LES ENTREPRISES - MOYENNE ANNUELLE

MOIS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janv	1 854	2 066	2 174	2 355	2 588	2 823	3 138	3 592	3 787	3 596	3 681
Févr	1 886	2 076	2 195	2 367	2 611	2 842	3 177	3 625	3 772	3 597	3 693
Mars	1 898	2 087	2 218	2 400	2 642	2 876	3 211	3 667	3 773	3 610	3 705
Avr	1 916	2 108	2 240	2 429	2 691	2 906	3 273	3 714	3 765	3 612	3 696
Mai	1 929	2 114	2 249	2 427	2 719	2 924	3 315	3 732	3 746	3 623	3 709
Juin	1 953	2 115	2 261	2 461	2 743	2 973	3 369	3 764	3 720	3 625	3 669
Juil	1 976	2 138	2 282	2 491	2 769	3 009	3 398	3 790	3 727	3 629	3 679
Août	2 010	2 144	2 308	2 516	2 792	3 045	3 450	3 825	3 705	3 652	3 675
Sept	2 035	2 161	2 339	2 548	2 839	3 074	3 482	3 877	3 706	3 669	3 691
Oct	2 044	2 175	2 332	2 576	2 853	3 102	3 499	3 859	3 683	3 672	3 687
Nov	2 051	2 191	2 347	2 607	2 882	3 131	3 540	3 834	3 653	3 658	3 682
Déc	2 057	2 185	2 345	2 608	2 869	3 130	3 527	3 824	3 649	3 634	3 653
Moyenne	1 967	2 130	2 274	2 482	2 750	2 986	3 365	3 759	3 724	3 631	3 685



Source : CERBTP – Analyse des données de la Caisse des Congés Payés du BTP – Mai 2012



400 entreprises d'au moins 10 salariés, d'au moins 800 000 € de chiffre d'affaires et dont le siège social est situé à La Réunion, appartiennent au secteur du BTP. Plus de trois quarts des grandes entreprises du BTP exercent dans le bâtiment, sous-traitance comprise.

L'activité des travaux publics évolue en dents de scie. La chute de 2009 est plus nette que celle constatée pour l'activité du bâtiment. Elle témoigne de la fin des grands chantiers (route des Tamarins, extension du Port Est). Les prévisions 2010 sont également orientées à la baisse.

Près de la moitié des entreprises du BTP sont spécialisées dans le gros-œuvre (47%), les deux tiers exerçant une activité de construction de maisons et de bâtiments.

Le gros-œuvre est aussi le plus gros employeur des grandes entreprises du BTP (58% des emplois) et il réalise en 2011 les deux tiers du chiffre d'affaires et des investissements.

Les entreprises de gros – œuvre ont le plus souvent tendance à sous –traiter une partie de leurs travaux. Cette sous-traitance représente presque 21% du chiffre d'affaires dans ce secteur, alors qu'elle n'atteint respectivement que 10% et 11% pour les entreprises de second – œuvre et de travaux publics.

30% des entreprises du BTP exercent principalement dans le second œuvre, mais ne réalisent que 17% du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires par personne occupée y est en effet le plus faible du BTP. De même, la part des investissements dans la valeur ajoutée est très faible (5%).

Le secteur regroupant l'installation électrique et l'isolation est la plus important du second – œuvre : il représente 10% des entreprises du BTP, emploie 9% du personnel, mais réalise seulement 7% du chiffre d'affaires et 6% des investissements.

La plomberie et la peinture et vitrerie regroupent chacun 5% des grandes entreprises du BTP. Les autres secteurs pèsent chacun moins de 2% de la valeur ajoutée de l'ensemble.

Un quart des grandes entreprises du BTP exercent dans les travaux publics. Elles réalisent un cinquième des effectifs. De trois grands secteurs du BTP, les travaux publics ont le ratio « frais de personnel sur valeur ajoutée » le plus faible (67%).

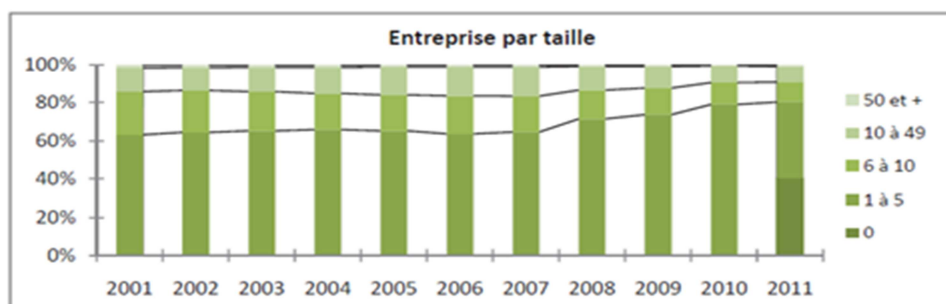
A contrario, la valeur ajoutée par personne occupée ainsi que la part des investissements dans la valeur ajoutée y sont les plus élevées.

Plus de la moitié des entreprises de travaux publics (45% des emplois) sont concentrées dans les activités de démolition et de terrassement.

Source : TER Réunion 2011.

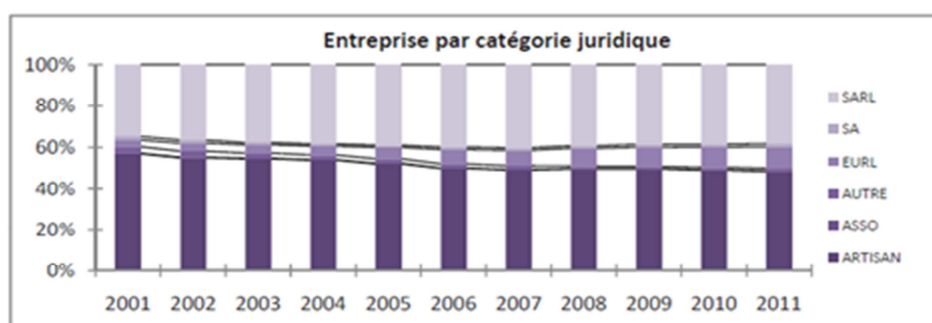
#### LES ENTREPRISES SELON LA TAILLE

TAILLE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
0	inclus dans 1 à 5										1 488
1 à 5	1 245	1 373	1 484	1 638	1 794	1 904	2 178	2 688	2 746	2 873	1 471
6 à 10	440	464	464	466	516	592	626	560	513	413	385
10 à 49	252	262	297	348	411	459	526	479	438	329	314
50 et +	30	30	29	30	28	32	35	31	26	16	27
	1 967	2 130	2 274	2 482	2 750	2 986	3 365	3 759	3 724	3 631	3 685



#### LES ENTREPRISES SELON LA CATEGORIE JURIDIQUE

FORME JUR.	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
ARTISAN	1 123	1 175	1 244	1 340	1 438	1 495	1 661	1 871	1 851	1 783	1 789
ASSO	2	3	3	4	3	3	2	4	3	3	3
AUTRE	63	63	58	55	58	58	58	42	43	46	50
EURL	62	79	87	107	153	203	252	323	339	351	379
SA	34	34	27	27	28	37	42	44	52	54	58
SARL	684	777	855	949	1 071	1 191	1 350	1 475	1 436	1 395	1 406
	1 967	2 130	2 274	2 482	2 750	2 986	3 365	3 759	3 724	3 631	3 685



Source : CERBTP – Analyse des données de la Caisse des Congés Payés du BTP – Mai 2012



**A fin 2011, le bâtiment représente un chiffre d'affaire de 698,9 M€ réparti en :**

- Gros – œuvre 325,5 M€
- Second – œuvre 245,8 M€
- Bois 22,7 M€
- Travaux publics 104,9 M€

*Source : TEA /observatoire Économique de l'Artisanat 2011*

**Définitions :**

**Effectif occupé moyen :** *c'est la moyenne des effectifs salariés en fin de chaque trimestre + personnel non salarié en équivalent temps plein sur l'année.*

**Valeur ajoutée au prix du marché :** *chiffre d'affaires + production stockée + production immobilisée – coût des marchandises vendues ou matières premières – achats et charges externes.*

**Chiffre d'affaires net :** *production vendue de biens et services + vente de marchandises.*

**3.8.2.2. L'emploi dans les entreprises du BTP à La Réunion**

A la fin 2009, l'industrie et la construction comptent plus de 10 800 établissements et 31 500 emplois, soit 15,5% des postes de travail de La Réunion. Ces emplois se répartissent à peu près à part égale entre les deux secteurs. Plus de la moitié (55%) des établissements de l'industrie et de la construction n'ont pas de salarié, ce qui est peu comparativement à d'autres secteurs d'activité.

Ainsi chaque établissement offre en moyenne 3 emplois, 2,4 dans la construction et 3,7 dans l'industrie.

Le BTP offre plus de 15 000 emplois. Un quart des emplois consistent en la construction de bâtiments (y compris la promotion immobilière) tandis que les deux tiers relèvent des travaux de construction spécialisés. Pour le reste, le génie civil offre 1 300 emplois.

Par zone d'emploi, l'Ouest domine par ses effectifs salariés, aussi bien dans la construction que dans l'industrie, dans une moindre mesure. Cette région est plus orientée vers la fabrication de biens industriels et les travaux de construction spécialisés dont elle détient 34% des emplois salariés de La Réunion. La commune du Port concentre la moitié des emplois du BTP et 58% des emplois industriels de la zone. En nombre d'établissements, la zone Sud l'emporte dans l'industrie et surtout dans la construction. Les établissements y sont plus petits que dans les zones Ouest et Nord. La commune de Saint – Denis rassemble plus de 70% des emplois industriels et de construction de la zone. Enfin, 16,5% des établissements industriels et de construction sont implantés dans la zone d'emploi Est (11,5% des emplois de ces secteurs). Les établissements sont plus petits qu'ailleurs (2 salariés en moyenne).

*Établissements par zone d'emploi et activité au 31 déc. 2009 :*

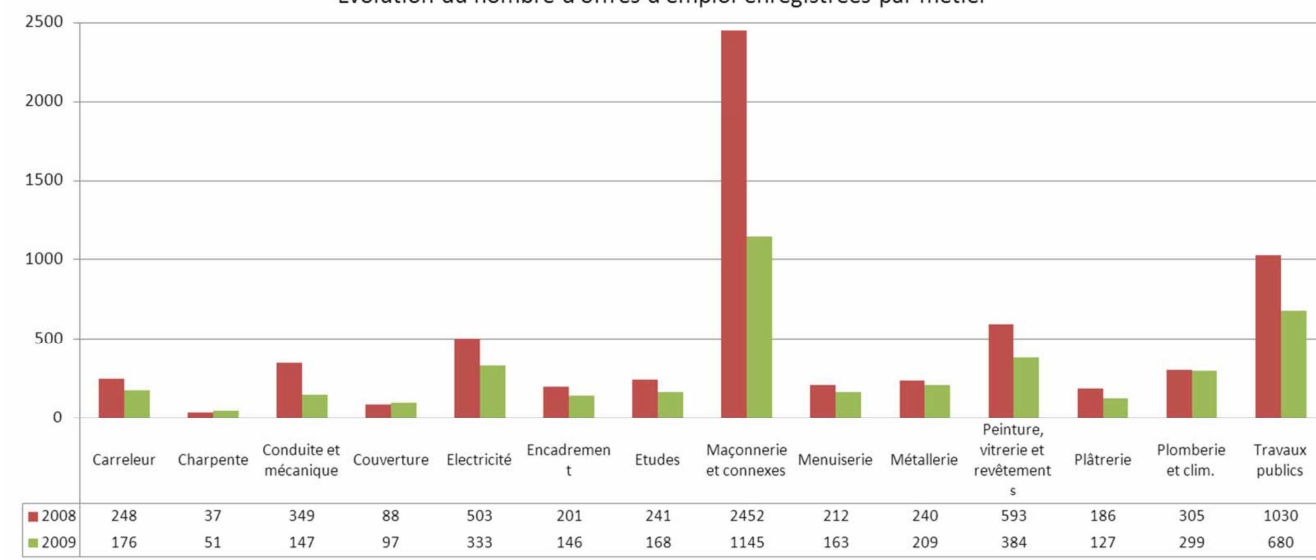
Secteur d'activité	Nord	Ouest	Sud	Est	La Réunion
Cons de bât	330	270	390	140	1130
Génie civil	30	60	30	10	130
Travaux de construction spécialisés	1090	1300	1840	960	5190
<b>Construction</b>	<b>1450</b>	<b>1630</b>	<b>2260</b>	<b>1110</b>	<b>6450</b>

*Source TER Réunion 2011*

Du point de vue de l'emploi, la chute de l'effectif salarié a été stoppée. Le niveau actuel s'est stabilisé avec une moyenne annuelle de 17 190 salariés en 2011 contre 17 060 salariés en 2010, soit une augmentation inférieure à 1% selon la Caisse de Congés Payés du BTP. Ces effectifs restent néanmoins nettement en dessous du plus haut point atteint en octobre 2008 (près de 25 000 salariés).



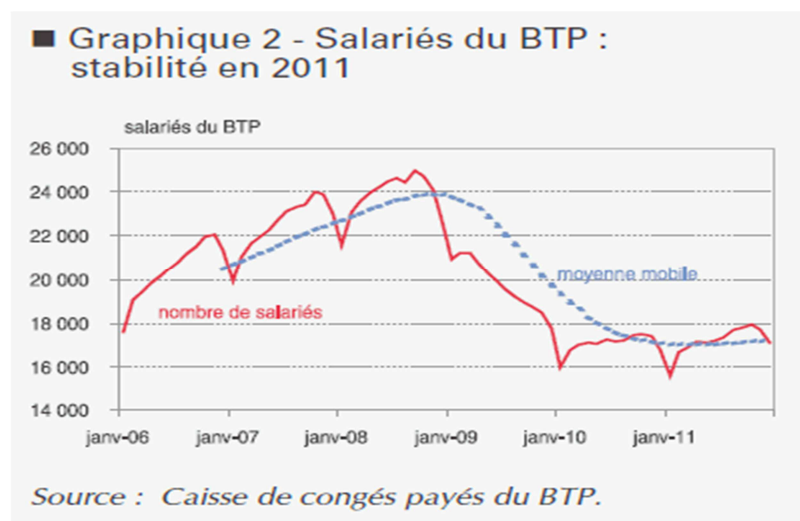
Evolution du nombre d'offres d'emploi enregistrées par métier



Les offres d'emploi enregistrées dans le réseau des agences Pôle emploi ont diminué de 38 % entre 2008 et 2009, pour atteindre 4 125 offres d'emploi en 2009.

Ce sont les métiers de maçons qui ont le plus chuté (-53%), soit une diminution de 1 307 offres.

- ✓ A l'inverse, plomberie et climatisation sont des domaines qui ont collecté relativement plus d'offres en 2009 comparé à 2008 (33%).



Postes de travail par zone d'emploi et activité au 31 déc. 2009 :

Secteur d'activité	Nord	Ouest	Sud	Est	La Réunion
Construction de bâtiments	1120	1410	980	400	3910
Génie civil	230	520	490	90	1330
Travaux de construction spécialisés	2240	3480	2850	1540	10 110
<b>Construction</b>	<b>3590</b>	<b>5410</b>	<b>4320</b>	<b>2030</b>	<b>15350</b>

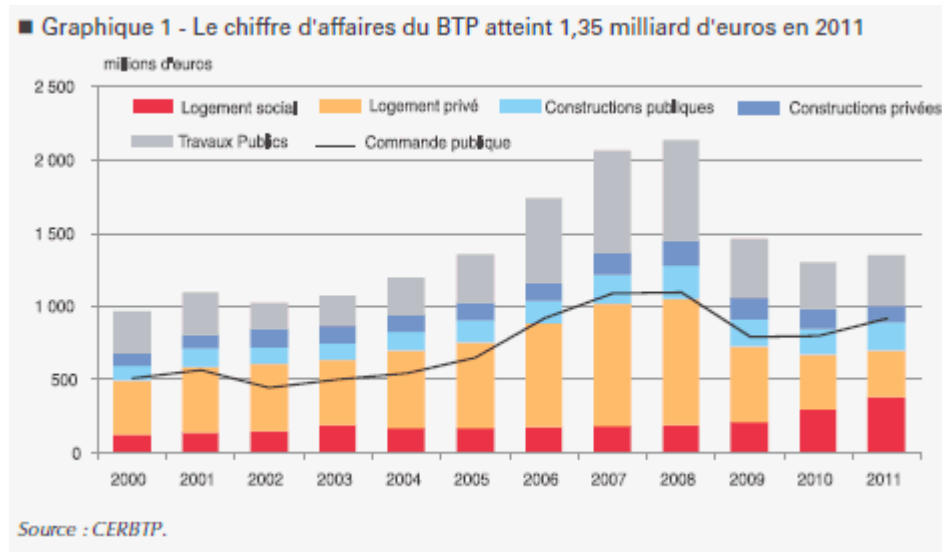
Source : INSEE, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap).

### 3.8.2.3 Organisation des entreprises du BTP

Les années 2009 et 2010 auront marqué une chute sévère et historique de l'activité du BTP, suite au choc économique. L'allègement des règles de défiscalisation, le recul de la commande publique, la fin des grands chan-

tiers ont pesé sur la construction dès octobre 2008. L'état de santé du secteur s'est fortement dégradé avec un niveau d'activité retombé à 1,30 milliard d'euros en 2010.

L'année 2011 se solde par un chiffre d'affaires du BTP estimé autour de 1,35 milliard d'euros. La situation a cessé de s'aggraver mais le bilan économique reste critique. Le logement social et l'augmentation de la commande publique intervenue en 2011 ont permis un regain de l'activité (graphique 1).



En effet, la production de logements sociaux a fortement augmenté depuis 2009 par de nouveaux modes de financement et de production .

Côté financement, la Loi de développement économique pour l'Outre – mer (Lodéom) permet de compléter la ligne budgétaire unique (LBU) par un investissement en défiscalisation .

Côté production, depuis 2008, les bailleurs ont eu la possibilité dans le cadre du plan de relance, d'acquérir des opérations en vente en l'état futur d'achèvement ( VEFA) auprès d'opérateurs privés. Le logement social représente aujourd'hui plus du quart de l'activité de la filière.

En revanche, la production de logements privés, hors opérations vendues aux bailleurs sociaux a poursuivi sa baisse en 2011.

La commande publique de manière générale ( en bâtiment et travaux publics) aura connu en 2011 un regain d'activité. Comparativement aux années 2000- 2008, au cours desquelles la commande publique représentait environ la moitié de l'activité de la construction, sa part a très fortement augmenté depuis deux ans pour représenter plus de 65% de l'activité de la filière en 2011.

### **L'évolution des principales branches professionnelles en 2011.**

#### **- Le Bâtiment Gros – œuvre > 2450 entreprises – 5150 salariés,**

- 2010 : -1,5%
- 2011 : -2,1%

- Un secteur de l'artisanat en nombre d'actifs : Un développement impulsé par la défiscalisation.
- Depuis 2009, des carnets de commande en replis en raison de l'effondrement du marché de la maison individuelle et de la réforme de la défiscalisation en Outre – Mer.
- Des professions confrontées à de nouveaux enjeux : les adaptations normatives et réglementaires (conformité des ouvrages, sécurité des bâtiments et qualité).
- Des nouveaux modes constructifs : éco – construction
- Des créneaux en devenir : la réhabilitation du bâti, l'habitat social (petit collectif), les énergies renouvelables.

#### **- Le Bâtiment Second – œuvre > 2670 entreprises – 3 380 salariés,**

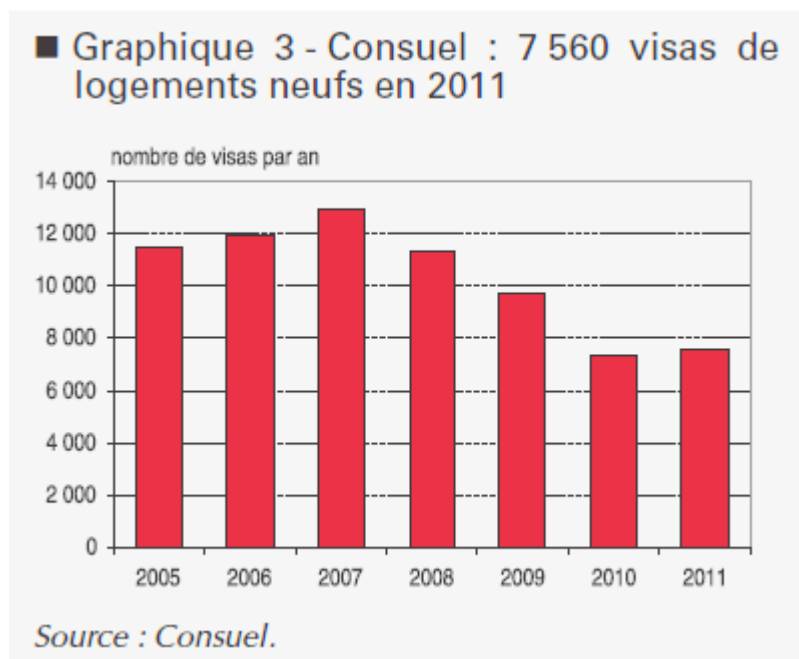
- 2010 : + 3,2%
- 2011 : + 1,7 %

- Des marchés diversifiés moins dépendants que le gros- œuvre des chantiers neufs (rénovation de l'habitat, aménagement de locaux d'activités, agencement et décoration d'intérieur, entretien industriel) ;
  - Multiplicité des intervenants et des activités.
  - Elargissement du contenu des métiers vers des compétences « vertes » ou « environnementales ».
  - Des professions qui ont mieux résisté à la crise.
- **La construction Bois > 523 entreprises – 600 salariés, Un secteur pendant longtemps en difficulté**
- 2010 : + 1,5 %
  - 2011 : - 1,1%
- La concurrence de l'aluminium devenu largement majoritaire en menuiseries extérieures.
  - La maîtrise des normes : les ouvrages de menuiserie doivent intégrer les contraintes normatives sans cesse évolutives : classement AEV, passage à l'euro codes, protection contre les attaques biologiques.
  - Vers un nouvel élan : agencement intérieur, maison ossature bois.
  - Des réglementations récentes favorables : Durcissement des règles thermiques des bâtiments : RTAADOM, Grenelle de l'Environnement, volume croissant de bois imposés dans les nouveaux logements.
  - Les besoins en logement induits par l'accroissement annuel du nombre de ménages, et le phénomène de « décohabitation ».
  - L'utilisation des ressources locales dont les caractéristiques sont proches des autres essences importées : cryptomeria.

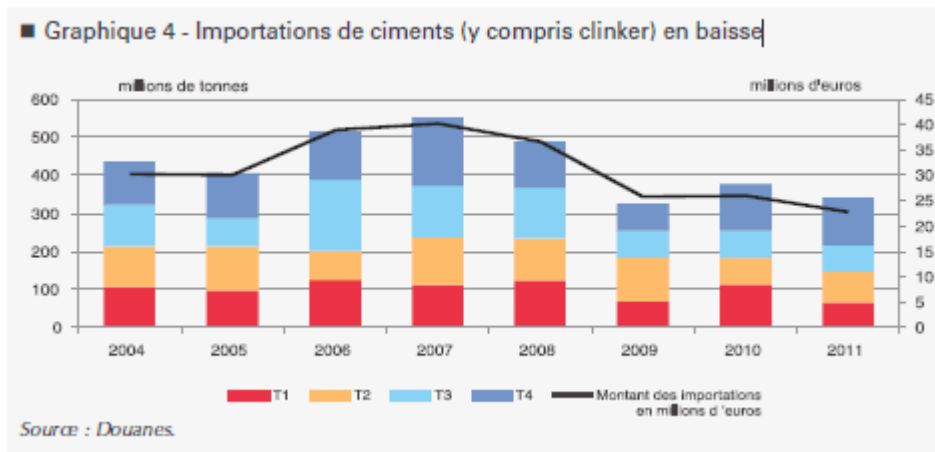
Source : Chiffres et statistiques - 20 années de construction neuve à La Réunion (1991- 2010) – base de données Sit@del2

#### **Légère reprise des attestations de conformité**

Les données issues du Consuel montrent une légère reprise des attestations de conformité. En effet, le nombre de visas de conformité électrique délivrés pour les logements neufs tous secteurs augmente de 2,4 % par rapport à 2010 après trois années consécutives de baisse depuis 2008 (graphique 3).



Concernant les importations de ciments, 342 385 tonnes (y compris clinker) ont été importées à La Réunion en 2011, pour une valeur 22,8 millions d'euros. Cela représente une baisse de 9 % en volume et de 12 % en valeur sur un an (graphique 4).



### Perspectives 2013 : nouveau palier

**En 2013, l'activité du secteur devrait marquer un palier. Cette activité reposerait en priorité sur le logement social et la commande publique.** En effet, dans le cadre du plan de relance, la poursuite du plan régional d'aide aux communes avec 85 millions d'euros programmés en 2012 et le plan de réhabilitation du patrimoine régional devraient générer de l'activité.

À l'inverse, la baisse de l'attractivité de l'investissement fiscal de la loi Scellier- DOM (de 31 % à 29 % de réduction d'impôts en 2012) puis sa modification début 2013 en « Duflot » risquent de décourager la promotion privée.

**Le risque de rupture reste donc fort pour le secteur avec des entreprises déjà fragilisées, ayant épuisé tous les soutiens financiers, et des salariés licenciés arrivant en fin de droits.**

Source : *La Revue économique de La Réunion – Bilan économique 2011.*

#### 3.8.3 EN GUYANE

##### 3.8.3.1. Profil des entreprises du BTP en Guyane

La Guyane compte environ 13 781 établissements actifs dont : 1896 entreprises dans la construction - 610 entreprises inscrites au registre du Commerce et des Sociétés.

Avec une production de l'ordre de 700 M€ en 2011, le secteur de la construction pèse autant dans l'économie régionale que l'ensemble des autres industries réunies. Cette production se répartit entre 71% pour les travaux de bâtiment et 29 % environ pour le génie civil.

La production nette de sous – traitance est de l'ordre de 80 M€ soit environ 11 % des effectifs et de la production totale du secteur.

**D'après les derniers comptes définitifs de l'INSEE, la branche construction représente près de 9% de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se classant ainsi derrière les branches des services (marchands et non marchands), du commerce et de l'industrie. Le secteur emploie 13% des effectifs salariés recensés par le pôle emploi, contribue à hauteur de 18% aux créations d'entreprises et rassemble 17% du total des établissements Guyanais, au sein desquels se trouve une majorité d'entreprises sans salariés (77%).**

**Les principales activités créées dans le secteur du BTP portent sur la construction de bâtiments et de maisons individuelles, les travaux de maçonnerie et d'installation électrique, et sont principalement implantées sur l'île de Cayenne. Les besoins à satisfaire sont considérables du fait de l'explosion démographique et d'un nécessaire rattrapage : constructions scolaires, santé, eau potable, infrastructures de transport, logements.**

### Les entreprises de BTP Guyane certifiées QUALIF BTP 973

**Qualif BTP 973 c'est quoi ?** Un système local de certification permettant de reconnaître la capacité des entreprises guyanaises à réaliser des travaux dans une activité donnée. L'objectif étant d'apporter aux prescripteurs et donneurs d'ordre publics/privés toutes les informations pour apprécier et sélectionner les entreprises les mieux adaptées à leurs projets.

- **SAFOR (forage et sondage) Qualification niveau 4.C**
- **SELITE (électricité / voie publique) Qualification niveau 4.C**

- **VOLTA Énergies (électricité)** Qualification niveau 4.C
- **EREM (électricité)** Qualification de niveau 4.B
- **NOBLELEC (électricité)** Qualification niveau 2.B
- **IDPPE (plomberie/électricité)** Qualification niveau 2.A
- **NOFRAYANE (bâtiment tous corps d'état)** Qualification 4.C
- **GETELEC (construction des réseaux électriques et de télécommunication)** Qualification 4.C
- **Guyane Infrastructure Générale (clôture et rénovation)** Qualification 4.C
- **RIBAL TP (construction de route et autoroutes)** Qualification 4.C

Rappel : 4 niveaux de qualification (cf. tableau ci-dessous)

- o Attestation de capacité : Entreprises de moins de 10 salariés : au moins un titulaire d'un CAP ou d'une expérience professionnelle justifiée d'au moins 5 ans dans le domaine d'activité exercée. Entreprises de 10 salariés ou plus : au moins 10% des effectifs ouvriers : titulaire d'un CAP
- o Attestation de qualification : Entreprises de moins de 10 salariés : au moins, un titulaire d'un niveau IV ou une expérience équivalente d'au moins 10 ans. Entreprises de 10 et plus : au moins 10% des effectifs ouvriers : diplôme de niveau IV ou d'une expérience équivalente reconnue d'au moins 10 ans dans le domaine d'activité
- o Attestation de compétences : Exigences du niveau II, capacités d'encadrement, références sérieuses dans la réalisation de chantiers complexes, 5 ans d'existence. Les critères de complexité seront ceux habituellement utilisés dans les contrats d'architecture
- o Attestation de performance : exigences du niveau III, avoir réalisé un effort significatif en matière de formation du personnel

	IMPORTANCE DES CHANTIERS		
	A	B	C
NIVEAU	Taille faible	Taille moyenne	Taille importante
Attestation de capacité	1A	1B	1C
Attestation de qualification	2A	2B	2C
Attestation de compétence	3A	3B	3C
Attestation de performance	4A	4B	4C

Au sein des entreprises de travaux, les corps d'état relevant du clos et du couvert du bâtiment représentent 47 % du total des établissements, les corps d'état techniques (électricité, plomberie, génie climatique) 26 %, et les finitions près de 25 %. Sur les autres segments de la chaîne de valeur, la structure du marché est différente.

Les fournisseurs de la construction, regroupent les filières industrielles fabriquant l'ensemble des produits destinés au bâtiment, c'est-à-dire le gros œuvre (filière béton...) et le second œuvre (matériel électrique, robinetterie, menuiseries...). Le poids des groupes français internationaux représente 40% du chiffre d'affaires du secteur.

**Parmi les différentes filières industrielles classées au sein des fournisseurs de la construction, deux se signalent par leur importance :**

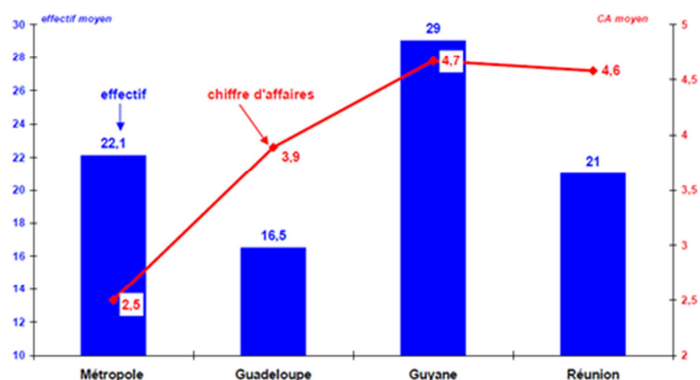
- **la filière béton** (qui regroupe la production de sables et granulats, de ciment, d'éléments en béton et de béton prêt à l'emploi) **et la fabrication de matériel électrique basse tension**. Ces deux filières englobent près de 40% des effectifs et réalisent 46 % du chiffre d'affaires des fournisseurs de la construction.

### 3.8.3.2. Taille des entreprises du BTP en Guyane

**Les entreprises de travaux se caractérisent par une faible taille des établissements.**

Les entreprises Guyanaises occupent en moyenne 29 actifs, mais un quart d'entre elles ont un effectif inférieur à 13 et un autre quart supérieur à 40. Elles réalisent, en moyenne un Chiffre d'affaires de 4,7 M€.

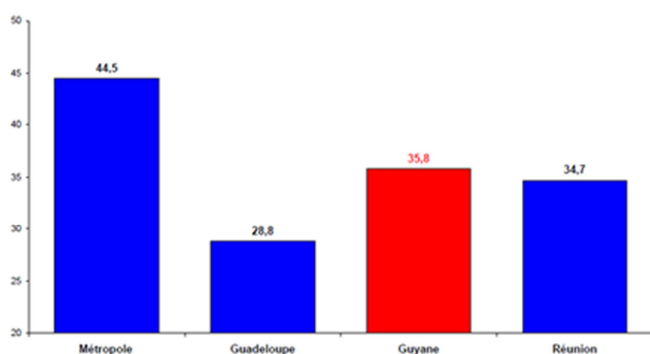
### Effectif et CA moyens des entreprises



Source : Iedom

La valeur ajoutée représente 35,8% de la production, soit un ratio supérieur à celui des autres DOM mais inférieur à la Métropole.

### Taux de valeur ajoutée en %



Source : Iedom

### Principaux indicateurs économiques et financiers moyens des entreprises du BTP en 2009 :

Ratio	Métropole	Guyane	Moyens d'exploitation :
Effectif moyen	22,1	29	L'équipement par salarié (immobilisation hors terrain et constructions/effectifs) apparaît en moyenne nettement plus élevé dans les entreprises en Guyane (37 K€) qu'en Métropole. Ce phénomène contribue en partie au meilleur rendement de la main d'œuvre observé dans les entreprises de Guyane que dans celles de Métropole.
Taux de variation de la valeur ajoutée	4,8	23	
Équipement par salarié (K€)	17,9	37	
Rendement de la main d'œuvre (K€)	50,6	65,3	En Guyane, ce rendement aboutit à une valeur ajoutée qui dépasse 65K€ par salarié contre 51 en Métropole, mais elle est inférieure à 46 K€ pour ¼ des entreprises et supérieure à 80 K€ pour un autre quart.
Taux de marge brute globale (%)	6,7	10,1	
Rentabilité brute globale (%)	23,7	20	Le rendement de l'équipement d'exploitation (valeur ajoutée/immobilisations) est nettement inférieur à celui de la Métropole.
Rentabilité financière des capitaux propres (%)	12,4	9,5	
Poids des intérêts (%)	7,2	9,7	Les besoins en fonds de roulement par rapport au CA, exprimés en nombre de jours sont supérieurs avec 66 jours contre 22 en Métropole et dépassent 86 jours dans le quart des entreprises Guyanaise.
Taux d'endettement financier	55,6	91,7	

Source : Iedom et Banque de France

### Financement :

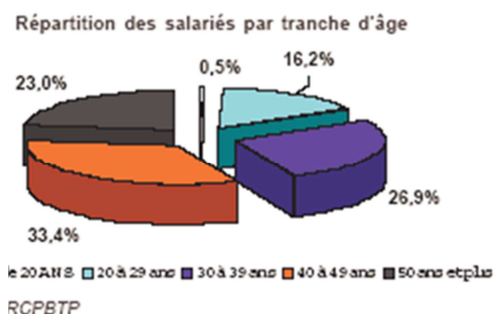
Le poids des intérêts dans l'excédent brut global est nettement plus faible en métropole qu'en Guyane. Ce phénomène peut s'expliquer principalement par un taux d'endettement beaucoup plus important. Le poids des intérêts est dû au coût du crédit aux entreprises du BTP plus élevé qu'en Métropole. La part des intérêts versés aux prêteurs est supérieure à la Métropole.



### 3.8.3.3. La population active

Les effectifs employés sont estimés à 3 500 salariés auxquels il faut ajouter quelques 900 artisans et chefs de petites entreprises et 600 intérimaires correspondant à environ 250 équivalents temps plein. L'âge moyen des salariés est supérieur à 41 ans et a augmenté de 1,5 an en 2 ans. La production de 30 à 49 ans constitue le gros de l'effectif et les jeunes sont peu représentés.

Source : estimation FRBTP



### 3.8.3.4. Emploi dans le BTP

Selon l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), l'emploi dans le secteur privé en Guyane augmente de +0,4 % au troisième trimestre 2012. En glissement annuel, l'accroissement de +2,0 % est l'un des plus importants en France, et reste bien supérieur à l'évolution nationale sur la période (-0,2 %). Au quatrième trimestre, la tendance est identique. **En glissement annuel, les embauches de plus d'un mois augmentent de 0,6 % en Guyane, ce qui représente la plus forte variation constatée sur l'ensemble du territoire.** L'évolution nationale est pour sa part en nette baisse, avec une diminution du nombre d'embauches de 6,7 %. **Avec la forte croissance démographique que connaît la Guyane, le dynamisme de recrutement du secteur privé ne suffit toutefois pas à contrebalancer l'arrivée du nombre important de jeunes sur le marché du travail.** Ainsi, si le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, recule légèrement de 1,1 % à décembre, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi sur l'année 2012 restes largement positive à 11,2 %.

Emploi intérieur total dans la construction en 2011	
	en milliers
	Salariés et non salariés (r)
2000	1 493,2
2001	1 535,6
2002	1 570,4
2003	1 580,0
2004	1 606,6
2005	1 673,0
2006	1 746,6
2007	1 825,3
2008	1 877,0
2009	1 880,7
2010	1 850,0
2011	1 838,3

r : données révisées.  
Champ : France.  
Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

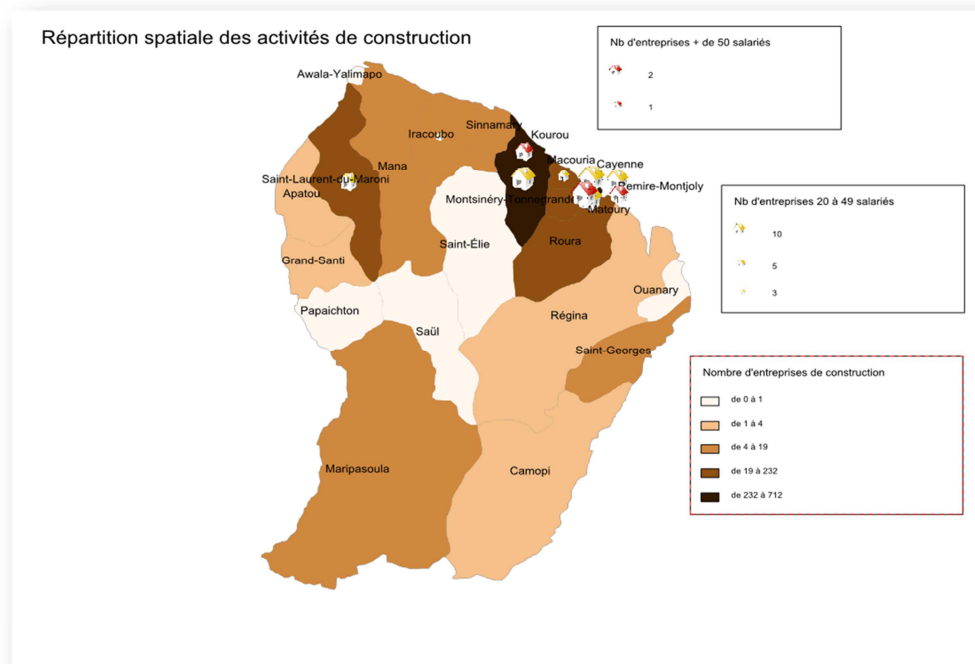
### L'implantation territoriale des activités

La carte suivante, réalisée par les conseils sur le fondement des informations INSEE, présente l'implantation territoriale des entreprises du secteur ; deux remarques essentielles peuvent être tirées de cette représentation :

- La prédominance prévisible des pôles économiques majeurs sur le littoral et de plusieurs pôles secondaires, correspondant aux principaux bassins de vie et à leurs dynamiques démographiques respectives ;

- Mais aussi un maillage territorial relativement dense qui englobe la plupart des zones à l'exception des plus dépeuplées.

**Ce dernier aspect traduit le rôle essentiel du secteur dans le maintien d'une activité économique dans les territoires les plus défavorisés** : en satisfaisant des besoins essentiels en matière de logement mais aussi en participant à la sédentarisation des populations, le BTP participe directement à l'aménagement du territoire.



« **Le BTP est également un secteur en demande constante de main d'œuvre** » selon l'enquête Besoin en Main d'œuvre 2011 du pôle emploi, 25% des projets de recrutement des entreprises concernent le domaine de la construction.

La filière BTP reste bien orientée et demeure un secteur en demande croissante de main d'œuvre.

**Le service et la construction : secteurs prédominants pour les intentions d'embauche**

Les ouvriers qualifiés ou non du gros œuvre et du second œuvre du bâtiment sont au palmarès des 10 métiers les plus recherchés en Guyane.

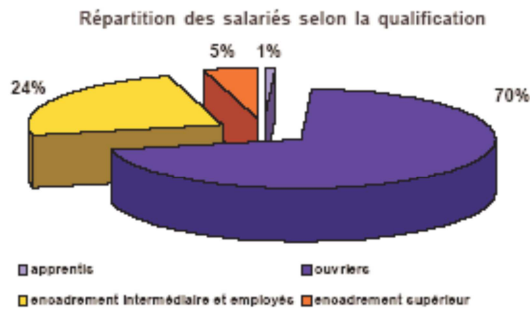
**Une véritable dynamique de croissance des embauches envisagées par les employeurs associée à une amélioration de la propension à recruter.**

- Les intentions d'embauche progressent de 17% entre 2011 et 2012.
- Un tiers des employeurs interrogés souhaite recruter, ce qui représente une hausse de 3 points par rapport à l'année dernière.

Les établissements de moins de 10 salariés sont les principaux recruteurs en rassemblant 65% de l'ensemble des projets.

Le groupe Image BTP, créé à l'initiative de représentants du secteur du Bâtiment et des Travaux publics, s'est réuni le 31 janvier 2013 pour dresser le bilan des actions réalisées et présenter celles visant à promouvoir davantage le secteur du BTP notamment auprès des jeunes.





Source : CRCPBTP

Le métier d'ouvrier non qualifié du gros œuvre du bâtiment est le métier le plus recherché par les Entrepreneurs guyanais.

D'une façon générale, les métiers liés à la construction rassemblent un grand nombre de projets de recrutement tel que le métier de maçon et les ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment, soit : 1138 sur les 5035 projets de recrutements prévus pour l'année 2012.

Les fonctions d'encadrement enregistrent une hausse annuelle de 20% et représentent 8% des métiers Recherchés par les employeurs.

**Les difficultés de recrutement :** Le motif principal évoqué par les recruteurs pour expliquer leur difficulté à embaucher est le profil inadéquat du candidat.

- 50,2% des embauches sont jugées difficiles par les employeurs, soit une hausse de 13 points en 2012.
- Les difficultés de recrutement sont deux fois plus importantes que l'an dernier dans le secteur de la construction (à 55%) ; elles augmentent par ailleurs de 18 points dans le commerce et de 10 points dans les services.
- La part des emplois saisonniers reste très faible dans la région (6,9% en 2012, contre 8,3% en 2011).

### Panorama du secteur BTP Guyanais en 2012 :

Le secteur de la construction a connu une année 2012 globalement bien orientée avec une accélération de l'activité en fin 2012. L'activité du BTP a été soutenue par la poursuite des projets relatifs à la construction de nouveaux logements sociaux sur les différentes ZAC et à l'aménagement du territoire (Échangeur du Balata). Elle a également été dopée par l'annonce de certaines mesures de défiscalisation.

La demande reste très importante, tant en terme s d'infrastructures que de logements, malgré la fin de grands chantiers (dans le domaine spatial). Le marché est étroit et les professionnels connaissent des difficultés notables en termes de visibilité à moyen terme des besoins du marché.

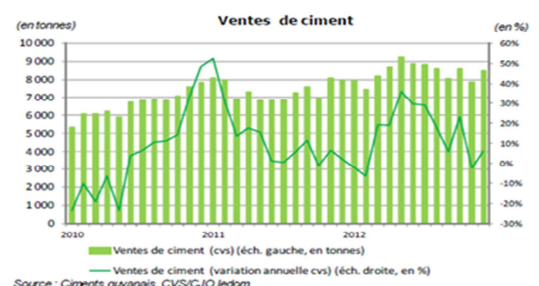
Les opérateurs locaux du logement, notamment les trois SEM, ne disposent pas de capacités suffisantes pour satisfaire cette demande et se tournent vers le secteur privé qui voit son poids se renforcer (VEFA). Les entreprises des travaux publics s'orientent également vers le logement social compte tenu des opportunités qui se présentent

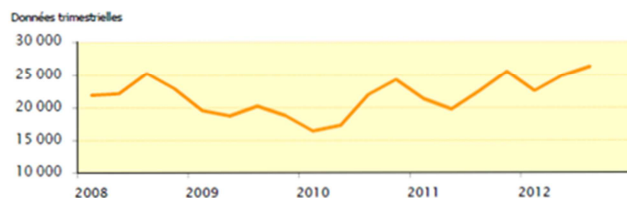
La commande publique reste le principal soutien de ce secteur, moteur de l'économie représentant entre 50% (pour le bâtiment) et 80% (pour les travaux publics) du chiffre d'affaires des entreprises du BTP. Mais le secteur privé devient de plus en plus un relais de croissance en termes de demande.

#### 3.8.3.5. Activité du secteur BTP et vente de ciment

### **BTP**

Les ventes de ciment ont progressé de 14,7 % sur l'année 2012, pour atteindre un total de 102 219 tonnes. Le marché a été porté par la construction de logements sociaux et par un nombre croissant de logements privés destinés à la location. La tendance devrait se poursuivre sur l'année 2013. La filière BTP reste bien orientée et demeure un secteur en demande croissante de main d'œuvre. Le groupe Image BTP, créé à l'initiative de représentants du secteur du Bâtiment et des Travaux publics, s'est réuni le 31 janvier 2013 pour dresser le bilan des actions réalisées et présenter celles visant à promouvoir davantage le secteur du BTP notamment auprès des jeunes.





## BTP

Ventes de ciment					
En tonnes	2009	2010	2011	2012	Var. N/N-1
Trim 1	19 561	16 455	21 340	22 519	+ 5,5%
Trim 2	18 736	17 299	19 732	24 892	+ 26,1%
Trim 3	20 230	21 980	22 499	26 276	+ 16,8%
Trim 4	18 790	24 275	25 493		
<b>Total</b>	<b>77 317</b>	<b>80 009</b>	<b>89 064</b>	<b>73 687</b>	

Source : Ciment guyanais (données hors sacs, fillers et Big Bag)

Source : rapport annuel Guyane 2011 – ledom éd.2012  
 Entreprises artisanales – INSEE 1<sup>er</sup> janv. 2011  
 Année Economique et Sociale – Insee juillet 2012  
 Banque de données économique – CCIRG 201  
 L'Obs'echos n°9 – Août 2012.

### 3.8.4 EN MARTINIQUE

**Le BTP est un secteur clé de l'économie martiniquaise.** Il représente 9% de l'emploi salarié en 2010<sup>12</sup>. C'est aussi le secteur le plus créateur d'emplois sur la période 1999-2008. En 10 ans, 2001-2011, l'emploi salarié a ainsi augmenté de 20% soit, malgré tout, la plus forte augmentation constatée, tous secteurs de l'économie confondus. **Le nombre d'entreprises dans le secteur du BTP est, en 2011, de 5005 (construction et travaux publics confondus).** Environ 11800 personnes travaillent dans ce secteur d'activité, dont 6800 salariés et 5000 employeurs ou travailleurs indépendants (artisans).

**Mais l'ensemble du secteur est aujourd'hui confronté à de graves difficultés et incertitudes.**

L'emploi salarié dans le domaine du BTP continue de chuter entre 2010 et 2011, après avoir déjà connue une baisse importante de 2009 à 2010 à la suite de la grave crise sociale de février 2009, et de la crise économique qui l'a provoquée et suivie (-1200 emplois de 2009 à 2011 : - 800 de 2009 à 2010 et encore - 400 de 2010 à 2011).

Les entreprises du secteur sont particulièrement atomisées : seules 183 entreprises ont plus de 10 salariés. C'est, plus que tout autre, un tissu de très petites entreprises (TPE) qui compose le paysage économique de ce secteur en Martinique, particulièrement sur le sous-secteur de la construction d'où les grandes entreprises ont progressivement disparu, ne laissant la place qu'à une ou deux filiales de majors (groupe Vinci notamment), mais qui n'interviennent pratiquement plus sur la construction de logements, se cantonnant aux équipements publics.

Ce secteur contribuait en 2008 à 6,2% à la formation de la valeur ajoutée.

12,5% des créations d'entreprise en 2010 ont concerné le secteur du BTP, montrant donc tout de même un certain frémissement du secteur. Mais corrélativement, les cessations d'activité se sont accélérées en 2010 par rapport à 2009 : 11% d'entreprises/établissements du secteur en moins en 2010 (environ - 500 entreprises mises en liquidation).

Parmi les différentes filières du secteur Construction<sup>13</sup>, les cinq filières qui ont perdu des emplois salariés en 2010 sont les entreprises de construction de maisons individuelles (-125 emplois), les entreprises de construction d'autres bâtiments (-100 emplois), les entreprises de maçonnerie et de gros-œuvre (-100 emplois), les entreprises de peinture (-68 emplois) et les entreprises d'installation électrique (-84 emplois). Ceci reflète bien la grave crise constructive à laquelle la Martinique est confrontée, puisque les corps d'état secondaires, qui occupent également le marché de la réhabilitation et de l'entretien semblent mieux résister à la crise.

La baisse de l'emploi salarié du secteur de la Construction est le reflet du manque d'activité observé, notamment du fait de la fin programmée de la défiscalisation Girardin. Les gros chantiers sont en effet peu nombreux, le logement social n'ayant pas encore compensé la totalité de la baisse d'activité de la construction privée. Le bâti individuel ou collectif reste soumis aux aléas et incertitudes quant au devenir du dispositif de défiscalisation.

#### 3.8.4.1. Organisation des entreprises du BTP

**Le secteur du BTP en Martinique est constitué de Très Petites Entreprises (TPE)** et est économiquement très fragile. Les « majors » de la construction n'interviennent plus sur le marché de la construction de logements en Martinique et les entreprises locales ne sont pas encore suffisamment structurées. Il paraît donc urgent de restructurer la filière. Il manque notamment encore d'encadrement dans les entreprises locales qui appréhendent mal la complexité des opérations. Les petites entreprises de Martinique sont très peu capitalisées et n'investissent pas suffisamment (cf. étude IEDOM sur le BTP). Les entreprises locales sont, dans leur ensemble, très fragiles, connaissent des problèmes de trésorerie, et ont une durée de vie limitée.

<sup>12</sup> Pôle emploi : « l'emploi salarié en Martinique en 2010 »

<sup>13</sup> Pôle emploi : « l'emploi salarié en Martinique en 2010 »

Ces Très Petites Entreprises (TPE) sont souvent sous-traitantes d'entreprises de construction de taille plus importante, ou répondent seules en corps d'état séparés. Contrairement à la Guadeloupe où les entreprises de construction travaillent en entreprises générales (avec une entreprise responsable) ou en groupements d'entreprises (au sein desquels chacun est responsable de son pool technique) pour une meilleure maîtrise des délais, les trois bailleurs historiques martiniquais (SMHLM, SIMAR, OZANAM) font travailler les entreprises en corps d'état séparés, pour ne pas avoir à rémunérer des intermédiaires. La maîtrise d'ouvrage est d'autant plus attentive à la bonne gestion de l'opération, et tend à écarter les entreprises les « moins disantes » en préférant retenir celles proposant l'« offre économique la plus avantageuse » pour ne pas avoir à faire face à des défaillances d'entreprises qui augmentent fortement le coût des opérations. Certains bailleurs, tout en restant dans une organisation en corps d'état séparés, attribuent les chantiers par thématiques, par macro-lots, pour réduire les délais de réalisation. La filière BTP martiniquaise s'organise donc au mieux pour répondre aux offres de construction de logements sociaux notamment, tout en minimisant au maximum les coûts.

### 3.8.4.2. Évolution de l'emploi salarié

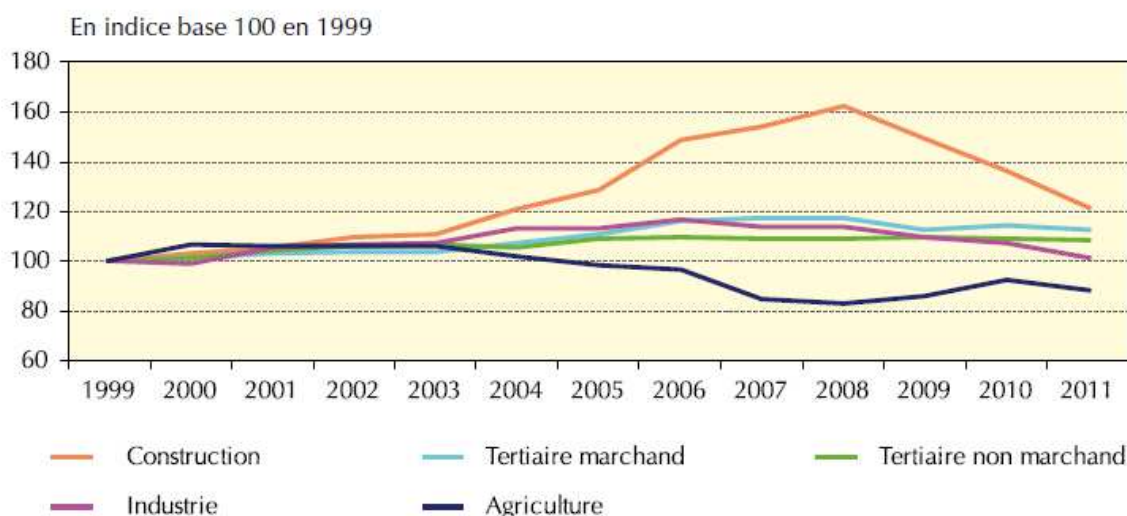
#### *Évolution des effectifs et de la masse salariale par secteur en Martinique*

En nombre et %	Effectif moyen		Évolution 2010/2011	Masse salariale		Évolution 2010/2011
	2010	2011		2010	2011	
Agriculture, sylviculture et pêche	4 556	4 378	-3,9	79	78	-1,3
Industries	9 178	8 626	-6,0	242	249	2,9
Construction	7 602	6 789	-10,7	151	141	-6,6
Commerce	15 276	14 864	-2,7	353	358	1,4
Transport	5 846	5 674	-2,9	157	160	1,9
Hébergement et restauration	4 751	4 749	0,0	101	104	3,0
Information et communication	2 219	2 328	4,9	69	77	11,6
Activités financières et assurance	3 429	3 370	-1,7	134	142	6,0
Activités immobilières	877	902	2,9	23	26	13,0
Activités spécialisées et activités de services et de soutien	11 827	11 914	0,7	246	266	8,1
Administration publique, santé humaine et action sociale	56 626	56 379	-0,4	1 574	1 570	-0,3
Autres activités de services	5 986	5 777	-3,5	102	102	0,0
Ensemble	128 175	125 748	-1,9	3 230	3 273	1,3

Source : Insee, base Epure

L'évolution de l'emploi salarié sur la dernière décennie est totalement différente de la Guadeloupe. Concernant le secteur Construction, la forte augmentation de l'emploi salarié sur la période 2003 à 2008 a fait place à une baisse tout aussi importante entre 2008 et fin 2011, comme le montre le graphique ci-dessous. Aujourd'hui l'emploi salarié martiniquais dans le domaine de la Construction est redescendu au niveau de 2004, alors qu'en Guadeloupe, c'est le secteur qui a profité de la plus forte augmentation de l'emploi salarié en 10 ans (indice 160 en 2011 contre indice 120 en 2004). Fin 2011, l'emploi salarié dans le secteur de la Construction est de 6800 postes en Martinique et de 8100 en Guadeloupe.

#### *Evolution des effectifs salariés par secteurs*



Source : Estimations d'emploi de l'Insee

### 3.8.4.3. L'emploi salarié dans le secteur de la Construction en Martinique par filières

Le secteur de la Construction représente 8,6% de l'emploi salarié en 2010 mais enregistre aussi une baisse de 8% entre 2009 et 2010<sup>14</sup> - moins 561 emplois et moins 128 entreprises – et de 11% entre 2010 et 2011. En 2009, 2010 et 2011, pour la troisième année consécutive, le secteur de la Construction est le secteur le plus fortement touché par la dégradation du marché de l'emploi. Les chiffres de Pôle Emploi sont de 6500 salariés à décembre 2010 (8,6% de l'emploi salarié total), répartis en 1000 établissements. Les cessations d'activité se sont amplifiées par rapport à 2009 ; on compte 11% d'établissements du secteur en moins.

#### Emploi salarié dans le secteur de la construction en 2010 en Martinique (source : Pôle emploi)

	Nombre d'établissements	total salariés	variation nombre d'établissements	variation nombre de salariés
<b>Génie civil</b>	<b>36</b>	<b>609</b>	<b>-1</b>	<b>173</b>
<i>dont construction routes et autoroutes</i>		245		130
<b>Construction Bâtiment</b>	<b>162</b>	<b>1273</b>	<b>-35</b>	<b>-225</b>
<i>dont construction de maisons individuelles</i>		361		-125
<i>dont construction d'autres bâtiments</i>		868		-100
<b>Travaux de construction spécialisés</b>	<b>826</b>	<b>4623</b>	<b>-92</b>	<b>-509</b>
<i>dont travaux de maçonnerie générale et gros-œuvre bâtiment</i>		947		-99
<i>dont travaux de peinture et vitrerie</i>		348		-68
<i>dont travaux d'installation électrique dans tous locaux</i>		925		-84
<b>Total</b>	<b>1024</b>	<b>6505</b>	<b>-128</b>	<b>-561</b>

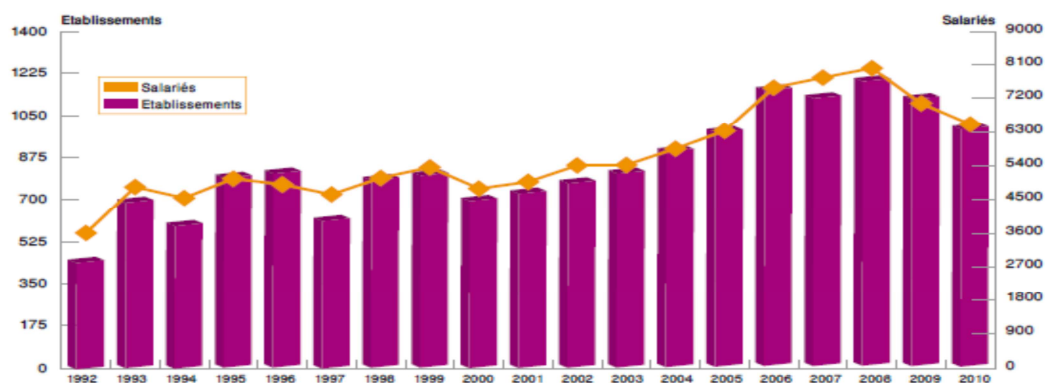
Traitement Philippe Villard Consultant - source : Pôle emploi

#### Les principales pertes d'emplois salariés s'observent dans :

- ✓ **Les entreprises de construction :**
  - 125 emplois pour les entreprises de construction de maisons individuelles et
  - 100 emplois pour la construction d'autres bâtiments.
- ✓ **Les entreprises de travaux de construction spécialisées, dont :**
  - Les activités de travaux de maçonnerie générale et gros-œuvre : - 99 salariés
  - Les travaux de peinture et vitrerie : - 68 salariés
  - Les travaux d'installation électrique dans tous locaux : - 84 salariés

La principale filière créatrice d'emplois dans le secteur Construction est la construction de routes et d'autoroutes : + 130 emplois.

Sur les dix dernières années, le bilan de l'emploi dans le secteur de la Construction en Martinique est néanmoins incontestable : + 1700 emplois, soit une progression de +36%. Toutefois les difficultés économiques rencontrées ces trois dernières années et les changements de modes de financement du logement, tant social que privé, ont beaucoup ralenti le développement du secteur.



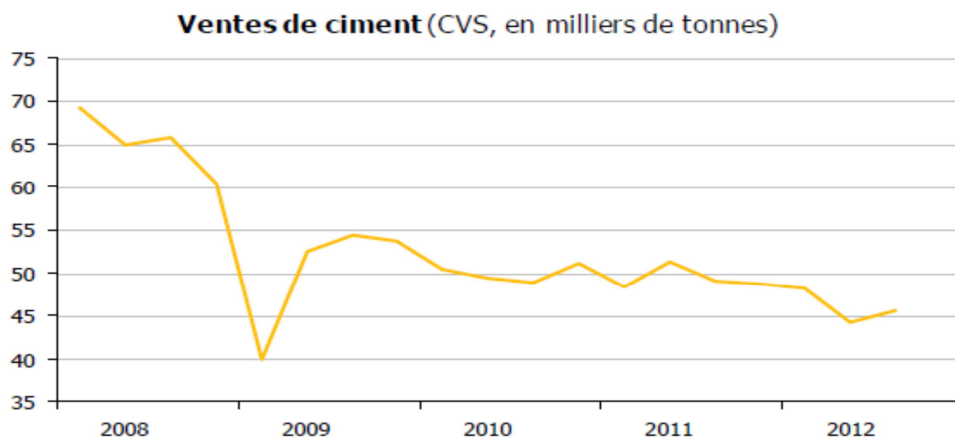
#### Evolution du nombre d'établissements et de salariés dans la construction

Source : pôle emploi Martinique 2011

<sup>14</sup> Cf. Source Pole Emploi : « L'emploi salarié en Martinique en 2010 ».

#### 3.8.4.4. Activité du secteur BTP et vente de ciment

L'activité du BTP en Martinique devrait encore souffrir en 2012. **Cette dernière année, les ventes totales de ciment ont encore reculé de 8%**<sup>15</sup>. Dans le détail, les ventes en sacs, d'ordinaire dévolues à la construction privée, et les ventes en vrac, généralement destinées aux travaux publics et aux chantiers d'habitat collectif, ont enregistré respectivement une baisse de 1,6% et 10,8%.



Source : Ciments Antilles

Depuis le deuxième trimestre 2009, la vente de ciment est en chute constante en Martinique contrairement à la Guadeloupe où les ventes se sont redressées fin 2011 et début 2012. Depuis 2009, la vente de ciment se maintient en Guadeloupe à un niveau de 60 000 tonnes. En Martinique, en 2012, la Martinique atteint un étiage bas de 45 000 tonnes vendues, niveau jamais égalé sauf au premier trimestre 2009<sup>16</sup>.

#### 3.8.4.5. Les entreprises du secteur de la construction

Le secteur de la Construction comprenait au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 5005 entreprises (dont 3938 sans salariés). En 2010, il emploie 8,6% des effectifs salariés. Mais le nombre d'emploi salariés a chuté de 8% par rapport à 2009<sup>17</sup>.

Ce secteur contribue à 12,5% des créations pures d'entreprises (hors reprises). Il rassemble 13,6% des établissements martiniquais dont 10,7% sans salariés. En 2007, le BTP contribuait pour 6,2% à la valeur ajoutée<sup>18</sup>.

Sur les 5005 entreprises, 3937 entreprises ont 0 salariés, 736 de 1 à 9 salariés, 147 de 6 à 9 salariés, 110 de 10 à 19 salariés et 73 de plus de 20 salariés (**soit 183 entreprises de plus de 10 salariés**).

Parmi ces 5005 entreprises, 0,3% concernent le génie civil, 2,5% la construction de bâtiments (soit 125 entreprises) et 10,8% sont des entreprises de travaux de construction spécialisés (dont de Gros-Œuvre).

Le secteur du bâtiment et des travaux publics n'a pas connu de véritable reprise en 2011, après deux années 2009 et 2010 en repli. La construction de logements a été peu dynamique. La poursuite des grands chantiers semble toutefois plus importante qu'en 2010, à travers notamment le Plan de relance de la Région et l'application du Plan séisme Antilles.

Le nombre d'attestations électriques délivrées par le Consuel permet d'estimer le nombre de constructions nouvelles, en fin de chantier. Leur nombre a diminué de 9,7% en 2011, après avoir déjà baissé de 19,3% en 2010.

<sup>15</sup> La lettre de l'Institut d'Émission (IEDOM) de déc. 2012.

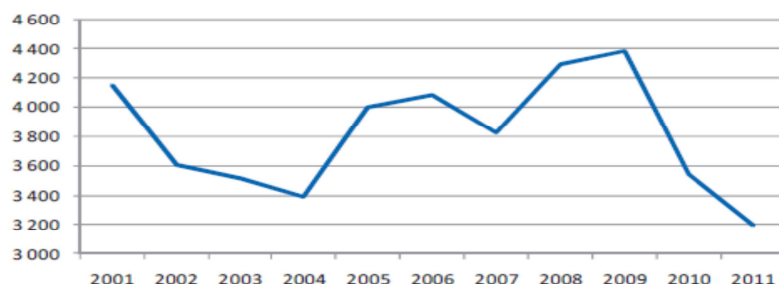
<sup>16</sup> Deux graphiques sur la vente de ciment issus des notes express de l'IEDOM n° 178 et 180 sur les « tendances conjoncturelles du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 ».

<sup>17</sup> Pôle emploi : « l'emploi salarié en Martinique en 2010 », dont p 16 à 17 sur le secteur de la Construction.

<sup>18</sup> Comptes définitifs de 2008 non encore connus au moment de la publication du rapport en 2012.



### Nombre d'attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel



Source: Consuel

Toutefois les grands chantiers liés à la commande publique sont plus nombreux.

#### Chantiers lancés par l'Etat (en millions d'euros)

	2011	2012-2014	Total 2011-2014
- Relogement des services administratifs de la préfecture	16,0		
- Bibliothèque universitaire de Schoelcher	12,0		
- Médiathèque de Sainte-Luce	6,0		
- Confortement parasismique, réhabilitations, nouveau bâtiment DEAL		37,7	
<b>Total</b>	<b>34,0</b>	<b>37,7</b>	<b>71,7</b>

Source : DEAL

#### Chantiers du Plan de relance régional d'urgence (en millions d'euros)

	Dépenses totales	Part régionale
- Commande publique	<b>315,7</b>	<b>118,3</b>
* Programme des communes et des EPCI	234,1	81,1
* Réhabilitation des routes et des lycées	24,8	24,8
* Logement social	56,8	12,4
- Mesures de soutien conjoncturel aux entreprises et aux communes	<b>22,3</b>	<b>20,0</b>
- Programme d'actions structurantes	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>
<b>Total</b>	<b>345,0</b>	<b>145,3</b>

Source : Conseil régional

### 3.8.5 EN GUADELOUPE

**Le BTP est un secteur clé de l'économie guadeloupéenne.** L'emploi salarié dans le domaine du BTP a connu une chute spectaculaire de 2009 à 2010 (-1500 emplois, soit -18%). Par contre la chute paraît stabilisée, puisque la diminution entre 2010 et 2011 n'est plus que de 1%. Sur la dernière décennie, l'emploi salarié dans le secteur du BTP a tout de même augmenté de 60%, soit la plus forte augmentation constatée, tous secteurs de l'économie confondus. Le nombre de salariés dans le secteur du BTP est aujourd'hui de 8000 et le nombre d'entreprise de 6693 (soit environ 15000 personnes travaillant dans ce secteur d'activité, salariés et non-salariés). Ce secteur contribue par ailleurs pour 7,7% à la formation de la valeur ajoutée.

Les entreprises du secteur sont particulièrement atomisées : seules 153 entreprises ont plus de 10 salariés. 10% des créations d'entreprise en 2010 ont concernés le secteur du BTP. **Mais contrairement à la Martinique, l'emploi salarié dans le secteur de la Construction ne chute plus depuis 2010.**

#### 3.8.5.1. Organisation des entreprises

**Le secteur du BTP en Guadeloupe est constitué de Très Petites Entreprises (TPE),** contrairement à la Réunion par exemple et est économiquement très fragile. Seules 4 ou 5 entreprises peuvent répondre aux appels d'offre publics (les majors locaux) et non les petites entreprises. Il manque un encadrement dans les entreprises locales qui appréhendent mal les opérations complexes. Les petites entreprises de Guadeloupe sont très peu capitalisées et n'investissent pas suffisamment (cf. étude IEDOM sur le BTP). Les grosses structures peuvent induire, à l'inverse, des frais de structure plus importants (ex : 15% de frais de structure pour les filiales des majors nationaux). Les entreprises locales sont, dans leur ensemble, très fragiles, connaissent des problèmes de trésorerie, de durée de vie limitée.

Les entreprises de construction travaillent le plus souvent en Entreprises Générales (avec une entreprise responsable) ou en Groupements d'entreprises (chacun est responsable de son pool) pour pouvoir maîtriser les

prix et les délais. Même si ces deux dernières organisations génèrent des honoraires supplémentaires, la maîtrise des délais permet de réaliser des économies par rapport à une opération montée directement avec toutes les entreprises en corps d'état séparés.

Il existe aussi quelques coopératives rassemblant des TPE telles que la « Guadeloupéenne de travaux » avec des entreprises de moins de 10 salariés de tout corps d'état. Mais ces coopératives ne sont compétitives que pour des tailles d'opérations inférieures à 20 logements. Or la taille moyenne des opérations, hors dents creuses, varie de 30 à 90 logements afin de réaliser des économies d'échelle. La filière BTP guadeloupéenne s'organise donc au mieux pour répondre aux offres de construction de logements sociaux.

### 3.8.5.2. L'emploi salarié

L'emploi salarié progresse en Guadeloupe de 2010 à 2011 (+2%). Les deux seuls secteurs d'activité qui voient le nombre de salariés baisser sur la période 2011-2010 sont les secteurs « Construction » mais de seulement (-1%) et « Activités immobilières » (-8%). Les gros chantiers du BTP sont en effet rares, bien qu'actuellement plus importants qu'en Martinique, et les aléas et incertitudes quant au devenir du dispositif de défiscalisation découragent les investissements. Mais cette quasi-stabilité de l'emploi salarié dans le domaine de la Construction guadeloupéenne est à mettre en parallèle avec la baisse importante constatée en Martinique. La baisse d'emplois salariés en Guadeloupe sur la période précédente (2009-2010) avait par contre été très importante (-1500 emplois, soit une baisse de 18,5%).

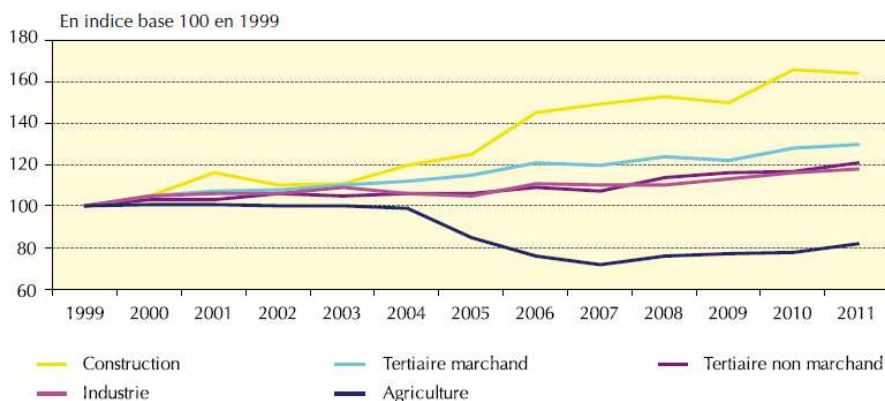
#### Evolution des effectifs et de la masse salariale par secteur en Guadeloupe

En nombre et %	Effectif moyen		Évolution 2010/2011	Masse salariale		Évolution 2010/2011
	2010	2011		2010	2011	
Agriculture, sylviculture et pêche	1 761	1 854	5,3	31	33	6,5
Industries	8 908	9 065	1,8	216	236	9,3
Construction	8 147	8 053	-1,2	156	167	7,1
Commerce	15 729	15 963	1,5	357	385	7,8
Transport	6 220	6 207	-0,2	159	169	6,3
Hébergement et restauration	4 778	5 130	7,4	86	95	10,5
Information et communication	2 195	2 233	1,7	73	77	5,5
Activités financières et assurance	3 333	3 409	2,3	122	137	12,3
Activités immobilières	830	762	-8,2	23	23	0,0
Activités spécialisées et activités de services	11 081	11 377	2,7	233	257	10,3
Administration publique, santé humaine et action sociale	54 510	56 065	2,9	1 568	1 580	0,8
Autres activités de services	6 368	6 304	-1,0	132	116	-12,1
Ensemble	123 861	126 421	2,1	3 157	3 276	3,8

Source : Insee, base Epure

Le secteur Construction est bien un secteur porteur en Guadeloupe. Sur les dix dernières années, c'est dans le secteur Construction que les effectifs ont progressé le plus rapidement : + 60% sur la période.

#### Forte progression de l'emploi dans la construction Evolution des effectifs salariés par secteur en Guadeloupe



Source : Estimations d'emploi de l'Insee

L'évolution de l'emploi salarié dans le secteur de la Construction en Guadeloupe est assez similaire à celle qui est observée sur la France entière, emploi salarié et non salarié confondus. Entre 2000 et 2011, l'emploi du secteur Construction a augmenté de 23% : augmentation constante jusqu'en 2008 puis diminution entre 2008 et 2011 de 2% sur les trois dernières années.

### Emploi intérieur total dans la construction en 2011

en milliers

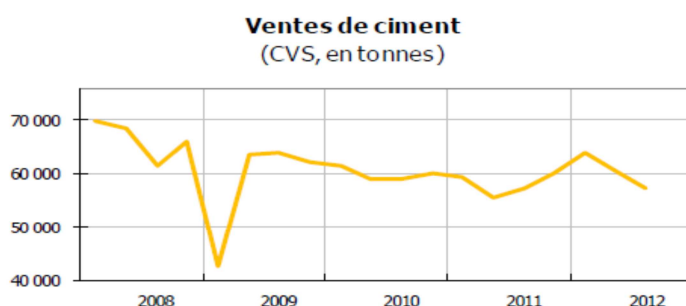
	salariés et non salariés
2000	1493,2
2001	1535,6
2002	1570,4
2003	1580,0
2004	1606,6
2005	1673,0
2006	1746,6
2007	1825,3
2008	1877,0
2009	1880,7
2010	1850,0
2011	1838,3

Champ : France

Source : Insee, comptes nationaux

Sur la France entière, de 2010 à 2011, l'emploi salarié dans le secteur du BTP diminue de 0,5%, alors que pour l'ensemble des secteurs d'activités il diminue de 0,3%<sup>19</sup>.

#### 3.8.5.3. Activité du BTP et vente de ciments

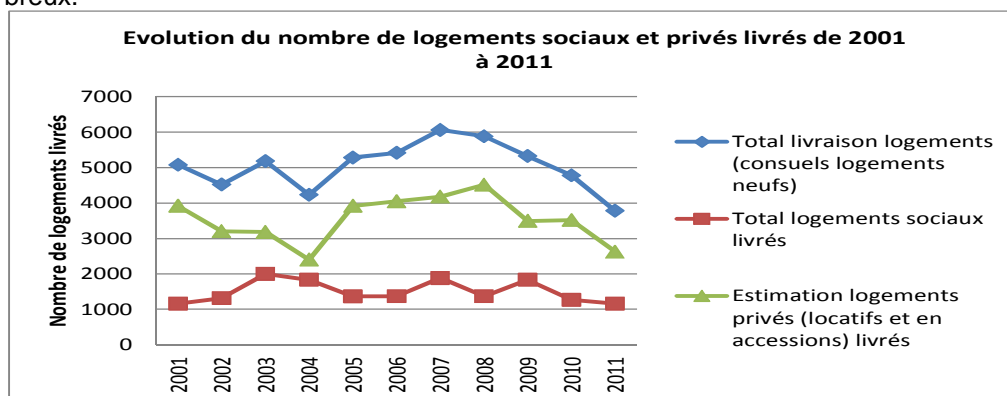


Source : Ciments Antillais

Comme la montre le graphique ci-dessus, les ventes de ciment ont chuté brutalement au premier trimestre 2009, lors de la grave crise sociale et économique qu'a vécu la Guadeloupe, l'ensemble de l'économie de l'île ayant été bloquée pendant plus d'un mois. Par contre depuis, les ventes trimestrielles sont assez constantes autour de 60 000 tonnes.

#### 3.8.5.4. Les entreprises du BTP

Il existe en Guadeloupe au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 6693 entreprises de Construction dont 5582 sans aucun salarié. 10% des créations d'entreprises en 2011 ont concernés le secteur de la Construction. Mais le secteur du Bâtiment et Travaux Publics qui contribue pour 7,7% à la formation de la valeur ajoutée régionale<sup>20</sup> ne connaît pas de véritable reprise après deux années de récession. La construction de logements sociaux favorisée par les nouveaux dispositifs de défiscalisation permet un maintien de l'activité mais ne constitue pas encore un relais de croissance pour les preneurs d'ordre, alors que la commande privée de logement qui s'est effondrée en 2009 reste peu dynamique. Dans le domaine des travaux publics, les grands chantiers sont encore peu nombreux.



Traitement Philippe Villard Consultant. Source : Consuel

<sup>19</sup> Emploi salarié selon le secteur d'activité au troisième trimestre 2012. Source : INSEE, estimations d'emploi.

<sup>20</sup> Comptes économiques rapides INSEE estimations provisoires 2010



Du fait des difficultés du secteur sur la période récente, les effectifs ont diminué. Une baisse du rythme des créations d'entreprises est également observée : 557 entreprises ont été créées en 2011 contre 676 en 2010. On note en 2011 un engouement plus marqué pour le statut d'auto-entrepreneur qui représente un tiers des créations d'entreprises (190) contre un cinquième en 2010 (144).

Le secteur du BTP Guadeloupéen est caractérisé par une forte atomocité : seules 2,4% des entreprises emploient plus de 10 salariés et 0,2% plus de 20 salariés. L'IEDOM dans son rapport annuel sur la Guadeloupe en 2011<sup>21</sup> insiste sur la proportion non négligeable de travail informel existant encore en Guadeloupe, malgré la difficulté évidente à mesurer la part représentée par l'économie informelle. Selon l'INSEE, le BTP constitue le second secteur pourvoyeur d'emplois informels<sup>22</sup> après les services aux particuliers.

Sur les 6693 entreprises, 5582 entreprises ont 0 salariés, 803 entreprises de 1 à 9 salariés, 150 entreprises de 6 à 9 salariés, 94 entreprises de 10 à 19 salariés et 64 de 20 salariés et plus (**soit 158 entreprises de plus de 10 salariés**).

### **3.9. POSITIONNEMENT DES ENTREPRISES LOCALES FACE A LA CONCURRENCE ETRANGERE ET AUX ENTREPRISES DE CONSTRUCTION FRANCAISES BASEES EN METROPOLE**

#### **La filière du BTP est principalement orientée vers le marché intérieur**

**Le bâtiment n'est pas un secteur particulièrement exportateur. Le marché du bâtiment est essentiellement orienté vers le marché intérieur et l'activité export est une faible part de l'activité du secteur.**

En effet, le tableau des entreprises du bâtiment à l'export présente trois caractéristiques.

D'une part, l'activité export des entreprises de bâtiment implantées en France est marginale puisqu'elle concerne moins de 1 % des entreprises du secteur. Le montant des activités internationales des groupes français de bâtiment représente 3,8 milliards d'euros<sup>14</sup>. 80 % de ses activités sont opérées par l'intermédiaire de filiales Locales des entreprises françaises. 915 entreprises sur 300 000 exportent directement pour un montant de 720 millions d'euros (en 2005) représentant 0,5 % du chiffre d'affaires du bâtiment. Le commerce extérieur de la filière des matériaux de construction est mieux connu que celui du bâtiment. Équilibré au début de la décennie 2000, le commerce extérieur de la France dans les biens de la construction est déficitaire depuis 2003.

En 2007, le solde négatif était de 1 Md€. Les biens concernés étant pondéreux, le montant des échanges est limité (25 Md€). En 2005, la France était le 6<sup>ème</sup> exportateur mondial et le 3ème exportateur européen de produits de la construction.

Elle se situe pourtant très loin de l'Allemagne, premier exportateur mondial dont la part de marché s'élevait en 2005 à 13,4%. Si l'on compare avec les autres secteurs de l'économie, la part des exportations du bâtiment dans le commerce extérieur français est faible.

La faiblesse des exportations masque un contraste des situations selon les types d'entreprises du bâtiment. En effet, la capacité à prospecter et à emporter les marchés internationaux dépend de la taille de l'entreprise. Ainsi les exportations sont concentrées sur quelques grandes entreprises exportatrices appartenant à des groupes au rayonnement international : les 30 principales entreprises exportatrices concentrent 80 % des exportations. À l'exportation, les grandes entreprises réalisent la construction de bâtiments spécifiques (complexes hôteliers, bâtiments publics, usines) alors que les PME sont spécialisées dans les travaux techniques tels que les travaux de finition ou d'agencement. Les entreprises françaises concentrent leur activité principalement dans la zone Afrique-Moyen-Orient et la zone Europe.

Les atouts des grands exportateurs reposent sur un savoir-faire spécifique, la capacité à offrir une prestation globale, de la conception à la réalisation en passant par le financement, ainsi qu'une forte capacité à innover. Elles bénéficient aussi d'une présence de longue date à l'étranger. Les PME s'appuient avant tout sur les relations privilégiées avec un client ou un donneur d'ordre pour partir à l'exportation. Toutes les entreprises du bâtiment font face à des difficultés, telles que la concurrence locale et la complexité des réglementations.

A l'échelle du secteur, les entreprises du bâtiment sont dans leur ensemble peu engagées à l'international.

La concurrence en « Économie » désigne la présence de plusieurs acteurs qui souhaitent accéder à une ressource limitée par exemple : Des agents économiques qui présentent simultanément sur un même marché. Elle correspond à une situation de libre confrontation entre l'offre et la demande sur un marché. La concurrence pousse les entreprises à adapter en permanence leurs produits/services aux attentes actuelles et futures de leurs clients. Elle les pousse à innover et à chercher à réduire les coûts.

<sup>21</sup> Publié en 2012

<sup>22</sup> INSEE « l'emploi informel en Guadeloupe », premiers résultats n°33, septembre 2008

La concurrence étant le plus souvent imparfaite, elle les pousse à adopter diverses stratégies pour tirer au mieux leur épingle du jeu. Mais les entreprises sont aussi des formes alternatives au marché qui remplacent la concurrence par le contrat ou la hiérarchie.

### 3.9.1 LA RÉUNION

Toutes les entreprises du bâtiment font face à des difficultés à cause de la concurrence locale et les entreprises de grands groupes métropolitains comme Eiffage, Bouygues, Vinci, etc.

**Au niveau local, la concurrence est dite déloyale à travers :**

- **le travail au noir ou encore l'auto-entrepreneuriat**, qui permet sans véritable contrainte, de légaliser le travail dissimulé qui sont autant de points noirs dans un contexte concurrentiel.

La concurrence déloyale du statut d'auto-entrepreneur mine les artisans et les entreprises soumis à des règles fiscales et des normes différentes. Les PME ont en effet vu leur activité considérablement affaiblie depuis la mise en place de ce régime fiscalement avantageux en 2009.

**A l'échelle de La Réunion, les entreprises du bâtiment sont dans leur ensemble très peu engagées à l'international et si cela existe ces entreprises restent dans la zone Océan Indien.**

La procédure d'appel d'offres courante en marché public à La Réunion est le TCE : Tout Corps d'Etat Séparé. Dans le privé, les promoteurs utilisent souvent leurs filiales et sous-traitent une partie.

**En matière de commande publique, on retrouve depuis ces dernières années des consultations en « accord cadre travaux » lancées par les collectivités (Région, Département).**

En matière de concurrence étrangère, le cas est très rare et porte souvent sur des projets particuliers de type EDF, qui a confié ses travaux à des ouvriers EU en 2012.

### 3.9.2 LA GUYANE

**Le marché du BTP se situe dans un rayon géographique restreint. Chaque entreprise définit son champ d'action comme habité par un nombre limité de concurrents avec lesquels elle entretient des relations de confraternité. Les entreprises les plus importantes sont en nombre très limité et correspondent à des structures historiques dotées d'un fort ancrage territorial**, reliées à des majors européens. Le nombre d'établissements dépendant d'entreprises dont le siège social se trouve dans l'île est de 0.71 % en 2010, cette pratique demeurant extrêmement marginale.

Le nombre d'établissements guyanais détenus par des entreprises dont le siège social est situé hors du territoire est de 2.95 % en 2010, l'implantation d'entreprises, sous cette forme, reste anecdotique en volume.

En qualité par contre, ces entreprises figurent parmi les plus importantes et les plus dynamiques et disposent d'un profil hautement concurrentiel.

**Par ailleurs, la concurrence n'existe presque pas dès qu'il s'agit des appels d'offres sur des chantiers géographiquement périphériques nécessitant des moyens humains et de structures organisationnelles.**

En effet, la gestion de ces chantiers fait exploser les charges des entreprises au vu de la distance et de la qualité des infrastructures routières. Seules deux entreprises du BTP répondent à ces consultations.

La procédure d'appel d'offres courante en marché public est le Tout Corps d'Etat Séparé (TCE).

La concurrence étrangère se situe au niveau de la main d'œuvre bon marché et non déclaré venant des pays voisins, utilisé par le BTP local, ce qui leur permet de répondre à des prix défiant toute concurrence.

### 3.9.3 LES ANTILLES

#### 3.9.3.1. La concurrence étrangère

Les appels d'offre sont ouverts à toutes les entreprises européennes ; l'ouverture des marchés publics à la concurrence européenne est un des éléments de la mise en place du marché intérieur de l'Union européenne.

Comme en France métropolitaine, les deux DOM subissent la concurrence de grosses entreprises de construction européennes qui utilisent des sous-traitants employant une main d'œuvre européenne bon marché (polonais et portugais). Les tables-rondes sur le BTP (régulation et relance de l'activité du BTP) inaugurées par la Région Martinique en janvier 2013 et qui devraient rendre ces conclusions dans 3 à 6 mois veulent associer l'ensemble des professionnels du BTP. Le président de Région a annoncé qu'il ne s'agissait pas de lancer un plan de relance à court terme mais de « repenser totalement la filière du BTP ».

Sept commissions sont mises en place : transparence des marchés, travail illégal, relance de l'activité, logement social, grands travaux, financements et relations entreprises organismes sociaux et fiscaux. Les représentants syndicaux du BTP avaient manifesté en Martinique en juillet. Le Secrétaire du Syndicat des Entreprises du BTP Martinique (SEBTPAM) dénonçait « l'importation de main-d'œuvre étrangère (qui) est un vrai problème, surtout que certains travailleurs sont sous-payés, comme pour la centrale EDF (nouvelle centrale électrique de Martinique à Bellefontaine). Nous ne pouvons pas en vouloir à ces ouvriers qui ont besoin de travailler comme tout le monde mais à ceux qui valident ces pratiques ».

De même, dans la « lettre ouverte des artisans, chefs d'entreprises et salariés aux autorités politiques et administratives de la Martinique » du 30 juin 2012, les trois organisations patronales et des artisans (SEBTPAM, CAPEB et CNATP) et les syndicats des salariés dans un « front uni inédit en Martinique » s'exprimaient ainsi : « Vous avez à prendre des initiatives pour en finir avec la « préférence étrangère » qui prend de l'ampleur dans notre région. Est-il admissible que dans le cadre d'un investissement programmé plusieurs années à l'avance, une grande entreprise nationale ne se préoccupe pas de la mise en place des formations nécessaires et choisisse le moment venu de faire appel à des compétences polonaises ? Peut-on considérer autrement que comme du marchandage de main d'œuvre la situation d'un sous-traitant portugais dont la masse salariale représente près de 90% du chiffre d'affaires ? Le recours, pour la durée du chantier, à des salariés fournis par des sociétés d'intérim étrangères est-il légal ? ».

Aujourd'hui, pour les grands projets de construction, tant en Martinique qu'en Guadeloupe, certains maîtres d'ouvrage ont recours à des sociétés de construction étrangères « low cost » qui utilisent les services d'entreprises de sous-traitance (portugaises ou polonaises principalement) qui rémunèrent leurs travailleurs à des niveaux de salaires inférieurs. Cette situation est dénoncée tant par le secteur du BTP en Guadeloupe qu'en Martinique où la crise du secteur est importante avec une baisse des effectifs salariés très importante. La masse salariale est la composante essentielle du coût du gros-œuvre (35% le plus souvent). Alors que le coût de la main d'œuvre est d'environ 28 €/h en Martinique d'après les calculs du groupe Vinci, le coût horaire de ces grosses entreprises étrangères employant de la main d'œuvre européenne reviendrait à environ 7 €/h.

L'entreprise italienne INSO en particulier a construit la Tour du quartier d'affaires de la pointe Simon à Fort-de-France et vient de perdre un procès contre le groupe Vinci pour la réalisation du nouveau plateau-technique du CHU de Fort-de-France. Cette grosse entreprise est aussi intervenue en Guadeloupe pour la réalisation de l'hôpital de Pointe Noire et de l'hôpital du Raizet. Tout le débat sur les travailleurs « low-cost » a exacerbé la situation déjà délicate du BTP locale tant en Martinique qu'en Guadeloupe (cf. lettre ouverte, table-ronde, manifestations en Guadeloupe en Juillet....).

### 3.9.3.2. La présence des majors de la construction

Comme présenté ci-dessus l'État des lieux des entreprises de construction locales, la majorité du tissu économique des deux DOM est constituée de Très Petites Entreprises locales. Les majors sont présents dans les deux DOM mais ils interviennent plus fortement en Guadeloupe en matière de construction de logements sociaux, vu les prix supérieurs du bâti acheté par les bailleurs sociaux. Le groupe Vinci considère par exemple qu'il ne pouvait plus intervenir en Martinique contrairement à la Guadeloupe où il est l'un des principaux acteurs du logement social, en raison des faibles prix du gros-œuvre acheté par les bailleurs sociaux. Le groupe Vinci est présent en Martinique via ses filiales SOGEA (gros-œuvre), SIMP, SODIM (société de promotion, projets en cours) et en Guadeloupe via les filiales Dodin (Gros-œuvre) et GTM (construction de logements sociaux). Le groupe Colas n'est présent en Martinique, Guadeloupe et Guyane qu'en Génie civil.

#### 4. PHASE N°1 – ETAT DES LIEUX - LES MATERIAUX ET EQUIPEMENTS DANS LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS DANS LES DOM

##### 4.1 ETAT DES LIEUX DES PRINCIPAUX MATERIAUX ET EQUIPEMENTS UTILISES

On retrouve donc dans les CRAT<sup>23</sup> des bailleurs sociaux et promoteurs privés et ce de manière quasi systématique, les matériaux et mode de construction suivants :

	REUNION	GUYANE	MARTINIQUE	GUADELOUPE
<b>LE CLOS COUVERT</b>				
<b>Infrastructures</b>				
Fondations BA	+	+	+	+
<b>Superstructures</b>				
BA	+	+	+	+
Ossature Bois	-	-	-	-
Mixte	+/-	-		
<b>Charpente</b>				
Bois	+/-	+	+	+
Métal	+	+	+	+
<b>Couverture / Bardages</b>				
Bois	-	+/-	-	-
Tôle alu	+	+	+	+
Tôle acier	+	+	+	+
Autre : préciser	Fibrociment			
<b>Menuiseries extérieures</b>				
Bois	-	-	-	-
Alu	+	+	+	+
PVC	+/-		+	+
Autre : préciser				
<b>LE SECOND ŒUVRE AMENAGEMENT</b>				
<b>Cloisons Faux plafonds</b>				
Cloisons en plaque de plâtre	+	+	+	+
Faux-plafonds en plaque de plâtre	+	+	+	+
Faux plafonds en panneaux de particules de bois agglomérés	+/-	-		
<b>Menuiseries intérieures</b>				
Bloc-portes paliers à parements tôle	+	+	+	+
Bloc-portes isoplanes à âme pleine	+/-	+		
Bloc-portes isoplanes à âme alvéolaire	+	+/-		
<b>Revêtements de sols</b>				
Carrelage	+	+	+	+
Sols PVC	+	+	-	-
Autre : préciser				
<b>LE SECOND ŒUVRE TECHNIQUE</b>				
...				

**LEGENDE :**  
 + matériau ou mode constructif privilégié  
 - matériau ou mode constructif peu employé  
 +/- matériau ou mode constructif plus ou moins employé  
 0 matériau ou mode constructif inexistant sur le territoire

##### 4.2 ORGANISATION DES DIFFERENTES FILIERES A LA REUNION

**« ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE EN MATÉRIAUX DE BASE ET MATIÈRES PREMIÈRES, LA FABRICATION LOCALE DES MATÉRIAUX, L'OFFRE EN PRODUITS FINIS, LES MODES ET LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT »**

<sup>23</sup> Cahiers de Recommandations Techniques et Architecturales

#### 4.2.1 LA FILIÈRE HUMIDE : AGRÉGATS, CIMENTS, BÉTON ET OUVRAGES PRÉFABRIQUÉS

A La Réunion, le marché des matériaux repose principalement sur la **production de granulats**<sup>24</sup> élaborés à partir d'alluvions. En dehors des granulats, il existe des marchés, moins organisés, de matériaux «bruts d'extraction» utilisés dans les travaux publics ou par les particuliers (enrochements et « tout-venant »).

Le marché des **scories** a subi une mutation significative. Auparavant utilisées comme tout-venant, les scories sont aujourd'hui traitées (criblées) pour des utilisations plus nobles, dans l'aménagement paysager par exemple.

Le marché de la **Pierre ornementale** est à un stade artisanal. La production de dalles, de revêtement, de bordures en pierre naturelle est marginale. L'absence de production industrielle n'est toutefois pas représentative de l'intérêt porté au basalte, très largement utilisé dans les murs de soutènement, murs en moellons constitués de galets éclatés de taille décimétrique.

Le marché de la **Pierre artificielle** et de la **préfabrication**. On trouve sur le marché réunionnais plusieurs entités de fabrication de blocs en agglomérés de ciments, disséminées sur l'ensemble de l'île. Les principaux sont les sociétés SCPR, PREFABLOC et PREFABETON

Afin de satisfaire le marché réunionnais, des matériaux de carrière et des produits qui en dérivent (produits en béton, terre cuite, céramique, plâtre, verre, etc.) doivent être importés.

La Réunion importe principalement du **clinker** de Thaïlande qui est broyé avec du **tuf**<sup>25</sup> et du **gypse naturel** importé également et majoritairement de Thaïlande (93,29 % des importations totales de gypse) pour produire du ciment.

Mais du **ciment** est également directement importé de **Malaisie (87 %)**, de **Thaïlande (10 %)**<sup>26</sup>.

Parmi les produits dérivés des matériaux de carrière, il faut noter le fort tonnage de carreaux céramiques, de l'ordre de 50 000 t/an, importés d'Espagne, Italie, France, Chine, Indonésie, ... mais aussi (liste non exhaustive) :

##### **Matériaux de carrière**

- Pierres concassées
- Sables naturels
- Marbres, granites
- Gypse
- Ciment et clinker
- Chaux

##### **Produits dérivés**

- Plâtre et plaques de plâtre
- Produits en béton
- Briques, tuiles, carreaux
- Sanitaires
- Verre plat, creux et divers
- Laines de verre et roche

##### 4.2.1.1. Les granulats

**NOTA : Les données ci-dessous sont issues du rapport de 2010 réalisé par P. Le Berre, L. Françoise et S. Colin du BRGM**

**Ces données ont été consolidées par les informations récentes récoltées auprès des différents acteurs rencontrés et notamment la CERBTP et la Direction régionale des douanes de La Réunion Pôle Action Économique.**

**Nous avons sollicité la FRBTP afin d'obtenir des données récentes de la part du SICRE mais la mise en contact n'a pas aboutie. Les industriels chargés de l'extraction et de la transformation des agrégats n'ont pas répondu à nos demandes. Nous regrettons de ne pouvoir donner un état des lieux exhaustif et actualisé de la production de ce secteur.**

<sup>24</sup> Source : Le Berre P., Françoise L. et Colin S. (2010) : "Schéma Départemental des Carrières de La Réunion" ; Rapport BRGM/RP-57788-FR Mai 2010, 200 pages, 39 illustrations, 4 annexes

<sup>25</sup> L'exploitation des tufs pouzzolaniques, utilisés pour l'élaboration de ciment depuis 30 ans, représente une activité pérenne du marché réunionnais avec une production de l'ordre de 80 Kt par an.

<sup>26</sup> Pour les 3 premiers trimestres de 2012 – *Source Direction régionale des douanes de La Réunion Pôle Action Économique*

La **demande en granulats élaborés** se situait en 2006-2008, entre **6,5 M t/an et 7,5 M t**. Mais cette demande semble avoir baissé en 2009 (au voisinage de 6 M t d'après le SICRE).

Si elle devait selon le rapport du BRGM, progresser en corrélation avec l'évolution démographique et les besoins futurs en granulats jusqu'en 2020 et si en première approximation, elle était estimée à 80 Mt ou 40 M m<sup>3</sup>, nous n'avons pu consolider les prévisions.

#### Consommation de granulats par sous-secteur du BTP - La part du logement

En 2009, le BRGM évaluait<sup>27</sup> les besoins en granulats élaborés de l'île pour le sous-secteur du logement (tous logements confondus) entre 1 700 KT et 2 400 KT par an pour la période 2006-2008.

Pour le seul logement social<sup>28</sup> cela représentait 325 KT

De 2009 à 2011, pour le seul logement social nous estimons les besoins en granulats élaborés à 309 KT

#### Consommation de granulats pour la fabrication du béton

Un **ratio moyen de 5,7 tonnes de granulats pour 1 tonne de ciment** est classiquement retenu à la Réunion par le SICRE<sup>29</sup> pour la fabrication du béton (6 tonnes de granulats pour 1 tonne de ciment selon une étude UNICEM de 1977).

Par ailleurs, d'après les données transmises par la CERBTP et consolidées par les données obtenues par le Service de la sous-direction des douanes, sur l'importation annuelle de ciment moyenne et de clinker (voir TABLEAU 1) nous pouvons estimer la **consommation de granulats** pour la fabrication du béton à **2,35 KT par an en moyenne de 2005 à 2012**.

#### Structuration de la filière des granulats

Depuis les années 1996 à 2000, le secteur des granulats à La Réunion, a connu une rapide et profonde mutation à l'image de ce qui se passe depuis deux décennies en France métropolitaine. Cette mutation résulte en particulier de la mise en place progressive par les pouvoirs publics de contraintes réglementaires et financières de plus en plus rigoureuses pour les carrières, notamment l'interdiction d'extraire des matériaux dans le lit mineur des rivières. Ces contraintes ont entraîné une augmentation très substantielle des investissements et des coûts de production pour les exploitants, en même temps qu'une raréfaction des ressources accessibles.

En 1996 les PME locales dominaient encore un marché réunionnais à l'époque très morcelé et devenu vulnérable. Ces PME s'appelaient Settama, Atchapa, Sobex, SCPR-Tomi, Ouest concassage, Egata, Cojoné, Vassor, Sud Concassage, Sita, Perraud, Lemerle, etc.

La plupart de celles-ci, par manque de moyens, n'ont pu faire face à l'industrialisation du secteur et ont été progressivement contrôlées ou rachetées par les grands groupes cimentiers ou du BTP présents sur le territoire.

Les principaux producteurs de granulats sont au nombre de trois sur l'île : Colas (SCPR), Lafarge et Holcim créant ainsi une **situation d'oligopole**.

Les **deux grands groupes cimentiers** présents sur l'île que sont Lafarge et Holcim ont cherché à contrôler l'ensemble de la filière béton de l'extraction des granulats à la mise en œuvre sur chantier de bâtiments. Le Groupe Colas (filiale du groupe Bouygues), spécialisé dans les travaux publics a cherché son indépendance vis à vis de ces deux majors.

#### **Groupe acquéreur**

Colas - GTOI (Bouygues)

VINCI - SBTPC

LAFARGE

HOLCIM

#### **PME locale acquise**

SCPR-Tomi ; Sud Concassage (50 %) ; Société Lemerle, Société Payet, Société STMC

Sud Concassage (50 %)

Sobex ; Vassor-SCM.

Société Perraud ; Société STPF ; Société SICAR ; Société Valormat. ; Ouest concassage

#### Les carrières

Le nouveau Schéma des Carrières de La Réunion a permis d'identifier 39 espaces carrières<sup>30</sup> (contre 31 en 2001), correspondant à une **ressource globale de 212 Mt de matériaux** (119 Mt d'alluvions et 93 Mt de roche massive).

<sup>27</sup> Ratio de 100 t à 150 t de granulats pour un logement - À partir données de l'UNICEM (1977) et LAFARGE (2005)

<sup>28</sup> Logement mis en chantier - 2006-2009 données DéGéOM - Consolidation des TBD Locaux

<sup>29</sup> Syndicat Industriel des Carriers de la Réunion

<sup>30</sup> D'après les statistiques de la DRIRE, 26 carrières étaient autorisées en 2007-2008

Néanmoins, cette ressource n'est pas homogène sur l'ensemble de l'île. L'arrondissement Ouest reste exposé à une certaine tension entre ressources et besoins, nécessitant à moyen terme une part de transport plus importante que souhaitée.

Ex : La carrière de granulats du Port

La carrière de granulats exploitée par la société Lafarge, dite carrière des Buttes du Nouveau Port, est située dans la zone du Port-Est. Deux autres carrières de granulats se trouvent à proximité et appartiennent à des sociétés différentes. Cette carrière est creusée en fosse présentant actuellement une profondeur de l'ordre de 20 mètres. Le niveau exploité en fond de vallée est d'une épaisseur comprise entre 3 et 4 m. Le matériau extrait est très grossier et roulé (alluvions du cône alluvial de la rivière des Galets). Son diamètre peut aller jusqu'à 800 mm. L'extraction se fait à la pelle mécanique puis les produits bruts sont chargés dans des camions et transportés jusqu'à l'installation de traitement **criblage et concassage** située environ à 5 km de la carrière.

### La transformation

On dénombreait 26 **installations de criblage et concassage** en 1997 produisant de l'ordre de 150 000 tonnes de granulats par an.

**Qu'en est-il aujourd'hui ? Investigations sans suite (FRBTP, HOLCIM, LAFARGE)**

### Le transport

En 2009, le coût de transport indicatif par camion des granulats à La Réunion serait le suivant :

Type de camion	19/26 tonnes	32/38 tonnes
Routes côtières (voies rapides)	0,25 €/t/km	0,15 €/t/km
Routes des Hauts (routes départementales)	0,40 €/t/km	0,25 €/t/km

#### 4.2.1.2. Le ciment

### Les différents types de ciment

Le ciment Portland appelé couramment « ciment » est un liant hydraulique en poudre qui, mélangé avec de l'eau, du sable et des graviers, durcit pour donner naissance à une roche artificielle, « le béton ».

Sa fabrication comporte trois étapes : le broyage d'un mélange de calcaire et d'argile, la cuisson à 1450 °C de ce mélange pour obtenir le clinker, le broyage du clinker avec ajout de gypse, pouzzolane, cendres volantes, ...

Il existe plusieurs types de ciments :

- le ciment Portland artificiel (CPA) qui contient au moins 97% de clinker ;
- le ciment Portland composé (CPJ) qui contient au moins 65% de clinker et, au plus 35 % d'ajouts (laitiers de haut-fourneau, cendres volantes, ...) ;
- le ciment pouzzolanique (CPZ) qui contient 30 à 50 % de matériaux pouzzolaniques. Un matériau est dit pouzzolanique s'il est capable de former, à température ordinaire, en présence d'eau et de chaux, des composés hydratés stables possédant les propriétés hydrauliques des ciments. Les normes européennes indiquent que les matériaux pouzzolaniques doivent contenir au moins 25 % de silice réactive (SiO<sub>2</sub>).

### Approvisionnement en ciment de l'île

Comme évoqué précédemment la Réunion importe du **ciment « prêt à l'emploi »**, généralement en sacs de 50 kg (39%) et en vrac (61 %) mais aussi du **clinker brut**, non broyé ainsi que du **gypse** pour une fabrication locale<sup>31</sup>.

Le vrac est essentiellement destiné aux travaux publics ainsi qu'aux grandes constructions publiques ou privées. Pour les sacs, ils sont principalement utilisés dans la construction individuelle par des PME/TPE.

### Importation de ciment à la Réunion 2005 - Novembre 2012 - TABLEAU 1

<sup>31</sup> Nous ne disposons pas à l'heure actuelle de données quantifiables et vérifiables sur la fabrication locale de ciment. Elle est estimée selon la FRBTP à 20 % de la consommation locale. Ces statistiques sont élaborées par les services des douanes dans le cadre du rapport annuel prévu par l'article 11 du décret n°2004-1550 du 30/12/04 pris pour l'application de la loi n°2004-639 du 02/07/04 relative à l'octroi de mer et sont destinées à La Région. Nous avons effectué une demande officielle de ces statistiques auprès de la direction des affaires économiques de La Région mais n'avons pour l'instant obtenu aucune réponse favorable. Nous ne savons pas non plus si cette fabrication locale est destinée au marché interne ou à l'exportation « régionale. 518 Mt de ciment seraient exportées en moyenne vers Mayotte depuis la Réunion.

Ciment en milliers de tonnes					
	T1	T2	T3	T4	Total
2005	17,05	22,96	30,01	42,40	112,43
2006	21,46	33,00	46,93	48,79	150,18
2007	20,40	51,30	60,00	68,04	199,74
2008	32,83	34,42	40,51	35,74	143,51
2009	20,82	26,90	19,62	21,41	88,74
2010	24,67	19,54	25,29	31,14	100,64
2011	15,14	29,97	26,62	32,91	104,63
2012	21,03	30,95	30,37	25,43	107,79

Ciment en euros					
	T1	T2	T3	T4	Total
2005	1 923 833	2 566 629	3 265 442	4 780 422	12 536 326
2006	2 625 885	4 058 463	5 114 373	5 223 177	17 021 898
2007	2 274 762	5 291 092	6 233 110	6 801 035	20 599 999
2008	3 691 657	4 048 263	4 660 857	4 209 556	16 610 333
2009	2 613 385	3 605 816	2 639 869	2 640 977	11 500 047
2010	3 068 648	2 337 425	3 110 179	3 541 429	12 057 681
2011	1 730 540	3 458 469	3 038 161	3 746 746	11 973 916
2012	2 628 002	3 889 328	3 933 202	3 236 175	13 686 707

Source : CERBTP - Douanes

### Importation de clinker à la Réunion 2005 - Novembre 2012 - TABLEAU 2

Clinker en milliers de tonnes					
	T1	T2	T3	T4	Total
2005	79,72	93,02	44,00	75,70	292,44
2006	103,36	44,00	140,77	76,59	364,72
2007	92,15	73,93	75,07	112,25	353,40
2008	90,65	78,00	90,20	87,20	346,05
2009	48,61	89,17	48,45	50,42	236,64
2010	88,76	50,71	45,27	90,90	275,64
2011	50,76	50,38	42,00	94,61	237,76
2012	48,30	51,80	40,00	49,72	189,83

Clinker en euros					
	T1	T2	T3	T4	Total
2005	4 571 127	5 432 243	2 735 638	4 706 291	17 445 299
2006	6 495 265	2 672 931	8 315 020	4 489 223	21 972 439
2007	5 355 355	4 175 657	4 222 472	5 916 711	19 670 195
2008	5 483 988	4 129 988	5 011 237	5 478 168	20 103 381
2009	2 929 340	5 632 748	2 885 069	2 882 544	14 329 701
2010	5 277 936	2 343 471	2 182 905	4 186 754	13 991 066
2011	2 322 132	2 145 027	1 827 093	4 531 455	10 825 707
2012	2 256 349	2 727 885	2 254 524	2 636 746	9 875 504

Source : CERBTP - Douanes

### Importation de gypse à la Réunion 2007 - 2012 - TABLEAU 3

Gypse en milliers de tonnes	
	Total
2007	20,10
2008	18,00
2009	9,40
2010	17,84
2011	10,00
2012	10,72

Gypse en euros	
	Total
2007	700 449
2008	782 468
2009	327 180
2010	541 973
2011	240 726
2012	326 886

Source : Source Direction régionale des douanes de La Réunion Pôle Action Économique

A ces importations de gypse naturel il faut souligner la mise au point d'une **filière de valorisation innovante de fabrication de gypse artificiel**. Alors que 14,34 tonnes de gypse sont importées en moyenne chaque année de Thaïlande, l'entreprise **Les Ciments de Bourbon, filiale de Holcim**, récupère le gypse artificiel, déchet industriel produit par l'usine sucrière du Gol.



Grâce à ce partenariat inédit, 3 000 tonnes<sup>32</sup> de « sulfogypse<sup>33</sup> » ont déjà été valorisées. L'objectif est de parvenir à 9 000 tonnes par an, faisant considérablement baisser les coûts de transport et de matière première importée par bateau.

Une autre entreprise valorise les cendres et mâchefers issus de la centrale thermique de Bois Rouge au Nord Est de l'île. Le tuf à haut pouvoir pouzzolanique ajouté au clinker importé et au gypse (l'ensemble étant finement broyé pour obtenir du ciment) est également produit par la société **Les Ciments de Bourbon**, dans la carrière de La Saline à Saint Pierre dans le Sud de l'île, à raison de 100 000 m<sup>3</sup> par an.

La société **Les Ciments de Bourbon** élabore deux ciments dans ses installations situées au Port :

- du Ciment CPJ contenant 15 % de pouzzolane, utilisé pour les bétons de haute qualité ;
- du Ciment CPZ contenant 35 % de pouzzolane, utilisé pour les bétons maigres et les enduits (mortier).

Les produits élaborés avec du ciment pouzzolanique voient leur résistance augmenter au-delà de 28 jours (durée normalisée pour laquelle le béton doit avoir atteint la résistance requise) du fait de la réactivité de la pouzzolane qui est plus lente que celle du clinker.

#### 4.2.1.3. Le béton prêt à l'emploi et les ouvrages préfabriqués

Un mètre cube de béton contient environ 1,9 tonnes de granulats composés de sable propre lavé (fraction fine inférieure à 5 mm) et de graviers (fraction comprise entre 2 et 20 mm). L'utilisation des bétons hydrauliques permet la fabrication des produits suivants :

- les bétons prêts à l'emploi ;
- les bétons de chantier ;
- les produits préfabriqués en béton.

On distingue deux types d'installations :

- les centrales à béton ;
- les installations de fabrication des produits en ciment ou béton (tuyaux, pierres artificielles, poteaux, bordures, ...)

Les installations sont localisées :

- soit à proximité des installations de concassage (de nombreuses entreprises développent la triple activité concassage des granulats/centrale à béton/préfabrication sur le même site) ;
- soit dans les zones industrielles à proximité des zones de besoin (pôles urbains).

#### 4.2.1.4. Les armatures

Si nous n'avons pu rencontrer les acteurs de ce secteur, nous avons recensé une dizaine de fabricants et fournisseurs.

Les fabricants fournissent en direct les entreprises mais également les négociants en matériaux comme KDI DAVUM.

*« Les entreprises qui produisent du treillis soudés à la Réunion sont : SERMETAL, SUD ARMATURES et ARMASUD. D'autres « armaturiers » font un peu de sur-mesure mais cela reste sporadique. »*

*KDI DAVUM achète en local au plus offrant mais a importé 600 T de treillis soudé l'année dernière suite à une « augmentation brutale des prix des fabricants locaux ».*

La FRBTP donne pour explication à cette hausse de prix l'importation grandissante de « produits douteux » et au rabais, tant par la qualité que par le prix et souligne l'absence de contrôle de la qualité des produits importés.

<sup>32</sup> Source : Agence de Développement de la Réunion

<sup>33</sup> Les fumées sont arrosées à la chaux ce qui précipite le soufre en gypse

**En conclusion de ce chapitre sur la filière humide, on constate la main mise des grands groupes cimentiers sur l'ensemble de la chaîne de valeur et ce, depuis l'extraction des agrégats en passant par leur transformation et jusqu'à la production et le transport du béton prêt à l'emploi.**

HOLCIM, LAFARGE sont les principaux importateurs de **ciment** ; une partie du ciment est produite localement à partir des clinkers importés (20 %)

Avec EUROBETON et SCPR (Groupe Bouygues), ils se partagent le marché du **BPE (Béton prêt à l'emploi)**.

Ils sont exploitants de carrières et donc fournisseurs d'**agrégats**.

Ils proposent également pour certains des **ouvrages préfabriqués (blocs américains, escaliers, appuis et seuils de baies, plancher poutrelles hourdis, prédalles)** à l'instar de l'entreprise PREFABETON.

Aucun d'entre eux n'a souhaité communiquer sur l'étendue de sa production.

Les entreprises de gros œuvre affiliées aux Majors du BTP métropolitaines (Bouygues, VINCI) s'approvisionnent chez ces fournisseurs mais produisent également leur propre BPE à l'exemple de l'entreprise SOGEA qui produit pour ¼ de ses besoins.

#### 4.2.2 LA FILIÈRE SÈCHE : LE BOIS ET LE MÉTAL

- Le bois

Une scierie locale exploite depuis 2008 les essences telles que le **tamarin** et le **cryptomeria**. SCIAGES DE BOURBON est une société anonyme associant l'ONF (20%), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (29,3%), les groupes RAVATE et MOGALIA ainsi que 7 artisans (50,7%).

##### **Le cryptomeria japonica – Le « sapin créole »**

Planté à des altitudes comprises entre 900 et 1.800 m, il couvre sur l'ensemble de l'île, une surface totale d'environ 2.500 ha. Il est avec le Tamarin des hauts, la seule essence forestière à alimenter l'unique scierie industrielle de l'île ; les boisements, qui ne sont pas en extension, sont amenés à approvisionner le marché local du bois.

Exploité entre 30 et 50 ans, il fournit un bois assez tendre, de belle couleur jaune-brun, apprécié pour l'ameublement intérieur, le mobilier rustique, la petite charpente, le coffrage. Une étude de caractérisation, réalisée à la demande de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion, par l'institut technique FCBA de Bordeaux a confirmé les qualités de bois de construction du cryptomeria. La mise en lumière de ces qualités (qualité de ponçage, séchage rapide sans déformation, bonne performance mécanique, une bonne imprégnation, etc.) ouvre des perspectives.

L'ensemble des tests montre que la sélection raisonnée des arbres sur pied permettra d'obtenir des bois avec les caractéristiques suffisantes pour son utilisation dans les différents domaines d'application envisagés sur l'île. Seuls quelques produits ne peuvent pas être envisagés avec cette essence (exemple : produit tourné ou valorisation en lame de parquet).

Elle a permis aussi de donner une existence réglementaire à cette essence qui sera incluse dans la norme de classement visuel mécanique NF B 52 001.

À l'issue des essais, les résultats montrent que les performances mécaniques du Cryptomeria japonica bien que faibles en comparaison à d'autres essences résineuses, permettent son utilisation en construction.

En effet, la combinaison de la sélection des grumes sur le massif et l'utilisation d'une machine de classement mécanique permettront d'obtenir les 4 classes mécaniques suivantes : C24, C18, C16, C14.

Ces classes seront en quantité suffisante pour permettre de répondre à une demande raisonnée du marché de la construction sur l'île de la Réunion.

*Si ces 4 classes sont reconnues d'un point de vue Européen (norme EN 338) en tant que classes de résistance permettant un marquage CE des sciages, il faudra cependant veiller dans les années à venir à ce que l'utilisation des classes C16 ou C14 reste possible selon les règles de construction DTU 31.1, DTU 31.2, DTU 31.3 (documents techniques donnant des règles de conception et préconisations de mise en œuvre applicables aux marchés de travaux de bâtiment en France).*

***Ces règles sont pour l'instant non applicables dans les DOM-TOM, mais si elles l'étaient, cela rendrait caduques les valorisations de ce Cryptomeria en classe mécanique C16 et C14 (classes les plus représentées sur l'ensemble de la ressource)<sup>34</sup>.***

<sup>34</sup> Source : Caractérisation physico-chimique du *Cryptomeria Japonica* de la Réunion – Auteurs : Sciage de Bourbon - CIRBAT

Avec 11 000 m<sup>3</sup> traités en 2012 (dont 10 000 m<sup>3</sup> de cryptomeria<sup>35</sup>) la scierie ne satisfait que 2,5 % des besoins de l'île ; le reste étant couvert par l'importation.

**87,5 % des bois importés** sur l'année 2012 sont des **résineux d'origine européenne** (dont 54 % de France), **malgache et néozélandaise** ; cela représente **pour l'année 2012** environ **63 000 m<sup>3</sup>**

Le « bois de pin de l'espèce *pinus sylvestris*, sciés ou désossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés NC (code douanier) 44071033, représente 58 % de ces résineux importés, soit un volume de 36 000 m<sup>3</sup>

Les **bois exotiques** sont d'origine diverses (Côte d'Ivoire - 20 %, Malaisie - 19 % Cameroun - 40 %) et représente **12,5 % des importations** de bois massif soit **8 945 m<sup>3</sup> pour l'année 2012**.

A ces importations de bois massif s'ajoutent les importations de produits dérivés comme les panneaux de particules agglomérées qui servent à la fois en construction sèche et au second œuvre d'aménagement.

Les panneaux de particules (NC code douanier 441011) viennent pour l'essentiel de France métropolitaine (52 % des importations) mais on note en deuxième position le fort poids des importations d'origine chinoise avec plus de 25 %. La réunion aurait importé près de 200 tonnes de panneaux en 2012.

Le groupe RAVATE, le groupe FIBRES (Négoce et Coopérative), le groupe PIVETEAU VIVRE-EN-BOIS (ce dernier n'important que du pin sylvestre et des produits dérivés de cette essence) sont les principaux importateurs et négociants de produits bois. Le secteur connaît la aussi une **forte situation d'oligopole**.

Le groupe FIBRES regroupe les sociétés FIBRES NEGOCE et FIBRES COOPERATIVE.

La coopérative a été créée à la fin des années 80 à la demande de la CCIR et de plusieurs artisans afin de structurer et étendre la filière monopolisée par 2 négociants.

Spécialisée dans un premier temps dans le séchage des bois importés, la coopérative a développé un pôle d'achat pour ses adhérents puis pour l'ensemble des entreprises par la création de FIBRES NEGOCE.

A la demande des artisans du bois, le groupe s'est ensuite diversifié et propose aujourd'hui une offre étendue de produits à destination des artisans charpentiers, menuisiers et façadiers.

Entrevue avec Y.MAINIX Directeur Général de FIBRES NEGOCE ET FIBRES COOPERATIVE  
du 12 décembre 2012.

*Le groupe importe environ 25 000 m<sup>3</sup> par an sur 60 000 m<sup>3</sup> consommés annuellement sur l'île*

Chiffres et évolution de l'activité

*100 artisans pour la coopérative, de toute catégorie et importance*

*700 clients pour le négoce*

*80 salariés localement*

*20 M€ consolidés*

Bois : essences

*Bois extérieurs naturellement durables ; origine Afrique*

*Bois imprenables : pin sylvestre, sapin blanc ; origine Suède*

*Bois intérieurs non imprenables*

*Autres : panneaux stratifiés et produits dérivés du bois, panneaux matériaux de synthèse,*

Activités de transformation :

**Séchage des bois** : quatre cellules de séchage par déshumidification, qui ont chacune une capacité moyenne de 40 m<sup>3</sup>.

**Traitement des bois** : depuis 2002, FIBRES est certifiée CTB B+ pour le traitement autoclave réalisé sur les bois imprenables (protection contre les champignons lignivores et les insectes xylophages).

**Usinage** de bois (et assemblage) : caillebotis, planchers, découpe à longueur souhaitée,

*Usinage des panneaux de synthèse, formes à chaud, etc.*

Les entreprises de charpente ossature bois s'approvisionnent auprès de ces négociants.

**Structuration des entreprises de la filière bois**

<sup>35</sup> Source : Le journal de l'île Samedi 25 janvier 2013 – Des Métiers à l'ombre des arbres – Office National des Forêts page 23

Les entreprises structurées pour répondre à des commandes d'opération de logements collectifs de taille significative sont au nombre de 3.

BIOCLIMATIK (+ O.B.I)  
TRAIT CARRE  
ADM (Atelier du Port ex CMOI)

Extrait de l'entrevue avec G. BIJOU Gérant de la SARL BIOCLIMATIK et de la société O.B.I (ossature Bois Industrie) – Le 31 janvier 2013

Créée en 2008, l'entreprise a vu son chiffre d'affaire multiplié par 3,5 depuis 2009.

Elle dispose aujourd'hui de 5 chefs de chantiers, 14 ouvriers qualifiés et 6 « tâcherons ». Son ingénierie est externalisée. L'origine géographique de ses embauches est locale à 70 % et métropolitaine à 30%

Spécialisée à sa création dans la construction de maisons individuelles en ossature bois, elle a développée suite à l'obtention d'un marché en conception-réalisation pour la réalisation de 300 logements sociaux initiée par la SIDR (ndlr : SEM Bailleur social), un process d'industrialisation de panneaux de façade au travers de la société O.B.I.

Cette restructuration lui a permis de répondre à des opérations d'envergure comme les TERRASSES DE BEAUSEJOUR à Sainte-Marie - 208 logements - opération portée par le promoteur privé CBO Territoria, des écoles tout en bois sur Saint-André, ou encore l'auditorium du Moufia à Saint-Denis en partenariat avec l'entreprise FARGEOT du groupe métropolitain ARBONIS.

Elle répond à 35 appels d'offres par an (20 en social et 15 en privé) avec un taux de réussite de 50 % en social et seulement 30 % en privé où le poids de la négociation des prix est encore plus présent qu'en appel d'offre.

L'entreprise s'approvisionne localement auprès des négociants dont FIBRES COOPERATIVE et Les SCIERIE PIVETEAU.

L'entreprise ne travaille pas à l'export mais souhaite développer son activité « industrielle » en proposant des charpentes en fermettes pour les petites opérations de logements à minima.

Le reste du tissu des entreprises de charpente ossature bois est déployé sur du logement privé en maison individuelle.

### La filière bois : Pas de consensus

Le **poids des réglementations** est similaire à tous les modes constructifs ... Le matériau et les modes constructifs associés ne sont peut-être pas encore suffisamment aboutis pour répondre au performantiel de ces réglementations

#### Une filière à structurer, un savoir-faire à restaurer

Un savoir-faire local qui s'est perdu au fil des décennies

#### Des a priori de la part des donneurs d'ordre sur le matériau

Une ingénierie sous quasi-monopole

#### Une méconnaissance des possibilités constructives du matériau

Une **absence de politique de reboisement** en partenariat avec les artisans (et industriels ?) locaux ?

Beaucoup d'individualités de petits artisans et aucune "fédération" autour des métiers du bois

Une industrialisation "balbutiante" (hésitante)

#### Une filière en situation d'oligopole avec 42 % des bois importés par un seul et même négociant

**Une filière sous perfusion** de l'Europe avec 11,5 % des aides aux intrants identifiés à destination des industriels et entreprises du BTP (8,3 % pour le seul négociant en bois)

Un prix de mise en œuvre par les entreprises 5 x le prix d'achat au fournisseur

Il y a des efforts à faire de la part de chacun et des pistes d'économies à trouver à tous les niveaux de la chaîne de valeur.

- Le métal

La construction en ossature métallique est peu usitée dans la réalisation de logements et aucune opération n'a encore été livrée à ce jour mais toujours à l'initiative de la SIDR, la construction de 300 logements sociaux est

en cours en utilisant une filière mixte de béton et métal à l'instar de la filière mixte béton et bois évoquée ci avant.

Le métal est essentiellement utilisé pour la charpente de couverture.

Les produits également rencontrés dans le négoce de cette filière sont :

- Produits plats (tôles)□
- Profils bâtiment (bardage, couvertures, palissades...)
- Poutrelles et laminés
- Produits béton (ronds béton, treillis soudés, armatures...)
- Aciers de qualité, aciers transformés (étirés, comprimés, caillebotis, aciers spéciaux, métal déployé, profils à froid...)
- Inox (tôles, profilés, tubes, accessoires...)
- Aluminium (tôles, barres, tubes, profilés...)
- Menuiserie métallique acier□- Tubes construction
- Tubes canalisation (soudés, sans soudure)□- Non ferreux (cuivre, zinc, étain, plomb...)
- Grillage, clôtures

### **Structuration des entreprises de la filière**

Les entreprises de charpente métallique sont nombreuses et variées par leur taille.

Nous avons identifié au travers des données transmises par la SIDR, une quinzaine de structures.

### **Approvisionnement**

L'approvisionnement en **matériaux de charpente** se fait auprès de négociants/distributeurs tels que KDI DAVUM et RAVATE

Mais aussi et surtout auprès des industriels locaux comme ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION RÉUNION. Ce dernier importe des matières premières de France (et ponctuellement d'Asie) et assure le façonnage localement.

#### **Extrait de l'entretien avec Jean-Luc GUGELMANN, Directeur marketing et Développement chez Arcelor Mittal Construction Réunion – Le 14 février 2013.**

*Société de profilage de matériaux sidérurgique, créée par un charpentier métallique puis rachetée par le groupe Arcelor Mittal, la structure réunionnaise profite aujourd'hui d'une dynamique de groupe et couvre la majeure partie du marché de fourniture en matériaux de charpente couverture sur l'île de la Réunion.*

#### **Les produits transformés sont :**

*Les tôles de couverture en acier ou aluminium laqué.*

*Les profils de charpente (pannes C) en acier et en acier grenailé.*

#### **Autres produits développés par l'entreprise**

*Part de l'activité huisserie et portes.*

*Profilage d'ossature pour cloisons plaque de plâtre.*

#### **Les approvisionnements**

*La matière première arrive par bateau de métropole pour la majorité des approvisionnements (et ponctuellement d'Asie pour les éléments de charpente) sous la forme de bobines qui sont profilés à la demande sur place.*

#### **Positionnement vis à vis de la concurrence**

*Quels sont vos principaux concurrents ?*

*Votre positionnement 1er 2ème 3ème*

*La concurrence de la « grande distribution » est rude : 40 % de volume en moins constaté. La gravité de la situation cependant réside dans la dégradation de la qualité des matériaux importés par ces « grands distributeurs » qui inondent l'île de produits à bas prix jusqu'au 60 % moins cher sur la panne par exemple.*

*L'entreprise a choisi de pérenniser et monter en gamme et de mettre en avant la traçabilité des produits.*

*Ensuite, l'entreprise se positionne dans le **développement de produits innovants** afin de répondre au mieux aux nouvelles « contraintes » thermiques réglementaires (cf. interview)*

L'entreprise est associée dans un des groupements de maîtrise d'œuvre / industriels / entreprises, retenus par le bailleur social SIDR qui a lancé en 2009 un appel à projet afin de trouver des process adaptés à chaque typologie :

- \* Préfabriqué type construction modulaire à destination de la RHI.
- \* Ossature mixte béton / bois pour de l'individuel en bande.
- \* Ossature mixte béton (infrastructure) / superstructure métal pour le collectif.

Le groupement travaille aujourd'hui sur un **produit industrialisé de logements collectifs « entièrement conçu en filière sèche métallique »**.

Les « perspectives de développement sont bonnes mais la filière se heurte aux contraintes fortes de la réglementation et des normes.

Ce sont également chez ces négociants/distributeurs et industriels que les entreprises s'approvisionnent en **tôle de couverture** qui est depuis des décennies le matériau le plus employé pour la réalisation des toitures.

Autre industriel, fournisseur du secteur, la société SORETOLE est, depuis plus de 25 ans, spécialisée dans le profilage des tôles de couverture.

Elle dispose de 5000 m<sup>2</sup> de locaux dans le sud de l'île et emploie 46 ouvriers après avoir débuté à 10 en 86. Elle traite 700 tonnes de matière première / mois et dispose d'un stock 4 mois de production soit 2800 t de bobines.

Elle développe parallèlement à son activité de profilage tôle de couverture de nouveaux produits et de nouveaux ateliers pour répondre à la demande des artisans et des concepteurs :

- Profilage de gouttières sur mesure
- Gouttières avec formes de pente intégrées
- Cintrage en rayon et en angle
- Éléments de charpente pannes C acier ou aluminium
- Fenêtre encadrée

#### **La filière métallique : une industrialisation réussie**

Avec la disparition du savoir-faire de la charpente bois, la charpente et la couverture métalliques se sont imposées comme mode constructif premier au fil des décennies pour équiper aujourd'hui 98 % de la production de logements.

S'appuyant sur la dynamique et la force de frappe des grands groupes sidérurgiques, elle propose aujourd'hui une offre « produits » aboutie et performante qui a su s'adapter aux évolutions des exigences réglementaires.

#### 4.2.3 LE SECOND ŒUVRE AMÉNAGEMENT ET FINITION

L'approvisionnement se fait essentiellement par le biais d'importateurs locaux spécialisés (Ex : RUN MAT ouvrages en plaque plâtre, cloisons et faux plafonds) ou multicartes (Ex : SOREPRO pour les revêtements de sols, bardages, etc. FIBRES Négoce pour les menuiseries bois, blocs-portes, bardages, etc.) Associés aux enseignes de « grande distribution » locales.

Les enseignes de bricolage métropolitaines telles que Mr BRICOLAGE ou encore LAPEYRE, LEROY MERLIN et WELDOM (Groupe Adeo) sous franchises gérées majoritairement (pour les plus grosses structures) par le Groupe RAVATE, participent à l'approvisionnement en matériaux et matériels des « petits » artisans. Le Groupe RAVATE possède également sa propre enseigne.

Dans le domaine de la **peinture** on retrouve les grandes enseignes métropolitaines ; LA SEIGNEURIE, ZOLPAN et des petits fournisseurs multicartes de produits spécifiques (peintures minérales KEIM).

Le secteur est surtout monopolisé par le groupe local MAUVILLAC.

La plaque de plâtre est distribuée majoritairement par la société SIPEC (MAUVILLAC)

**Le secteur connaît peu d'industrialisation et subit une situation d'oligopole voire de monopole avec une présence forte de la « grande distribution »**

On citera l'exemple de la société SODICO et de ses filiales DICOPAN et Bourbon Plastique Bâtiment

Extrait de l'entretien avec Monsieur Maxime RIVIERE, chargé d'affaire pour la Société SODICO (SOCIETE DE DIFFUSION ET DE CONDITIONNEMENT), fabricant de produits d'emballages à destination de l'industrie alimentaire et de produits d'isolations à destination du bâtiment. Le 13 Février 2013

### **Historique de la Société**

SODICO

DICOPAN complexe isolant par l'intérieur

Bourbon Plastique Bâtiment (isolation par l'extérieure ITE, pour toiture terrasse, sous bardage ou sous enduit, tubes PVC et Gaines)

### **L'activité isolant pour la construction**

8 Opérations de logements par an « nous vendons pour beaucoup de chantiers, mais nous avons l'impression que les vraies opérations type logements sociaux où les produits doublages sont souvent prescrits n'arrivent pas forcément à termes au niveau de l'isolation ».

80 % des prescriptions sont variées.

Distribution directe aux artisans applicateurs.

### **Le processus de fabrication du complexe isolant**

Le Polystyrène est issu de déchets pétroliers.

La matière première se présente sous la forme de microbilles (de PS Crystal) renfermant un gaz neutre (pentane) importé (cf. modes d'approvisionnement).

### **Les modes d'approvisionnement en matières premières pour la fabrication des isolants**

La plaque de plâtre vient de chez Placoplâtre® France. Prospect du côté d'une filiale de Knauf®

Les microbilles, matière première à la fabrication de polystyrène expansé sont importées d'Allemagne (BASF®) et d'Asie suivant le prix et la disponibilité.

Les colles utilisées pour l'assemblage des composants (plâtre + polystyrène) viennent de France (BOSTIK®)

### **Quelles sont les taxes sur les produits et les aides éventuelles**

Pas de taxe sur les matières premières en provenance (origine) d'Europe.

Pas de taxe d'Octroi de mer sur les matières premières.

Pas de taxe d'Octroi de mer à sa connaissance sur le produit fini.

Aide aux intrants productifs.

### **Les freins au développement de l'activité**

Le lobby des fabricants d'isolants en laine de verre ou laine de Roche avec un accès à la « grande distribution » rendu difficile. L'économie d'échelle (étroitesse du marché réunionnais) avec une chaîne de production de filière industrielle à amortir les certifications très coûteuses

Concurrence de complexes Peï : « certains artisans achètent des plaques de plâtre et panneaux de polystyrène et assemblent les panneaux par eux-mêmes avec des colles qui ne sont pas forcément adaptées ».

Ces assemblages artisanaux ne donnent aucune garantie de tenue et les désordres qui peuvent apparaître desservent l'image du produit DICOPAN®

### **Perspectives de développement**

Prospection du côté de Maurice.

Démarche auprès des artisans et prescripteurs à développer.

### **La certification des produits**

ACERMI, ISOLE

Les matières premières sont CE et NF.

Marquage CE du complexe en cours mais très long et très cher.

#### 4.2.4 LE SECOND ŒUVRE TECHNIQUE

On retrouve dans le second œuvre technique le Groupe RAVATE pour la plomberie sanitaire mais aussi des négociants et fournisseurs spécialisés dans telle ou telle marque de produit.

Nous faisons le même constat pour l'électricité et l'éclairage avec quelques sociétés spécialisées (sous exclusivité avec tel ou tel fabricant) et toujours opposées à la « grande distribution ».

Peu d'industriels ont été identifiés.

GIORDANO et Cofer (GROUPE DIJOUX) sont spécialisés dans le solaire thermique et le solaire photovoltaïque et fabriquent de chauffe-eau solaires à destination du marché réunionnais mais également à destination du marché américain pour le groupe DIJOUX.



#### 4.2.5 LE TRANSPORT ET LES TAXES DOUANIÈRES

- Le transport - Fret maritime

##### **Le fret maritime**

Le port de commerce : Port Réunion

Il se compose de deux sites distants de 3kms : le Port Ouest dit "ancien port", inauguré en 1886 et le Port Est dit "nouveau port", inauguré un siècle plus tard, en 1986.

PORT REUNION en chiffre :

Son budget de fonctionnement sous concession de la CCIR était en 2012 de 33 Millions d'euros avec un nombre de collaborateurs de 219. On dénombrait 4 sociétés de manutention portuaires, une vingtaine de commissionnaires en douanes et transitaires.

Depuis le 1er janvier 2013<sup>36</sup>, le port de la Réunion à l'instar des autres DOM a connu une évolution statutaire de sa gouvernance par le Décret no 2012-1106 du 1er octobre 2012 instituant le grand port maritime GPM de La Réunion.

Le nouvel établissement public portuaire remplace le port d'intérêt national anciennement concédé à la chambre de commerce et d'industrie locale de Port-Réunion.

La réforme décline dans les départements d'outre-mer le modèle des grands ports maritimes mis en œuvre dans l'Hexagone en 2011, tout en tenant compte des spécificités inhérentes à la situation locale.

Cette nouvelle organisation des ports d'outre-mer doit permettre de répondre aux exigences de performance et de compétitivité face à l'évolution du commerce maritime international et à la concurrence avec les ports étrangers.

Elle accroît le poids des collectivités territoriales au sein du conseil de surveillance des GPM, afin de veiller à une cohérence entre le développement des ports d'outre-mer et l'évolution des territoires sur lesquels ils sont implantés.

Afin de répondre à une préoccupation des parlementaires ultramarins, la loi du 22 février 2012 intègre le souci d'une meilleure maîtrise des coûts de passage portuaire. En effet, ces coûts influent fortement sur les prix en outre-mer.

Enfin, le nouveau cadre doit permettre de faciliter l'investissement portuaire et la réalisation des projets d'infrastructures portuaires dans les DOM.

##### **Le transport routier**

***NOTA : Nous avons essayé de nous rapprocher de transitaires mais nos demandes sont restées sans suite à la date du bouclage du présent rapport.***

A noter cependant la création d'une plate – forme d'achat groupé pour le gasoil routier par la Coopérative Carburants d'Intérêt Régional et du Public Privé (CCIRPP) en actionnariat avec une raffinerie de Singapour et un groupe de distribution pétrolier.

« La compagnie maritime qui assumera le transport en vrac ou conditionné de Singapour à La Réunion est une filiale de la raffinerie faisant la ligne Singapour/Afrique du Sud, tous ses navires sont de dernière génération ». Les délais de livraison sont de 17 à 35 jours.

On peut espérer au travers de dispositifs que les transporteurs routiers adhérents répercuteront les économies réalisées sur le coût global de transport et que ce sera pas là une fois de plus l'occasion d'augmenter leurs marges bénéficiaires .

##### **Les coûts du fret**

***NOTA : Nous avons essayé de nous rapprocher de transitaires mais nos demandes sont restées sans suite à la date du bouclage du présent rapport.***

Le fret représenterait selon la FEDOM 50% des coûts logistiques totaux, lesquels sont basés sur la masse et non sur la valeur.

Au travers des entreprises et fournisseurs interrogés nous avons cependant pu approcher des coûts de transport par mer :

Un conteneur 20 pieds en provenance d'Europe coûte 2300 à 2500 €

Un conteneur 20 pieds en provenance d'Asie coûte 1200 à 1300 €

<sup>36</sup> Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Creation-des-grands-ports.26778.html>

« L'acheminement en bois représente 25 % du prix de la valeur marchande » BIOCLIMATIK O.B.I.

« L'acheminement en panneaux de fibrociment représente 18 % du prix de la valeur marchande » ETERNIT fabricant de bardage.

### **Les aides au fret**

Entreprises et industriels bénéficient d'une aide au fret. Cette aide vise à compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne.

L'aide prend la forme d'une subvention directe en faveur d'entreprises locales ayant une activité de production-transformation, qui acheminent à partir d'un pays de l'union européenne des produits entrant dans leur cycle de production.

Sont éligibles les coûts d'acheminement hors taxes occasionnés par les déplacements de marchandises et de matériels, en provenance et/ou à destination de la plate-forme d'embarquement européenne verte et/ou depuis la Réunion. L'aide au fret est égale à 50% des dépenses éligibles au titre du FEDER.

### **Quantification des objectifs (tableau des indicateurs) 2007-2013**

Indicateurs du P.O.	Nature indicateurs	Valeur cible	Valeur de référence
Indicateur de réalisation	- Volume d'intrants aidés	- 7 000 EVP(*) / an	-
Indicateur de résultat	- Montants des surcoûts compensés	- 67M€ sur la période	-
Indicateur d'impact	- Évolution de la valeur ajoutée du secteur industriel	- +20% en 2013	612M€ en 2013

(\*) EVP : unité de mesure des conteneurs. 1 EVP = 1 conteneur équivalent vingt pieds

Le régime d'aide s'applique entre autres au secteur de l'industrie des matériaux de construction.

Nous avons identifié<sup>37</sup> une aide à minima de 16 M€ soit 27 % de la valeur cible sur la période, pour le seul secteur de la construction.

- La taxation des marchandises à l'importation

Elle s'effectue en fonction de deux critères :

- l'origine de la marchandise (UE ou pays tiers à l'UE),
- la nature de la marchandise (selon la nomenclature douanière).

La position tarifaire d'une marchandise est un code douanier à 10 chiffres appelé aussi Nomenclature Combinée. Ce code douanier NC (nomenclature combinée) assure une classification précise des marchandises et permet de connaître les taux de taxation et les dispositions réglementaires et administratives applicables à celles-ci.

A titre général et indicatif, les droits et taxes peuvent être :

- des **droits de douane** pour les marchandises originaires de pays tiers à l'UE,
- de la **TVA** : à La Réunion, le taux normal est de 8,5% ; des exonérations particulières de TVA sont prévues à l'article 295 du code général des impôts (ex : produits énumérés à l'article 50 duodecimes<sup>38</sup> de l'annexe IV du CGI...),
- de l'**octroi de mer** et de l'**octroi de mer régional**<sup>39</sup> : les taux sont fixés par délibération du Conseil Régional

Pour rappel, l'**octroi de mer** est une imposition spécifique des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) dont l'origine remonte au « droit de poids » institué en 1670. Cette **taxe indirecte** porte **sur les produits importés** (de pays tiers comme de l'Union européenne, y compris la France métropoli-

<sup>37</sup> Projets aidés du PO FEDER convergence 2007-2013 - [http://www.reunioneurope.org/DOCS/PO\\_FEDER\\_PROJETS\\_AIDES\\_4-02.pdf](http://www.reunioneurope.org/DOCS/PO_FEDER_PROJETS_AIDES_4-02.pdf)

<sup>38</sup> [http://www.reunion.pref.gouv.fr/IMG/pdf/article\\_50\\_duodecimes\\_cle0b8363.pdf](http://www.reunion.pref.gouv.fr/IMG/pdf/article_50_duodecimes_cle0b8363.pdf)

<sup>39</sup> [http://www.reunion.pref.gouv.fr/IMG/pdf/TARIF\\_OM\\_01\\_01\\_2013\\_cle878b81.pdf](http://www.reunion.pref.gouv.fr/IMG/pdf/TARIF_OM_01_01_2013_cle878b81.pdf)

taïne) comme **sur les productions locales**. Elle permet d'**assurer des ressources aux budgets des collectivités, en particulier pour les communes**, et de **favoriser le développement des entreprises locales en instaurant des possibilités d'exonérations**.

Le nouveau régime d'octroi de mer a été adopté en France le 2 juillet 2004 et, en vertu d'une décision communautaire, sera maintenu jusqu'au 1er juillet 2014.

Anciennement dénommé « Droit additionnel à l'Octroi de Mer » (DAOM), l'Octroi de Mer Régional est une taxe additionnelle à l'Octroi de Mer qui est destinée à la Collectivité Régionale.

Par simplification, le terme Octroi de Mer est employé pour désigner l'Octroi de Mer et l'Octroi de Mer Régional.

### **NOTIONS - CHIFFRES-CLÉS**<sup>40</sup>

Le taux moyen d'Octroi de Mer est de 4% à la Réunion<sup>41</sup>. Le taux régional d'Octroi de Mer (taxe additionnelle) est de 2.5%. La recette s'élève à près d'un milliard d'euros par an (tous DOM confondus)

S'agissant du département de La Réunion, ce dernier a perçu, en 2011, un crédit s'élevant à 291,6 millions d'euros au titre de l'octroi de mer et à 88,5 millions d'euros au titre de l'octroi de mer régional.

L'octroi de mer est la **1ère recette fiscale des communes** (environ 45%) et impacte également le budget des régions.

### **Dispositif d'exonération de l'octroi de mer**

Deux types d'exonérations de l'octroi de mer existent :

#### **1. Les exonérations de plein de droit :**

Les importations de marchandises à La Réunion sont exonérées d'octroi de mer dans la mesure où elles entrent dans le cadre des franchises applicables aux autres droits et taxes en vigueur (ex : franchise déménagement, franchises envois postaux commerciaux inférieurs à 22 euros, franchise succession...).

#### **2. Les exonérations applicables par délibérations du Conseil Régional de La Réunion :**

Les importations qui répondent aux conditions fixées par la délibération du Conseil Régional de La Réunion du 19 octobre 2004 sont exonérées d'octroi de mer.

Dans ce cadre, les **principales exonérations** concernent :

- Les **biens d'équipement** repris à aux **articles 50 undecies** (activité touristique et hôtelière exclusivement) et **50 duodecies** de l'annexe IV du Code Général des Impôts ;
- Les **matières premières** destinées aux activités locales de production de biens meubles.

Les **principales exclusions** de ce dispositif d'exonération sont les suivantes :

#### **a) Les biens destinés :**

- aux associations, aux établissements publics, aux administrations de l'État ou des collectivités
- aux secteurs d'activité : du commerce, des prestations de service, du **transport**, du **BTP**, du **concassage**

#### **b) Les produits pour lesquels il existe une production locale équivalente.**

Pour bénéficier d'une exonération d'octroi de mer dans ce cadre :

L'importateur doit certifier qu'il répond aux conditions d'éligibilité fixées par la Région et doit pour cela produire, à l'appui de la déclaration en douane, une attestation d'exonération selon un formulaire spécifique pour les matières premières et un formulaire spécifique pour les biens d'équipement.

## **4.3. ORGANISATION DES DIFFERENTES FILIERES AUX ANTILLES**

### **4.3.1 PRÉSENTATION DE LA CHAÎNE DE VALEURS**

Les matériaux les plus utilisés dans la construction aux Antilles restent ceux nécessaires aux constructions en dur (le béton, parpaings...). 89% des résidences principales en Guadeloupe sont des réalisations en béton et 94% en Martinique (tous logements confondus individuels et collectifs, privés et sociaux). Les couvertures sont majoritairement réalisées en tôles. En Martinique, seul le Groupe Le Villain, qui est à la fois fournisseur en bois de charpente (bois en provenance d'Europe de l'Est – Sibérie) et constructeur de maisons individuelles, réalise des maisons en bois à un coût moindre que les réalisations en béton. Les LES réalisés par le Groupe Le Villain

<sup>40</sup> Observatoire de l'Outre-Mer : <http://observatoire.outre-mer.gouv.fr/site/Documentation/Dossiers-thematiques/Octroi-de-mer>

<sup>41</sup> 15 % en Guyane, 7% en Guadeloupe et en Martinique

sont des constructions en bois. La totalité des constructions LLS, LLTS, PLS sont en Martinique et en Guadeloupe des réalisations en béton. Si quelques tentatives de diversification ont pu être tentées ici ou là (charpentes métalliques, reconversion de containers, utilisation des bambous...etc.) elles n'ont jamais débouché sur une véritable filière. Les contraintes à la fois climatiques (cycloniques) et sismiques ont développé ce modèle de construction, que personne localement ne remet en cause. Il n'existe de toute manière pas de filière bois pour le bois de charpente. Certains préconisent le développement d'essences locales telles le Mahogany pour l'ébénisterie.

Pour les matériaux pour la réalisation du béton voir le chapitre 0 État des lieux de l'offre en matériaux de base et matières premières.

#### 4.3.2 FABRICATIONS LOCALES DE MATÉRIAUX

##### 4.3.2.1. La brique de terre cuite martiniquaise (Poterie des Trois Ilets en Martinique)

Parmi les agrégats présents en Martinique, figurent des carrières d'argile sur la commune des Trois- Ilets. Une des plus vieilles entreprises de l'île « La poterie des Trois-Ilets », qui date du XVIIIème siècle, fabrique toujours des tuiles et des briques en terre cuite<sup>42</sup>. La brique en terre cuite n'est pas utilisée pour la construction de logements sociaux car son coût est trop élevé. Les constructeurs se tournent plutôt vers les parpaings. Elle est aux normes anticycloniques et parasismiques. Et des habilitations sont en cours pour qu'elle soit reconnue aux normes thermiques prônées par la RTAA DOM.

##### 4.3.2.2. Le ciment

Le ciment est fourni dans les deux DOM par l'entreprise Lafarge implantée près des ports autonomes dans les années 1970. Cette dernière utilise entre autres un agrégat local, la pouzzolane.

La présence de Lafarge à la Guadeloupe et à la Martinique est née de la volonté du général de Gaulle d'industrialiser les Antilles françaises. Lors de leur arrivée aux Antilles, les entreprises ont été confrontées au problème de l'importation des matières premières d'où leur situation à proximité du port dans les deux îles. Avant les années 70, le ciment arrivait par sacs ; ce qui était donc en inadéquation avec un véritable essor industriel. L'installation des centrales à béton s'est faite dans les deux îles à partir de l'installation du cimentier. Le niveau de développement du groupe Lafarge aux Antilles est comparable à celui des pays européens (le gros du développement des Antilles a déjà été réalisé). Lafarge produit chaque année entre 450.000 et 600.000 tonnes de ciment sur les deux îles. Aux Antilles, la consommation de ciment est en constante baisse ; elle est aujourd'hui de 600 Kg/an/habitant (à titre d'exemple. Chine : 1000 Kg/an/hab.). Mais il est vrai que les Antilles françaises ne constituent qu'un petit marché d'un million de personnes.

Les dirigeants estiment qu'il est impossible pour l'instant d'exporter dans la Caraïbe en raison du cours désavantageux du dollar d'une part, des barrières douanières d'autre part et enfin de la cherté des produits par rapport au niveau de vie et de développement des autres îles.

Le prix du ciment a fortement augmenté de 2002 à 2009 dans les deux DOM pendant la période d'euphorie immobilière. En Martinique, il est passé de 94 €/T (catégorie de ciment 42,5) en 2002 à 122 €/T en 2009, soit une augmentation de près de 30% en euros courants. Le prix du ciment, identique dans les deux DOM (hors coût du transport), n'a pas augmenté depuis.

##### 4.3.2.3. La fabrication du béton

###### **Les centrales à béton**

Les centrales à béton utilisent des agrégats locaux (cf. point 0). Les centraliers possèdent le plus souvent des carrières d'agrégats. Quant au ciment, il est fourni dans les deux DOM par les entreprises Lafarge implantées près des ports dans les années 1970. Ces dernières utilisent, entre autres, un agrégat local, la pouzzolane.

85% des agrégats commercialisés en Martinique (sable, roches, pouzzolane) sont « consommés » localement dont 22% par les centrales à béton, 72% par les chantiers sur l'ensemble de la Martinique et 6% par les centrales d'enrobage<sup>43</sup>. Il existe 16 centrales à béton réparties sur l'ensemble du territoire. Un même groupe possède des centrales dans l'agglomération centre, dans le sud et dans le Nord pour être au plus près de lieux de consommation. Les 16 centrales à béton sont détenues principalement par trois grands groupes dont deux nationaux : COLAS, France Béton et G.B.H.

6 centrales à béton appartiennent au groupe COLAS, 4 au groupe local G.B.H, 4 à France Béton, 1 à un autre groupe local CDC (Centrale des Carrières) et 1 n'appartient à aucun groupe. Les 4 entreprises de France Béton se répartissent par exemple comme suit : 1 à Fort-de-France, 1 à Rivière Salée, 1 au sud au François et 1 au nord à St Pierre. Les centrales à béton, contrairement aux carrières, se situent au plus près des lieux de consommation, c'est-à-dire d'urbanisation.

<sup>42</sup> La plupart des constructions de cette époque, en dehors des cases en bois, était réalisée en brique et tuile en terre cuite. Les maisons du village des trois ilets en sont toujours ornées.

<sup>43</sup> Étude sur le transport maritime des matériaux de carrières, 2011, ITEM pour la Région Martinique

## **Le coût du béton livré chantier**

Le prix du béton livré chantier en zone 1 est actuellement de 150 €/m<sup>3</sup> béton C25/30 en Martinique et 140 € en Guadeloupe. Cette différence provient d'un coût de transport des agrégats qui reste un peu supérieur en Martinique. Ceci est dû à la décision prise suite à une négociation entre centraliers et transporteurs de ne transporter que 30% des agrégats par semi-remorque (essentiellement le sable) et le reste par camions-benne alors qu'en Guadeloupe l'ensemble des agrégats sont transportés par semi-remorques ; par ailleurs le coût de transport du béton par camion-toupie est supérieur en Martinique par rapport à la Guadeloupe, pour le même type de véhicule utilisé. Le coût de l'acier façonné, fourni, posé est identique dans les deux îles. Une grosse entreprise de travail des métaux (Biométal) basée dans les deux DOM s'approvisionne à Trinidad où le minerai de fer, de très bonne qualité, provient du Brésil et bénéficie d'énergie à moindre coût (ressource en gaz de l'île de Trinidad). L'acier est acheminé soit par « bobines » en vrac par bateau soit, comme la tôle, par container). Le coût de la main d'œuvre horaire (base tarif horaire ouvrier qualifié OHQ) est très légèrement supérieur en Martinique par rapport à la Guadeloupe : même coût horaire négocié mais prime-repas et prime transport supérieures en Martinique. Ainsi la main d'œuvre, qui compte pour plus d'un tiers du coût du gros-œuvre, revient à 28,5 €/h toutes charges comprises en Martinique et à 25 € en Guadeloupe<sup>44</sup>.

## **Mode tunnelier ou prédalle et voile béton**

Les méthodes de construction diffèrent entre la Guadeloupe et la Martinique et induisent des coûts distincts. En Guadeloupe, le coût du gros œuvre serait minimisé par l'utilisation du mode tunnelier (qui n'est quasiment plus pratiqué en France) permettant de réaliser simultanément des voiles et le plancher qu'ils supportent. En Martinique, depuis 12 ans au moins, 90% des ouvrages béton pour le logement se font à l'aide de voile de béton banché plus prédalle. En Guadeloupe, à l'inverse, 80% des ouvrages béton des logements sont construits à l'aide de tunnels. Mais l'utilisation des tunnels paraît nécessiter un savoir-faire technique particulier et un matériel en bon état, à cause des risques techniques et de l'accidentologie potentielle du process.

## **Les centrales à béton en propre sur chantier**

Les constructeurs de Martinique et de Guadeloupe dans un souci de faire baisser le coût de construction tentent d'avoir recours à des centrales à béton sur chantier. Le coût du béton représente 20% de celui du gros-œuvre et le gros-œuvre entre 50 et 60% du coût du bâti. De l'avis des bailleurs et des entreprises de gros-œuvre importantes, la présence d'une centrale à béton sur le chantier peut permettre, grâce à une économie réalisée sur le prix du béton et surtout son transport, de diminuer le coût du béton de 20%. Mais cette solution n'est envisageable pour l'entreprise de gros-œuvre qu'à partir d'une taille d'opération supérieure à 30 logements. Le béton revient alors à 120 € HT/m<sup>3</sup> environ au lieu de 150. Le coût moyen du gros œuvre vendu aux constructeurs est de 450 euros HT/m<sup>2</sup> SHOB en Martinique à 500 euros en Guadeloupe.

Les centrales sur chantier, utilisées notamment par l'entreprise Nofrag en Guadeloupe et par Sogea en Martinique, permettent aussi une optimisation du temps sur le chantier à partir de la réalisation de 30 logements. L'entreprise de gros-œuvre Ageco en Martinique aimerait aussi développer ce procédé.

Le transport du béton, en Martinique comme en Guadeloupe, est actuellement au cœur d'une polémique. Les fédérations des transporteurs, dans les deux îles, essayent de limiter le recours aux centrales à béton sur chantier développées par les constructeurs. En décembre 2012, les bailleurs sociaux de Martinique ainsi que les syndicats des transporteurs de béton (syndicat des « camions malaxeurs ») ont été reçus par la Région sur la thématique de la protection de l'environnement. Les détracteurs de ce procédé arguent en effet qu'il faut pouvoir vérifier le respect des normes environnementales (traitement des eaux de gâchage) comme pour les centraliers, et la qualité du béton ainsi réalisée, ce qui ne serait pas actuellement le cas.

L'Ordre des architectes de Martinique, conscient des difficultés de l'ensemble de la filière à restreindre les coûts de construction, souhaite cependant que le développement des centrales à béton propres aux chantiers ne soit pas freiné.

### 4.3.3 LES MATIÈRES PREMIÈRES (BOIS LOCAL ET AGRÉGATS ENTRANT DANS LA COMPOSITION DE BÉTON)

#### 4.3.3.1. Le bois local

Le bois local ne semble pas être un produit à promouvoir pour la construction

La production locale de bois est limitée, en Martinique comme en Guadeloupe. Il n'y a que peu d'essences exploitables pour la construction. L'exploitation est rendue difficile à cause de la topographie et de la nature des

<sup>44</sup> Étude en cours sur le Comparatif du coût de la construction des logements sociaux entre Martinique et Guadeloupe, Cobaty Martinique, 2013.

terrains (pentes importantes, rivières à traverser ...). Un des objectifs est de trouver de nouvelles méthodes de débardage pour récolter les bois dans les zones difficiles d'accès.

Par ailleurs, le prix de revient du bois façonné produit localement reste souvent supérieur à celui du bois importé. L'intérêt économique d'une telle activité est de ce fait limité.

Parallèlement, même si la demande existe, le manque de formation et d'équipement ne favorise pas l'émergence d'une filière bois structurée.

De plus, la maison en dur est le produit traditionnel aux Antilles. Elle représente 89% du parc de logements en Guadeloupe, 94% en Martinique, et est le produit le plus demandé.

Au total, on compte environ 18 espèces de bois d'œuvre en Guadeloupe, utilisés essentiellement en ébénisterie, pour la menuiserie et dans une moindre mesure la charpente marine pour les canots traditionnels. Les besoins en bois de construction sont entièrement couverts par les importations.

La réflexion initiée par l'ADEM en Martinique sur les éco-matériaux passera par un questionnement sur l'intérêt d'une filière bois pour la construction, mais ces travaux n'en sont qu'à leur phase de démarrage.

#### 4.3.3.2. Les agrégats

En Martinique, il existe 16 carrières locales qui fournissent tous les matériaux de carrière nécessaires localement (tout venant, caillasse, enrochements, agrégats divers dont sable pouzzolane et gravillons pouzzolane, argile)<sup>45</sup> : 10 de roches massives (andésites), 4 de roches meubles (sable) et 2 d'argile. Le coût en carrière des matières premières est le même en Guadeloupe et en Martinique sauf pour les gravillons d'andésite 50% plus élevés en Martinique utilisés pour les bétons de résistance. La production était en 2005 de 2,7 millions de tonne par an dont 700.000 t de sable destinés à l'exportation notamment vers la Guadeloupe. Il était estimé dans le Schéma départemental des carrières de 2005 qu'en 2010, l'offre couvrirait juste les besoins : 2,6 Mt autorisés contre une demande moyenne estimée de 2,5 Mt. Un nouveau Schéma départemental des carrières devrait être publié ; ce qui a été le cas en Guadeloupe en 2012. Il pourrait autoriser de nouveaux sites de production.

Les besoins du marché guadeloupéen reposent principalement sur deux types de matériaux : les granulats et le tuf calcaire. Ils sont nécessaires à la production de ciment, béton, d'enrobés et de remblais pour le BTP. Les besoins en granulats de la Guadeloupe sont estimés à 2,3 millions de tonne/an à l'horizon 2020<sup>46</sup> et le tuf 1 million de tonnes/an.

Les ressources sont insuffisantes. Les sites d'extraction des granulats durs sont situés sur la Basse-Terre : 4 sites d'extraction dont 2 principaux (Deshaies et Rivière Sens par la Société antillaise de granulats (SADG) et Sablières de Guadeloupe) avec une production de 1,5 tonnes/an en 2007. Le tuf est produit dans 15 carrières situées sur la Grande-Terre. Finalement, une partie des agrégats utilisés en Guadeloupe provient d'apports extérieurs. Ainsi, l'île de la Dominique est le premier pays exportateur de matériaux vers la Guadeloupe. La Martinique fournit aussi 100.000 T de matériaux/an afin de compenser le manque de granulats pour les besoins routiers.

Le coût des agrégats pour les centraliers est au final le même en Martinique et en Guadeloupe<sup>47</sup>. Seul diffère le prix du transport localement. En Guadeloupe, l'ensemble des agrégats est transporté en semi-remorques alors qu'en Martinique seul est « autorisé » le transport de 30% des agrégats en semi-remorque, soit le transport du sable. La Martinique exporte dans les autres pays de la Caraïbe dont la Guadeloupe du sable, des cailloux et du gravier.

L'étroitesse des marchés locaux et le renchérissement continu des matières premières avaient entraîné une hausse des coûts de la construction sur la période 2004-2008<sup>48</sup>. Une étude du Cobaty Martinique 2008<sup>49</sup> montre que le prix de l'acier notamment mais aussi du béton avaient fortement augmenté de 2004 à 2008. Sur cette période, le béton avait augmenté de 27% ; les agrégats de plus de 50% et le prix du sable avait doublé (de 7,5 € la tonne à 15,4 € la tonne). Dans cette période de « surchauffe », le secteur du logement social s'était trouvé moins rémunérateur que le marché des logements « libres ».

Depuis 2008, on assiste au contraire à une stagnation des prix. Le prix du béton livré chantier en Martinique n'a pas évolué en euros courants de 2009 à 2013 ; le prix du sable et des agrégats (matières premières et transport) a même diminué<sup>50</sup>.

<sup>45</sup> Schéma départemental des carrières. Notice de présentation, septembre 2005.

<sup>46</sup> Schéma départemental des carrières, 2012. Note de présentation du BRGM, juin 2011.

<sup>47</sup> Étude Cobaty, La différence du coût de construction des opérations de logements locatifs sociaux entre Martinique et Guadeloupe, 2010 et 2013 (en cours)

<sup>48</sup> Note expresse IEDOM, mai 2010, n°76. L'habitat à la Martinique, un marché sous contraintes.

<sup>49</sup> Cobaty 2008, Étude du marché foncier et immobilier, janvier 2008.

<sup>50</sup> Cobaty, La différence du coût de construction des opérations de logements locatifs sociaux entre Martinique et Guadeloupe, 2010 et 2013 (en cours)

#### 4.3.4 L'OFFRE EN « PRODUITS FINIS »

Les industries fabriquant des matériaux de construction au sens strict et des biens intermédiaires pour la construction se sont développées en Martinique et Guadeloupe depuis la fin des années 90 (chimie, parachimie, traitement des métaux, etc.). Contrairement au secteur du BTP, elles n'ont pas perdu d'emplois salariés ces dernières années.

##### 4.3.4.1. Guadeloupe

#### **L'industrie des matériaux de construction**

En Guadeloupe<sup>51</sup>, ce secteur réalise plus du tiers du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée de l'industrie des biens intermédiaires, principalement dans la fabrication de ciment (Ciments Antillais), de béton prêt à l'emploi (la société Le Béton Contrôle(LBC), Transbéton, SABB...) répondant aussi bien aux besoins des grands projets de construction qu'à ceux des particuliers, et d'éléments en béton pour la construction (parpaings, blocs, poutres, poutrelles...) qui répondent aux normes de fabrication parasismiques et para cycloniques. Les autres activités portent sur l'extraction des matières premières, les bitumiers (Colas, SGEC...), et les fabricants de produits pour la construction (parpaings, blocs, poutres, poutrelles...). Entre 2001 et 2006, l'investissement augmente de 7 % par an. Le taux d'investissement est l'un des plus élevés parmi les biens intermédiaires, soit 15 % en 2006. Avec un taux de marge de 41 %, ce secteur a aussi une bonne rentabilité. Tous les matériaux de base importés (en provenance essentiellement de la métropole, des autres pays d'Europe et de la Caraïbe) sont destinés au marché local. Le secteur est évidemment très dépendant des grands chantiers du BTP. Il a subi de plein fouet le ralentissement de l'activité observé depuis le second semestre 2008. Les investissements dans ce secteur sont particulièrement lourds compte tenu des procédés de production.

En Guadeloupe, le secteur des matériaux de construction compte, en 2010, 142 établissements, 533 salariés et réalise en 2006 un CA de 218 millions d'euros dont 1% à l'export. En Martinique pour les mêmes années, le CA était de 141 millions d'euros dont 3,5% à l'export<sup>52</sup>.

Les activités en Guadeloupe porte sur la fabrication du ciment (Ciment Antillais), le béton prêt à l'emploi (société Le Béton Contrôle, Transbéton, SABB), l'extraction des matières premières (les deux plus grandes carrières sont Société Antillaise de Granulats –SADG- et Sablières de Guadeloupe), les bitumiers (Colas, SGEC...) et les fabricants de produits pour la construction (parpaings, blocs, poutres et poutrelles).

#### **L'industrie des biens intermédiaires pour la construction**

Mais en dehors des matériaux de construction à proprement parler, la croissance des industries des biens intermédiaires, dont la construction est le principal débouché, est essentiellement liée jusqu'en 2010 à la forte progression des industries de la métallurgie et de la transformation des métaux. Le travail des métaux concerne 136 établissements, pour un effectif de 437 personnes et 91 millions de CA en 2006. Les trois principales entreprises en 2007 sont Biométal Guadeloupe (plus de 50 salariés comme en Martinique), Écologie Développement Environnemental Caraïbes et Guadeloupe Usinage. Les trois plus grosses entreprises de biens intermédiaires sont Biométal Guadeloupe, La société des Ciments Antillais (groupe Lafarge) et la Société Guadeloupéenne des Enrobés Chauds (SGEC). L'ensemble des industries des biens intermédiaires génèrent près de 38% de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie ; c'est le premier secteur industriel devant l'agroalimentaire. Son dynamisme est légèrement supérieur à la moyenne de l'industrie. C'est la demande, soutenue jusqu'en 2010, du marché intérieur qui a permis ces bons résultats. Avec un taux de marge de 41% en 2006, c'est aussi le secteur le plus rentable de l'industrie. En revanche, les investissements des biens intermédiaires perdent 4% par an, ramenant le taux d'investissement à 14% contre 21% en 2001. En 2006, la part du marché local sur l'ensemble de la production locale et importée est de 23% soit un point de plus qu'en 2001.

Parmi les secteurs industriels, celui des biens intermédiaires est le moins dépendant vis-à-vis des importations. Si les exportations sont restées stables entre 2001 et 2006, elles ont fortement augmenté en 2007 et 2008, notamment pour la parachimie, la fabrication de produits métalliques et la première transformation de l'acier. Elles sont principalement destinées au marché martiniquais. Au final, le taux de couverture est passé de 3,2% en 2006 à 4,6% en 2009.

En 2006, le chiffre d'affaires du secteur des biens intermédiaires guadeloupéens est supérieur de 30% à celui du même secteur en Martinique. Les ratios de rentabilité sont proches, mais avec une meilleure évolution que la Martinique sur la période étudiée. Le niveau d'investissement supérieur peut expliquer cette meilleure performance.

<sup>51</sup> Source INSEE, l'Industrie en Guadeloupe, novembre 2010, DRIRE et INSEE p 53 et suivantes.

<sup>52</sup> INSEE, idem.



#### 4.3.4.2. Martinique

##### **L'industrie de la Construction (matériaux de construction et autres biens intermédiaires pour la Construction)**

L'industrie martiniquaise de la construction, hors matériaux bruts destinés à la construction (agrégats destinés à la fabrication du béton) est récente. Elle s'est développée dans les années 70 et s'est dynamisée dans les années 1990. « Le secteur industriel des produits de construction constitue la parfaite illustration du dynamisme et de la pluralité de l'industrie martiniquaise »<sup>53</sup>.

En 2011, en Martinique, 60 entreprises relèvent de l'industrie de la construction (matériaux de construction et biens intermédiaires destinés à la construction) pour un effectif de 1000 employés et réalisant un chiffre d'affaires de 273 millions d'euros<sup>54</sup> :

- Matériaux de construction (agrégats, ciment, béton, brique locale) : 18 entreprises, effectif de 375, 135 millions de CA, soit 19% du CA de l'industrie martiniquaise
- Travail des métaux (dont menuiserie aluminium, acier pour ferrailage béton, tôles...) : 23 entreprises, effectif de 445, 91 millions d'euros, soit 12% du CA de l'industrie martiniquaise
- Chimie et matières plastiques : 9 entreprises, effectif de 127, 27 millions d'euros de CA, soit 4% du CA de l'industrie martiniquaise
- Ameublement et bois : 10 entreprises, effectif de 88, 20 millions de CA, soit 3% du CA de l'industrie martiniquaise.

L'ensemble de ces quatre sous-secteurs d'activité s'est développé ces dernières années. Le secteur du béton est de plus en plus concurrentiel. En chimie et matières plastiques, des investissements importants ont été réalisés – l'entrepreneur élu Manager de l'année Antilles-Guyane 2012<sup>55</sup>, est un entrepreneur local du BTP qui s'est diversifié dans le secteur industriel (cuves d'assainissement, réserves d'eau, lambris PVC pour couverture et flexibles plastiques).

Dans l'étude de Pôle Emploi réalisée en 2012 sur l'évolution de l'emploi salarié par secteur en 2011, on constate que, dans l'industrie, la fabrication des matériaux de construction a globalement gagné des effectifs<sup>56</sup> :

- Fabrication d'éléments en béton pour la construction : 108 salariés au total, + 31 salariés depuis 2010 d'où + 40% en effectif
- Fabrication de structures métalliques : 336 salariés, + 25 salariés depuis 2010 d'où +8% en effectif
- Fabrication de portes et fenêtres en métal : 303 salariés, - 30 salariés d'où -9% en effectif.

La Martinique exporte vers les autres pays de la Caraïbe du sable, des cailloux et des graviers<sup>57</sup>, ainsi, par exemple, que des lambris PVC.

##### **Les éco-matériaux**

Des constructeurs pensent qu'il faudrait pouvoir développer localement la recherche et l'innovation sur l'habitat. Il s'agirait de penser « éco-habitat » pour diminuer aussi par la suite les frais de gestion. Pour ce faire, il faudrait mettre en place un réseau de fournisseurs de matériaux à faible impact sur l'environnement pour minimiser les prix (cf. expérience du « pôle éco-construction » du Limousin et du « Centre technique des matériaux naturels de construction »). Pour l'accès aux matériaux à moindre coût, une « centrale d'achat » pourrait être mise en place avec les bailleurs sociaux.

L'ADEME Martinique vient de lancer une étude sur les « éco-matériaux » de construction. La première étape va consister à lister tout ce qu'il est possible de proposer en éco construction en Martinique. Puis, dans une deuxième étape, une étude prospective de faisabilité économique va être menée sur 5 à 10 produits phares (ex. le bois de Mahogany, une utilisation plus massive de la pouzzolane pour la fabrication du ciment, de l'ouate de cellulose ou encore de la fibre de canne dans la fabrication de béton). Si, par exemple, les fibres de canne à sucre sont utilisées pour la fabrication du béton, en diminuant le recours à l'acier, le coût du gros-œuvre en sera évidemment notablement réduit.

Mais il est important de souligner que les produits dont la faisabilité économique sera retenue devront ensuite recevoir une certification à minima pour le marché local ; sinon ils ne pourront pas être utilisés localement par refus des assureurs de prendre en charge le risque issu de matériaux non certifiés CE ou NF. La Poterie des Trois Ilets qui est une des plus vieilles industries de l'île (production de briques et de tuiles) est en cours de

<sup>53</sup> PIL, le magazine de l'Industrie martiniquaise, janvier-février 2012, p 14

<sup>54</sup> PIL, le magazine de l'Industrie martiniquaise, janvier-février 2012, p 14.

<sup>55</sup> Huitième édition du Prix inter-entreprises du manager Antilles-Guyane 2012.

<sup>56</sup> Pôle Emploi, l'emploi salarié en Martinique en 2011, 2012

<sup>57</sup> Antiane, Martinique, juin 2012, p 7, INSEE

certification pour l'aspect thermique des briques (avis technique à donner par le CSTB), après avoir reçu une certification pour la construction parasismique.

La Région Martinique et l'ADEME souhaitent la création d'une Agence Martiniquaise de la Construction. Cette dernière pourrait être le pivot du développement du champ normatif pour les petites industries locales. Il faut enfin remarquer qu'aujourd'hui toute l'économie martiniquaise, contrairement à celle de la Guadeloupe, souffre d'un surinvestissement, et particulièrement le secteur de la construction qui a beaucoup investi pour répondre à la forte demande liée à la défiscalisation Girardin : investissement massif qui s'est poursuivi jusqu'en 2008 et 2009, au moment du retournement de l'économie mondiale<sup>58</sup> et de la crise antillaise de 2009.

#### 4.3.5 ORGANISATION DES DIFFÉRENTES FILIÈRES D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION

##### 4.3.5.1. Les 3/4 des biens intermédiaires martiniquais et guadeloupéens à destination de la construction sont importés

En 2006, la part du marché local guadeloupéen des biens intermédiaires dont la destination principale est la construction sur l'ensemble de la production locale et importée est de 23% soit un point de plus qu'en 2001<sup>59</sup>. Parmi les secteurs industriels, celui des biens intermédiaires, tous secteurs confondus, est le moins dépendant vis-à-vis des importations ; il n'en demeure pas moins que l'essentiel des matériaux de construction sont importés.

Si les exportations sont restées stables entre 2001 et 2006, elles ont fortement augmenté en 2007 et 2008, notamment la parachimie, la fabrication de produits métalliques et la première transformation de l'acier. Elles sont principalement destinées au marché martiniquais.

Mais au final, le taux de couverture des biens intermédiaires dont la destination principale est la construction est très faible. Il est passé de 3,2% en 2006 à 4,6% en 2009<sup>60</sup>.

La situation martiniquaise est identique avec une part du marché local qui ne représente pas plus du quart de l'ensemble de la production locale et importée d'où un secteur d'activité toujours fortement dépendant des importations métropolitaines et européennes (très peu d'importations de la Caraïbe hors Guadeloupe ou des Amériques, pour des problèmes de normes CE). Mais malgré tout, les exportations augmentent surtout dans domaine de la parachimie (dont à destination de la Guadeloupe) et la vente de métaux et produits métalliques. D'autre part, en matière d'agrégats si la Guadeloupe est déficitaire, la Martinique exporte des agrégats dans toute la Caraïbe. 15% des agrégats produits en Martinique sont exportés vers la Guadeloupe, Ste Lucie, St Vincent, Trinidad, la Jamaïque. Les deux carrières du Nord de la Martinique exportent une grande partie de leur production (40 % pour la Carrière Gouyer et 20 à 30% pour Sablière Fond Canonville).

Les importations de matériaux de construction provenant de la Caraïbe sont, pour la Martinique et la Guadeloupe, essentiellement le ciment provenant du Venezuela et le fil de fer à béton de Trinidad et Tobago (les armatures métalliques pour la réalisation du béton et les tôles en métal pour la couverture des toits sont fabriquées sur place)<sup>61</sup>. Les autres matériaux tel le carrelage, les sanitaires et les menuiseries bois ou aluminium proviennent de métropole très majoritairement, voire d'Asie (part en progression).

##### 4.3.5.2. Les plus gros constructeurs importent eux-mêmes directement la totalité des matériaux de construction qui leur sont nécessaires.

Le Groupe Le Villain fait partie des deux plus grosses sociétés de construction de maisons Individuelles de la Martinique. Il est aussi distributeur de charpente en bois (importé de Sibérie). Il importe directement l'essentiel des matériaux de construction (du bois d'Europe Centrale (essence Kereuing), serrurerie, cloisons Placoplatre, carrelage, menuiserie...) pour ne pas à avoir à payer des frais d'intermédiaires. Il bénéficie à ce titre de l'aide au fret du Conseil Régional.

L'ensemble des produits proposés sont normalisés (même plan et utilisation des mêmes matériaux pour l'ensemble des maisons individuelles proposées, seule la superficie varie). Les charpentes en bois sont aux normes CE : norme C24 validée par le CSTB avec une sécurisation sur la résistance, le taux d'humidité. Malgré cela, une villa F4 sur terrain plat coûte aujourd'hui en Martinique 230.000 €. Or ce prix de vente ne correspond plus au niveau de solvabilité actuelle des ménages. Hors foncier, pour l'association des Constructeurs de maisons Individuelles, le prix de vente est de 150.000 € pour le bâti plus le raccordement aux VRD sur terrain plat. Le bâti seul revient à 1150 € TTC/m<sup>2</sup> SHOB (1150 x 120 = 138.000 €).

<sup>58</sup> Olivier Sudrie, Martinique-Guadeloupe, Analyse comparée de la conjoncture depuis 2008, DME, janvier 2013

<sup>59</sup> Source Insee, les industries en Guadeloupe en 2010.

<sup>60</sup> Taux de couverture = exportations/importations x 100. Pour l'ensemble des biens, la même année, le taux de couverture est de 13,3% en Martinique et 8% en Guadeloupe.

<sup>61</sup> Sur l'ensemble des importations de Guadeloupe, tous biens confondus, 52% proviennent de métropole, 13% d'Europe hors France, 8% de Martinique et 8% d'autres pays de la Caraïbe. Sur l'ensemble des importations de Martinique, tous biens confondus, 55% proviennent de France métropolitaine, 21% d'Europe hors France, 2% de Guadeloupe et 7% des autres pays de la Caraïbe. Source INSEE, 2008.

Le Groupe Vinci aux Antilles-Guyane importe aussi l'ensemble des matériaux de construction nécessaires. Les garde-corps peuvent par exemple être achetés en Chine. Si les modes constructifs à adopter permettent la réalisation d'un plus grand nombre de logements par opération, les importations seront encore plus légitimes. Pour les menuiseries et les carrelages, pour contrer les monopoles de distribution et en tout cas les prix élevés d'accès à ce type de matériaux, de plus en plus d'entreprises de construction font venir leurs propres containers, sans passer par les importateurs locaux. La qualité et le suivi de production des matériaux ainsi importés paraissent mieux assurés. Les filiales des entreprises « majors » (Bouygues, Vinci...) commandent aussi directement en métropole.

L'ensemble de la profession estime que les circuits d'approvisionnement devraient être optimisés, et que les prix pourraient être ainsi diminués.

Selon les bailleurs sociaux de Guadeloupe, les trois postes de matériaux dont il faut prioritairement essayer de minimiser le coût sont les menuiseries aluminium (utilisés entre autres pour respecter les normes thermiques, acoustiques et d'aération), le carrelage et le béton.

Concernant les menuiseries aluminium, un certain nombre de bailleurs sont passés de menuiseries extérieures hautement performantes « jalousie-duro » à des « Security ». Le prix de ces dernières est plus élevé mais elles sont mieux adaptées aux différentes normes. Les coûts peuvent être réduits en jouant sur les quantités importantes achetées.

#### 4.3.5.3. Il n'existe pas de centrales d'achat communes même si ces dernières sont évoquées comme pouvant devenir le fondement d'un cluster de l'habitat

L'ADEM (agence de développement économique de la Martinique) propose de mettre en place un Cluster<sup>62</sup> qui réunirait des petites entreprises de la construction, entre autres celles qui construisent les LES et constituent l'essentiel de la filière de réhabilitation-amélioration de l'habitat, pour bénéficier de conditions préférentielles de la part des fournisseurs.

Ils sont déjà, pour la plupart, regroupés au sein du GIDOS (groupement interprofessionnel des opérateurs sociaux). Mais le Groupe Le Villain, qui fait partie de ce groupement, pense que les fournisseurs n'accepteront jamais de faire des conditions préférentielles s'ils ont à faire à plusieurs entités juridiques. Il faudrait alors constituer une véritable centrale d'achat.

Certains fustigent toujours le quasi-monopole dans la distribution de matériaux de construction, dont les menuiseries aluminium, semble-t-il. Certains produits importés ne sont distribués que par une ou deux entreprises locales, tant en Martinique qu'en Guadeloupe, ce qui concourt à leur renchérissement. Mais aucune information précise n'est à notre disposition sur le sujet. Il faudrait réaliser un audit sur la filière de commercialisation des matériaux et instaurer plus de contrôle sur les prix. Il est nécessaire d'abaisser le coût des matériaux, bien que l'on constate aujourd'hui une baisse des prix avec le retournement du marché immobilier privé. Les prix d'accès aux matériaux avaient, comme les prix du foncier, augmentés avec l'euphorie de la bulle spéculative du marché privé due à la défiscalisation Girardin de 2002 à 2008. Les événements de 2009 avaient mis ce sujet à l'ordre du jour, sans toutefois aboutir à des actions concrètes, mais l'observatoire des prix pourrait y contribuer.

#### 4.3.5.4. D'autres regrettent de ne pouvoir importer des produits hors normes NF ou CE en provenance de la Caraïbe et des Amériques du Nord et du Sud

L'Ordre des architectes de Martinique estime que le premier grand gisement d'économies serait d'ouvrir le marché local à l'importation de matériaux provenant des pays limitrophes de la Caraïbe, des États-Unis et de l'Amérique du Sud (Brésil notamment).

Aujourd'hui, l'essentiel des matériaux sont importés de France, voire d'Europe (aux normes NF et normes européennes).

Les importateurs prennent des marges, peut-être conséquentes.

Si on prend le cas des chauffe-eau solaires, ceux provenant d'Europe ne sont pas adaptés. Le rendement, avec les conditions climatiques de la zone tropicale, est supérieur au rendement européen et les chauffe-eau sont donc utilisés en sous-capacité.

Ce sont les assureurs qui imposent d'utiliser des matériaux aux normes françaises ou européennes, faute de quoi ils n'assurent pas les maîtres d'œuvre. Ces derniers ne souhaitent pas, pour cette raison, par exemple prendre le risque d'utiliser du carrelage provenant d'Amérique latine, pourtant moins cher et d'aussi bonne qualité que les carrelages italiens ou espagnols généralement utilisés.

Or les produits possédant normes NF ou européennes génèrent des surcoûts liés à l'importation.

<sup>62</sup> Pôle de compétence.

L'ouverture au marché caribéen permettrait de plus de favoriser les échanges économiques et culturels entre ces pays.

L'ensemble des architectes, comme le représentant du Groupe Le Villain (et Union des Maisons Françaises Martinique) sont naturellement pour la normalisation des matériaux de construction, tant locaux que provenant de la Caraïbe ou du continent américain et non pour l'ouverture du marché à des produits non normalisés. Il n'y aurait aucune garantie sur la qualité et la pérennisation de la qualité de ces produits. La classification est un gage de qualité. Par contre les produits de la Caraïbe devraient pouvoir être validés aux normes CE pour rentrer sur nos marchés. Le problème est que les Antilles ne constituent qu'un petit marché qui n'intéresse pas les pays limitrophes.

#### 4.3.5.5. Certains produits notamment adaptés aux nouvelles réglementations RTAA DOM sont actuellement étudiés localement

L'entreprise Biométal, présente en Martinique et en Guadeloupe, et d'autres entreprises de transformation métallique sont en train de développer un produit particulièrement utile au marché local, et qui pourrait également devenir un produit d'exportation : il s'agit d'une tôle (qui couvre l'essentiel des maisons aux Antilles) avec isolant intégré en sous-couche ce qui permettrait de faire l'économie de l'achat et de la pose de la laine de verre généralement utilisée en protection thermique sous les toitures. Les professionnels espèrent que ce produit pourra revenir moins cher que l'ancien procédé.

De même, la Région Martinique, dans le cadre de son habilitation Énergie, lance en janvier 2013 une réflexion auprès des professionnels sur la production de chauffe-eau solaires mieux adaptés à notre environnement climatique. Dans l'étude en cours sur la Réglementation Thermique Martiniquaise, la Région aimerait promouvoir la fabrication de chauffe-eau solaires locaux dont les capacités peuvent être réduites par rapport aux chauffe-eau métropolitains, eu égard aux conditions climatiques très favorable (eau sortant naturellement à 24°). Actuellement, seule un des éléments des chauffe-eau solaires est fabriqué localement. Mais pour permettre le lancement d'une filière locale de production, et la création des emplois induits, directs et indirects, des subventions seront nécessaires pour inciter les professionnels locaux et acquéreurs potentiels à privilégier ce produit. A terme, la commercialisation du produit aux Antilles et dans la Caraïbe pourrait assurer l'équilibre d'exploitation de cette production locale.

### 4.3. ORGANISATION DES DIFFERENTES FILIERES D'IMPORTATION OU D'EXPORTATION DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION EN GUYANE

#### 4.4.1 LE TRAFIC PORTUAIRE

L'Europe (hors France) prend une place croissante dans les échanges commerciaux avec la Guyane, mais la Métropole demeure largement son premier partenaire. La Guyane échange encore peu avec ses voisins sud-Américains.

	Janv 2010	Janv 2009	Variation
Lignes Europe	14 267	13 513	5,6%
Lignes Caraïbe	4 199	5 485	-23,4%
Hydrocarbures	27 169	17 886	51,9%
Vrac		7 357	-
CNES		2 807	-
Car carrier	724	541	33,8%
Spécifique			-
<b>Totaux</b>	<b>46 359</b>	<b>47 588</b>	<b>-2,6%</b>

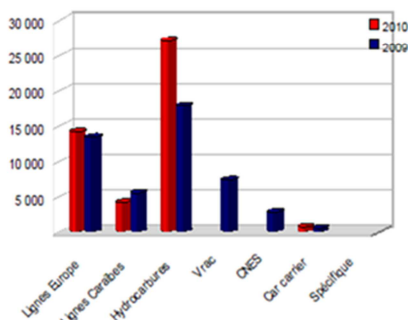
**Nota :**  
 ■ les tonnages sont des tonnages nets de marchandises débarquées ou embarquées (le poids de la tare des conteneurs n'est pas pris en compte)

**Observatoire portuaire**  
**Port de Dégrad des Cannes /Pariacabo**  
**Bulletin d'information du mois de janvier 2010**

► **Trafic en tonnes (entrées + sorties)**

Période: janvier

	Tonnages net manutentionnés							Total
	Lignes Europe	Lignes Caraïbes	Hydrocarbures	Vrac	CNES	Car carrier	Spécifique	
2010	14 267	4 199	27 169			724		46 359
2009	13 513	5 485	17 886	7 357	2 807	541		47 588
<b>Différence</b>	<b>754</b>	<b>-1 286</b>	<b>9 284</b>	<b>-7 357</b>	<b>-2 807</b>	<b>183</b>		<b>-1 229</b>
<b>Ecart</b>	<b>5,6%</b>	<b>-23,4%</b>	<b>51,9%</b>			<b>33,8%</b>		<b>-2,6%</b>



4.4.2 LES IMPORTATIONS / EXPORTATIONS DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

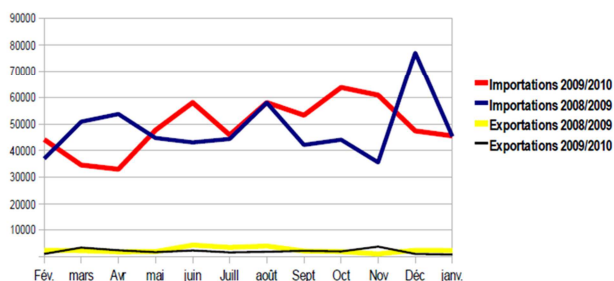
Une économie encore largement dépendante. La part des importations des matériaux de construction est proche du 90 %, elle s'est réduite depuis 2000 mais reste structurellement élevée (entre 50% et 60%) en raison de l'activité spatiale qui nécessite l'importation de biens d'équipements à haute valeur ajoutée et à la faiblesse des filières productives.

Quelques fournisseurs / négoce de matériaux de construction en Guyane :

- BTP services Guyane, GIMAG, GPT Import Matériaux, GAG matériaux, GIG ...etc

► **Variation des Importations et des exportations (Tonnes)**

Sur 12 mois glissants



Bulletin mensuel de l'activité portuaire - Janvier 2010

**Mensuel**

**Importations et exportations**

	Janv 2010	Janv 2009	Variation
Entrées	45534	45288	,5%
Sorties	824	2299	-64,2%
<b>Total</b>	<b>46 359</b>	<b>47 588</b>	<b>-2,6%</b>

**Observations :**

■ Les importations et les exportations sont à la baisse par rapport au mois précédent

► **Quelques exemples de matériaux ou équipements importés de Métropole dans la construction en Guyane :**



GF	25202000	Platres, meme colores ou additionnes de faibles quantites d'accelerateurs ou de	0	51 196	47 751
GF	25202090	Platres, meme colores ou additionnes de faibles quantites d'accelerateurs ou de	3 461	0	0
GF	25210000	Castines; pierres a chaux ou a ciment	0	20 000	0
GF	25221000	Chaux vive	20 500	185	477
GF	25222000	Chaux eteinte	213 885	365 191	231 324
GF	25223000	Chaux hydraulique (a l'excl. de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium)	19 600	45 042	30 213
GF	25231000	Ciments non-pulverises dits 'clinkers'	70 827 000	60 268 250	66 502 087
GF	25232100	Ciments portland blancs, meme colores artificiellement	280 237	229 900	278 878
GF	25232900	Ciment portland normal ou modere (a l'excl. des ciments portland blancs, meme	231 822	129 785	742 551
GF	25239000	Ciments, meme colores (a l'excl. des ciments portland et des ciments alumineu	0	171 529	843 013

GF	39172110	Tubes et tuyaux rigides, en polymeres de l'ethylene, obtenus sans soudure ni collage	1 716	2 724	3 533
GF	39172190	Tubes et tuyaux rigides, en polymeres de l'ethylene (a l'excl. des produits obtenus sa	62 408	275 865	1 089 067
GF	39172210	Tubes et tuyaux rigides, en polymeres du propylene, obtenus sans soudure ni collage	0	20 231	0
GF	39172290	Tubes et tuyaux rigides, en polymeres du propylene (a l'excl. des produits obtenus sa	16 874	19 425	41 054
GF	39172310	Tubes et tuyaux rigides, en polymeres du chlorure de vinyle, obtenus sans soudure n	37 094	122 937	114 852
GF	39172390	Tubes et tuyaux rigides, en polymeres du chlorure de vinyle (a l'excl. des produits ob	1 023 908	833 083	1 053 656
GF	39172900	Tubes et tuyaux rigides, en matieres plastiques (a l'excl. des tubes et tuyaux en poly	0	2 296	8 466
GF	39252000	Portes, fenetres et leurs cadres, chambranles et seuils, en matieres plastiques	47 799	51 406	27 516
GF	39253000	Volets, stores, y. c. les stores venitiens, et articles simil., et leurs parties, en matiere	7 686	5 996	29 063
GF	39259010	Accessoires et gamitures destines a etre fixes a demeure aux portes, fenetres, esca	43 659	65 580	62 246
GF	39259020	Profiles et chemins de cables pour canalisations electriques, en matieres plastiques	75 656	46 818	58 325
GF	39259080	Elements structuraux utilises pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds	58 227	46 354	148 548
GF	44181050	Fenetres, portes-fenetres et leurs cadres et chambranles, en bois de coniferes	7 942	9 481	7 299
GF	44181090	Fenetres, portes-fenetres et leurs cadres et chambranles, en bois (a l'excl. des bois c	825	20 620	18 913
GF	44182010	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils realises en okoume, obeche, sapelli, s	48 106	23 142	7 370
GF	44182050	Portes et leurs cadres et chambranles et seuils, en bois de coniferes	26 222	26 301	29 356
GF	44182080	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois (a l'excl. des bois d'okoume, c	377 523	380 302	440 972
GF	44184000	Coffrages pour le betonage, en bois (a l'excl. des panneaux en bois contre-plaques)	14 923	64 167	91 939
GF	44185000	Bardeaux ('shingles' et 'shakes'), en bois	17 223	0	8 097
GF	44186000	Poteaux et poutres, en bois	144 496	179 387	147 736
GF	44187200	Panneaux pour revetement de sol, multicouches, assemblees, en bois (a l'excl. des pa	0	0	815
GF	44187900	Panneaux pour revetement de sol, assemblees, en bois (a l'excl. des panneaux multic	14 919	14 497	15 886
GF	44189010	Ouvrages de menuiserie et pieces de charpente pour construction, y. c. les panneaux	0	23 000	25 250
GF	44189080	Ouvrages de menuiserie et pieces de charpente pour construction, y. c. les panneaux	48 648	87 341	84 023

#### 4.4.3 REDEVANCES ET TAXES DOUANIERES

**Toutes les marchandises importées en Guyane d'un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne doivent faire l'objet d'une déclaration en douane et sont soumises à d'éventuels droits de douane et à des taxes d'octroi de mer.**

**Le taux du droit de douane varie en fonction de la désignation de la marchandise et de son origine.**

Les tarifs d'octroi de mer applicables aux produits sont fixés dans la délibération du Conseil Régional de Guyane n°88 du 21 décembre 2010, modifiée par la délibération n°3467 du 27 septembre 2012.

Les produits non repris dans l'annexe à cette délibération supportent une tarification moyenne de 17,5% (soit un octroi de mer de 15% et un octroi de mer régional de 2,5%). Le montant des droits et taxes à acquitter est fonction de la position tarifaire de la marchandise ainsi que du pays d'origine. Ce dernier élément est important car il peut influencer sur le taux du droit de douane. Le droit de douane, quand il existe, se calcule sur la valeur de la marchandise à laquelle on ajoute les frais de port et d'assurance jusqu'à l'entrée dans l'Union Européenne

**Les taxes d'octroi de mer se calculent sur la valeur de la marchandise à laquelle on ajoute les frais de port et d'assurance jusqu'à l'entrée en Guyane.**

Dans la très grande majorité des cas, l'entreprise de transport peut se charger de toutes les formalités de dédouanement. Elle facture ensuite au destinataire des honoraires pour ses différentes prestations de service. Ces honoraires sont parfois dénommés « frais de douane », mais ils n'ont pas de lien avec la fiscalité perçue pour le compte du Trésor Public.

➤ **Quelques exemples de REDEVANCES OU TAXES 2012 (Droit de douane, Octroi de mer) sur les matériaux ou équipements dans la construction en Guyane :**

Il est perçu dans le port de DEGRAD DES CANNES sur tout navire de commerce débarquant, embarquant ou transbordant des marchandises une redevance déterminée en fonction du volume géométrique du navire, calculé comme indiqué à l'article R 201-3 modifié du code des Ports Maritime, para application des taux indiqués (voir arrêté n°4/DEAL du 11 janvier 2012). En euro par mètre cube (ou fraction de mètre cube).

- Lorsqu'un navire n'effectue que des opérations de soutage ou de ravitaillement, la redevance sur le navire n'est liquidée et perçue qu'une fois, à la sortie, par application d'un taux de 0,14 € par m3.
- Le minimum de perception est fixé à 190,38 € par navire. Le seuil de perception est fixé à 95,20 € par navire.

Source : Direction régionale des douanes de Guyane

PRODUIT	CODE NC	DD (TEC)	OM	OMR	autre taxe fiscale	Total
sables siliceux	25051000	0,00%	17,50%	2,50%		20,00%
autres sables	25059000	0,00%	15,00%	2,50%		17,50%
plâtres	25202000	0,00%	15,00%	2,50%		17,50%
ciments clinkers	25231000	1,70%	0,00%	2,50%		4,20%
autres ciments	25232900	1,70%	0,00%	0,00%		1,70%
tubes et tuyaux rigides obtenus sans soudure	39172110	6,50%	17,50%	2,50%		26,50%
tubes et tuyaux souples	39173100	6,50%	17,50%	2,50%		26,50%
baignoires, douches, éviers et lavabos	39221000	6,50%	15,00%	2,50%		24,00%
bois bruts traités avec une peinture	44031000	0,00%	32,50%	2,50%		35,00%
autres bois bruts	44039190	0,00%	32,50%	2,50%		35,00%
fenêtres, portes fenêtres en autres bois	44181090	3,00%	27,50%	2,50%	0,10%	33,10%
coffrages pour le bétonnage	44184000	0,00%	17,50%	2,50%		20,00%
poteaux et poutres	44186000	0,00%	27,50%	2,50%		30,00%
blocs et briques pour la construction en béton léger	68101110	1,70%	7,50%	2,50%	0,35%	12,05%
éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	68109100	1,70%	15,00%	2,50%	0,35%	19,55%
briques de construction en céramique	69041000	2,00%	7,50%	2,50%	0,40%	12,40%
tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique	69060000	0,00%	7,50%	2,50%	0,40%	10,40%
éviers, lavabos, cuvettes d'aisance ... en porcelaine	69101000	7,00%	7,50%	2,50%		17,00%
éviers, lavabos, cuvettes d'aisance ... en autres matière céramique	69109000	7,00%	7,50%	2,50%		17,00%
vrages isorants à paroi multiple colorés dans la masse	70080020	3,00%	15,00%	2,50%		20,50%
ampoules	70101000	3,00%	15,00%	2,50%		20,50%
ampoules pour l'éclairage électrique	70111000	4,00%	15,00%	2,50%		21,50%
Ampoules pour tubes cathodiques	70112000	4,00%	15,00%	2,50%		21,50%
tubes et tuyaux pour canalisation sous pression	73030010	3,20%	15,00%	2,50%		20,70%
éviers et lavabos en acier inoxydable	73241000	2,70%	15,00%	2,50%		20,20%
baignoires (autres)	73242900	3,20%	15,00%	2,50%		20,70%
tôles et bandes en aluminium	76061110	7,50%	15,00%	2,50%		25,00%
articles d'hygiène ou de toilette en aluminium	76152000	6,00%	15,00%	2,50%		23,50%
Pointes, clous, vis en aluminium	76161000	6,00%	15,00%	2,50%		23,50%
toiles métalliques, grillages et treillis en aluminium	76169100	6,00%	15,00%	2,50%		23,50%

TEC : Droits de Douane - Tarif Extérieur Commun (uniquement pour les produits en provenance de pays tiers à l'

OM : Octroi de Mer

OMR : Octroi de Mer Régional



#### 4.4.4 LES MATERIAUX DANS LA CONSTRUCTION

##### 4.4.4.1 Les matériaux de gros – œuvre : le béton, les granulats

- **La Société Guyanaise Rapid Béton (SGRB), filiale d'AUDEMARD, professionnelle de la fabrication de béton** en Guyane a acheté un dispositif de centrales à béton et carrière en Guyane Française en 2000.

En effet, le béton fabriqué en Guyane permet de fournir un béton à des fins diverses comme pour les ouvrages d'art (ponts, tunnels, tranchées couvertes, béton pour enrochement, béton projeté), pour les fondations spéciales (parois, pieux, berlinoises), pour les structures (voiles, dalles, poteaux, poutres), les bétons autoplaçants, les bétons légers, pour les mortiers (remblai liquide) et pour l'aménagement de voiries et réseaux (béton extrudé/GBA, béton et tranchée, béton désactivé, béton teinté matricé).

Afin de satisfaire aux exigences du plan qualité, des contrôles sont en permanence réalisés, par le biais de laboratoires internes et avec l'appui de laboratoires externes reconnus.

Les essais réalisés en interne sont effectués par des techniciens de laboratoire hautement qualifiés qui utilisent des techniques de pointe, des logiciels et du matériel performant pour répondre aux exigences qualité sur les granulats et bétons.

*Exp : Béton HKB Solide comme le béton, aussi facile à travailler que le bois, ce nouveau béton composite est ignifuge, incombustible et particulièrement adapté à la décoration de façades. Il trouve sa place du sol au plafond aussi bien dans la construction neuve que la Rénovation.*

- **Fabrication de granulats en Guyane :**

**La SGDG de Macouria (Société Guyanaise de Granulats), filiale d'AUDEMARD Guyane**. L'extraction c'est la première étape de la *fabrication des granulats en Guyane* (composés de sables et graviers en Guyane) commence par la découverte : la végétation, la terre et les matériaux stériles, qui recouvrent la roche saine, sont enlevés et évacués au moyen d'engins de terrassement. Puis s'ensuit l'abattage : cette opération de la *fabrication de granulats en Guyane* consiste à détacher et à fragmenter des matériaux du massif rocheux.

**Eiffage Travaux Publics** occupe le sixième rang des producteurs de granulats dans un marché français dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Une concentration d'origine des acteurs les plus importants dans l'industrie cimentière et dans l'industrie routière.
- L'émergence des granulats artificiels et des matériaux recyclés,
- Une technicité de plus en plus grande dans l'élaboration des produits

*Carapa : un nouveau gisement pour Eiffage Travaux Publics en Guyane*

*Nom : Carrière Carapa*

*Site d'exploitation : Macouria (Guyane).*

*Type de gisement : roche granitique.*

*Production annuelle : 250 000 t/an.*

*Signe particulier : Le démarrage de l'exploitation date de mars 2009 pour une*

*Durée de 20 ans à compter de la date de l'arrêt.*

##### 4.4.4.2 Les matériaux de second – œuvre via les produits finis :

- **Multi-spécialistes ou spécialisées, les agences VM Matériaux proposent un large choix de produits aux professionnels du bâtiment et "bricoleurs lourds" :**
  - matériaux de gros œuvre
  - matériaux de second œuvre
  - produits pour l'aménagement de la maison (couverture, bois-panneaux, menuiseries, parquets, carrelage-sanitaire, outillage et libre-service)

Présent en Outre-Mer depuis 2001, le Groupe y poursuit son développement à travers des opérations de croissance interne et croissance externe. Il compte à présent 24 agences de Négoce de matériaux sur Les Antilles, La Réunion et la Guyane.

- L'activité Béton du Groupe VM Matériaux s'organise autour de deux branches.

- L'activité « BPE » : fabrication de **Béton Prêt à l'Emploi**. Le Groupe compte ainsi 25 centrales à béton et 107 camions toupies.
- L'activité « BPI » : **Béton Préfabriqué Industriel**. Elle compte 5 usines de fabrication de produits en béton comme des dalles, pavés, parpaings, blocs de coffrage isolants ou encore éléments de façade préfabriqués. Elle est portée par les enseignes : PPL, Naullet et BIPLAN@SYSTEM.
- Bien qu'ayant gardé sa spécialité d'origine, à savoir le bois, POINT BOIS Guyane s'est largement diversifié vers les métiers du second œuvre.  
Disposant d'un parc de stockage parfaitement adapté, POINT BOIS Guyane est implanté à Cayenne, sur la zone de Collery.  
Grâce à son atelier, POINT BOIS Guyane effectue rabotage et transformation des produits bois de construction.

#### 4.5. LES REGLEMENTATIONS EUROPEENNES RELATIVES AUX PRODUITS DE LA CONSTRUCTION ET EN PARTICULIER LE MARQUAGE CE.

##### 4.5.1 QU'EST-CE QUE LE MARQUAGE CE ?

Le marquage CE, actuellement pour « Conformité Européenne » a été créé dans le cadre de la législation d'harmonisation technique Européenne. Il est en vigueur depuis 1993.

**Le marquage CE n'est ni une marque de certification ni une indication de l'origine géographique du produit. C'est un marquage réglementaire qui n'implique donc pas que le produit ait été fabriqué dans l'Union européenne. Un produit marqué « CE » répond à certaines normes techniques et acquiert le droit de libre circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.**

Symbolisé par un logo, et parfois suivi par le numéro d'identification « d'un organisme notifié », il est obligatoire pour tous les produits couverts par une ou plusieurs directives européennes qui le prévoient explicitement.

Pour apposer le marquage CE sur un produit, le fabricant doit réaliser, ou faire réaliser, des contrôles et essais qui assurent la conformité du produit aux exigences essentielles définies dans la ou les directives concernées.

Le fabricant déclare respecter toutes les obligations prévues pour le marquage même, et devient responsable pour sa circulation dans l'Espace Économique Européen (composé des 27 états membres de l'UE et des états AELE : Islande, Norvège, Liechtenstein) et en Turquie.

**Le marquage est aussi prévu pour les produits fabriqués dans des pays tiers mis en circulation dans l'EEE ou en Turquie. Dans ce cas-là, c'est l'importateur qui doit garantir que le fabricant a respecté toutes les obligations prévues pour l'apposition du marquage CE.**

Le marquage CE n'est pas obligatoire pour tous les produits : les législations européennes l'imposent seulement pour certaines catégories, qui comprennent soit des produits d'utilisation strictement professionnelle - c'est le cas des produits de construction (89/106/CEE) - soit de grande consommation.

##### 4.5.2 CARACTÉRISTIQUES DU MARQUAGE CE

- Il doit être apposé par le fabricant (ou par le représentant autorisé par l'Union Européenne) en respectant le format prévu par la loi, de façon lisible et indélébile ;
- Il doit mesurer au moins 5 mm, et maintenir ses proportions en cas d'agrandissement, si les caractéristiques du produit ou sa manufacture ne permettent pas d'apposer le marquage CE ;
- Directement sur le produit, il faut l'apposer sur l'emballage ou sur la documentation d'accompagnement ;
- Si les lois prévoient une attestation de conformité issue d'un organisme tiers certifié, le numéro d'identification de l'organisme même doit être apposé derrière le marquage CE, sous responsabilité de l'organisme même.
- Un produit de construction peut être marqué CE s'il est conforme, soit à une norme harmonisée, soit à un Agrément Technique Européen. La majorité des produits de construction sont concernés.

La DPC (Directive Européenne Produit de la Construction) considère les Exigences Essentielles (EE) relatives aux ouvrages :

- 1. Résistance mécanique et stabilité
- 2. Sécurité en cas d'incendie
- 3. Hygiène, santé et environnement
- 4. Sécurité d'utilisation

- 5. Protection contre le bruit
- 6. Économie d'énergie et isolation thermique

Dans un souci de clarification et de simplification, une révision de la DPC est en cours pour être remplacée par le Règlement Produit de Construction (RPC) et entrera en vigueur au 1er juillet 2013.

Le RPC ajoute de nouvelles exigences concernant l'utilisation durable des ressources naturelles, la santé et de la sécurité des personnes tout au long du cycle de vie des ouvrages.

**Le marquage CE, introduit des contraintes lourdes sur la définition des matériaux et produits de construction (qualité, sources d'approvisionnement, échanges, ...) accentués par la taille, la spécificité des marchés domiens et des moyens limités en termes d'adaptation.**

#### 4.5.3 CONSÉQUENCES LÉGALES

Les produits circulent librement au sein du marché intérieur de l'Europe. Pour faciliter les échanges et renforcer la sécurité, les législations européennes ont été harmonisées pour de nombreux produits.

Pour les produits pour lesquels la législation n'est pas harmonisée, un principe de reconnaissance mutuelle s'applique. Un produit légalement vendu dans un état membre peut être commercialisé dans les autres (sauf problème de sécurité publique ou santé).

Il y a plusieurs façons de vérifier l'utilisation correcte du marquage CE.

Les autorités publiques de chaque état membre ont la responsabilité de contrôler les produits avec marquage CE, en coopération avec la Commission Européenne. En cas de suspect d'abus concernant le marquage CE, les citoyens ont le droit de s'adresser aux autorités compétentes dans leurs Pays.

Les sanctions prévues pour la contrefaçon du marquage CE suivent la législation en vigueur dans chaque État membre. Proportionnellement à la gravité de l'infraction, les opérateurs économiques peuvent subir des punitions qui vont d'amendes jusqu'à la détention. Si l'infraction ne pose pas de risque immédiat pour la sécurité des utilisateurs, le fabricant ne sera pas obligé de retirer ses produits du marché, à condition qu'il se conforme à toutes les procédures nécessaires pour obtenir la conformité CE.

#### 4.5.4 LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DU MARQUAGE CE DES MATÉRIAUX

Les entreprises du BTP dans les DOM sont convaincus que **les normes et en particulier le marquage CE au niveau des matériaux ou équipements de la construction :**

- **participent à la protection des produits,**
- **préservent la concurrence,**

Les personnes rencontrées y voient le seul rempart aux importations de produits de basse qualité (cf. *entretien avec Jean-Luc GUGELMANN, Directeur marketing et Développement chez Arcelor Mittal Construction Réunion du 14 février 2013*).

**Mais elles introduisent des contraintes lourdes sur la définition des matériaux et produits de construction (qualité, sources d'approvisionnement, échanges, ...).**

Toutefois, les entreprises du BTP se fient plutôt au marquage NF (Norme Française) en matière de matériaux ou équipements :

- Parce que le marquage CE ne requière souvent qu'une performance minimale, alors que la marque NF garantit des performances supérieures, plus adaptées aux usages français ; c'est une certification. C'est-à-dire que les produits sont soumis à des essais et contrôlés régulièrement par un organisme indépendant.
- Parce que la plupart des marchés de travaux font référence aux DTU, règles professionnelles et avis techniques et qu'en cas de sinistre, les experts et les tribunaux s'y référeront, car ils les considèrent comme l'expression écrite des règles de l'art.
- Par ailleurs, les assureurs ne garantissent généralement que les travaux réalisés conformément à ces règles, bien que la marque NF soit facultative, alors que le marquage CE est obligatoire, car réglementaire.

Sources : [DGCIS \(Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et les Services\)](#)  
[Le Point de Contact Produits \(PCP\) – adresse : \[pcp.france@finances.gouv.fr\]\(mailto:pcp.france@finances.gouv.fr\)](#)

## 5. PHASE N°2 - PROPOSITIONS DE PISTES D'ADAPTATION

### 5.1 LES PISTES D'ADAPTATION, DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

#### Synthèse des pistes communes d'adaptation des exigences réglementaires

- Modifications de certains articles de l'arrêté du 1<sup>er</sup> Aout 2006.
- Éclairage parties communes : quantités de lux requises extrêmement importantes sans notions de contraste
- Accessibilité de la porte d'entrée : espace d'usage à remplacer par espace de manœuvre demi-tour plus adéquat au besoin et moins consommateur d'espace (tout en respectant passage de brancard).
- Tolérance de chevauchement pour rotation de fauteuils avec la porte d'accès à chambre, cuisine, salle d'eau : à autoriser 35 cm du fait de la dimension fauteuil normalisé (0,75 x 1,25m) laissant espace libre de 37,5cm de chaque côté des roues
- Prises en compte de spécificités urbaines et programmatiques- exemple les constructions sur le Littoral en Guyane
- Accessibilité :
  - Permettre à la sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) d'accorder des dérogations aux exigences réglementaires en fonction des sites et spécificités locales (terrains pentus, exploitation, cas particuliers). Nécessité de former les membres de la SCDA à la lecture des plans d'architectes
  - Pour les opérations de plusieurs bâtiments dont les appartements sont destinés à la location, admettre que seule une partie des logements soit impacté par les exigences d'accessibilité (étant entendu que celles ne présentant pas ou peu de surcout seront conservées)
- Logement social collectif : tous les logements du Rez-de-Chaussée sont à adapter pour être accessibles aux handicapés car l'absence d'ascenseur pour la plupart des bâtiments rend inaccessible les autres niveaux.
- Logement social individuel : 20% des logements du Rez-de-Chaussée sont à adapter pour être accessibles aux handicapés (seul niveau accessible avec l'absence d'ascenseur en général)
- Rabaisser la hauteur de cheminement libre à 2.00 m (au lieu de 2.20m).
- Tolérance liée à l'exécution des ouvrages
- Supprimer la protection des espaces sous escaliers dès lors que la cote de 1.80 ml de hauteur est acquise (espace utilisable pour loger les compteurs des concessionnaires (EAU, EDF, tec.).
- Accepter un niveau d'éclairage de toutes les parties communes à 100 lux dans les circulations.
- Admettre le remplacement de la détection de présence pour l'éclairage des parties communes par des boutons poussoirs lumineux.
- Admettre un seuil de 4 cm (étanchéité) entre les loggias / balcon et terrasses privatives et l'intérieur des logements : (avec obligation de chanfrein).
- Amélioré la RTAA DOM en raison notamment d'un niveau de performance jugé plutôt minimal mais surtout très inégal. L'amélioration devrait porter sur la modulation possible des solutions en fonction du contexte, et l'assouplissement d'exigences coûteuses et peu pertinentes au regard des habitudes locales (en acoustique notamment), en même temps que le renforcement d'exigences ayant un fort impact sur le confort et déjà bien ancrées dans les pratiques de conception (protection solaire)
- **Volet acoustique** : Les constructeurs considèrent que les normes acoustiques ne sont pas adaptées aux logements dans lesquels on privilégie la ventilation naturelle et dont les portes et fenêtres sont ouvertes.
- **Volet thermique** : La RTAA DOM nécessite d'augmenter les ouvertures (20% des façades). Cela renchérit le coût du gros œuvre et des menuiseries extérieures. De même, cela nécessite des travaux d'isolation thermique (charpente). Tous ces éléments renchérissent de beaucoup les coûts de construction.
- **Volet aération** : Les constructeurs ne souhaitent pas équiper leurs logements de brasseurs d'air, ils préféreraient prévoir un grand nombre d'ouvertures dans chaque pièce.

## « QUEL EST LE VÉRITABLE POIDS DES RÉGLEMENTATIONS SUR LE COÛT CONSTRUCTION ? EST-CE LA QU'IL FAUT CHERCHER DES PISTES D'ÉCONOMIES SIGNIFICATIVES ? »

La production de logements neufs constitue dans l'outre-mer, comme en métropole un enjeu majeur c'est pourquoi tous les professionnels locaux s'accordaient jusqu'à aujourd'hui sur une nécessaire adaptation des réglementations constructives existantes au contexte particulier des DOM.

Force est de constater que la multiplication des normes et réglementations nationales, européennes et locales qui s'additionnent, se superposent, parfois se contredisent, sont coûteuses et difficilement applicables.

Par ailleurs, la normalisation et la labellisation des matériaux imposées de par le statut institutionnel de DOM, le plus souvent ne prennent en compte ni la réalité locale ni les savoir-faire traditionnels.

### 5.1.1 LA LOI « HANDICAP » ET SES TEXTES D'APPLICATION

*Parmi ces réglementations, les observations qui ont été faites sur la mise en application de la loi handicap dans les immeubles collectifs et les maisons d'habitation sur le territoire national peuvent être reprises pour les DOM : on trouve les mêmes contextes et le même constat d'une normalisation non adaptée à la diversité des handicaps particuliers et ne favorisant pas les usages. Nous reprenons les 3 thèmes proposés par le rapport du syndicat d'architecture remis à la DGHUP en juin 2012.*

#### 5.1.1.1. Modifications de certains articles de l'arrêté du 1er août 2006

- Éclairage parties communes : quantités de lux requises extrêmement importantes sans notions de contraste
- Accessibilité de la porte d'entrée : espace d'usage à remplacer par espace de manœuvre demi-tour plus adéquat au besoin et moins consommateur d'espace (tout en respectant passage de brancard).
- Dispositifs de commande, dont manœuvre de fenêtre : interdiction d'agencement de fenêtre au-dessus de l'évier .
- Dispositions relatives aux caractéristiques des logements en RDC ou à étage : traiter maisons individuelles de manière équivalente
- Tolérance de chevauchement pour rotation de fauteuils avec la porte d'accès à chambre, cuisine, salle d'eau : à autoriser 35 cm du fait de la dimension fauteuil normalisé (0,75 x 1,25m) laissant espace libre de 37,5cm de chaque côté des roues
- Garder séparation salle d'eau / cabinet d'aisance.
- Dispositions relatives aux accès aux balcons, terrasses et loggias : La mise en œuvre des terrasses, du fait de la convergence de plusieurs réglementations (accessibilité, normes thermiques et DTU étanchéité) est extrêmement complexe. Les tolérances liées aux techniques de construction ne peuvent pas répondre au degré de précision nécessaire à la bonne exécution d'un ouvrage - le seuil. --> Distinguer les différents types d'espaces extérieurs.
- 

#### 5.1.1.2. Prises en compte de spécificités urbaines et programmatiques

- Certains sites rendent impossible l'accessibilité au seuil même du bâtiment par les PMR, ou celle au 1er niveau de logements : difficultés annulant parfois la construction d'opérations programmées liées à :
  - o sites en pente,
  - o sites inondables,
  - o parcelles exigües
  - o programmatiques

#### 5.1.1. 3. Tolérance liée à l'exécution des ouvrages

- Les prescriptions dimensionnelles indiquées dans la réglementation sont très précises (rond de 150cm de diamètre, rectangle de 80x130cm, etc.). Cependant, ces dimensions doivent prendre en compte les tolérances liées à l'exécution des ouvrages. Chaque corps d'état a ses prescriptions (serrurerie, béton, menuiserie, maçonnerie,...) qui ont, via leurs DTU respectifs, leurs propres tolérances.

**Cas pratiques sur la mise en adéquation des normes avec les besoins réels des usagers et les contraintes du site notamment :**

### Synthèse des pistes d'adaptations pour les communes littorales en Guyane :

- Accessibilité :
  - o Permettre à la sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) d'accorder des dérogations aux exigences réglementaires en fonction des sites et spécificités locales (terrains pentus, exploitation, cas particuliers). Nécessité de former les membres de la SCDA à la lecture des plans d'architectes
  - o Pour les opérations de plusieurs bâtiments dont les appartements sont destinés à la location, admettre que seule une partie des logements soit impacté par les exigences d'accessibilité (étant entendu que celles ne présentant pas ou peu de surcout seront conservées)
- Logement social collectif : tous les logements du Rez-de-Chaussée sont à adapter pour être accessibles aux handicapés car l'absence d'ascenseur pour la plupart des bâtiments rend inaccessible les autres niveaux.
- Logement social individuel : 20% des logements du Rez-de-Chaussée sont à adapter pour être accessibles aux handicapés (seul niveau accessible avec l'absence d'ascenseur en général)
- Rabaisser la hauteur de cheminement libre à 2.00 m (au lieu de 2.20m).
- Supprimer la protection des espaces sous escaliers dès lors que la cote de 1.80 ml de hauteur est acquise (espace utilisable pour loger les compteurs des concessionnaires (EAU, EDF, tec.).
- Accepter un niveau d'éclairage de toutes les parties communes à 100 lux dans les circulations.
- Admettre le remplacement de la détection de présence pour l'éclairage des parties communes par des boutons poussoirs lumineux.
- Admettre un seuil de 4 cm (étanchéité) entre les loggias / balcon et terrasses privatives et l'intérieur des logements : (avec obligation de chanfrein).
- En plus des surcoûts, ces nouvelles normes ont considérablement complexifié la mission des maîtres d'œuvre.
- **Organiser un accompagnement du territoire sur 15-20 ans**, pour organiser son développement industriel face à des pays frontaliers beaucoup moins normés ; Particulièrement dans l'ouest, changer son approche du logement social avec la fin du lotissement R+3 béton « clé en main », au profit d'un habitat en accessibilité faisant pour partie appel à l'auto-construction (génératrice d'activité).

#### 5.1.2 LA RTAA DOM

*La RTTA DOM mérite d'être améliorée en raison notamment d'un niveau de performance jugé plutôt minimal mais surtout très inégal. L'amélioration devrait porter sur la modulation possible des solutions en fonction du contexte, et l'assouplissement d'exigences coûteuses et peu pertinentes au regard des habitudes locales (en acoustique notamment), en même temps que le renforcement d'exigences ayant un fort impact sur le confort et déjà bien ancrées dans les pratiques de conception (protection solaire).*

#### **Exemple des adaptations demandées dans plusieurs domaines tenant :**

- Pour les **petites opérations de centre-ville, en dent creuse** : des bailleurs observent que les exigences y sont difficilement applicables, sauf à renchérir de beaucoup ces opérations déjà les plus chères.
- **Volet acoustique** : Les constructeurs considèrent que les normes acoustiques ne sont pas adaptées aux logements dans lesquels on privilégie la ventilation naturelle et dont les portes et fenêtres sont ouvertes.
- **Volet thermique** : La RTAA DOM nécessite d'augmenter les ouvertures (20% des façades). Cela renchérit le coût du gros œuvre et des menuiseries extérieures. De même, cela nécessite des travaux d'isolation thermique (charpente). Tous ces éléments renchérissement de beaucoup les coûts de construction.
- **Volet aération** : Les constructeurs ne souhaitent pas équiper leurs logements de brasseurs d'air, ils préféreraient prévoir un grand nombre d'ouvertures dans chaque pièce. De plus, cela ne correspond pas aux attentes des clients (le plus souvent, les clients demandent des attentes électriques et espèrent climatiser les chambres eux-mêmes plus tard si le bailleur les y autorise) et risque de « marquer » le logement collectif par rapport au logement privé qui dispose généralement de climatiseurs.

**NOTA : Nous avons soulevé la question auprès des bureaux de contrôle OC DIDES et VERITAS mais ceux-ci n'ont pas répondu à nos sollicitations**

Exemple des pistes par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes - CROA REUNION

M. Laurent ALAVOINE Président

« Avec le recul, la fronde des concepteurs semblent s'être apaisée sur l'intérêt de la RTAA DOM, par contre il demeure plus réservé sur la réglementation relative à l'accès des logements aux handicapés.

« **C'est évidemment une bonne chose de répondre aux besoins des handicapés mais cette réglementation va parfois trop loin et est contre – productive** »

Par exemple, les contraintes systématiques de taille des chambres et sanitaires finissent par éliminer les couloirs ou à rapetisser exagérément les séjours. En pratique, les contraintes se multiplient sur les chantiers. Il n'est pas rare aujourd'hui de détruire plusieurs fois de suite une rampe d'accès par peur qu'elle présente une pente de 1% trop forte et qu'elle soit rejetée par les contrôleurs de la DEAL.

Un œil aguerrri peut repérer les logements « nouvelle formule ».

Ils sont donc traversant. Leurs plafonds sont plus hauts (2,70 m au lieu de 2,30 m) pour accueillir les brasseurs d'air qui doivent équiper les chambres.

Souvent, des casquettes agrémentent les façades car elles ont le double avantage d'ombrager les murs et d'éloigner artificiellement les fenêtres les unes des autres pour réduire la propagation des bruits... **toutes ces contraintes limitent la part d'inventivité de l'architecte qui redoute « une certaine uniformisation du logement social pour se conformer aux normes et à la réalité économique ».**

Proposition de M Yvan MAINIX : DG – Sté FIBRES – coopérative et négoce

« Pistes de réduction des normes : ne va pas dans le sens de réductions de coûts. La volonté publique est la réduction des consommations d'énergie ! --> Il faut promouvoir le coût du bâtiment dans sa globalité - Investissement, Entretien, Économies d'énergies (quel système de financement ?). C'est la seule solution réelle ».

Proposition de M Jean-François RAFFINI, Directeur et Animateur Qualité Construction à l'ACERBAT ( Association pour la Certification des Entreprises Réunionnaises du BATIMENT )

Les processus de construction doivent muter de la filière humide vers une filière mixte puis une filière sèche. Pour cela Il faut obliger les maîtres d'ouvrage (et notamment les bailleurs sociaux) à un résultat et accorder des financements complémentaires aux opérateurs exemplaire et taxer les mauvais élèves. Certains refusent encore l'utilisation du bois dans leur programme et sont pour ainsi dire « hors la loi »

D'autres, à l'image de la SODEGIS, n'hésitent pas à investir sur leurs fonds propres pour accroître la qualité d'usage de leurs opérations et vont parfois au-delà des minima réglementaires notamment en terme d'isolation thermique.

Enfin, il faut inciter, voire rendre obligatoire, l'utilisation de matériaux recyclés (à minima pour les corps de voiries, remblais techniques sous bâtiments, espaces verts, etc.) dans les opérations de construction de logements Les bailleurs sociaux ont signé (par l'intermédiaire de l'ARMOS) une charte de bonne conduite dans la l'utilisation de matériaux issus de recyclage des déchets de chantier du bâtiment.

Un guide d'utilisation des déchets recyclés pour le BTP à la Réunion<sup>63</sup> a été réalisé par le BRGM en collaboration avec la DEAL et la CERBTP et vient compléter le MEMENTO pour la gestion des déchets du BTP à l'initiative de la CERBTP et mis à jour en 2011.

Pourquoi ne pas créer un « Décret matériaux recyclés » à l'image du « Décret bois ».

5.1.4 LES PISTES D'ADAPTATION DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES EN GUYANE

La REGION GUYANE demande l'**habilitation** pour la compétence énergétique afin d'élaborer **sa propre réglementation thermique**, qui prendrait en compte les retours d'expériences de la RTAADOM et de la RTG Guadeloupe pour aboutir à un outil souple d'utilisation mais performant sous forme d'**obligation de moyens**.

<sup>63</sup> V. Bastone, A. Rey, J. Druon (2012) – Guide d'utilisation des déchets recyclés pour le BTP à la Réunion (974). Rapport final. Rapport BRGM/RP-60806-FR, 56 p., 20 fig., 10 tab.



### **Synthèse des pistes d'adaptations du volet thermique en Guyane :**

- Admettre que la perméabilité des façades demandée à 25% de la surface des façades soit ramenée à 20% comme pour les autres DOM pour toute construction située à moins de 3 km de la mer ou selon un justificatif de site fourni.
- Admettre que dans une même pièce située en façade et en double exposition, que les ouvertures latérales de cette pièce puissent être prise en compte dans le calcul de perméabilité de la dite façade,
- Admettre que les portes palières en maison individuelle avec jardin clos soient considérées comme des baies et prises en compte dans le calcul de perméabilité sans besoin de grille supplémentaire.
- Admettre dans les studios et T2 donnant sur coursive que la perméabilité des façades coursives pourra être réduite aux impostes des cuisines et salle d'eau d'au moins 1 m<sup>2</sup> (Sécurité incendie).
- Admettre que l'obligation de ventilateurs en plafond demandés par la réglementation soit limitée à l'installation électrique et à la pose du crochet de suspension en laissant au futur résident le choix de son appareil. (Pb de responsabilité, de plus les ventilateurs sont des équipements n'entrant pas dans l'acte de construire).
- Admettre que la hauteur finie entre carrelage et plafond des logements soit confirmée à 2,50m y compris dans les pièces devant être équipée de ventilateur plafonnier.

### **Synthèse des pistes d'adaptations du volet acoustique :**

- Admettre que l'utilisation des agglomérés de béton plein en 15 cm d'épaisseur d'une masse de 24 Kg enduit deux faces soient acceptés au titre des séparations des murs mitoyens (absence d'aggloméré de 20 cm en Guyane dont le poids viendrait en contradiction avec le souhait de la médecine du travail de limiter les masses transportables par les ouvriers de la construction, l'utilisation de voile banché peu rependue en Guyane et limitée aux grosses opérations).
- Admettre que les distances minimales entre portes palières soient supprimées.
- Admettre que les portes palières massives en bois type Angélique de fabrication locale et de 35 mm d'épaisseur soit réputée satisfaisante à l'affaiblissement acoustique de 28Db avec bloc porte massif à feuillure.
- Admettre la suppression des systèmes d'isolation acoustique des volées d'escalier en béton.

### **Synthèse des pistes d'adaptations du volet Aération :**

- Admettre pour les cuisines dites à l'américaine, que les exigences d'aération d'hygiène soient réputées satisfaites avec les baies de la pièce attenante.
- Ou bien réviser la RTAA DOM et élaborer une RT Guyane.

### **Synthèse des pistes d'adaptations du volet Assurance :**

Soustraire du coût de l'assurance décennale les travaux qui relèvent de la biennale.  
Ceci représente une dépense substantielle et inutile forcément répercutée sur le coût final de la Construction.

## 5.1.5 LES PISTES D'ADAPTATION DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES AUX ANTILLES

### 5.1.5.1. Adapter les réglementations thermiques, acoustiques et d'aération (RTAA DOM et RTG)

Les bailleurs sociaux rencontrés dans les deux DOM d'une part, les constructeurs privés d'autres part, mais aussi les architectes également interrogés, proposent des pistes d'amélioration des réglementations techniques en vue d'une diminution des coûts de la construction.

Cependant, l'introduction de la RTG en Guadeloupe (cf. chapitre consacré à la RTG) a permis d'assouplir une réglementation dont nous allons montrer qu'elle était parfois trop stricte. Les revendications des acteurs du logement guadeloupéens ont donc trouvé une réponse partielle dans cette adaptation de la RTAA DOM. Ce sont donc surtout les professionnels de Martinique qui manifestent encore aujourd'hui leur mécontentement.

La principale contradiction de la réglementation actuelle réside dans une certaine incompatibilité des normes d'aération avec celles de l'acoustique : Les logements doivent être traversant (20% des façades des logements

en ouverture) pour permettre une ventilation naturelle, et dans le même temps les parois doivent être aussi étanches que possible pour réduire les bruits extérieurs. Les revendications portent sur une adaptation des normes à une obligation de résultats et non de moyens, en termes de ventilation, d'acoustique et de thermique. La nécessité de logements traversant n'est pas remise en cause, ce qui est contesté c'est l'édiction de normes à application stricte comme les 20% d'ouvertures à respecter sur chaque façade.

Concernant les normes thermiques, si les conditions ne permettent pas d'atteindre un confort acceptable (c'est souvent le cas des logements construits en ville, de facto mal ventilés, ou dans des conditions d'orientation qui ne permettent pas une bonne ventilation naturelle, les bailleurs autorisent généralement les locataires à climatiser leurs logements. Dans ce cas les climatiseurs et les évacuations eau doivent être réalisés sur les loggias, à leurs frais.

Concernant les normes acoustiques, une fois le classement des routes de la Martinique, qui permettra la détermination des routes principales, réalisé (il n'a pas encore été effectué par le Préfet), il ne sera pas possible de construire à moins de 80 mètres d'une route principale, sauf là aussi à climatiser les logements et à construire avec des normes acoustiques drastiques (dont vitrage acoustique). Les climatiseurs seront dans ce cas pris en charge par les bailleurs.

Les bailleurs sont très critiques face à l'obligation d'équiper les chambres de brasseurs d'air et de mettre des attentes pour brasseurs d'air dans les autres pièces principales. Les brasseurs d'air ne sont pas utilisés de façon traditionnelle aux Antilles. Les hauteurs sous plafond doivent être de 2,50m. Or même à cette hauteur sous plafond, l'utilisation des brasseurs d'air est dangereuse et nécessite des frais d'entretien (et de remplacement périodique) conséquents.

Actuellement les bailleurs sociaux de Martinique n'équipent pas leurs logements ainsi et ils voudraient que cette obligation soit supprimée de la réglementation (obligation de brasseurs d'air lorsque la ventilation n'est pas suffisante). Il faudrait supprimer l'obligation d'équiper les chambres de brasseurs d'air. Il serait plus intéressant, à leur avis, de trouver des dispositifs pour créer des courants d'air naturels comme c'est le cas traditionnellement dans les habitations (ex. butoirs de porte magnétique pour maintenir l'ouverture des portes à l'intérieur des logements et créer des courants d'air). Le guide d'application de la RTAA DOM qui sera disponible en février-mars 2013 rappelle cette obligation d'équiper les chambres de brasseurs d'air lorsque deux ouvertures ne sont pas prévues sur des murs opposés dans les chambres.

Un des surcoûts importants occasionnés par la RTAA DOM réside aussi dans la réalisation de casquettes de protection contre l'ensoleillement. Pour réduire la chaleur dans les logements, des brise-soleil intégrés dans la construction (« en casquette » par exemple) ou des débords de toiture sont nécessaires. En Martinique, il est fait usage de systèmes coulissants pour protéger les menuiseries et les ouvrants.

Ces modifications de l'architecture des constructions ont un coût. Un groupe de travail pourrait être constitué pour proposer des normes constructives à coût réduit. La nécessité de se protéger du soleil est une évidence aux Antilles, mais il faut trouver des normes constructives à coûts plus réduits. La réglementation thermique n'est pas écrite jusqu'à présent de façon à rechercher l'innovation dans de nouveaux systèmes constructifs, mais elle impose des normes strictes dont les applications ont un coût conséquent.

Autre exemple d'adaptation réglementaire souhaitable : 50% de l'eau chaude doivent être produits par un chauffe-eau solaire. Dans les faits, par simplification des procédés utilisés, 100% de l'eau chaude des logements sociaux est ainsi produite par des chauffe-eau solaires. La nécessité d'une indépendance énergétique n'est pas remise en cause mais les coûts générés sont très importants.

En Martinique, les bailleurs n'équipaient pas les logements de chauffe-eau mais laissaient des attentes permettant aux ménages d'équiper (pour une somme modique de 150 euros) le logement d'un chauffe-eau électrique. Or aujourd'hui l'installation de chauffe-eau solaires a un coût par logement collectif de 3500 euros environ ; ce qui représente une augmentation du coût du bâti de près de 4%. Par ailleurs, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) accordait par le passé des subventions aux bailleurs qui équipaient volontairement leurs logements de chauffe-eau solaires. Maintenant que c'est une obligation, plus aucune subvention n'est accordée en compensation du surcoût. De plus ces installations solaires nécessitent l'utilisation d'eau (eau chaude solaire qui réchauffe l'eau des différents cumulus des logements en circuit fermé) avec un compteur collectif. Ces coûts de gestion sont reportés sur les charges mensuelles des locataires.

## Synthèse des pistes d'adaptations des exigences réglementaires aux Antilles

Les professionnels de Martinique souhaitent :

- **La mise en place d'une Réglementation Thermique propre à la Martinique** : une RTM sur le modèle de la RTG. Cette réglementation ouvrirait une obligation de résultat sur les performances des logements et non de moyens. Par exemple, la RTG résout le problème des ouvertures des façades en les adaptant aux vents dominants et en fonction des zones géographiques locales (cf. chapitre consacré à la RTG). De même la RTG n'impose pas la mise en place de brasseurs d'air dans les chambres même si la régulation thermique du logement dans son ensemble doit être effectif (obligation de résultat et non de moyens). Si on s'en tient à la diminution de coût constaté sur la construction des maisons individuelles en Guadeloupe entre l'application de la RTAA DOM et la RTG (surcoût estimé par les constructeurs de 3,5 % en RTAA DOM à 2,5% en RTG), la RTM devrait permettre de diminuer les coûts de construction tout en réduisant les coûts de gestion. La Région Martinique dont l'habilitation Énergie prend fin en juillet 2013, a lancé des études pour la définition de cette +
- RTM qui devrait être effective avant fin 2013.

Les professionnels de Martinique et de Guadeloupe souhaitent :

- **L'extension d'une réglementation propre en Guadeloupe sur les volets acoustiques et d'aération.** Une réflexion est engagée en Guadeloupe sur l'extension d'une réglementation technique propre sur les volets aération et acoustique de la RTAA DOM, au-delà du volet thermique traité par la RTG.
- **L'étude de normes constructives à coût réduit pour la protection solaire des bâtiments.**
- **Le subventionnement des chauffe-eau solaires.** La réflexion initiée par la Région Martinique en février 2013 va dans ce sens. Elle cherche à promouvoir la production locale de chauffe-eau adaptés aux conditions climatiques antillaises. Le démarrage de cette filière ne pourra passer que par le subventionnement, dans une première phase, des acheteurs de chauffe-eau. Les constructeurs de Guadeloupe souhaitent aussi minimiser le coût des chauffe-eau solaires, qui augmentent le coût du bâti en logement collectif social de 4 % (autrefois simple attente électrique à un coût de chauffage solaire par logement de 3500€ en moyenne pour un logement collectif et 2500 pour un logement individuel).
- **Une réflexion d'ensemble sur la climatisation des pièces de nuit.** Les architectes estiment que l'application de la RTAA DOM a augmenté les coûts de menuiserie, de doublage dans les chambres pour des raisons acoustiques et thermiques. Un certain nombre d'architectes refusent aujourd'hui de répondre à la demande de bailleurs qui veulent que les logements PLS soient équipés de climatiseurs à la demande des clients potentiels car le respect des normes nécessiteraient des équipements de vitrage beaucoup plus onéreux. Devant les normes drastiques des réglementations, les constructeurs préfèrent ne pas climatiser les chambres de certains logements. Or, les constructeurs n'empêchent pas les futurs locataires d'équiper leurs logements de climatiseurs qui n'auront pas au final des normes énergétiques requises. La RTG Guadeloupe apporte aussi des éléments de réponse à cette problématique en imposant des normes de climatisation.
- **Pour ce qui concerne les normes d'accessibilité :**

L'application des normes d'accessibilité à l'intérieur des logements réservée aux logements situés en rez-de-chaussée, pour les opérations non pourvues d'ascenseur (l'essentiel des constructions de logements sont en dessous de R+4 et ne sont pas pourvues d'ascenseur)

La mutualisation des logements aux normes d'accessibilité dans certaines résidences d'un même bailleur et non pour celles dont l'accessibilité et les caractéristiques du terrain nécessitent des travaux d'aménagement à des coûts prohibitifs remettant en cause l'économie générale des projets.

Une révision à la baisse les normes d'éclairage dans les parties extérieures aux bâtiments, admettre par exemple un niveau d'éclairage de toutes les parties communes dont les circulations extérieures à 100 lux.

### 5.1.5.2. Adapter la réglementation d'accessibilité PMR

Les bailleurs sociaux de Martinique et Guadeloupe préconisent que les normes d'accessibilité à l'intérieur des logements (taille des pièces WC, salles d'eau, des ouvertures de porte...) ne soient applicables que pour les logements situés au rez-de-chaussée, dans les opérations non pourvues d'ascenseurs.

En Guadeloupe et Martinique, l'essentiel des constructions de logements sociaux se réalise sans ascenseur par une volonté délibérée de ne pas renchérir le coût du bâti et surtout les coûts de gestion ultérieurs. Les frais de réparation sont tels qu'un certain nombre de bailleurs provisionne le rachat d'un ascenseur en remplacement de

celui qu'ils installent, tous les cinq ans. Il n'existe par ailleurs qu'un seul fournisseur local d'ascenseurs dans chacun des départements, chacun travaillant sur les deux départements des Antilles. De fait, l'essentiel des opérations ne dépassent pas un niveau R+3 et ne sont pas assujetties à l'obligation d'installation d'ascenseurs. Dans les conditions actuelles de la réglementation, les logements situés en R+1, R+2 et R+3 sont assujetties aux normes d'accessibilité alors que ces logements ne sont pas accessibles par des personnes en fauteuils roulants. Des économies seraient alors faites pour les logements situés aux étages sans ascenseur, principalement en diminuant la surface de pièces telles que les sanitaires et les salles d'eau. Par contre les constructeurs martiniquais reconnaissent que l'augmentation de la largeur des portes (83 au lieu de 73 cm) serait plutôt une bonne chose avec la modification de la physiologie de l'ensemble de la population et de l'obésité. Pour certains constructeurs, l'absence de seuil entre les logements et les loggias posent souvent des problèmes d'étanchéité de l'ensemble des logements, notamment pour les logements dont la loggia est exposée aux vents dominants.

D'autres vont même plus loin en préconisant que, chez un même bailleur, certaines résidences soient exemptes de l'application des normes handicapées, lorsque la typologie des terrains par exemple, ne permet pas d'aménager un accès au logement compatible avec le respect des normes d'accessibilité. Des mutualisations pourraient être réalisées entre résidences d'un même bailleur pour offrir un nombre suffisant de logements accessibles. La moitié des projets de construction seraient actuellement remis en cause par une difficile application des normes PMR. Avant l'application de cette loi, le préfet pouvait accorder des dérogations selon la topographie des opérations ; ce n'est plus le cas aujourd'hui.

D'autre part l'éclairage des parties communes, dont des cheminements extérieurs du parking à l'immeuble est considéré comme trop important.

Pendant 20 ans, un des leviers pour faire baisser le coût du bâti par logement a été de diminuer la taille des pièces. Celle-ci est aujourd'hui réduite au maximum. Les logements T3 font le plus souvent 60 m<sup>2</sup> avec une taille très importante, proportionnellement, des toilettes et salles d'eau pour respecter les normes PMR. La taille des logements par typologie est aujourd'hui incompressible.

***En conclusion, les professionnels de Martinique et de Guadeloupe souhaitent, pour ce qui concerne les normes d'accessibilité :***

- ***L'application des normes d'accessibilité à l'intérieur des logements réservée aux logements situés en rez-de-chaussée, pour les opérations non pourvues d'ascenseur (l'essentiel des constructions de logements sont en dessous de R+4 et ne sont pas pourvues d'ascenseur)***
- ***La mutualisation des logements aux normes d'accessibilité dans certaines résidences d'un même bailleur et non pour celles dont l'accessibilité et les caractéristiques du terrain nécessitent des travaux d'aménagement à des coûts prohibitifs remettant en cause l'économie générale des projets.***
- ***Une révision à la baisse les normes d'éclairage dans les parties extérieures aux bâtiments, admettre par exemple un niveau d'éclairage de toutes les parties communes dont les circulations extérieures à 100 lux.***

#### 5.1.6 LES EUROCODES

*Entretien avec Jean-Luc GUGELMANN, Directeur marketing et Développement  
chez Arcelor Mittal Construction Réunion du 14 février 2013*

*(Ex. Impact des Eurocodes 1 sur les temps d'études maximisé a + 25 %<sup>64</sup> avec un surdimensionnement des structures et donc un impact non négligeable sur le coût d'un bâtiment).*

*Un logiciel libre<sup>65</sup> a été développé localement pour fournir aux ingénieurs et concepteurs de structures et éléments d'ouvrages de bâtiments et de génie civil, un outil pratique et efficace pour la définition de cette action climatique à l'Eurocode 1 qui, à la différence des règles Neige et Vent dites NV65, donne des pressions largement variables en intensité selon les choix opérés par le concepteur.*

#### 5.1.7 LA REGLEMENTATION INCENDIE

*Cf. l'entretien avec G.BIJOU Gérant de la SARL BIOCLIMATIK spécialisée en charpente ossature bois – Le 31*

<sup>64</sup> estimé par les entreprises et bureaux d'études spécialisés

<sup>65</sup> VENTURI EC1<sup>®</sup> v.2.01.

## 5.2. LES PISTES POUR UNE MEILLEURE STRUCTURATION DE LA FILIERE FORMATION

### Synthèse pour les pistes d'amélioration de la filière formation dans les Dom

- Les entrepreneurs doivent apprendre d'acheter de la formation.
- Une éducation à la formation est certainement souhaitable dans l'intérêt de la compétitivité des TPE
- Selon l'OREF (Observatoire régional emploi formation) il faudra continuer à travailler comme depuis quelques années avec les différents partenaires. Sur une base d'informations remontées par les structures de terrain, comme les agences de Pôle – emploi.
- Les OPCA ne doivent pas être un simple banquier de la formation.
- Améliorer l'information et la formation en entreprise.
- Optimiser l'insertion professionnelle des étudiants et susciter la reprise d'études par une politique de formation continue cohérente et ambitieuse.
- Élargir la formation professionnelle initiale et développer la formation professionnelle continue.
- Encourager le regroupement des petites structures des TPE dans un cluster de l'habitat
- Une entreprise avec des agents qualifiés a plus de chance d'obtenir des marchés et pourra :
  - créer de l'emploi ;
  - motiver son équipe et la payer mieux selon son degré de qualification

#### 5.2.1 PROPOSITION D'UNE EVOLUTION DE L'OFFRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION

##### 5.2.1.1. LA RÉUNION

#### **« LES ENTREPRENEURS DOIVENT APPRENDRE A ACHETER DE LA FORMATION »**

Le contrôle des bilans annuels a permis en 2010 de rendre caduques 126 déclarations d'activité. Il n'y a pas de conditions pour ouvrir une activité de formation, mais on doit désormais justifier de son mode de fonctionnement. Certains naviguent dans le champ de la formation de façon transitoire. Cependant, de l'avis des professionnels, ce sont surtout les commanditaires des formations qui se trouvent à l'origine des dérives.

**« Il y a un vrai besoin de professionnalisation des commanditaires, avertit le président de la FFP, qui représente un tiers de l'offre privée à La Réunion. Les entrepreneurs doivent apprendre à acheter de la formation et à ne pas aller systématiquement vers le moins cher ».**

#### **« LA NECESSITE D'UNE MEILLEURE ANTICIPATION ».**

Une éducation à la formation est certainement souhaitable dans l'intérêt de la compétitivité des TPE

Réunionnaises. Les efforts accomplis dans le cadre du CPRDFP (Contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle), piloté par la Région Réunion et par l'État, devraient y apporter un début de réponse. Pour le moment on observe qu'une formation sur deux jours, offerte gratuitement par des acteurs privés à une centaine de décideurs locaux sur le marché public n'a pu rassembler qu'une demi-douzaine de personnes.

En effet, les mutations de l'environnement économique réunionnais nécessitent une approche prospective, pour anticiper l'évolution des compétences attendues pour de nouveaux métiers. Cette démarche d'anticipation permettra d'adapter la carte des formations pour optimiser la réponse aux nouveaux enjeux économiques.

#### **« CONTINUER AVEC LES PARTENAIRES DE TERRAIN ... »**

Selon l'OREF (Observatoire régional emploi formation) il faudra continuer à travailler comme depuis quelques années avec les différents partenaires. Sur une base d'informations remontées par les structures de terrain, comme les agences de Pôle – emploi.

En effet, les entreprises sont étroitement associées aux travaux du CCREFP « *l'adéquation entre les besoins des entreprises et les formations offertes aux jeunes diplômés, mais aussi aux demandeurs d'emploi, sera l'un des facteurs de réussite de la politique de formation ...* » observe le Medef Réunion.

*Extrait de l'entretien avec le CMAr – Antenne Est*

*Vincent BENEDETTI. : Formateur intra-entreprise / Conseiller professionnel Bâtiment*

« Il faut :

- Une réforme sur le fond – et non uniquement une gestion du social comme cela se fait aujourd'hui. Élaboration de guide et fiches techniques, qualitative et certifiant (pour les blocs béton, la mise en place des bétons) ce qui n'est pas fait à l'instar de l'industrie, métallurgie et transformation de l'acier.
- Choisir des entreprises sur une plus grande transparence, mémoire technique, fiche de satisfaction client, mise en avant de la compétence et du savoir-faire du salarié
- Sensibilisation aux métiers sur la presse grand public ».

**« LA CITE DES METIERS POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS ».**

***Une meilleure information sur les métiers permet une meilleure orientation des jeunes.***

La Cité des métiers de La Réunion sera inaugurée prochainement sur le site du Campus professionnel de l'Océan Indien, à Saint – Pierre. Bénéficiant d'une enveloppe budgétaire de 1,5 M€ allouée par la Région Réunion, ce projet se révèle déterminant pour l'information sur l'orientation professionnelle. Il concerne également le nord de l'île et les quatre microrégions où s'ouvriront des antennes similaires d'ici 2014.

Le fait de travailler ensemble et de jouer sur l'intelligence collective va permettre, dans un espace unique, d'appréhender toutes les ressources et les offres liées au champ de l'orientation.

Le concept de Cité des Métiers est un label international, né à l'université de la Villette où se trouve la Cité des Sciences à Paris. Il en existe plus de 35 dans le monde. La Réunion a défendu son projet lors d'un grand oral devant une commission nationale de labellisation, le 5 septembre 2011. Le projet est développé depuis mai 2012 dans une démarche partenariale avec tous les acteurs concernés. Le projet met en œuvre la production de documentation numérique et filmographique locale, dont 400 vidéos sur les métiers présents à La Réunion.

**« LA SIGNATURE DES ACCORDS ENTRE L'AFPAR ET LES BRANCHES PROFESSIONNELLES »**

Des priorités stratégiques ont été définies pour cette nouvelle période de son histoire, afin de former plus, et mieux, pour favoriser l'insertion professionnelle à la Réunion. Il devient également une entreprise orientée clients, qui va au-devant des interrogations des entreprises pour les informer, les conseillers et les accompagner par des services tels que l'évaluation, la VAE, le bilan de compétences, qui constituent une assistance spécialisée en RH. C'est une stratégie de positionnement sur le marché concurrentiel de la formation. Par ses titres professionnels, 80% d'enseignement pratique aux gestes professionnels, l'AFPAR forme à des métiers. L'AFPAR est attentive, en priorité, aux résultats de ses actions de formation. Elle s'attachera à innover dans les démarches et les produits, avec un véritable esprit de R&D. Pour bâtir la confiance, rétablir la culture d'entreprise et travailler à développer les compétences en interne.

*Extrait de l'entretien avec - Mme DESMONTS : responsable de l'ingénierie de formation  
- M. BASTIER : contrôleur de gestion*

« Des démarches innovantes en termes **d'ingénierie** sont conduites actuellement dans le sens du « **verdissement** » des formations, démarche engagée sur le plan national, et prenant en compte la loi de 2004 sur la Non-discrimination.

L'AFPAR est ainsi innovante sur le thème de l'**éco-secrétariat**, module qu'elle a introduit dans la formation professionnelle de secrétariat.

Elle envisage la mise en place de modules sur le thème de l'**éco construction** ».

5.2.1.2. LA GUYANE



## « LES OPCA NE DOIVENT PAS ÊTRE UN SIMPLE BANQUIER DE LA FORMATION »

Dans le but de clarifier le rôle de chacun des acteurs en matière de formation professionnelle, le nombre des OPCA (Organismes paritaires de collecte agréés) a été réduit de 85 à 20, depuis 2009 au niveau national. La volonté de l'état est également de les rendre le plus actif possible sur le terrain, pour construire leur offre de formation et la faire connaître du plus grand nombre. C'est la philosophie qui émane du dernier ANI (Accord National Interprofessionnel), datant de janvier 2013. **« L'Etat nous demande d'être bien plus que de simples banquiers de la formation, confie l'Agefos PME Guyane et d'aider à améliorer la transférabilité et la mobilité des droits à la formation. Nous nous engageons à apporter un certain niveau de service et de proximité envers nos adhérents ... ».**

Premier OPCA en France et dans les DOM, Agefos PME a collecté l'an passé 15,5 millions d'euros de contributions obligatoires auprès des entreprises. Elle a pu financer 30 M€ de formations grâce à une péréquation nationale et au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP). AGEFOS PME a énormément grandi en dix ans, passant de 2000 à 9000 adhérents avec chaque année de plus en plus d'entreprises des secteurs marchand et non – marchand. Cela prouve une satisfaction par rapport aux offres de formations. Les OPCA appuient fortement le projet de labellisation des organismes de formation qui n'a pas véritablement progressé à ce jour.

## « AMELIORER L'INFORMATION ET LA FORMATION EN ENTREPRISE »

Les différents avis que nous avons recueillis lors des entretiens conduisent à des propositions qui visent à améliorer le dispositif d'orientation et de formation.

### Priorité n°1 :

**D'une part, on constate qu'il serait important de favoriser l'information sur le bâtiment. Celle-ci doit commencer dès le début de l'enseignement secondaire car les jeunes, quand ils ne sont pas issus d'une famille du bâtiment, ne s'intéressent pas du tout aux métiers de ce secteur, et encore moins aux activités professionnelles. Mais ils doivent, complémentirement, mieux cerner la diversité des métiers et les filières de formation leur permettant d'atteindre des niveaux plus élevés. Parmi les sources d'information possibles, les expériences d'observation, les stages dans les entreprises, les rencontres avec les professionnels doivent être développées.**

Par ailleurs, on a pu relever le rôle clef de la formation dispensée dans les entreprises, sur les intentions des jeunes, de poursuivre leurs études et de rester dans le secteur. Le contexte de formation en entreprise est essentiel dans les représentations d'avenir, notamment la qualité des apprentissages, des expériences, des relations. Plus particulièrement, un suivi quotidien par le maître d'apprentissage (pour les apprentis) apparaît indispensable et renvoie à la question de la formation des tuteurs. Les tuteurs doivent être capables de fixer des objectifs et d'accompagner les apprentissages, de fournir des feed back aux jeunes et éviter de les laisser travailler de manière isolée.

## « OPTIMISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS ET SUSCITER LA REPRISE D'ETUDES PAR UNE POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE COHERENTE ET AMBITIEUSE ».

*C'est l'axe n°2 du plan d'action stratégique du contrat quadriennal 2010 – 2014 du volet formation de l'UAG*

Les mesures déployées autour de la professionnalisation ont un objectif évident : favoriser l'insertion des étudiants dans le monde du travail, ce qui suppose que les formations se développent moins pour elles-mêmes qu'en fonction des débouchés professionnels qu'elles offrent. Toutefois, si notre offre s'est structurée autour de cette priorité, elle ne s'est pas montrée moins soucieuse de promouvoir l'épanouissement personnel et culturel de l'étudiant, par l'attention portée au développement d'un socle élargi de connaissances générales et d'une culture de la transdisciplinarité, dans la perspective de l'acquisition d'un portefeuille de compétences transversales.

Or, ces objectifs ne pourront être atteints que si se poursuit dans le même temps la modernisation des outils pédagogiques.

Concrètement, cette modernisation se traduira par la constitution, au sein du Service des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (S.T.I.C.E.) récemment créé, d'un centre de certification destiné à piloter la préparation et la validation du C2i et du C.L.E.S.

En concertation et en dialogue permanents avec le S.C.U.I.O.-I.P. qui pourrait intégrer un Bureau de l'Insertion Professionnelle de l'Étudiant, la politique de l'université en matière d'insertion professionnelle se traduira également par :



- La mise en œuvre d'une réelle politique de traçabilité : développement des réseaux des « anciens », suivi de carrière des diplômés, production de données quantitatives et qualitatives sur l'insertion professionnelle des étudiants.
- L'instauration d'un accompagnement des stages : constitution d'un vivier aussi large que possible d'offres de stages et d'emplois en adéquation avec l'offre de formation de l'U.A.G., mise en place d'un annuaire électronique des entreprises, création d'un réseau intergénérationnel en partenariat avec l'Université du Temps Libre, etc.
- L'aide à la construction du projet professionnel : organisation de conférences animées par des professionnels, systématisation progressive du module de méthodologie « Formation aux techniques de recherche d'emploi », élaboration évolutive du Projet Professionnel de l'Étudiant (P.P.E.) par la prise en compte de la dynamique de son parcours (réorientation, infléchissements, ajustements...).  
Le renforcement de la politique de l'Institut Universitaire de Formation Continue (I.U.F.C.) et l'aménagement de passerelles permanentes avec le monde de l'entreprise pour susciter la reprise d'études chez les salariés et mettre en synergie les politiques de la formation initiale avec celles de la formation continue.

#### **Priorité n°2 :**

**En ce sens, la formation continue devra poursuivre et renforcer sa politique pour accueillir un nombre croissant d'inscrits, en privilégiant la construction de parcours individualisés et bien ciblés, en s'appuyant sur les différentes modalités pédagogiques existantes., et notamment, sur la formation ouverte à distance, en consolidant l'offre en matière de formations courtes ou qualifiantes, en renouvelant les modalités d'approches des relations de l'université avec les entreprises, les institutions, les associations, pour mieux tenir compte d'un environnement mouvant et dynamique.**

#### 5.2.1.3. MARTINIQUE ET GUADELOUPE

##### Élargir la formation professionnelle initiale

La filière de la construction fournit, en Martinique et en Guadeloupe, un tiers des étudiants en formation professionnelle, mais elle est forcément impactée par la crise que subit le secteur. Un Contrat d'Étude Prospective a été réalisée en Martinique et un autre doit être lancé en Guadeloupe. Il conclut en Martinique sur un manque de formation en particulier dans le domaine du gros-œuvre (BTS enveloppe du Bâtiment...). Parmi les préconisations figurent le développement d'un module générique « performance du bâti » et l'ouverture d'un BTS multipolaire en apprentissage « Enveloppe du bâti ».

##### Développer la formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue est au plus bas dans le domaine du BTP en Martinique aujourd'hui. Seules des formations obligatoires sont sollicitées... Il faudrait que le secteur se redresse pour pouvoir solliciter des formations continues. C'est aussi un des points faibles relevés par le CEP BTP Martinique.

##### Encourager le regroupement des petites structures des TPE dans un cluster de l'habitat

La présentation des entreprises locales de construction, tant en Martinique qu'en Guadeloupe, a mis en avant l'atomicité du marché constitué de Très Petites Entreprises.

Le secteur du BTP en Guadeloupe est constitué de Très Petites Entreprises (TPE), qui sont sous-traitantes d'entreprises de construction. Les entreprises de construction travaillent en Entreprises Générales (avec une entreprise responsable) ou en Groupements d'entreprises (chacun est responsable de son pool) pour pouvoir maîtriser les prix et les délais. Même si ces deux dernières organisations génèrent des honoraires supplémentaires, la maîtrise des délais permet de réaliser des économies par rapport à une opération montée directement avec toutes les entreprises en corps d'état séparés. Il existe aussi quelques coopératives rassemblant des TPE telle que la « Guadeloupéenne de travaux » avec des entreprises de moins de 10 salariés de tout corps d'état. Mais ces coopératives ne sont compétitives que pour des tailles d'opérations inférieures à 20 logements. Or les tailles d'opérations les plus courantes hors dents creuses, pour justement réaliser des économies d'échelle, varient de 30 à 90 logements.

**En Martinique, les entreprises travaillent traditionnellement en corps d'état séparés.**

Certains professionnels revendiquent le regroupement dans des GIE ; bien que ces derniers soient difficiles à mettre en place à cause de la responsabilité financière qui s'exerce à l'égard de toutes les entreprises d'un GIE.

La mise en place d'un « Cluster » (grappe d'entreprises ou pôle de compétences) de l'habitat en encourageant les groupements d'entreprises (regroupement des TPE et des PME et de plus grandes entreprises) est une recommandation pertinente, dans la construction neuve, comme dans la réhabilitation. Ce pôle de compétence permettrait aux petites entreprises locales d'avoir des relations privilégiées à la fois en amont avec les fournisseurs (conditions plus satisfaisantes de prix par exemple) mais aussi en aval avec les bailleurs. Des relations pourraient aussi se nouer pour labelliser des produits, pour développer la recherche sur de nouveaux processus de construction, avec des organismes de formation, avec les entreprises de logistique. La Région Martinique souhaite créer une Agence de la Construction. Une démarche de cluster (pôle de compétences) pourrait intéresser cette Agence.

Mais certaines entreprises parmi les plus anciennes pensent avoir établi des relations de confiance avec leurs fournisseurs qui leur accordent des délais de paiement et des conditions de prix qu'ils n'accorderaient pas à un GIE ou toute autre forme de groupement constituant un client nouveau, sans garanties ni références.

#### 5.2.2. EVALUATION QUALITATIVE QUE PEUT AVOIR CETTE EVOLUTION SUR LE COÛT DE LA MAIN D'OEUVRE

Les technologies qui rendent les bâtiments plus efficaces, notamment pour l'isolation, la ventilation ou la gestion des apports en lumière et en chaleur, ont des conséquences sur l'emploi. Avec près de 500 000 actifs environ dans les DOM, la filière du bâtiment est l'un des secteurs économiques français les plus importants et comporte un potentiel significatif de création d'emplois, estimé à plus de 10 000 emplois par an d'ici à 2020. Plusieurs organismes dans les Dom tels que :

- **Le GEICQ en Guyane, la chambre des métiers à la Réunion ou l'Ademe aux Antilles soutiennent le développement des métiers liés à la croissance verte à travers ses missions d'accompagnement, d'animation et de formation des acteurs ainsi que le financement des projets.**

L'enjeu est de faire en sorte que l'ensemble de la chaîne du bâtiment se forme. Formation qui, elle – même, sera régulièrement renouvelée et continuera à l'être.

Le bâtiment va donc entrer dans l'ère de la formation permanente systématique- contrairement à ce que l'on a longtemps cru, on n'est pas compétent à vie.

Cette compétence actualisée doit donner lieu à une reconnaissance, c'est le rôle de la qualification : qualification de la maîtrise d'œuvre, qualification des entreprises et des artisans.

**En clair, une entreprise avec des agents qualifiés a plus de chance d'obtenir des marchés et pourra :**

- **créer de l'emploi ;**
- **motiver son équipe et la payer mieux selon son degré de qualification.**

### 5.3. LES PISTES POUR UNE DIMINUTION DES PRIX DES MATERIAUX ET EQUIPEMENTS

#### Synthèse des pistes pour une diminution des prix des matériaux et équipements dans la construction

- Une des pistes de réduction des coûts passe donc par la définition de nouveaux process de fabrication pour en finir avec le tout béton dont la filière est sous mainmise de quelques-uns.
- Supprimer les freins au développement des matériaux par marquage CE.
- Réduire le taux d'octroi de mer pour toutes les matières premières ou matériaux de construction à importer non disponibles localement et nécessaires à la construction de logements.
- Minimiser le coût d'accès aux matériaux importés en subventionnant le coût de transport (aide au fret).
- Minimiser le coût du transport des agrégats.
- Développer l'industrie locale de production de matériaux de construction dont les matériaux adaptés aux particularités climatiques locales et les éco-matériaux.
- Encourager les nouveaux modes constructifs.
- Garantir la performance des matériaux et faire une approche globale en coût.
- Utiliser des matériaux de recyclage et de substitution.

#### 5.3.1 PISTES COMMUNES

##### **Rappel de la segmentation du coût de la construction**

Quelle que soit le territoire et les opérations étudiées, le poste COÛT DE CONSTRUCTION se décompose toujours en 3 macro-lots :

- le clos et le couvert,
- le second-œuvre aménagement,
- le second-œuvre technique.

Cette segmentation fait ressortir la **part importante du clos couvert** dans la structure même du coût de construction et par extrapolation le **coût du gros-œuvre** puis celui **du béton**. Ceux-ci constituent **les premiers facteurs explicatifs** des coûts de construction.

**C'est donc dans ce macro-lot et dans ses composantes qu'il conviendrait de chercher des pistes d'économies mais également sur l'ensemble de la chaîne de valeur.**

##### **Priorité n°1 :**

Une des pistes de réduction des coûts passe donc par la définition de nouveaux process de fabrication pour en finir avec le tout béton dont la filière est sous mainmise de quelques-uns. Mais le marché local de l'habitat étant par définition étroit, une aide à la recherche et à l'innovation est attendue. Une des pistes de réduction des coûts pourrait passer par le développement local de la recherche et de l'innovation pour promouvoir les matériaux locaux de la construction, dont les éco-matériaux qui non seulement peuvent réduire les coûts de construction mais réduiront aussi les coûts de gestion des logements et leur impact sur l'environnement (réduction des coûts externes).

##### **Priorité n°2 :**

Il s'agirait aussi de supprimer les freins au développement des matériaux par marquage CE.

### **Priorité n°3 :**

Il est demandé un taux d'octroi de mer réduit pour toutes les matières premières ou matériaux de construction à importer non disponibles localement et nécessaires à la construction de logements.

### **Priorité n°4 :**

Minimiser le coût d'accès aux matériaux importés en subventionnant le coût de transport (aide au fret).

Étendre l'aide au fret national à l'importation d'intrants en provenance de pays appartenant à la même région que le territoire concerné. Le coût du fret sur des voies à l'écart des grandes « routes » maritimes internationales est, en effet, très onéreux. Cette aide pourrait permettre des importations de produits à des prix moins élevés que ceux en provenance d'Europe et favoriserait une meilleure intégration régionale.

Si les transporteurs ne souhaitent pas revenir à une tarification du fret « ad valorem » qui allègerait beaucoup les frais d'approche pour les produits dits « de grande consommation », il serait sans doute possible pour ces derniers de consentir des tarifs spécifiques en dessous des normes habituelles.

### **Priorité n°5 :**

Pour un industriel local, la structure de ses coûts peut varier fortement, selon qu'il opère de façon indépendante ou sous franchise industrielle (pouvant alors bénéficier de l'existence de centrales d'achat).

Il conviendrait d'examiner chaque fois que c'est possible si des formes de mutualisation ou d'organisation coopérative ne peuvent pas contribuer à réduire les marges de distribution et à raccourcir les circuits d'importation distribution.

## 5.3.2 LES ANTILLES

### 5.3.2.1. Expérimenter de nouveaux modes constructifs

Les bailleurs martiniquais aimeraient expérimenter de nouveaux modes constructifs, notamment pour les opérations chères réalisées en dent creuse. Chaque bailleur a des idées et a fait des essais mais à des échelles réduites et sans appuis techniques et juridiques. Certains ont expérimenté les structures métalliques mais uniquement pour des bâtiments R+1. Contrairement à des locaux de bureaux réalisés de la sorte, se posent des problèmes de traitement au feu et de réalisation des cuisines (Arcelor Mittal relance actuellement ce type de produit). Un bailleur social aimerait aussi tester une réalisation en modules en bois (« Sylvania » entreprise localisée à Bordeaux) dont le coût du bâti est de 1300 euros/m<sup>2</sup> SHAB. Mais il faudrait pour cela mettre en place une filière bois qui n'existe pas.

Certains ont expérimenté les « maisons container » pour des logements étudiants (des habillages « bois » ou autres matériaux sont réalisables). D'autres ont essayé les murs monolithes en béton recouvert d'un panneau d'isolation extérieur en polystyrène ou armature métallique + béton projeté. D'autres enfin ont testé des préfabriqués (mais fabriqués par une entreprise du Nord de la France avec au final des coûts trop importants). La plupart des bailleurs restent très pessimistes sur la mise en place de nouveaux procédés constructifs, l'insularité n'offrant pas un marché suffisant pour écouler la marchandise.

Les bailleurs sociaux guadeloupéens réclament une aide pour les aider à promouvoir de nouveaux modes constructifs. Ils en appellent au Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA) du Ministère du logement. Peut-être ce dernier pourrait-il les aider à expérimenter des programmes novateurs de construction de logements dans les DOM. Il manque à leur avis un cadre juridique permettant de tester de nouvelles réalisations – produits innovants - sans la contrainte de rémunérer tous les commissionnés à 80% comme c'est le cas dans la procédure de « conception-réalisation » (loi MOP).

De l'avis des architectes martiniquais, il s'agirait de réfléchir à des processus de construction à structure métallique, mais le choix du procédé constructif est plus, pour eux, du ressort des maîtres d'ouvrage que de celui des concepteurs. Les bailleurs sociaux s'intéressent à l'aspect pérenne des constructions dans une logique de gestion rentable et préfèrent les constructions en béton.

Le groupe Vinci aux Antilles-Guyane a créé dernièrement une société de promotion immobilière, SODIM. Le directeur exprime sa volonté dans des projets en cours de « faire du logement social autrement » en organisant des ensembles plus vastes de construction de logements sociaux avec des hauteurs R+0 à R+3 sous forme de quartiers ou « villages » paysagers.

Les constructeurs de maisons individuelles dont le Groupe Le Villain (construction de maisons en bois) a déjà standardisé le produit logement qu'il propose (même plan et mêmes matériaux utilisés, seule la superficie des maisons change).

Le Directeur de l'Environnement et de la Politique Territoriale à la Région Martinique, reconnaît que la construction n'est pas assez industrialisée en Martinique. Une réflexion sur les processus de construction permettrait de réduire les coûts. Mais pour cela il faut une instance permettant d'expérimenter de nouveaux modes constructifs et de faire partager les expériences. Une Agence Régionale de la Construction est souhaitée par la Région. Les réflexions pourraient prioritairement porter sur l'aspect thermique du bâtiment et l'intégration de photovoltaïque au bâti.

**Une des pistes de réduction des coûts passe donc par la définition de nouveaux processus de fabrication. Certains constructeurs cherchent à expérimenter des structures mixtes (polystyrène, métal), d'autres des structures métalliques ou en béton mais standardisées et à grande échelle. Certains ont industrialisés des procédés (SIBAT en Martinique : panneaux préfabriqués en bois exportés jusqu'en Métropole). Mais le marché local de l'habitat étant par définition étroit, une aide à la recherche et à l'innovation est attendue.**

#### 5.3.2.2. Développer l'industrie locale de production de matériaux de construction dont les matériaux adaptés aux particularités climatiques locales et les éco-matériaux

***Avec l'ambition de lutter contre le changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles, la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement fixe les objectifs à atteindre dans le domaine de la gestion forestière, de la production de bois et de son utilisation, en particulier en ses articles 34 et 48 : l'État a notamment pour ambition de développer significativement l'usage du bois dans la construction en valorisant ses atouts environnementaux. Les usages du bois dans la construction sont variés : structure porteuse (dont charpente), façade (panneaux, bardage), menuiseries extérieures, menuiseries et aménagements intérieurs, revêtements de sol et mur (parquet, lambris), etc. En France, la part de marché du bois dans la construction est aujourd'hui évaluée à un peu plus de 10 %. Le développement de l'utilisation du bois dans la construction passe notamment par un certain nombre d'actions sur l'aval de la filière et à ce titre une réflexion a été engagée en 2009 afin de recenser les actions potentielles de stimulation du développement d'une offre à base de solutions bois dans la construction, à l'adresse des constructeurs et des industriels, tant sur le champ du neuf que sur celui de la rénovation (rapport disponible ci-après). A ce titre, un programme d'études et d'essais techniques a été engagé à hauteur de plus de 2M€, financés par le ministère et les professionnels du bois pour améliorer la caractérisation des performances techniques des produits bois sur différentes thématiques (solidité, thermique, acoustique, environnement, santé, ...).***

*Enfin, pour donner de façon plus générale une visibilité aux projets qui font l'effort d'utiliser de façon significative du bois, le ministère a lancé des travaux en vue d'instaurer un label « Bâtiment biosourcé » étendu à tous matériaux d'origine végétale et animale (chanvre, paille, laine, plumes, etc.). Ce label est opérationnel en 2013.*  
*Source : Ministère du Développement Durable.*

Le développement local de la recherche et de l'innovation pour la fabrication de matériaux de construction dont des éco-matériaux sont attendus en Guadeloupe et Martinique. Une étude lancée par l'ADEME Martinique devrait permettre de promouvoir économiquement la fabrication locale de matériaux de construction. **En éliminant les frais d'importation, on peut espérer que ces produits tendraient à faire baisser le coût de construction.**

Les fibres de canne en remplacement partiel de l'acier nécessaire à la réalisation du béton armé en seraient un bon exemple.

Les réflexions actuelles de la Région Martinique tendraient aussi à promouvoir la construction de chauffe-eau solaires au rendement plus faible car adapté aux particularités climatiques des Antilles. Une fois la filière créée (fabrication locale de tous les constituants de ces chauffe-eau et non comme actuellement que d'une partie), ces chauffe-eau devraient avoir un coût inférieur aux chauffe-eau classiques. Le développement d'une nouvelle filière de production nécessitera dans un premier temps la mise en place de subventionnement pour les acquéreurs de ces nouveaux équipements.

#### 5.3.2.3. Supprimer les freins au développement des matériaux par marquage CE

Le développement des matériaux locaux de construction tels que présentés dans le point précédent nécessite de pouvoir bénéficier de marquage NF voire CE.

L'ADEME Martinique vient de lancer une étude sur les « éco-matériaux » de construction. La première étape va constituer à lister tout ce qu'il est possible de proposer en éco construction en Martinique. Puis, dans une deuxième étape, une étude prospective de faisabilité économique va être menée sur 5 à 10 produits phares (ex. le bois de mahogany, une utilisation plus courante de la pouzzolane pour la fabrication du ciment, de l'ouate de cellulose ou encore de la fibre de canne dans la fabrication de béton). Si les fibres de canne à sucre sont utilisées pour la fabrication du béton, en diminuant le recours à l'acier, les coûts du gros-œuvre seront réduits.

Mais les produits dont la faisabilité économique sera retenue devront ensuite recevoir une certification à minima pour le marché local ; sinon ils ne pourront pas être utilisés localement par refus de garantie des compagnies d'assurances.

#### 5.3.2.4. Encourager l'importation de matériaux des pays limitrophes : Caraïbes, Amériques

Ce sont les assureurs qui imposent d'utiliser des matériaux aux normes françaises ou européennes sinon ils n'assurent pas les maîtres d'œuvre, qui, de ce fait, ne préconisent pas de prendre le risque d'utiliser ces matériaux (par exemple : carrelage provenant d'Amérique latine). Or les produits possédant des normes NF ou européennes génèrent des surcoûts liés à l'importation. L'ouverture au marché caribéen permettrait de plus de favoriser les échanges économiques et culturels. Il faudrait pouvoir importer plus massivement des produits de la Caraïbe ce qui réduirait les coûts de transport et d'importation en général.

Les architectes et des constructeurs (tels le Groupe le Villain en Martinique) sont pour la normalisation des matériaux de construction et non pour l'ouverture à des produits venant de la Caraïbe non normalisés. Il n'y aurait aucune garantie sur la qualité et la pérennisation de la qualité de ces produits. La classification est un gage de qualité. **Par contre les produits de la Caraïbe pourraient être validés aux normes CE pour rentrer sur les marchés antillais. Le problème est que les Antilles ne constituent qu'un petit marché qui n'intéresse pas les pays limitrophes.**

L'ordre des architectes de Martinique pense que le gisement le plus important de réduction du coût de construction réside au contraire dans l'importation de matériaux des pays limitrophes qui ne sont pas nécessairement aux normes NF ou CE. Il s'agirait de pouvoir ouvrir le marché local à l'importation de matériaux provenant des pays limitrophes (Caraïbe, États-Unis et Amérique du Sud).

- Aujourd'hui tous les matériaux sont importés de France, voire d'Europe (NF et normes européennes).
- Les importateurs prennent des marges importantes et les transitaires alourdissent encore le coût.
- Si on prend le cas des chauffe-eau solaires, ceux provenant d'Europe ne sont pas adaptés. Le rendement avec les conditions climatiques tropicales est supérieur au rendement européen.
- Ce sont les assureurs qui imposent d'utiliser des matériaux aux normes françaises ou européennes sinon ils n'assurent pas les maîtres d'œuvre qui préfèrent ne pas prendre le risque d'utiliser des produits non homologués.
- Or les produits aux normes NF ou européennes génèrent des surcoûts liés à l'importation.
- L'ouverture au marché caribéen permettrait de plus de favoriser les échanges économiques et culturels entre les différentes régions.

**Encourager l'importation de matériaux des pays limitrophes semble une prescription de bon sens. Encore faut-il que ces matériaux soient reconnus par nos systèmes de normes. Il s'agirait au minimum de laisser la possibilité aux architectes et promoteurs d'ouvrir les consultations sur les matériaux de construction en provenance de la zone Caraïbe sur les aspects non structurels de la construction (carrelage, menuiseries...).**

#### 5.3.2.5. Minimiser le coût d'accès au béton (centrales à béton sur chantier et coût du transport)

Les entreprises de gros-œuvre des deux Iles souhaitent pouvoir développer des centrales à béton sur chantier pour minimiser le coût d'accès au béton (voir chapitre consacré à ce point). Ce développement ne peut se faire que dans le respect des normes environnementales et de la qualité du béton. Les syndicats de transporteurs béton de la Martinique relayés par les centraliers, essayent actuellement de freiner ce mouvement qui leur est évidemment défavorable. Aujourd'hui, le transport du béton en Martinique est plus élevé qu'en Guadeloupe, de l'ordre de 5 €/m<sup>3</sup> béton transporté (15 € en Guadeloupe contre 20 € en Martinique).

Le débat sur le coût d'accès au béton et particulièrement sur le coût du transport du béton est aujourd'hui lancé en Martinique.

#### 5.3.2.6. Minimiser le coût du transport des agrégats

Le coût du transport des agrégats a fait l'objet de négociations entre transporteurs et gérants des carrières. Un accord a été conclu en 2011 en Martinique permettant le transport de 30% des agrégats par semi-remorques, sur le modèle guadeloupéen, et non plus seulement par camions benne. Cela a permis d'harmoniser les prix d'accès aux agrégats entre les deux Iles. L'extension à la totalité des agrégats pourrait être envisagée, de même que le recours à des modes de transport alternatifs (transport par barges). La Région Martinique mène depuis 2011 des réflexions sur le développement du transport maritime. S'il est établi que celui-ci ne réduirait pas de manière sensible le coût d'accès aux agrégats et donc le coût de construction, il diminuerait en tout cas de façon sensible les coûts externes sur l'environnement.



**Le coût du transport des agrégats doit être minimisé pour réduire le coût d'accès aux agrégats par les centraliers (25% de la production locale d'agrégats est utilisée pour la fabrication de béton) et par les entreprises de construction sur les chantiers.**

#### 5.3.2.7. Minimiser le coût d'accès aux matériaux importés en subventionnant le coût de transport

L'**aide au fret** est venue remplacer la TVA non perçue récupérable, lorsque celle-ci a été supprimée par l'État en 2008. Avec des financements européens, cette dernière permet de subventionner jusqu'à 50% des coûts d'importation. L'octroi de mer a lui aussi été harmonisé entre Martinique et Guadeloupe sur des importations et les productions locales sont le plus souvent exonérées ou imposées à des taux moindres (octroi de mer et TVA) que les produits importés.

**Reste que la diminution de l'octroi de mer sur les produits importés est, bien sûr, un souhait de l'ensemble des professionnels de la construction et des importateurs/distributeurs.** Les taux d'octroi de mer ont varié dans le temps. Il semble qu'ils soient aujourd'hui, en matière d'importations de produits nécessaires à la construction, assez équivalents entre Martinique et Guadeloupe. Pourrait-on (comme l'a demandé le groupe de travail chargé de proposer des économies possibles pour la construction de logements en Guyane, réuni à l'initiative du Ministère du Logement – DHUP) demander la réduction de l'octroi de mer pour les matériaux de construction non disponibles en Martinique ?

Les taux d'octroi de mer des matériaux nécessaires à la fabrication du béton ne sont pas aussi élevés aux Antilles qu'en Guyane : le taux est en 2012 de 4,5% sur les importations de prédalle en Guadeloupe et de 2,5% en Martinique (en 2008, les taux étaient de 2,5% sur les deux territoires) et de 20% en Guadeloupe et en Martinique sur l'importation d'acier. Le taux d'octroi de mer dans les DOM fluctue selon les matériaux. Il est pour un certain nombre de produits de 10%. Il est réduit en matière d'importation de dalles béton et de ferrailage mais peut-être plus élevé pour les menuiseries ou le carrelage. **Il s'agirait d'abaisser le taux d'octroi de mer pour tous les matériaux nécessaires à la construction de logements.**

En cas de fabrication ou transformation de l'acier sur place, il y a exonération d'octroi de mer.

**La TVA pour le logement social est déjà à taux réduit.** Le taux de TVA en métropole est de 7% sur les matériaux nécessaires à l'acte de construire des logements sociaux au lieu de 19,6%. En Métropole, devant le projet présenté en décembre 2012 de faire passer le taux de TVA réduit en matière de logements sociaux de 7% à 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Ministre s'est dite hostile au relèvement de ce taux estimant qu'il empêcherait d'atteindre les objectifs de construction fixés par le Président de la République (150.000 logements sociaux). Le Ministère de l'Économie a entendu ses préoccupations. En Martinique et Guadeloupe, les constructeurs de logements sociaux achètent à 8,5% et l'État leur rembourse 6,4%. **Le taux de TVA pour la construction de logements sociaux est donc de 2,1% aux Antilles.**

La disparition en 2010 du dispositif de TVA Non Perçue Récupérable concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises a été compensée par **l'aide régionale au fret. Cette aide vise à compenser les surcoûts liés aux handicaps structurels des régions ultrapériphériques.** Le régime d'aide s'applique entre autres au secteur de l'industrie des matériaux de construction. Sont éligibles les coûts d'acheminement hors taxes occasionnés par les déplacements de marchandises et de matériels, de la plateforme d'embarquement européenne à destination, en provenance et/ou à destination de la Martinique et de la Guadeloupe (y compris frais inter-îles). **L'aide au fret est égale à 50% des dépenses éligibles au titre du FEDER.**

#### 5.3.3 LA REUNION

Si l'on retrouve certains points communs aux Antilles, sur les démarches à adopter pour diminuer les coûts des matériaux et des équipements de constructions, le débat est loin d'être en place et nous nous sommes souvent entendu dire que l'entreprise relevait de l'utopie.

**On ne peut que regretter l'absence de concertation et de réflexion commune des différents acteurs sur la problématique et chacun œuvrant de son côté et rejetant sur l'autre la responsabilité de l'inflation des coûts.**

Nous avons cependant pu au travers de nos investigations et de nos rencontres dégager quelques pistes et mettre en lumière les actions positives entreprises par certains.

Actions qu'il conviendrait aujourd'hui de mutualiser pour le bien commun et pour reprendre les mots du président de la FRBTP REUNION, pour « *la défense de l'activité dans une concurrence juste et loyale* ».



**Un « think tank » pourrait voir le jour, et des tables rondes organisées sous l'égide d'organismes structurés** que sont la DEAL, la CERBTP ou l'ACERBAT regroupant l'ensemble des acteurs et ce à tous les échelons de la chaîne de valeur.

EnviroBAT-Réunion<sup>66</sup>, qui est un centre de ressources, a initié la démarche. Support pour la valorisation de bonnes pratiques et de bons projets, il agit pour la capitalisation des expériences pour une mutualisation de celles-ci.

(...) Des « ateliers/débats » ou séminaires sur des sujets particuliers, sont organisés afin de recueillir et analyser l'état des réflexions et des pratiques sur des thèmes liés à la qualité environnementale du cadre bâti à la Réunion (Réglementation thermique à la Réunion, toitures végétalisées, PERENE point d'étape ...). Les réflexions issues de ces ateliers sont mises en ligne à destination de l'ensemble des professionnels, pour permettre la continuité de la recherche et de la réflexion.

#### **Les actions enviroBAT-Réunion sont à destination :**

- De la maîtrise d'ouvrage publique ou privée avec
  - o La mise à disposition de documentation : il s'agit d'apporter aux maîtres d'ouvrage désireux de s'engager dans une démarche de qualité environnementale, une information préalable claire et précise sur cette dernière. Cette information sera disponible au centre ou accessible via le site internet,
  - o La présentation de la qualité environnementale à travers des exemples et des visites : des visites d'opération seront organisées et proposées sur différents types d'ouvrage, afin de permettre de découvrir diverses thématiques : énergie, confort, matériaux...
  - o L'aide au montage de projets : pour des maîtres d'ouvrage désirant mettre en œuvre une approche de qualité environnementale sur un projet précis, une information personnalisée sera apportée afin de tenir compte de la taille et des spécificités de l'opération (détermination des enjeux environnementaux du projet et des conditions favorables à sa réussite, type de montage le plus adéquat au vu de l'importance du projet – AMO HQE...-) intervention d'une demi-journée.
- De la maîtrise d'œuvre avec :
  - o Le développement d'une banque de données documentaires rendue accessible soit sur place soit sur le site internet qui rassemblera sous format électronique la totalité de la documentation validée et mise à disposition par le Centre : analyse d'opérations réalisées, banque de données sur les matériaux avec approche multicritères, systèmes techniques validés...
- Des entreprises avec :
  - o L'information sur les procédés et matériaux adaptés à la région.
  - o L'information et le retour d'expérience sur la mise en place de chantier à faibles nuisances.
  - o L'information et retour d'expériences sur les systèmes techniques adaptés à la Région.
  - o Les actions de formation sur la qualité environnementale en direction des futurs professionnels de la construction (Centre de formation, lycées professionnels, centres AFDAR...).
- Des fabricants et industriels avec :
  - o La proposition de missions de réflexion (tables rondes, séminaires...) thème par thème, puis de mise en place d'outils et d'informations disponibles sur le site internet. Il s'agit de faire évoluer l'offre de produits dans un sens plus respectueux de l'environnement.

##### 5.3.3.1. Encourager les nouveaux modes constructifs

<sup>66</sup> <http://www.envirobat-reunion.com/spip.php?article6>

**« Qu'ils soient en bois, en béton ou en acier, les composants préfabriqués issus de l'industrie sont de plus en plus courants dans la construction. Ces nouvelles solutions participent au développement de la filière sèche. »** *Quid alors de la filière humide et de sa figure de proue, la construction béton traditionnelle ?*

*Gain de temps, amélioration de la qualité de la mise en œuvre et des conditions de travail, haute performance thermique des matériaux, un coût global généralement plus bas qu'en filière humide traditionnelle : la préfabrication industrielle séduit concepteurs, promoteurs et industriels, et « assèche » les chantiers. En filière sèche, le chantier n'est pas un lieu de construction mais un lieu d'assemblage. Si les composants du bâtiment sont préfabriqués, l'opération de construction consiste en un « simple » montage. « Avec le durcissement de la réglementation, et un niveau d'exigences croissant, il ne sera bientôt plus possible de construire à un prix raisonnable en employant des systèmes constructifs traditionnels », analyse François Pellegrin, architecte, pour qui la Filière sèche faisant appel à des composants industrialisés s'impose.*

*Pour autant, il ne croit pas que l'évolution de la filière sèche puisse condamner la filière humide. « En France, le béton est roi et la brique a le vent en poupe. La filière humide ne risque pas de disparaître de sitôt, poursuit François Pélegrin. Et ce du fait de son organisation : un maillage fin sur tout le territoire, et parce qu'elle est consommatrice de main d'œuvre. Enfin, il existe une résistance des hommes au changement qui laisse un bel avenir aux modes constructifs traditionnels. » Des modes constructifs traditionnels qui, ne l'oublions pas, intègrent depuis longtemps déjà des solutions préfabriquées (essentiellement sur le marché de la maison individuelle). Mais ce qui semble émerger aujourd'hui est différent. On quitte la préfabrication partielle pour une préfabrication de plus en plus poussée.*

*(...) La filière sèche possède une marge de progrès apparemment plus importante que la filière humide. Et ce par le biais de l'industrialisation. Un terme qui a longtemps été tabou, car la préfabrication lourde n'a pas laissé que des bons souvenirs. « Depuis dix ans, il peut être prononcé. Mais je préfère parler de préfabrication sur mesure » concède François Pélegrin. Le changement de mentalité s'est opéré grâce à la construction bois, une filière qui a la sympathie de l'opinion publique. Elle repose aujourd'hui sur des procédés de plus en plus industriels.*

*Bénéteau Habitation (BH), filiale du groupe Bénéteau, est un concepteur et un fabricant de maisons groupées et de résidences étudiantes à ossature bois en module tridimensionnel. Son usine fabrique l'équivalent de deux maisons par jour. « Celles-ci sont des produits quasi-finis. Nous y intégrons un maximum d'équipements afin qu'il n'y ait plus qu'à les poser sur les fondations » explique Antoine Fouchard, directeur commercial et marketing chez BH. S'il y a un engouement en France pour la construction bois, il est peu probable qu'elle parvienne à mettre en danger la filière béton. D'abord parce que c'est une filière nouvelle.*

*Pour Frédéric Dain, architecte chez Hobo architectes, « en France, nous manquons encore d'expertise. Les promoteurs ne veulent pas prendre de risque et avoir à essayer les plâtres. » Pour François Pélegrin, la réglementation incendie (IT 249) renchérit le coût de la façade à ossature bois par rapport aux façades en maçonnerie ou en béton. « Construire en bois revient aujourd'hui plus cher que construire en traditionnel. Ce surcoût favorise la filière minérale » confirme Wilfried Pillard, directeur technique de l'Union de la maçonnerie et du gros œuvre (UMGO-FFB).*

*Source : [Extrait de l'article de Dora Courbon Le béton doit-il craindre la filière sèche ?](http://www.lemoniteur.fr) paru le 01/02/2013 sur [LE MONITEUR.FR](http://www.lemoniteur.fr)<sup>67</sup>*

Les procédés de préfabrication que l'on voit apparaître en France métropolitaine dans la construction de grands ensembles collectifs, peine à être mis en œuvre localement. Des démarches ont été initiées depuis quelques années mais non encouragées par les donneurs d'ordre et les bureaux de contrôle technique.

Les entretiens que nous avons menés auprès de bailleurs sociaux ou opérateurs privés nous amènent à dire que la filière sèche a de beaux jours devant elle mais qu'elle n'est encore utilisée qu'à titre d'expérimentation ou pour des produits particuliers avec des objectifs précis que sont l'industrialisation des « process » et la rapidité d'exécution :

- Exemple : maison type « Bourbon Bois », maison 60 jours, prête à finir, prête à peindre, prête à habiter ;
- Exemple : opérations tiroirs de renouvellement urbain ou pour des produits de construction de « logement Évolutif Social (LES) » ;
- Exemple : 900 logements SIDR. Concours lancé en 2009 en conception réalisation pour la construction de logements suivant 3 modes constructifs :

<sup>67</sup> <http://www.lemoniteur.fr/190-metiers/article/actualite/20087242-le-beton-doit-il-craindre-la-filiere-seche>

- construction modulaire
- ossature mixte béton / bois
- ossature mixte béton (infrastructure) / superstructure métal

Ces procédés ne concernent pour l'instant que de petites et moyennes opérations qui sont traitées encore le plus souvent en filière mixte : Ossature plancher et poteaux poutres en béton armé associée à un remplissage de façade en structure légère bois ou métal.

On peut citer pour les 3 dernières années (2009-2012) les opérations suivantes :

L'opération de 53 logements LLTS semi collectifs LES BAMBOUS construites sur la ZAC de BEAUSEJOUR sur la commune de Sainte-Marie dans le nord de l'île (ossature **béton** et **ossature métallique** de façade légère).

L'opération de 69 logements LLTS collectifs TERRE DE MIRE « dans les hauts » de Saint-Denis (ossature **béton** et **ossature bois** de façade légère).

L'opération de 76 logements LLTS collectifs VOIE TRIOMPHALE 2 au PORT, (ossature **béton** et **ossature métallique** de façade légère).

Mais également des opérations plus conséquentes à l'instar de celle portée par le promoteur privé CBO territoria l'opération des TERRASSES DE BEAUSEJOUR (208 logements en ossature **béton** et **ossature bois** de façade légère).

De nombreux permis de construire vont être déposés en 2013 sur ces modes constructifs.

*« Gain de temps, amélioration de la qualité de la mise en œuvre et des conditions de travail, haute performance thermique des matériaux, un coût global généralement plus bas qu'en filière humide traditionnelle »*

*« Le manque d'expertise, la réglementation incendie (IT 249) renchérit le coût de la façade à ossature bois par rapport aux façades en maçonnerie ou en béton »*

Pas toujours moins coûteuse que la filière humide du fait de l'effet de niche et du non représentativité des entreprises capables d'assurer la préfabrication et la mise en œuvre<sup>68</sup>, l'atout de la construction sèche réside déjà dans la légèreté du bâti (pièces préparées, ajustées et pré assemblées en atelier).

De par l'optimisation des délais et des moyens de mise en œuvre et dans la grande modularité et flexibilité des ouvrages elle permet de répondre à la quasi-totalité des problématiques environnementales (Acoustique, thermique, ventilation).

Extrait de l'entretien avec Jean-François RAFFINI, Directeur et Animateur Qualité Construction à l'ACERBAT Association pour la Certification des Entreprises Réunionnaises du BATIMENT') – Le 5 Février 2013.

*« L'économie de la construction passe d'abord par une optimisation énergétique des projets de construction de la conception à son exploitation.*

*Les processus de construction doivent muter de la filière humide vers une filière mixte puis une filière sèche. Pour cela Il faut obliger les maîtres d'ouvrage (et notamment les bailleurs sociaux) à un résultat et accorder des financements complémentaires aux opérateurs exemplaires et taxer les mauvais élèves. Certains refusent encore l'utilisation du bois dans leur programme et sont pour ainsi dire « hors la loi »*

*D'autres, à l'image de la SODEGIS, n'hésitent pas à investir sur leurs fonds propres pour accroître la qualité d'usage de leurs opérations et vont parfois au-delà des minima réglementaires notamment en terme d'isolation thermique »*

Extrait de l'entretien avec Jean-Luc GUGELMANN, Directeur marketing et Développement chez Arcelor Mittal Construction Réunion – Le 14 février 2013.

*Il faut souligner le travail de la SIDR qui a lancé en 2009 un appel à projet afin de trouver des process adaptés à chaque typologie :*

*Préfabriqué type construction modulaire à destination de la RHI.*

*Ossature mixte béton / bois pour de l'individuel en bande.*

*Ossature mixte béton (infrastructure) / superstructure métal pour le collectif.*

*L'entreprise est associée dans un des groupements de maîtrise d'œuvre / industriels / entreprises, retenus par le bailleur social SIDR qui a lancé en 2009 un appel à projet afin de trouver des process adaptés à chaque typologie :*

*Préfabriqué type construction modulaire à destination de la RHI.*

<sup>68</sup> (Ex. : 2 à 3 entreprises de taille moyenne de charpente ossature bois structurées sur l'île de la Réunion)

Ossature mixte béton / bois pour de l'individuel en bande.  
Ossature mixte béton (infrastructure) / superstructure métal pour le collectif.

Le groupement travaille aujourd'hui sur un **produit de logements collectifs « entièrement » conçu en filière sèche métallique** (Les soubassements et dallage du RDC restant en béton) ; extension et prolongement d'un procédé éprouvé sur des équipements industriels, tertiaires et d'habitat individuel.

Le chemin a été long afin de répondre à toutes les contraintes de l'habitat collectif et atteindre les performances demandées par la RTAADOM ; Des ATEX (Associant les 4 industriels PROFIL DU FUTUR, ETRERNIT, KNAUF et PREMDOR) ont dû être déposés pour la caractérisation des parois, mais bientôt deux opérations de 27 et 160 logements seront prochainement lancées.

Il s'agit dans un premier temps de faire mieux pour faire plus vite et enfin moins cher.

Le constat de la SIDR est qu'aujourd'hui on ne construit pas moins cher avec ces procédés mais qu'il faut persévérer.

Il faudra un certain temps pour former les entreprises (aujourd'hui des charpentiers demain des façadiers) à ces nouvelles manières de construire et à la logique de la conception / réalisation qui demandent une parfaite maîtrise des interfaces entre les différents corps d'état.

La formation est au cœur du sujet : « avoir un bon produit si on n'a pas de bonnes entreprises pour le poser, cela n'arrivera jamais sur le chantier ».

On pourra avoir une visibilité sur l'efficacité du « produit logement » d'ici 3 ans.

Une optimisation du procédé consistera à développer des zones de montage sur site.

Les « perspectives de développement sont bonnes mais la filière se heurte aux contraintes fortes de la réglementation et des normes

Enfin, la passation des marchés qui ne prévoit qu'un mois de préparation de chantier est inadaptée ... « trop court pour faire toutes les études pour ce type de projets ».

Parmi les freins on note également un manque d'expertise de la part des bureaux de contrôle sur le sujet.

Les perspectives de développement de la construction bois au travers de la démarche initiée par la SIDR sont encourageantes bien que, d'une manière générale, l'intérêt des bailleurs sociaux pour l'utilisation du bois soit limité, et ce pour deux raisons majeures :

Extrait de l'entretien avec G.BIJOU Gérant de la SARL BIOCLIMATIK spécialisée en charpente ossature bois  
Le 31 janvier 2013.

1 : le bois soumis aux intempéries demande de l'entretien

2 : son utilisation en façade est quasi rendue impossible tant les contraintes réglementaires sont fortes (acoustique et feu). Viennent s'ajouter à cela les certifications de type CERQUAL qui, bien que faisant la promotion du bois, fixent des exigences tellement fortes qu'en fine, la construction bois ne peut y répondre...

### 5.3.3.2. « Casser » les oligopoles et les monopoles

Nous avons mis en exergue les oligopoles sur la production d'agrégats de ciment et de béton. La situation est difficilement réversible aujourd'hui.

Il est peut-être plus aisé d'agir sur les monopoles d'importation par une régulation mais aussi en favorisant l'installation de nouvelles structures et en aidant les industries de transformation et de fabrication locales à se développer et se défendre contre les importations douteuses.

On assiste à une dégradation de la qualité des matériaux importés ; produits de basse qualité sans traçabilité et dont les performances ne sont pas avérées et vérifiables. En réaction, les industriels locaux cherchent à **monter en grade la qualité de leur production**, par la mise en place de certification ; non sans surcoût.

(cf. entretien avec Jean-Luc GUGELMANN, Directeur marketing et Développement chez Arcelor Mittal Construction Réunion du 14 février 2013).

### 5.3.3.3. Développer l'industrie locale de production de matériaux de construction dont les matériaux adaptés aux particularités climatiques locales et les éco-matériaux

#### **Le point de vue de l'ACERBAT**

*Extrait de l'entretien avec Jean-François RAFFINI, Directeur et Animateur Qualité Construction à l'ACERBAT (Association pour la Certification des Entreprises Réunionnaises du BATIMENT') du 5 février 2013*

« Il faut travailler sur une chaîne de valeur courte et donc privilégier les filières de fabrication locale et innovante.

Mais les freins au développement d'industries de fabrication ou transformation locales sont l'étroitesse du marché et les problématiques inhérentes à la certification. Ex. : Implantation d'une unité de fabrication de Ouate de cellulose pour l'isolation freinée par l'étroitesse du marché. La ouate est importée. » (...)

#### **Pour un réemploi des matériaux issus du recyclage des déchets du BTP :**

(...) « Il faut inciter, voire rendre obligatoire, l'utilisation de matériaux recyclés (à minima pour les corps de voiries, remblais techniques sous bâtiments, espaces verts. etc.) dans les opérations de construction de logements. Les bailleurs sociaux ont signé (par l'intermédiaire de l'ARMOS) une charte de bonne conduite dans l'utilisation de matériaux issus de recyclage des déchets de chantier du bâtiment.

Un guide d'utilisation des déchets recyclés pour le BTP à la Réunion<sup>69</sup> a été réalisé par le BRGM en collaboration avec la DEAL et la CERBTP et vient compléter le MEMENTO pour la gestion des déchets du BTP à l'initiative de la CERBTP et mis à jour en 2011. »

Pourquoi ne pas créer un « Décret matériaux recyclés » à l'image du « Décret bois<sup>70</sup> ».

#### **Les travaux du SPIR**

Ce syndicat regroupe des fabricants, des transformateurs ou des applicateurs réunionnais apportant chacun une valeur ajoutée à l'isolation des bâtiments réunionnais.

Avec l'entrée en vigueur de la RTAA DOM, le marché spécifique de l'isolation à La Réunion est en pleine mutation et manque de références, d'interlocuteurs dans ce domaine.

«Beaucoup de Réunionnais savent qu'ils doivent isoler leurs constructions, mais ils ignorent souvent comment le faire», JL Marianne - Fondateur du SPIR.

Ainsi les missions du SPIR se déclinent de la façon suivante :

- Représenter collectivement l'isolation auprès des pouvoirs publics, des organismes professionnels
- Faciliter les rencontres et les échanges au sein de la profession des autres organismes professionnels
- Mettre en commun des moyens d'action efficaces disponibles pour chacun des membres
- Assurer la promotion de l'isolation et des entreprises qualifiées
- Défendre des dossiers institutionnels tels que le Crédit d'Impôts ou l'Eco-Prêt à Taux Zéro
- Permettre de développer une activité locale basée sur des compétences reconnues.

Source : SPIR [www.spir.re](http://www.spir.re)

On peut regretter cependant que tous les acteurs agissant sur la problématique de l'isolation ne soient pas conviés aux réflexions de la filière.

**Encourager les initiatives des industriels locaux** à l'exemple des sociétés DICOPAN, HACALVE, BLOK ICE ou Arcelor Mittal Construction Réunion.

<sup>69</sup> V. Bastone, A. Rey, J. Druon (2012) – Guide d'utilisation des déchets recyclés pour le BTP à la Réunion (974). Rapport final. Rapport BRGM/RP-60806-FR, 56 p., 20 fig., 10 tab.

<sup>70</sup> Décret n° 2010-273 du 15 mars 2010 relatif à l'utilisation du bois dans certaines constructions

La SARL Blok I.C.E, est fabricant de bloc de coffrage isolant (sous Avis Technique du CSTB) et distributeur dans tout l'Océan Indien (Réunion, Mayotte, Ile Maurice, Madagascar, ...)  
Elle propose un système de coffrage intégré non porteur à base de panneaux en polystyrène expansé reliés par des entretoises polypropylène ("Concept Isolasp MDM O.I").

La société DICOPAN propose des panneaux isolants à base de plâtre et de polystyrène expansé ; cf. article 0

La société HAClave<sup>71</sup> propose un nouveau matériau à base de scories qui fait office de matériau de coffrage permettant d'édifier les structures en béton de grande solidité et d'apporter un confort thermique et acoustique sans isolation complémentaire et cela à moindre coût.

Cependant aucune opération d'envergure notable n'a été réalisée en utilisant ce procédé car bien que la matière première soit abondante sur l'île des problèmes majeurs liés à l'attribution de site d'extraction subsistent (un seul fournisseur privé).

*Extrait de l'entretien avec Jean-Luc GUGELMANN,  
Directeur marketing et Développement chez Arcelor Mittal Construction Réunion – Le 14 février 2013.*

*L'entreprise se positionne dans le **développement de produits innovants** afin de répondre au mieux aux nouvelles « contraintes » thermique réglementaires à l'instar de la tôle Mauka Brizz® et du complexe de couverture Mauka Brizz® Évolution®.*

*Le procédé a été développé localement à partir du produit de base qu'est la tôle aluminium ou acier laqué associé à une mousse réticulée à cellule fermée et un film réflecteur (Mauka Brizz®).*

*Développé aux origines de la RTAA DOM, et n'atteignant pas les facteurs solaires demandés, le procédé a été revu et complété pour donner le complexe Mauka Brizz® Évolution® avec adjonction d'un second film et création d'une lame d'aire entre celui-ci et le Mauka® Brizz® originel.*

*Les tests se sont avérés concluants et 60 000 m<sup>2</sup> ont été posés à ce jour.*

*L'appartenance au groupe est facilitatrice d'accès aux organismes de certification et vitale au développement de l'entreprise. Cette dernière profite de toute l'ingénierie du Groupe Arcelor Mittal et notamment du Bureau d'Études de sa filiale PROFIL DU FUTUR.*

#### 5.3.3.4. Faciliter l'accès des productions locales au marquage CE et aux certifications

Les industriels ne profitant pas d'une dynamique de groupe peinent à pénétrer les instances de certification.

C'est un des rôles que s'est fixé l'ACERBAT comme organisme d'évaluation de la conformité des produits et services du bâtiment en milieu tropical auprès des organismes de certification locaux et nationaux.

Elle porte le projet d'un centre d'expertise technique du bâtiment favorisant la mise en œuvre, l'innovation et l'adaptation des règles de construction au contexte local.

#### 5.3.3.5. Optimisation de l'Octroi de Mer – Un sujet controversé

Déclaratif, et basé sur une nomenclature douanière (trop) compliquée, l'Octroi de Mer est, aux dires de certains, contourné : les uns accusent les autres de tricherie sur l'origine et la nature des importations.

Beaucoup s'accordent à dire qu'il est vecteur d'inflation ? Pourquoi donc est-il maintenu ?

Le cabinet Lengrand et Associés a été chargé, en 2011, de rédiger un rapport détaillé sur l'octroi de mer. Ce rapport, remis au Gouvernement en juin 2012, et aurait démontré que « la taxe a des effets positifs sur la sauvegarde de l'activité locale, et ce sans entraver les importations ».

Pourtant, les industriels locaux s'insurgent contre **l'Octroi de Mer appliqué sur leur production locale** et revendiquent un taux réduit voire nul.

Le ciment produit localement est taxé à 5% (3% pour les Communes + 2% pour la Région) au même taux que le ciment importé. Les produits laminés et profilés en fer ou en acier qu'ils soient produits localement ou importés sont également taxés à ce taux.

<sup>71</sup> <http://www.envirobat-reunion.com/spip.php?article32>



Comment encourager les filières de production locale quand il est plus rentable d'importer un produit fini d'Asie ?

La **diminution de l'octroi de mer sur les produits importés nécessaires à la construction de logements** est un souhait de l'ensemble des professionnels de la construction et des importateurs/distributeurs.

Le **redéploiement des taxes perçues sur les matériaux de construction en faveur exclusive du logement et de l'aménagement foncier** à l'instar de ce qui est ou était pratiqué au Maroc où les taxes (5 %) perçues sur le ciment employé dans la construction de logements sociaux servent à alimenter des fonds de financement dédiés.

#### 5.3.4 LA GUYANE

Les acteurs du secteur de la construction en Guyane manifestent plusieurs attentes fortes qui recourent celles d'ores et déjà recensées dans les DOM ou par des études antérieures.

##### 5.3.4.1 Transformation de l'octroi de mer en un outil de politique économique

**Transformation de l'Octroi de mer en un outil de politique économique** par une adaptation des taux en fonction de produits dans le respect de la réglementation Européenne. Il s'agirait d'abaisser le taux d'octroi de mer pour tous les matériaux nécessaires à la construction de logements sociaux

##### 5.3.4.2 Garantir la performance des matériaux et faire une approche globale en coût

Favoriser les démarches de certification et de qualification des entreprises, ainsi que les démarches globales de certification d'ouvrage et de produits (Exp : ECODOM)

La systématisation de la mesure « in situ » aujourd'hui réservée dans la réglementation (RTAA DOM 2012) à la perméabilité à l'air, impactera tous les autres domaines, comme l'acoustique (2013), la ventilation (Débits d'air), la qualité sanitaire de l'air intérieur... ce qui permettra de disposer de données concrètes et fiables pour mesurer la performance globale d'un bâtiment.

Une fois le bâtiment livré, le suivi des performances et des consommations à terme incontournable, fera basculer le secteur de la construction d'une période concentrée sur l'exigence de la phase construction, à une approche globale intégrant des objectifs valables également pour l'utilisation et les interactions concrètes d'un bâtiment avec son environnement (phase d'exploitation et fin de vie).

#### **Conclusion**

Le passage à un engagement global engendrera des progrès sur le champ complet de l'environnement, comme du confort ou de la santé. Sur cette base, les particuliers et les pouvoirs publics disposeront d'une gamme d'engagements contractuels portant directement sur les résultats au travers de contrats de performance énergétique (CPE) ou encore d'engagements des compagnies d'assurance. Cette dimension économique (approche globale) deviendra, à commencer par les marchés publics, une obligation réglementaire et complètera le champ technique réglementaire actuel.

##### 5.3.4.3 Développer la filière bois

Bien que la forêt couvre 96 % du territoire de la Guyane, elle s'avère délicate à exploiter en raison des difficultés d'accès à la ressource et de la faible densité des essences recherchées. La majorité des bois guyanais sont des bois lourds, difficilement transportables par voie fluviale, et les forêts les plus facilement exploitables sont en phase de renouvellement, contraignant les exploitants à s'éloigner un peu plus.

Au total, 5 essences sur 49 exploitables représentent 80 % du marché. Les entreprises de première transformation du bois (essentiellement les scieries) occupent une place très modeste dans l'économie du département. Elles emploient moins de 200 salariés et génèrent moins de 2,5 % de la valeur des exportations. La production de la filière forestière a connu d'importantes variations depuis environ deux décennies. La filière dispose pourtant de nombreux atouts pour se développer : l'élargissement du marché soutenu par une démographie dynamique, le rattrapage des équipements publics et la hausse des cours des matériaux.

Après le BTP, les produits de seconde transformation constituent un second débouché pour la filière, mais peu de produits sont fabriqués localement. Les entreprises locales de seconde transformation sont en général faiblement équipées et souffrent d'une organisation insuffisante. Les entreprises de menuiserie et d'ébénisterie accusent un manque de flexibilité et ne peuvent répondre à de grosses commandes, en raison, pour la plupart d'entre elles, de la vétusté de leurs équipements. Leur compétitivité est limitée face aux productions indus-



trielles importées. La concurrence des produits en provenance du Brésil et surtout de la France métropolitaine est de plus en plus forte.

### **Conclusion**

Les attentes vis-à-vis de la politique publique :

- Rendre plus visible l'action de l'interprofession du bois et favoriser son articulation avec la construction dans son ensemble ;
- Accroître la lisibilité des approvisionnements en bois pour tous les acteurs ;
- Enclencher un travail de qualification de nouvelles essences au profit de la construction ;
- Aborder explicitement la question centrale de la complémentarité des stratégies relatives au bois de construction et au bois énergie.

#### 5.3.4.4 Faciliter l'essor des filières locales de matériaux de construction.

**Les actions pour faciliter l'essor des filières locales de matériaux de construction** comme par exemple les roches dures, latérites, sables, les matériaux de substitution, le bois, le plancher type PPB de fabrication locale, devront être soutenues afin de pérenniser, sur les années à venir, la gestion patrimoniale de la ressource et d'éviter son gaspillage.

La réussite de cette politique de soutien aux producteurs et aux utilisateurs constitue un des enjeux principaux du schéma départemental des carrières, et il devra en être tenu compte, notamment lors de l'élaboration ou de la modification des documents d'urbanisme, d'aménagement, et des POS/PLU.

L'enjeu pour la profession est de pouvoir écouler sa production sur le marché local, auprès des entreprises du BTP, dans le cadre de marchés publics ou de chantiers importants, mais pour cela il faut que :

### **Conclusion :**

Mise en œuvre de la politique générale d'approvisionnement en matériau et poursuite selon les orientations suivantes :

- en insérant au mieux le projet dans l'économie locale des ressources, et en respectant l'utilisation appropriée et naturelle des matériaux (choix des matériaux en fonction des Besoins),
- en couvrant les besoins, quand les conditions économiques, techniques et environnementales le permettent, par les carrières existantes ;
- en privilégiant la formule déblai - remblai pour les travaux routiers, ainsi que l'emprise du tracé pour le choix et le transport des matériaux.

En ce qui concerne plus particulièrement les éventuels grands travaux et grands chantiers pour le futur, il est préconisé :

- la pratique des techniques du déblai-remblai, avec stabilisation en place, et remblai avec des matériaux locaux ; on peut également envisager maintenant en Guyane, l'utilisation plus systématique des matériaux de démolition, dans le cas de chantiers situés en zones urbaines ou péri-urbaines ;
- l'ouverture de carrières de proximité en nombre réduit, limitées en production et en durée aux seuls besoins du projet ;
- un réaménagement exemplaire de ces exploitations, ouvertes à cet effet, ou une remise en état provisoire s'il est envisagé ultérieurement une reprise d'activité.

### **- Maîtriser la hausse du coût des transports qui se répercute sur le coût des matériaux.**

**Les objectifs à atteindre** portent sur les conditions d'approvisionnement, de transport et d'utilisation des matériaux afin de réduire l'impact des extractions sur l'environnement. Ceci mettra **en œuvre une pratique d'utilisation économe et rationnelle des matériaux qui correspondrait à la valorisation optimale des gisements et des divers types de matériaux.**

Cayenne devrait rester le pôle majeur de l'activité de BTP, et sur Kourou, de nouveaux programmes spatiaux devraient relancer la réalisation d'infrastructures importantes.

L'Ouest de la Guyane, avec le développement de la région de St-Laurent – Mana, voit une demande de plus en plus forte en matériaux.

Pour l'Est du département, la part de population aura aussi tendance à augmenter et l'activité bâtiment devrait augmenter. S'agissant d'une ressource naturelle non renouvelable, il convient de définir les orientations et objectifs mettant **en œuvre une utilisation économe et rationnelle, en particulier des matériaux les plus nobles** (sables purs et graviers alluvionnaires), ainsi que **l'optimisation de leur transport par rapport aux lieux d'utilisation.**

Dans la perspective de difficultés d'approvisionnement à court terme de roches dures ou de latérites dans la région de Cayenne et de Kourou, et dans le but d'éviter le « mitage » du paysage par la présence de nombreux emprunts, situés le long des routes ou des pistes, (ce qui constitue une particularité de la Guyane, dommageable du point de vue environnemental et paysager), il convient dans le futur :

- ***d'identifier et de caractériser les différents gisements selon la qualité potentielle du matériau, établie d'après la nature du substratum, la topographie et la morphologie du terrain ;***
- ***d'apprécier la géométrie des gisements et de les cuber en tenant compte des données précédentes, et en intégrant le fait que les différents niveaux ne sont pas stratifiés horizontalement mais suivent plus ou moins la pente des reliefs ; de ne pas se limiter à l'extraction des latérites gravillonnaires superficielles, mais de reconnaître la présence, l'épaisseur et la nature de la saprolite grossière de nature sableuse utilisable située sous les argiles tachetées et la saprolite fine ;***
- ***de valoriser si possible les niveaux plus argileux (mélange avec faciès sableux) pour des usages appropriés, ainsi que les blocs de cuirasse laissés par l'exploitation pour des enrochements ;***
- ***de recenser les gisements potentiels dans des secteurs situés à l'extérieur des zones urbaines, et de les préserver d'une occupation qui les rendrait inexploitable.***
- ***Il convient enfin de sensibiliser et d'informer les exploitants et les utilisateurs, afin de mieux faire connaître les différents types de latérites, pour les utiliser de façon la plus rationnelle et économe possible. La production de latérite, souvent employée de façon excessive et pas forcément justifiée, devrait laisser dans la mesure du possible la place à des matériaux de substitution plus traditionnels, tels les sables de remblai ou les blocs pour enrochement.***

#### ✓ UTILISER DES MATERIAUX DE RECYCLAGE ET DE SUBSTITUTION

Le secteur devrait contribuer au développement du recyclage en Guyane dans la mesure où certains professionnels utilisent des matériaux recyclés. La part potentielle liée au recyclage des matériaux de démolition (bâtiments et chaussées) est faible à inexistante actuellement en Guyane, mais devrait pouvoir prendre plus d'importance, du fait de l'augmentation des chantiers, de la difficulté croissante d'approvisionnement en matériaux de remblai (latérite et sable) dans les zones urbaines, et des coûts dus au transport.

Un développement durable avec du 100% recyclé, c'est possible : Briques, tuiles, bétons armés, laitiers d'aciéries, enrobés, voire résidus d'incinération d'ordures ménagères... : tout – ou presque – semble pouvoir être récupéré pour être transformé en sables, granulats ou autres matériaux destinés aux chantiers de travaux publics. Aujourd'hui, indéniablement, le recyclage a le vent en poupe.

Logique. Un enrobé est constitué de 95 % de produits issus de carrières et de 5 % de bitume. Ces éléments se révèlent durables dans le temps et conservent leurs caractéristiques initiales. Ils peuvent donc être "réactivés" à l'identique dans un recyclage à chaud et servir dans de nouveaux enrobés. De même, le tout-venant peut être concassé, criblé et réincorporé pour refaire un enrobé à chaud. « La récupération et le recyclage permettent de diminuer les coûts. Selon les processus employés (postes discontinus ou continus), il est possible de recycler jusqu'à 30 % de matériaux. À terme, les technologies en cours de mise au point permettront d'atteindre 60 % ! »

**En ce qui concerne les matériaux de substitution, deux alternatives existent actuellement, et devront se développer dans les années qui viennent :**

- *substitution de la latérite par les sables fins* du type de ceux exploités à la Montagne des Chevaux, car ceux-ci possèdent des propriétés de mise en place et des caractéristiques à la compaction qui en font un très bon matériau de remblai ;

- substitution du sable à béton par du sable reconstitué, obtenu par concassage de roches dures, et dont les caractéristiques techniques permettent d'obtenir un béton de très bonne qualité. Cette ressource est par ailleurs beaucoup plus abondante que les sables grossiers, exploités pour l'essentiel en lits mineurs.

## **Conclusion**

L'approvisionnement des grands chantiers en matériaux de carrières devra donc satisfaire aux orientations suivantes :

- la formule déblai-remblai sera privilégiée par une optimisation du profil en long,
- le projet devra s'insérer au mieux dans l'économie locale des ressources et suivre l'utilisation naturelle des ressources,
- la couverture des besoins sera assurée par les carrières existantes quand les conditions économiques, techniques et environnementales le permettent.

## 6. PHASE N°3 – PROPOSITION DE PLAN D’ACTION POUR L’ETAT

Plus que le manque de logements neufs à combler, l’enjeu est de :

- Construire mieux, des logements performants,
- De qualité mais aussi et surtout à des prix abordables.

Du fait de l’évolution des réglementations (thermique, acoustique, accessibilité, environnementale...) les logements sont construits de façon nettement plus qualitative que par le passé.

**AUJOURD’HUI, la question est : comment baisser les coûts de construction d’un logement neuf tout en respectant la qualité rendue dans les DOM ... ?**

### 1) Proposition n°1 :

**Baisser les coûts de la production, en gommant les surcoûts dus à l’important empilement normatif et réglementaire** en commençant par le toilettage des textes existants qui viserait à rendre certaines normes et/ou réglementations plus compréhensives et, surtout, à lever les contradictions qu’elles portent en elles et entre elles.

**Objectif :** Permettre aux acteurs de la construction de pouvoir faire le choix des cibles prioritaires qu’ils souhaitent privilégier dans un bâtiment, et des moyens qu’ils se donnent pour y parvenir, en mettant des minima à ne pas franchir et ce au risque de perdre des bonus financiers.

### 2) Proposition n°2 :

**Partager les efforts financiers entre les partenaires – privés /publics dans le cadre de montages d’une opération « tendue »** notamment par voie de réalisation d’opérations groupées de type ZAC.

Exemple : les frais financiers, les taxes diverses (taxe d’urbanisme...etc.).

### 3) Proposition n°3 :

L’État pourrait apporter une contribution à la baisse des prix des matériaux et équipements dits de « première nécessité » en ramenant le taux de TVA à 0 %.

### 4) Proposition n°4 :

**Intégrer une liste des matériaux ou équipements de construction le plus utilisés dans le BTP (Famille de produits : ciment, sable, bois, aluminium, peinture, chauffe-eaux solaires, etc.) dans le système de BOUCLIER – PRIX pour bénéficiaire des rabais significatifs** des tarifs sur les achats, sous la responsabilité de l’Observatoire des prix et de la fédération du BTP DOM.

Ce système ne fonctionnera que si l’état accorde plus de moyens à ces deux structures pour qu’elles puissent jouer un véritable rôle d’évaluation et de suivi des prix.

### 5) Proposition n°5 :

**Développer et faciliter des procédés constructifs en conciliant « industrialisation » et de standardisation en favorisant la recherche –développement dans l’ensemble des outre-mers. L’Etat peut jouer un rôle moteur en la matière en aidant financièrement l’émergence de programmes de recherche – développement notamment sur les éco-matériaux et les matériaux de recyclage.**

Exemples : construction des plateaux avec des poteaux en béton armé sur dalles ; façade et agencement intérieur en filière sèche flexible et modulable à volonté ; Ossature bois livrée entièrement finie montée en six semaines.

- **Gain :** délai de réalisation plus court que la filière humide et procédé permettant de répondre aux objectifs de développement durable.
- Par ailleurs, la rationalisation et la performance d’une conception de bâtiments industrialisés à usage d’habitation permettraient de proposer des prix très attractifs à des primo- accédants.

### 6) Proposition n°6 :

**Prendre la juste mesure des besoins en logements et s’organiser en conséquence en fixant des objectifs de construction pour une durée au minimum de cinq ans.**

**Objectif :** Que les **promoteurs, bailleurs sociaux** ou établissements publics fonciers locaux puissent acheter des terrains avec la perspective du moyen terme et que les entreprises puissent organiser leur main – d'œuvre et leur outil de travail. Les entreprises du BTP ont toutes besoins de stabilité. En effet, les à-coups de la conjoncture, l'instabilité fiscale et les changements technologiques rendent la chaîne de production du logement plus fragile, voire moins performante. C'est précisément ce qui s'est produit au cours de la période de la grande turbulence autour des systèmes de défiscalisation qui a fortement impacté le secteur du BTP dans l'ensemble des DOM.

#### **7) Proposition n°7 :**

**Favoriser la coopération régionale de nos départements Outre – mer dans son environnement régional pour une plus grande coopération entre les acteurs.**

La coopération n'a plus rien d'un luxe pour des territoires qui recherchent de nouveaux relais de croissance et qui profitent de la volonté Française et Européenne d'en faire des plateformes de la coopération régionale.

Mettre en œuvre des projets plus endogène, durable, ouvert sur le monde et notamment sur la région Ultrapériorique. C'est le cas de La Réunion avec ses voisins dans l'Océan Indien, la Guyane et les Antilles avec le Surinam, le Brésil à travers la mise en réseau des acteurs et des Antilles avec l'ensemble de la Caraïbe et les Amériques du Sud et du nord.

La coopération n'est encore que balbutiante, mais l'adhésion des Antilles Françaises aux instances internationales de la zone (l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OEEO), l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en est un des prémisses.

Aux Antilles, l'ouverture au marché caribéen permettrait, de plus, de favoriser les échanges économiques et culturels entre les différentes régions. Ce serait une réponse à la réalité d'un tissu économique composé de petites entreprises et à la recherche de mobilisation de financements et d'ingénierie financière (recherche d'effet de levier).

Le réseau d'acteurs doit s'organiser pour gagner en compétitivité et répondre aux nouveaux enjeux du bâtiment durable. Les filières industrielles doivent tirer parti de cette profonde transformation pour renforcer leurs pratiques collaboratives au sein d'un projet global, construire des offres communes, associer les compétences entre les filières et renforcer la communication entre les acteurs de l'acte de construire pour bénéficier de l'ensemble des informations nécessaires à la constitution d'une offre performante et adaptée .

#### **8) Proposition n°8 :**

Créer un réseau de centres de compétences agréés par le CSTB pour conseiller et accompagner les PME dans le processus d'innovation et faciliter l'accès aux avis du CSTB : constituer un groupe de travail, faire une cartographie des centres de compétences et définir les compétences et qualifications nécessaires à l'évaluation des produits CE. Ceci permettrait d'agréer, avec d'autres normes que les normes CE ou NF des matériaux locaux ou provenant de la proximité, et diminuerait d'autant les importations pénalisantes par leurs surcoûts.

#### **9) Proposition n°9 :**

Renforcer la veille sur les pratiques anticoncurrentielles, que favorise une vulnérabilité naturelle, liée notamment à l'étroitesse des marchés.

#### **10) Proposition n°10 :**

Développer l'emploi et les compétences, notamment par la formation professionnelle initiale et continue. L'état (DICCTE) devrait, à l'instar de ce qui vient d'être réalisé en Martinique, promouvoir dans chacun des DOM la mise en œuvre d'une démarche partenariale. En effet, les organisations professionnelles peuvent mettre en œuvre avec l'Etat, dans un cadre contractuel, les engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) pour anticiper et accompagner l'évolution des emplois et des qualifications. L'objectif des accords ainsi conclus, qui peuvent être annuels ou pluriannuels, est d'anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques, de prévenir les risques d'inadaptation à l'emploi des actifs occupés et de répondre aux besoins de développement des compétences des salariés.

## 7. GLOSSAIRE - INDEX DES SIGLES

**AGEFIPH** : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés  
**APE** : Activité Principale Exercée  
**ARFOBAT** : Association Régionale Paritaire pour la Formation dans le Bâtiment et les Travaux Publics  
**ARVISE** Association Réunionnaise pour la Valorisation de l'Initiative Socio-économique  
**BAC** : Baccalauréat  
**BAC PRO** : Baccalauréat Professionnel  
**BEP** : Brevet d'Études Professionnelles  
**BP** : Brevet Professionnel  
**BTP** : Bâtiment Travaux Publics  
**CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle  
**CARIF-OREF** : Centre d'Animation de Ressources de l'Information sur la Formation – Observatoire Régional Emploi Formation  
**CCCA-BTP** : Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics  
**CCP** : Caisse des Congés Payés  
**CER-BTP** : Cellule Économique de La Réunion – Bâtiment Travaux Publics  
**CFE-CGC** : Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres  
**CFTC** : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens  
**CGT-FO** : Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière  
**CGTR** : Confédération Générale des Travailleurs de La Réunion  
**DEFM** : Demandeur d'Emploi Fin de Mois  
**DTEFP** : Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
**DUT** : Diplôme Universitaire de Technologie  
**ETAM** : Employé, Technicien et Agent de Maîtrise  
**GO** : Gros Œuvre  
**IAC** : Ingénieur et Assimilé Cadre  
**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques  
**MC5** : Mention Complémentaire niveau 5  
**NAF** : Nomenclature d'Activités Françaises  
**NCA** : Non Comptabilisé Ailleurs  
**TP** : Travaux Publics  
**UIR-CFDT** : Union Interprofessionnelle de La Réunion- Confédération Française Démocratique du Travail  
**A.L.L.** : Art Lettres et Langues  
**B.T.S.** : Brevet de Technicien Supérieur  
**C.L.E.S.** : Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur  
**C.N.R.S.** : Centre National de la Recherche Scientifique  
**C2i** : Certificat Informatique Internet  
**C.H.U.** : Centre Hospitalier Universitaire  
**D.A.E.U. A** : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires  
**D.A.E.U. B** : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires  
**D.E.G** : Droit Économie Gestion  
**D.S.P.** : Droit et Science Politique  
**I.E.P** : Institut d'Études Politiques  
**I.N.R.A.** : Institut National de la Recherche Agronomique  
**I. R. D** : Institut de Recherche et Développement  
**I.U.F.C** : Institut Universitaire de Formation Continue  
**I.U.F.M** : Institut Universitaire de Formation des Maîtres  
**I.U.T.** : Institut Universitaire de Technologie  
**L.M.D.** : Licence Master Doctorat  
**O.I.M.** : Outils Informatique et Multimédia  
**P.P.E.** : Projet Professionnel de l'Étudiant  
**S. C. U. I. O. - I. P.** : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation - Insertion Professionnelle  
**S.E.G.** : Sciences Économiques et de Gestion  
**S.H.S.** : Sciences Humaines et Sociales  
**S.T.A.P.S.** : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives  
**S.T.I.C.E.** : Service des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement  
**S.T.S.** : Sciences – Technologies – Santé  
**T.D.** : Travaux Dirigés  
**U.A.G.** : Université des Antilles et de la Guyane